

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

Séance du lundi 04 décembre 2023 à 18h00

Certifié exécutoire
Reçu en Sous-Préfecture,

Le 18 DÉCEMBRE 2023

Publié ou notifié

Le 21 DÉCEMBRE 2023

À Publier, le 21 DÉCEMBRE 2023

L'an deux mille vingt-trois, le quatre du mois de décembre, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Pays d'Évian-Vallée d'Abondance, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, dans la salle Olympe de la commune de Publier sise 225, rue des Tilleuls à Publier (74500), sous la présidence de Madame Josiane LEI, Présidente.

Etaient présents :

Gérard COLOMER, Jacques GRANDCHAMP, Régis BENED, Élisabeth GIGUELAY, Paul GIRARD-DESPRAULEX, Jacques BURNET, Karole BONTAZ, Caroline SAITER, Georges BLANC, Bernadette BOUVIER, Justin BOZONNET, Monique BUFFET, Christelle CHESSEL, Pascal CHESSEL, Gérald DAVID-CRUZ, Sylviane DENIAU, Florence DUVAND, Noël DUVAND, Henri GATEAU, Marie-Pierre GIRARD, Marie-Claude GIRARDOZ, Jean GUILLARD, Maxime JULLIARD, Isabelle LANG, Daniel MAGNIN, Ange MEDORI, Marie-Françoise PAUTHIER, Christian PODEVIN, Gilles TOURNIER.

Absents excusés :

Monique MAXIT donne pouvoir à Élisabeth GIGUELAY, Renato GOBBER donne pouvoir à Gérard COLOMER, Nadine WENDLING donne pouvoir à Caroline SAITER, Anne-Marie BALAIN donne pouvoir à Paul GIRARD-DESPRAULEX, Jean-Marc BOCHATON donne pouvoir à Justin BOZONNET, Corinne DELOT, Viviane DUCRETTET-VIOLLAZ donne pouvoir à Henri GATEAU, Virginie FAUCON, Bruno GILLET donne pouvoir à Marie-Françoise PAUTHIER, Anthony GAVET, Dominique GIRAUD donne pouvoir à Sylviane DENIAU, Sonia HOURTOULE, Bruno HUVÉ, Pierre-André JACQUIER, Hervé LACHAT, Lise NICLOUD, Zohra OUCHCHANE, Laurent PERTUISET, Géraldine PFLIEGER, Nicolas RUBIN, Sébastien RUELOT donne pouvoir à Jacques BURNET, Marie-Claire SONNOIS, Anne-Cécile VIOLLAND donne pouvoir à Josiane LEI, Gilbert VUILLOUD, James WALKER donne pouvoir à Jacques GRANDCHAMP.

Secrétaire désigné	: Christian PODEVIN
Nombre de membres en exercice	: 55
Nombre de membres présents	: 30
Nombre de membres votants	: 41
Convocation	: mardi 28 novembre 2023

2023-12-182 - ADMINISTRATION GÉNÉRALE- 5.7 - Désignation d'un représentant de la CCPEVA pour siéger au Bureau du Syndicat Intercommunal d'Aménagement du Chablais (SIAC)

VU le Code général des collectivités territoriales,

VU la délibération n° 2023-09-128 en date du 18 septembre 2023 portant sur la désignation de représentant.e.s au sein du Syndicat Intercommunal d'Aménagement du Chablais (SIAC) :



Josiane LEI
Présidente

Délégués titulaires élus
Josiane LEI
Gérard COLOMER
Elisabeth GIGUELAY
Jean-Marc BOCHATON
Jacques BURNET
Géraldine PFLIEGER
Jean GUILLARD
Marie-Pierre GIRARD
Hervé LACHAT
Ange MEDORI
Monique MAXIT
Pascal CHESSEL
James WALKER
Christian PODEVIN
Zohra OUCHCHANE
Isabelle LANG
Bruno GILLET

VU la délibération n° 2023-09-140 en date du 18 septembre 2023 portant sur le transfert de la compétence GEMAPI au SIAC,

VU l'avis favorable du Bureau Communautaire du 16 novembre 2023,

Considérant que dans le cadre du transfert de la compétence GEMAPI au SIAC, celui-ci envisage de nommer deux membres supplémentaires au Bureau du SIAC, plus spécifiquement chargés de faire l'interface entre les EPCI délégataires (CCPEVA et CCHC) et le SIAC dans ce domaine,

Considérant que le SIAC envisage de délibérer pour fixer le nombre de membres du Bureau à 11 au lieu de 9 actuellement,

Considérant la demande du SIAC faite à la CCPEVA de désigner, parmi ses représentants titulaires au SIAC, un candidat pour siéger au Bureau du SIAC,

Considérant que Monsieur Gérard COLOMER se porte candidat,

Le Conseil Communautaire à l'unanimité :

- **APPROUVE** la désignation de Monsieur Gérard COLOMER pour représenter la CCPEVA au Bureau du SIAC,

- **AUTORISE** Madame la Présidente de la Communauté de communes pays d'Evian - vallée d'Abondance à prendre toutes les dispositions nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération,
- **AUTORISE** Madame la Présidente de la Communauté de communes pays d'Evian - vallée d'Abondance à signer tout document, ainsi que tout acte à intervenir, dans le cadre de la mise en œuvre de la présente délibération.



Christian PODEVIN
Secrétaire de séance

Pour extrait conforme,



Josiane LEI
Présidente

La présente délibération peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou notification, d'un recours gracieux auprès de Madame la Présidente de la communauté de communes pays d'Evian – vallée d'Abondance, ou d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de Grenoble.

Certifié exécutoire
Reçu en Sous-Préfecture,

Le _____

Publié ou notifié

Le _____

À Publier, le _____

Josiane LEI
Présidente

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

Séance du lundi 04 décembre 2023 à 18h00

Envoyé en préfecture le 18/12/2023
Reçu en préfecture le 18/12/2023
Publié le
ID : 074-200071967-20231204-DEL2023_12_183-DE

L'an deux mille vingt-trois, le quatre du mois de décembre, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Pays d'Évian-Vallée d'Abondance, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, dans la salle Olympe de la commune de Publier sise 225, rue des Tilleuls à Publier (74500), sous la présidence de Madame Josiane LEI, Présidente.

Etaient présents :

Gérard COLOMER, Jacques GRANDCHAMP, Régis BENED, Elisabeth GIGUELAY, Paul GIRARD-DESPRAULEX, Jacques BURNET, Karole BONTAZ, Caroline SAITER, Georges BLANC, Bernadette BOUVIER, Justin BOZONNET, Monique BUFFET, Christelle CHESSEL, Pascal CHESSEL, Gérald DAVID-CRUZ, Sylviane DENIAU, Florence DUVAND, Noël DUVAND, Henri GATEAU, Marie-Pierre GIRARD, Marie-Claude GIRARDOZ, Jean GUILLARD, Maxime JULLIARD, Isabelle LANG, Daniel MAGNIN, Ange MEDORI, Marie-Françoise PAUTHIER, Christian PODEVIN, Gilles TOURNIER.

Absents excusés :

Monique MAXIT donne pouvoir à Elisabeth GIGUELAY, Renato GOBBER donne pouvoir à Gérard COLOMER, Nadine WENDLING donne pouvoir à Caroline SAITER, Anne-Marie BALAIN donne pouvoir à Paul GIRARD-DESPRAULEX, Jean-Marc BOCHATON donne pouvoir à Justin BOZONNET, Corinne DELOT, Viviane DUCRETTET-VIOLLAZ donne pouvoir à Henri GATEAU, Virginie FAUCON, Bruno GILLET donne pouvoir à Marie-Françoise PAUTHIER, Anthony GAVET, Dominique GIRAUD donne pouvoir à Sylviane DENIAU, Sonia HOURTOULE, Bruno HUVÉ, Pierre-André JACQUIER, Hervé LACHAT, Lise NICOU, Zohra OUCHCHANE, Laurent PERTUISET, Géraldine PFLIEGER, Nicolas RUBIN, Sébastien RUELOT donne pouvoir à Jacques BURNET, Marie-Claire SONNOIS, Anne-Cécile VIOLLAND donne pouvoir à Josiane LEI, Gilbert VUILLOD, James WALKER donne pouvoir à Jacques GRANDCHAMP.

Secrétaire désigné	: Christian PODEVIN
Nombre de membres en exercice	: 55
Nombre de membres présents	: 30
Nombre de membres votants	: 41
Convocation	: mardi 28 novembre 2023

2023-12-182 - ADMINISTRATION GÉNÉRALE- 5.7 - Désignation d'un représentant de la CCPEVA pour siéger au Bureau du Syndicat Intercommunal d'Aménagement du Chablais (SIAC)

VU le Code général des collectivités territoriales,

VU la délibération n° 2023-09-128 en date du 18 septembre 2023 portant sur la désignation de représentant.e.s au sein du Syndicat Intercommunal d'Aménagement du Chablais (SIAC) :

Délégués titulaires élus
Josiane LEI
Gérard COLOMER
Elisabeth GIGUELAY
Jean-Marc BOCHATON
Jacques BURNET
Géraldine PFLIEGER
Jean GUILLARD
Marie-Pierre GIRARD
Hervé LACHAT
Ange MEDORI
Monique MAXIT
Pascal CHESSEL
James WALKER
Christian PODEVIN
Zohra OUCHCHANE
Isabelle LANG
Bruno GILLET

VU la délibération n° 2023-09-140 en date du 18 septembre 2023 portant sur le transfert de la compétence GEMAPI au SIAC,

VU l'avis favorable du Bureau Communautaire du 16 novembre 2023,

Considérant que dans le cadre du transfert de la compétence GEMAPI au SIAC, celui-ci envisage de nommer deux membres supplémentaires au Bureau du SIAC, plus spécifiquement chargés de faire l'interface entre les EPCI délégataires (CCPEVA et CCHC) et le SIAC dans ce domaine,

Considérant que le SIAC envisage de délibérer pour fixer le nombre de membres du Bureau à 11 au lieu de 9 actuellement,

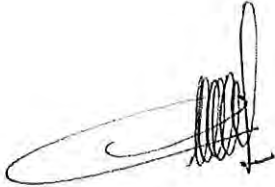
Considérant la demande du SIAC faite à la CCPEVA de désigner, parmi ses représentants titulaires au SIAC, un candidat pour siéger au Bureau du SIAC,

Considérant que Monsieur Gérard COLOMER se porte candidat,

Le Conseil Communautaire à l'unanimité :

- **APPROUVE** la désignation de Monsieur Gérard COLOMER pour représenter la CCPEVA au Bureau du SIAC,

- **AUTORISE** Madame la Présidente de la Communauté de communes pays d'Abondance à prendre toutes les dispositions nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération,
- **AUTORISE** Madame la Présidente de la Communauté de communes pays d'Evian - vallée d'Abondance à signer tout document, ainsi que tout acte à intervenir, dans le cadre de la mise en œuvre de la présente délibération.



Christian PODEVIN
Secrétaire de séance

Pour extrait conforme,



Josiane LEI
Présidente

La présente délibération peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou notification, d'un recours gracieux auprès de Madame la Présidente de la communauté de communes pays d'Evian – vallée d'Abondance, ou d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de Grenoble.

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

Séance du lundi 04 décembre 2023 à 18h00

L'an deux mille vingt-trois, le quatre du mois de décembre, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Pays d'Évian-Vallée d'Abondance, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, dans la salle Olympe de la commune de Publier sise 225, rue des Tilleuls à Publier (74500), sous la présidence de Madame Josiane LEI, Présidente.

Etaient présents :

Gérard COLOMER, Jacques GRANDCHAMP, Régis BENED, Élisabeth GIGUELAY, Paul GIRARD-DESPRAULEX, Jacques BURNET, Karole BONTAZ, Caroline SAITER, Georges BLANC, Bernadette BOUVIER, Justin BOZONNET, Monique BUFFET, Christelle CHESSEL, Pascal CHESSEL, Gérald DAVID-CRUZ, Sylviane DENIAU, Florence DUVAND, Noël DUVAND, Henri GATEAU, Marie-Pierre GIRARD, Marie-Claude GIRARDOZ, Jean GUILLARD, Maxime JULLIARD, Isabelle LANG, Daniel MAGNIN, Ange MEDORI, Marie-Françoise PAUTHIER, Christian PODEVIN, Gilles TOURNIER.

Absents excusés :

Monique MAXIT donne pouvoir à Élisabeth GIGUELAY, Renato GOBBER donne pouvoir à Gérard COLOMER, Nadine WENDLING donne pouvoir à Caroline SAITER, Anne-Marie BALAIN donne pouvoir à Paul GIRARD-DESPRAULEX, Jean-Marc BOCHATON donne pouvoir à Justin BOZONNET, Corinne DELOT, Viviane DUCRETTET-VIOLLAZ donne pouvoir à Henri GATEAU, Virginie FAUCON, Bruno GILLET donne pouvoir à Marie-Françoise PAUTHIER, Anthony GAVET, Dominique GIRAUD donne pouvoir à Sylviane DENIAU, Sonia HOURTOULE, Bruno HUVÉ, Pierre-André JACQUIER, Hervé LACHAT, Lise NICOD, Zohra OUCHCHANE, Laurent PERTUISET, Géraldine PFLIEGER, Nicolas RUBIN, Sébastien RUELLOT donne pouvoir à Jacques BURNET, Marie-Claire SONNOIS, Anne-Cécile VIOLLAND donne pouvoir à Josiane LEI, Gilbert VUILLOUD, James WALKER donne pouvoir à Jacques GRANDCHAMP.

Secrétaire désigné	: Christian PODEVIN
Nombre de membres en exercice	: 55
Nombre de membres présents	: 30
Nombre de membres votants	: 41
Convocation	: mardi 28 novembre 2023

2023-12-183 - ADMINISTRATION GÉNÉRALE - 1. 3 - SIAC – Proposition animation filière forestière

Vu la délibération n°2023-06-110 du conseil communautaire de la CCPEVA du 26 juin 2023, approuvant les nouveaux statuts du SIAC,
Vu l'avis favorable du bureau communautaire en date du 16 novembre 2023 ;

Considérant la nécessité de poursuivre les actions engagées depuis 2014 par le SIAC sur la structuration et animation de la filière forestière dans le cadre du LEADER 2014/2022 ;

Considérant que le SIAC a fait parvenir une proposition de convention portant sur l'animation d'une politique forestière à l'échelle du Chablais et que le SIAC a porté de nombreuses actions en faveur de la forêt du Chablais dans le cadre du programme LEADER 2014-2022. Des actions nécessiteraient d'être poursuivies au-delà de cette période ;

Considérant la proposition du SIAC de conclure avec ses EPCI membres une convention de prestation de services visant à préciser ces actions, ceci par souci de clarification et de mise en concordance avec les actions qui pourraient par ailleurs être portées par d'autres structures ;

Certifié exécutoire

Reçu en Sous-Préfecture,

Le 18 DÉCEMBRE 2023

Publié ou notifié

Le 21 DÉCEMBRE 2023

À Publier, le 21 DÉCEMBRE 2023



Josiane LEI
Présidente

Il s'agit d'actions d'intérêt commun à l'échelle du Chablais au titre du développement économique et de l'aménagement rural, notamment dans la perspective du programme LEADER 2023-2027 en cours de déploiement.

La convention proposée, d'une durée de 4 années, comprend des missions de base communes à tous les EPCI et qui sont toutes la prolongation d'actions déjà portées par le SIAC au cours des années écoulées.

Ces missions de base communes à tous les EPCI sont :

- o L'animation de la bourse foncière forestière du Chablais (site internet « La Forêt Bouge »),
- o Le soutien à la création de structures de regroupement de propriétaires forestiers (en lien direct avec des subventions FEADER),
- o Le soutien à l'émergence de schéma de desserte forestière (en lien direct avec des subvention FEADER),
- o Le portage du Projet Sylvicole Territorial Sylv'ACCTES (adhésion du territoire « Chablais »),
- o Initiation d'un projet de plateforme de stockage de bois pour le Chablais (poursuite de la prospection),
- o Faciliter la mobilisation du bois,
- o Promouvoir une charte de bonnes pratiques sylvicoles,
- o L'organisation et la participation aux réseaux forestiers locaux et régionaux.

Ces missions ne feront pas l'objet de facturation par le SIAC s'agissant d'actions couvertes par les cotisations courantes versées au SIAC, sans augmentation de participations.

En outre, si le besoin venait à apparaître en cours d'exécution de la convention, il sera possible de souscrire à des missions optionnelles, après discussion et accord exprès des EPCI membres, au vu notamment des coûts et des financements externes attendus. Ces missions seraient :

- o La cartographie de la desserte forestière,
- o L'analyse des sources mobilisable de biomasse,
- o L'animation de la plateforme de stockage de bois,
- o Des plantations expérimentales de forêt dans le Chablais.

et nécessiteraient une nouvelle délibération du conseil communautaire.

Le Conseil Communautaire à l'unanimité :

- **APPROUVE** la proposition de convention du SIAC pour 4 années sans participation financière supplémentaire concernant les missions de base pour une animation forestière à l'échelle du Chablais,
- **AUTORISE** Madame la Présidente de la communauté de communes pays d'Évian - vallée d'Abondance à prendre toutes les dispositions nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération,
- **AUTORISE** à Madame la Présidente de la communauté de communes pays d'Évian - vallée d'Abondance à signer tout document, ainsi que tout acte à intervenir, dans le cadre de la mise en œuvre de la présente délibération.



Christian PODEVIN
Secrétaire de séance

Pour extrait conforme,



Josiane LEI
Présidente

La présente délibération peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou notification, d'un recours gracieux auprès de Madame la Présidente de la communauté de communes pays d'Evian – vallée d'Abondance, ou d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de Grenoble.

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

Séance du lundi 04 décembre 2023 à 18h00

Envoyé en préfecture le 18/12/2023
Reçu en préfecture le 18/12/2023
Publié le *SLOW*
ID : 074-200071967-20231204-DEL2023_12_182-DE

Certifié exécutoire
Reçu en Sous-Préfecture,

Le _____

Publié ou notifié

Le _____

À Publier, le _____

Josiane LEI
Présidente

L'an deux mille vingt-trois, le quatre du mois de décembre, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Pays d'Evian-Vallée d'Abondance, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, dans la salle Olympe de la commune de Publier sise 225, rue des Tilleuls à Publier (74500), sous la présidence de Madame Josiane LEI, Présidente.

Etaient présents :

Gérard COLOMER, Jacques GRANDCHAMP, Régis BENED, Élisabeth GIGUELAY, Paul GIRARD-DESPRAULEX, Jacques BURNET, Karole BONTAZ, Caroline SAITER, Georges BLANC, Bernadette BOUVIER, Justin BOZONNET, Monique BUFFET, Christelle CHESSEL, Pascal CHESSEL, Gérald DAVID-CRUZ, Sylviane DENIAU, Florence DUVAND, Noël DUVAND, Henri GATEAU, Marie-Pierre GIRARD, Marie-Claude GIRARDOZ, Jean GUILLARD, Maxime JULLIARD, Isabelle LANG, Daniel MAGNIN, Ange MEDORI, Marie-Françoise PAUTHIER, Christian PODEVIN, Gilles TOURNIER.

Absents excusés :

Monique MAXIT donne pouvoir à Élisabeth GIGUELAY, Renato GOBBER donne pouvoir à Gérard COLOMER, Nadine WENDLING donne pouvoir à Caroline SAITER, Anne-Marie BALAIN donne pouvoir à Paul GIRARD-DESPRAULEX, Jean-Marc BOCHATON donne pouvoir à Justin BOZONNET, Corinne DELOT, Viviane DUCRETTET-VIOLLAZ donne pouvoir à Henri GATEAU, Virginie FAUCON, Bruno GILLET donne pouvoir à Marie-Françoise PAUTHIER, Anthony GAVET, Dominique GIRAUD donne pouvoir à Sylviane DENIAU, Sonia HOURTOULE, Bruno HUVÉ, Pierre-André JACQUIER, Hervé LACHAT, Lise NICOUD, Zohra OUCHCHANE, Laurent PERTUISET, Géraldine PFLIEGER, Nicolas RUBIN, Sébastien RUELOT donne pouvoir à Jacques BURNET, Marie-Claire SONNOIS, Anne-Cécile VIOLLAND donne pouvoir à Josiane LEI, Gilbert VUILLOUD, James WALKER donne pouvoir à Jacques GRANDCHAMP.

Secrétaire désigné	: Christian PODEVIN
Nombre de membres en exercice	: 55
Nombre de membres présents	: 30
Nombre de membres votants	: 41
Convocation	: mardi 28 novembre 2023

2023-12-183 - ADMINISTRATION GÉNÉRALE - 1. 3 - SIAC – Proposition animation filière forestière

Vu la délibération n°2023-06-110 du conseil communautaire de la CCPEVA du 26 juin 2023, approuvant les nouveaux statuts du SIAC,
Vu l'avis favorable du bureau communautaire en date du 16 novembre 2023 ;

Considérant la nécessité de poursuivre les actions engagées depuis 2014 par le SIAC sur la structuration et animation de la filière forestière dans le cadre du LEADER 2014/2022 ;

Considérant que le SIAC a fait parvenir une proposition de convention portant sur l'animation d'une politique forestière à l'échelle du Chablais et que le SIAC a porté de nombreuses actions en faveur de la forêt du Chablais dans le cadre du programme LEADER 2014-2022. Des actions nécessiteraient d'être poursuivies au-delà de cette période ;

Considérant la proposition du SIAC de conclure avec ses EPCI membres une convention de prestation de services visant à préciser ces actions, ceci par souci de clarification et de mise en concordance avec les actions qui pourraient par ailleurs être portées par d'autres structures ;

Il s'agit d'actions d'intérêt commun à l'échelle du Chablais au titre du développement économique et de l'aménagement rural, notamment dans la perspective du programme LEADER 2023-2027 en cours de déploiement.

La convention proposée, d'une durée de 4 années, comprend des missions de base communes à tous les EPCI et qui sont toutes la prolongation d'actions déjà portées par le SIAC au cours des années écoulées.

Ces missions de base communes à tous les EPCI sont :

- o L'animation de la bourse foncière forestière du Chablais (site internet « La Forêt Bouge »),
- o Le soutien à la création de structures de regroupement de propriétaires forestiers (en lien direct avec des subventions FEADER),
- o Le soutien à l'émergence de schéma de desserte forestière (en lien direct avec des subvention FEADER),
- o Le portage du Projet Sylvicole Territorial Sylv'ACCTES (adhésion du territoire « Chablais »),
- o Initiation d'un projet de plateforme de stockage de bois pour le Chablais (poursuite de la prospection),
- o Faciliter la mobilisation du bois,
- o Promouvoir une charte de bonnes pratiques sylvicoles,
- o L'organisation et la participation aux réseaux forestiers locaux et régionaux.

Ces missions ne feront pas l'objet de facturation par le SIAC s'agissant d'actions couvertes par les cotisations courantes versées au SIAC, sans augmentation de participations.

En outre, si le besoin venait à apparaître en cours d'exécution de la convention, il sera possible de souscrire à des missions optionnelles, après discussion et accord exprès des EPCI membres, au vu notamment des coûts et des financements externes attendus. Ces missions seraient :

- o La cartographie de la desserte forestière,
- o L'analyse des sources mobilisable de biomasse,
- o L'animation de la plateforme de stockage de bois,
- o Des plantations expérimentales de forêt dans le Chablais.

et nécessiteraient une nouvelle délibération du conseil communautaire.

Le Conseil Communautaire à l'unanimité :

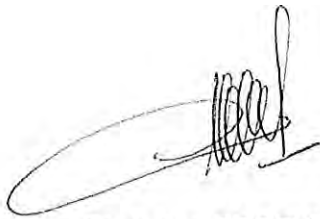
- **APPROUVE** la proposition de convention du SIAC pour 4 années sans participation financière supplémentaire concernant les missions de base pour une animation forestière à l'échelle du Chablais,
- **AUTORISE** Madame la Présidente de la communauté de communes pays d'Évian - vallée d'Abondance à prendre toutes les dispositions nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération,
- **AUTORISE** à Madame la Présidente de la communauté de communes pays d'Évian - vallée d'Abondance à signer tout document, ainsi que tout acte à intervenir, dans le cadre de la mise en œuvre de la présente délibération.

Envoyé en préfecture le 18/12/2023

Reçu en préfecture le 18/12/2023

Publié le

ID : 074-200071967-20231204-DEL2023_12_182-DE



Christian PODEVIN
Secrétaire de séance

Pour extrait conforme,



Josiane LEI
Présidente

La présente délibération peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou notification, d'un recours gracieux auprès de Madame la Présidente de la communauté de communes pays d'Evian – vallée d'Abondance, ou d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de Grenoble.

Convention de prestation de services pour
L'animation de la filière forestière du Chablais
En déclinaison des politiques contractuelles du SIAC

Entre

Le Syndicat Intercommunal d'Aménagement du Chablais (SIAC), sis 2 avenue des Allobroges
– BP 33 – à Thonon-les-Bains (74 200), représenté par Mme Géraldine PFLIEGER, en qualité
de Présidente,

Et

La Communauté d'Agglomération Thonon Agglomération (TA), sise 2 place de l'Hôtel de Ville
– BP 80114 – à Thonon-les-Bains (74 200), représenté par M. Christophe ARMINJON, en
qualité de Président,

Et

La Communauté de Communes Pays d'Evian Vallée d'Abondance (CCPEVA), sise 851 avenue
des Rives du Léman – CS 10084 – à Publier (74 500), représenté par Mme. Josiane LEI, en
qualité de Présidente,

Et

La Communauté de Communes du Haut Chablais (CCHC), sise 18 route de l'Eglise – Le Biot
(74 430), représenté par M. Fabien TROMBERT, en qualité de Président,

Préambule

Envoyé en préfecture le 18/12/2023
Reçu en préfecture le 18/12/2023
Publié le
ID : 074-200071967-20231204-DEL2023_12_182-DE

Vu l'article L-5111-1 du Code Général des Collectivité Territorial traitant des dispositions générales de la coopération locale, ainsi que les statuts du SIAC sur les prestations de service,

Vu l'article L-5214-16-1 du Code Général des Collectivité Territorial traitant des compétences des communautés de communes,

Vu l'article L5216-5 du Code Général de Collectivité Territorial traitant des compétence des communautés d'agglomération,

Vu la délibération du SIAC en date du XX/XX/2023 autorisant la mise en œuvre de la convention de prestation de service, ainsi que sa Présidente à signer la présente convention.

Vu la délibération de TA en date du XX/XX/2023 autorisant la mise en œuvre de la convention de prestation de service, ainsi que son Président à signer la présente convention.

Vu la délibération de la CCPEVA en date du XX/XX/2023 autorisant la mise en œuvre de la convention de prestation de service, ainsi que sa Présidente à signer la présente convention.

Vu la délibération de la CCHC en date du XX/XX/2023 autorisant la mise en œuvre de la convention de prestation de service, ainsi que son Président à signer la présente convention.

Considérant les actions en faveur de la filière forêt/bois menées par le SIAC au cours de la programmation LEADER 2014-2022,

Considérant que le programme LEADER 2023-2027 porté par le SIAC pour le Chablais possède des lignes financières dédiées au renforcement de la filière sylvicole,

Article 1 : Objet de la convention

La présente convention définit les modalités de coopération entre le SIAC et les 3 EPCI membres, Thonon Agglomération (TA), la CC Pays d'Evian Vallée d'Abondance (CCPEVA) et la CC Haut Chablais (CCHC).

Elle définit les missions confiées au SIAC dans le cadre de l'animation de la filière forêt/bois du territoire en déclinaison des politiques contractuelles de développement et d'aménagement rural.

Article 2 : Durée de la convention

La présente convention est conclue pour la période du 1^{er} janvier 2024 au 31 décembre 2027, soit pour une durée de 4 ans calée sur la durée de la programmation FEADER 2023-2027.

Article 3 : Modalité d'exécution de la convention

Les partenaires rappellent qu'ils se sont associés afin de définir ensemble les actions d'animations et de structuration de la filière forêt/bois du Chablais qui seront confiées au SIAC pour l'intérêt commun à l'échelle de ce territoire au titre du développement économique et de l'aménagement rural. Ces actions sont listées dans l'article n°4 de la présente convention.

Article 4 : Missions de base commune à tous les EPCI

4.1 : Animer la bourse foncière forestière

Les partenaires confient au SIAC le portage et l'animation de la bourse foncière forestière du Chablais. Cet outil est le premier pas pour une restructuration foncière des massifs forestiers permettant de lutter contre le morcellement cadastrale des forêts sur les 62 communes du Chablais.

L'objectif de cette mission est de lutter contre le morcellement du foncier forestier en :

- Fournissant aux propriétaires un moyen facile pour vendre ou agrandir leurs domaines forestiers,
- Accompagnant les propriétaires dans leurs procédures d'acquisition ou de vente de parcelles forestières,
- Informant les propriétaires et les collectivités sur les questions du foncier forestier,

4.2 : Soutenir la création des ASLGF et ASA

Les partenaires autorisent le SIAC à continuer ces actions pour la création et le développement des Associations Syndicales de gestion forestière (ASLGF/ASA) afin d'encourager le regroupement de propriétaires forestiers dans le cadre du programme LEADER ou autre subvention (montage des dossiers et phase d'émergence préalable, suivi pour la mise en œuvre et développement).

Ces structures de regroupement de propriétaires sont importantes pour la mise en place d'une gestion durable et dynamique des forêts du Chablais.

4.3 : Soutenir l'émergence de schéma de desserte forestière

Les partenaires autorisent le SIAC à travailler sur l'émergence de schéma de desserte forestière en lien avec le programme LEADER ou autre subvention.

Ces schémas de desserte forestière sont importants pour :

- Dresser un inventaire des dessertes existantes sur le massif,
- Analyser les différents enjeux du massif et de les cartographier,
- Proposer différentes actions à mener pour valoriser de façon optimal les différents enjeux identifiés.

4.4 : Porter le Projet Sylvicole Territorial – Sylv'ACCTES

Les partenaires confient au SIAC le portage et l'animation du Projet Sylvicole Territorial (PST) du Chablais. Pour rappel, le SIAC adhère depuis 2020 à Sylv'ACCTES qui est une association reconnue d'intérêt public et qui permet de construire les forêts de demain en finançant des actions forestières vertueuses. Dans le cadre de cette adhésion, un Projet Sylvicole Territorial a été rédigé avec les acteurs locaux de la filière forêt définissant les modes de gestions forestières à soutenir dans le Chablais. Ces modes de gestions forestières encouragés par Sylv'ACCTES ont systématiquement un impact positif sur le climat, la biodiversité et les paysages.

L'adhésion à cette association permet de proposer une aide financière pour les propriétaires forestiers publics (taux d'aide : 50%) et privés (taux d'aide : 70%) qui souhaitent s'engager dans une gestion améliorée de leur forêt.

Les EPCI membres sont systématiquement invités à participer à l'animation de ce dispositif.

4.5 : Initier un projet de plateforme de stockage de bois

Suite à l'observatoire de la filière forêt/bois de 2018, le SIAC a mené une étude sur l'opportunité de mettre en place une plateforme de stockage de bois hors forêt afin de répondre à la problématique des flux des bois. Cette action concerne l'ensemble des acteurs de la filière forêt du Chablais. Les conclusions de cette étude ont montré clairement le besoin de mettre en place une plateforme de stockage centrale au niveau du Chablais.

Les partenaires autorisent le SIAC à poursuivre ce projet afin de :

- Rechercher des secteurs pouvant accueillir cette plateforme de stockage de bois,

- Créer l'association d'utilisateur de la plateforme de stockage de la filière bois.

4.6 : Faciliter la mobilisation du bois

Les partenaires autorisent le SIAC à participer à l'émergence de projets visant la mobilisation du bois issu des forêts du Chablais dans le cadre du programme LEADER ou autre subvention. La mobilisation durable de la biomasse fait partie des enjeux relatifs à la transition énergétique des territoires. Au vu des objectifs fixés par l'Etat en matière de développement des énergies renouvelables, l'augmentation de l'apport de biomasse notamment forestière est nécessaire. Ce défi d'amélioration de la mobilisation de la biomasse locale doit également prendre en compte la préservation des enjeux économiques, environnementaux et sociaux à l'échelle du territoire.

4.7 : Promouvoir une charte de bonnes pratiques sylvicoles

Les partenaires autorisent le SIAC à travailler sur l'actualisation et l'animation d'une charte de bonnes pratiques sylvicoles au niveau du Chablais. L'objectif est de reprendre l'ancienne charte départementale et de mettre en place une animation locale auprès des entreprises et des propriétaires forestiers afin d'éviter les conflits d'usage, les mauvaises pratiques, ...

Afin de répondre aux objectifs de cette mission, le SIAC s'engage à dédier du temps d'animation afin d'organiser des réunions de partages, d'information et de suivi au niveau du Chablais. Il conviendra également de prévoir un plan de communication notamment pour la diffusion de l'information auprès du grand public, des propriétaires forestiers, des intervenants (brochure, articles de presse etc...).

Les EPCI membres sont systématiquement invités à participer à l'animation de cette charte de bonnes pratiques sylvicoles sur leur territoire.

4.8 : Organiser et participer aux réseaux forestiers

Les partenaires autorisent le SIAC poursuivre l'adhésion au Pôle Excellence Bois 74 et la participation aux réseaux des acteurs forestiers existants.

Les objectifs de cette mission sont de :

- Mieux connaître les besoins et les attentes des acteurs économiques de la filière,
- Mettre en place une veille et d'échanger avec les autres territoires forestiers de la Région AuRA,
- Organiser des cycles de rencontres entre les élus et les professionnels sur des sujets importants pour le développement de la filière forêt/bois locale.

Les EPCI membres sont systématiquement invités à participer aux différents réseaux afin d'être le relais auprès des élus et des acteurs du territoire.

Article 5 : Missions optionnelles (à la carte)

Les actions en option pourront être réalisées par le SIAC uniquement après accord exprès de tout ou partie des partenaires de la présente convention qui en seront bénéficiaires. Ces options pourront être déployées sur tout le territoire du Chablais ou sur une partie en fonction des EPCI qui souhaitent les confier au SIAC. La réalisation de ces options fera l'objet soit d'une convention spécifique, soit d'un échange de courrier valant commande et après la validation du cahier des charges et des objectifs à atteindre.

Les missions optionnelles pouvant être confiées au SIAC pour l'animation de la filière forêt/bois sont listées ci-dessous (liste non exhaustive).

5.1 : Cartographier la desserte forestière

Il n'existe pas de base de données actualisées de la desserte forestière au niveau du Chablais. L'objectif de ce projet est de réaliser un état des lieux de toutes les dessertes forestières du territoire du Chablais (recenser, cartographier, analyser l'état, ...) ainsi que les projets de tracer de desserte identifiée dans les schémas de desserte.

Cette démarche est d'autant plus importante car cette cartographie servira également pour la lutte contre les incendies de forêt.

5.2 : Analyser les sources mobilisables de biomasse

Afin de répondre au besoin croissant en termes de bois d'œuvre et de bois énergie, il convient de travailler sur :

- L'identification des secteurs mobilisables et des opportunités,
- Le recensement des besoins actuels et à venir du territoire en termes de consommation de biomasse (quantitatif, produit, ...),

Le SIAC propose de porter une étude sur ce sujet en partenariat avec les EPCI qui le souhaitent ainsi qu'avec les acteurs de la filière. Ce travail s'inscrira dans le cadre des projets de mobilisation du bois de chaque EPCI.

5.3 : Animer la plateforme de stockage de bois

Suite au travail prévu dans l'article 4.5 de la présente convention, la seconde phase ce projet de plateforme de stockage de bois pourra être mise en œuvre, à savoir :

- L'étude de faisabilité pour budgétiser le projet et organiser techniquement la plateforme,
- Le portage des investissements pour la réalisation de cette plateforme
- L'animation courante de la plateforme

Sur demande des partenaires, le SIAC peut porter une partie de cette animation. Un coin de pilotage spécifique à cette action pourra également être créé pour le déroulement de cette opération.

5.3 : Plantations expérimentales de forêt dans le Chablais

En 2020, le SIAC en partenariat avec 6 communes du territoire (Chens-sur-Léman, la Baume, Larringes, Marin, Reyvroz et Seytroux) ont mené ensemble un projet de plantations expérimentales. Le but était d'expérimenter des essences forestières susceptibles d'être adaptées aux forêts du Chablais dans la perspective du changement climatique. Ce projet local s'est intégré dans la démarche nationale des « îlots d'avenir », réseau de sites expérimentaux suivis sur le long terme en forêt publique par l'ONF.

Le projet a consisté à réaliser :

- La délimitation de sites adéquats et leur description initiale (sol, climat),
- La proposition des essences et provenances à planter, ainsi que des techniques de plantation à mettre en œuvre,
- La réalisation des plantations (octobre 2020 ou 2021 selon les cas) puis des entretiens,
- Le suivi de 2020 à 2022 de chaque plantation,
- La rédaction des documents retraçant les travaux réalisés et les 1ers éléments observés.

Afin de poursuivre cette expérimentation, le SIAC peut proposer aux collectivités du Chablais de lancer une deuxième édition de ce projet de plantations expérimentales de forêt dans le Chablais.

Article 6 : Budget

La réalisation des actions citées à l'article 4 de la présente convention nécessitera du temps de travail d'agent du SIAC ainsi que des prestations extérieures (coût adhésion, prestation de service, ...).

Les dépenses seront prises en charge dans le budget général du SIAC sans demande d'augmentation des participations des 3 EPCI membres.

Des demandes de subvention pourront être faites auprès de différents financeurs possibles (FEADER, Région, Département, ...) pour la réalisation des actions citées à l'article 4 de la présente convention. Le cas échéant, ces demandes pourront être faites conjointement avec un ou plusieurs acteurs et/ou EPCI du territoire.

Un tableau des dépenses prévisionnelles pour la réalisation des actions citées à l'article 4 est joint à la présente convention (annexe n°1).

Concernant les missions optionnelles citées dans l'article 5, les budgets associés seront discutés avec les EPCI concernés lors des échanges préalables obligatoires pour la définition et mise en œuvre de ces actions.

Article 7 : Gouvernance

Dans le cadre de la mise en œuvre des missions citées aux articles précédents, un comité de pilotage composé d'un élu par EPCI (accompagné d'un technicien) ce comité sera de :

Envoyé en préfecture le 18/12/2023
Reçu en préfecture le 18/12/2023
Publié le 18/12/2023
DE 1742018133-2023-04016-2023_12_182-DE

- Coordonner les politiques publiques en faveur de la forêt et du bois au niveau du Chablais,
- Rechercher des financements communs pour l'animation de la filière forêt/bois,
- Monter ensemble des projets forestiers au bénéfice de l'ensemble du territoire.

Article 8 : Modification de la convention de partenariat, résiliation

Toute modification de la présente convention fera l'objet d'un avenant, qui devra être accepté à l'unanimité des parties contractuelles.

Le partenaire qui souhaite abandonner sa participation au projet peut demander la résiliation de la présente convention par lettre recommandée à l'adresse du SIAC afin d'en informer les autres partenaires et de préparer une nouvelle convention.

Article 9 : Traitement des litiges

En cas de litiges, les partenaires recherchent une solution à l'amiable.

A défaut, en cas de contentieux, le Tribunal compétent est le Tribunal Administratif de Grenoble.

SLO

Convention de prestation de services pour
L'animation de la filière forestière du Chablais

Mme Géraldine PFLIEGER, Présidente, représentant légal du SIAC

Le XX/XX/2023

Signature et tampon

M. Christophe ARMINJON, Président, représentant légal de TA

Le XX/XX/2023

Signature et tampon

Mme Josiane LEI, Présidente, représentant légal de la CCPEVA

Le XX/XX/2023

Signature et tampon

M. Fabien TROMBERT, Président, représentant légal de la CCHC

Le XX/XX/2023

Signature et tampon

Annexe n°1 : Dépenses prévisionnelles pour les missions de base communes

Actions		Frais interne annuel		Frais externe annuel (en HT)		Total dépense
		112 /jours	32 621,12 €	Total prestation extérieur	33 372,00 €	
Article 4.1	Animer la bourse foncière forestière	24 /jours	6 990,24 €	Maintenance site internet (3 ans) Publipostage (entre 10 000 et 12 000 envoies)	5 232,00 € 9 000,00 €	21 222,24 €
Article 4.2	Soutenir la création des ASLGF et ASA	12 /jours	3 495,12 €		- €	3 495,12 €
Article 4.3	Soutenir l'émergence de schéma de desserte forestière	12 /jours	3 495,12 €		- €	3 495,12 €
Article 4.4	Porter le projet Sylvicol Territorial Sylv'ACCTES	4 /jours	1 165,04 €	Adhésion Sylv'ACCTES (pour 3 ans)	4 000,00 €	5 165,04 €
Article 4.5	Initier un projet de plateforme de stockage de bois	15 /jours	4 368,90 €			4 368,90 €
Article 4.6	Faciliter la mobilisation du bois	6 /jours	1 747,56 €			1 747,56 €
Article 4.7	Promouvoir une charte de bonnes pratiques sylvicoles	22 /jours	6 407,72 €		- €	5 165,04 €
Article 4.8	Organiser et participer aux réseaux forestiers - Pôle Excellence Bois - Réseaux territoire Forestier AuRA - Les RDV du bois du Chablais	4 /jours	1 165,04 €	Pôle Excellence Bois - adhésion	500,00 €	1 665,04 €
		4 /jours	1 165,04 €		- €	1 165,04 €
		9 /jours	2 621,34 €	Organisation des RDV du Bois (4 par an)	14 640,00 €	17 261,34 €

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

Séance du lundi 04 décembre 2023 à 18h00

Certifié exécutoire
Reçu en Sous-Préfecture,

Le 18 DÉCEMBRE 2023

Publié ou notifié

Le 21 DÉCEMBRE 2023

À Publier, le 21 DÉCEMBRE 2023

L'an deux mille vingt-trois, le quatre du mois de décembre, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Pays d'Evian-Vallée d'Abondance, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, dans la salle Olympe de la commune de Publier sise 225, rue des Tilleuls à Publier (74500), sous la présidence de Madame Josiane LEI, Présidente.

Etaient présents :

Gérard COLOMER, Jacques GRANDCHAMP, Régis BENED, Élisabeth GIGUELAY, Paul GIRARD-DESPRAULEX, Jacques BURNET, Karole BONTAZ, Caroline SAITER, Georges BLANC, Bernadette BOUVIER, Justin BOZONNET, Monique BUFFET, Christelle CHESSEL, Pascal CHESSEL, Gérald DAVID-CRUZ, Sylviane DENIAU, Florence DUVAND, Noël DUVAND, Henri GATEAU, Marie-Pierre GIRARD, Marie-Claude GIRARDOZ, Jean GUILLARD, Maxime JULLIARD, Isabelle LANG, Daniel MAGNIN, Ange MEDORI, Marie-Françoise PAUTHIER, Christian PODEVIN, Gilles TOURNIER.

Absents excusés :

Monique MAXIT donne pouvoir à Élisabeth GIGUELAY, Renato GOBBER donne pouvoir à Gérard COLOMER, Nadine WENDLING donne pouvoir à Caroline SAITER, Anne-Marie BALAIN donne pouvoir à Paul GIRARD-DESPRAULEX, Jean-Marc BOCHATON donne pouvoir à Justin BOZONNET, Corinne DELOT, Viviane DUCRETTET-VIOLLAZ donne pouvoir à Henri GATEAU, Virginie FAUCON, Bruno GILLET donne pouvoir à Marie-Françoise PAUTHIER, Anthony GAVET, Dominique GIRAUD donne pouvoir à Sylviane DENIAU, Sonia HOURTOULE, Bruno HUVÉ, Pierre-André JACQUIER, Hervé LACHAT, Lise NICLOUD, Zohra OUCHCHANE, Laurent PERTUISET, Géraldine PFLIEGER, Nicolas RUBIN, Sébastien RUELOT donne pouvoir à Jacques BURNET, Marie-Claire SONNOIS, Anne-Cécile VIOLLAND donne pouvoir à Josiane LEI, Gilbert VUILLOUD, James WALKER donne pouvoir à Jacques GRANDCHAMP.

Secrétaire désigné	: Christian PODEVIN
Nombre de membres en exercice	: 55
Nombre de membres présents	: 30
Nombre de membres votants	: 41
Convocation	: mardi 28 novembre 2023

2023-12-184 - AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE- 8.4 - Convention avec le CAUE pour les missions de l'architecte conseil

Vu la délibération n° 139-2020-12, convention relative à la consultance architecturale
Vu la délibération n°223-2017-9, proposition d'organisation de la consultance architecturale,
Vu l'avis favorable du Bureau Communautaire du 16 novembre 2023,
Vu l'avis favorable de la Commission Habitat-Logement du 22 novembre 2023,

Considérant que la Communauté de communes Pays d'Evian – vallée d'Abondance a signé en 2017 une convention avec le Conseil d'architecture, d'urbanisme et de l'environnement de Haute-Savoie (CAUE 74) afin de mettre en place un service de conseil,

Considérant qu'une architecte du patrimoine, Madame Elsa MARTINHERNANDEZ conseille les porteurs de projet, élus et techniciens avec pour vocation d'orienter les projets immobiliers pour le respect des paysages et de l'architecture du territoire,

Considérant qu'une croissance régulière de l'activité de ce service proposée par la Communauté de Communes qui est passé de 82 en 2019 à 110 en 2023,

Considérant, le fait que le contrat le contrat avec Mme Elsa MARTIN-HERNANDEZ arrive à échéance,



Josiane LEI
Présidente

Considérant que Mme Elsa MARYTIN HERNANDEZ ne souhaite pas renouveler son contrat en raison de son éloignement géographique,

Considérant que la convention signée entre le CAUE et la CCPEVA arrive à échéance à la fin de cette année,

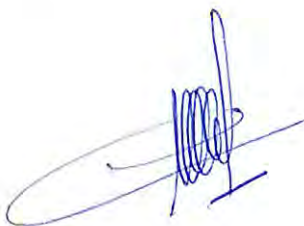
Il est proposé au Conseil communautaire de renouveler la convention partenariale d'objectif « service régulier de conseil » entre le CAUE et la CCPEVA pour une durée de 36 mois fixant à 62 vacations maximum par an soit 31 jours par an soit 2 jours par mois. A ce titre la communauté de communes prend en charge l'ensemble des coûts liés à ces vacations, estimé à 25 000 € par an et se fait rembourser par le CAUE 50% de la somme réelle.

Il est également proposé au Conseil communautaire sur recommandation du CAUE 74 de passer un contrat de service avec M. Séverin PERREAUT en tant que nouvel architecte conseil de la CCPEVA.

Pour rappel, l'architecte-conseil doit disposer d'une pleine indépendance d'intérêt entre le lieu d'exercice de son activité professionnelle et le territoire sur lequel elle apporte ses compétences de conseil.

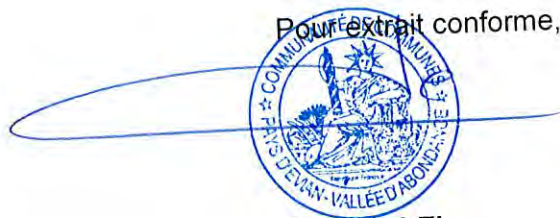
Le Conseil Communautaire à l'unanimité :

- **APPROUVE** la proposition de convention de service de conseil entre la CCPEVA et le CAUE 74,
- **APPROUVE** la proposition de contrat de service de conseil entre la CCPEVA et M. Severin PERREAUT,
- **AUTORISE** Madame la Présidente de la communauté de communes pays d'Évian - vallée d'Abondance à prendre toutes les dispositions nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération,
- **AUTORISE** à Madame la Présidente de la communauté de communes pays d'Évian - vallée d'Abondance à signer tout document, ainsi que tout acte à intervenir, dans le cadre de la mise en œuvre de la présente délibération.



Christian PODEVIN
Secrétaire de séance

Pour extrait conforme,



Josiane LEI
Présidente

La présente délibération peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou notification, d'un recours gracieux auprès de Madame la Présidente de la communauté de communes pays d'Évian – vallée d'Abondance, ou d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de Grenoble.

Certifié exécutoire
Reçu en Sous-Préfecture,

Le _____

Publié ou notifié

Le _____

À Publier, le _____

Josiane LEI
Présidente

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

Séance du lundi 04 décembre 2023 à 18h00

Envoyé en préfecture le 18/12/2023

Reçu en préfecture le 18/12/2023

Publié le

ID : 074-200071967-20231204-DEL2023_12_184-DE

L'an deux mille vingt-trois, le quatre du mois de décembre, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Pays d'Evian-Vallée d'Abondance, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, dans la salle Olympe de la commune de Publier sise 225, rue des Tilleuls à Publier (74500), sous la présidence de Madame Josiane LEI, Présidente.

Etaient présents :

Gérard COLOMER, Jacques GRANDCHAMP, Régis BENEDE, Elisabeth GIGUELAY, Paul GIRARD-DESPRAULEX, Jacques BURNET, Karole BONTAZ, Caroline SAITER, Georges BLANC, Bernadette BOUVIER, Justin BOZONNET, Monique BUFFET, Christelle CHESSEL, Pascal CHESSEL, Gérald DAVID-CRUZ, Sylviane DENIAU, Florence DUVAND, Noël DUVAND, Henri GATEAU, Marie-Pierre GIRARD, Marie-Claude GIRARDOZ, Jean GUILLARD, Maxime JULLIARD, Isabelle LANG, Daniel MAGNIN, Ange MEDORI, Marie-Françoise PAUTHIER, Christian PODEVIN, Gilles TOURNIER.

Absents excusés :

Monique MAXIT donne pouvoir à Elisabeth GIGUELAY, Renato GOBBER donne pouvoir à Gérard COLOMER, Nadine WENDLING donne pouvoir à Caroline SAITER, Anne-Marie BALAIN donne pouvoir à Paul GIRARD-DESPRAULEX, Jean-Marc BOCHATON donne pouvoir à Justin BOZONNET, Corinne DELOT, Viviane DUCRETTET-VIOLLAZ donne pouvoir à Henri GATEAU, Virginie FAUCON, Bruno GILLET donne pouvoir à Marie-Françoise PAUTHIER, Anthony GAVET, Dominique GIRAUD donne pouvoir à Sylviane DENIAU, Sonia HOURTOULE, Bruno HUVÉ, Pierre-André JACQUIER, Hervé LACHAT, Lise NICOU, Zohra OUCHCHANE, Laurent PERTUISET, Géraldine PFLIEGER, Nicolas RUBIN, Sébastien RUELOT donne pouvoir à Jacques BURNET, Marie-Claire SONNOIS, Anne-Cécile VIOLLAND donne pouvoir à Josiane LEI, Gilbert VUILLOUD, James WALKER donne pouvoir à Jacques GRANDCHAMP.

Secrétaire désigné	: Christian PODEVIN
Nombre de membres en exercice	: 55
Nombre de membres présents	: 30
Nombre de membres votants	: 41
Convocation	: mardi 28 novembre 2023

2023-12-184 - AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE- 8.4 - Convention avec le CAUE pour les missions de l'architecte conseil

Vu la délibération n° 139-2020-12, convention relative à la consultance architecturale
Vu la délibération n°223-2017-9, proposition d'organisation de la consultance architecturale,
Vu l'avis favorable du Bureau Communautaire du 16 novembre 2023,
Vu l'avis favorable de la Commission Habitat-Logement du 22 novembre 2023,

Considérant que la Communauté de communes Pays d'Evian – vallée d'Abondance a signé en 2017 une convention avec le Conseil d'architecture, d'urbanisme et de l'environnement de Haute-Savoie (CAUE 74) afin de mettre en place un service de conseil,

Considérant qu'une architecte du patrimoine, Madame Elsa MARTINHERNANDEZ conseille les porteurs de projet, élus et techniciens avec pour vocation d'orienter les projets immobiliers pour le respect des paysages et de l'architecture du territoire,

Considérant qu'une croissance régulière de l'activité de ce service proposée par la Communauté de Communes qui est passé de 82 en 2019 à 110 en 2023,

Considérant, le fait que le contrat le contrat avec Mme Elsa MARTIN-HERNANDEZ arrive à échéance,

Considérant que Mme Elsa MARYTIN HERNANDEZ ne souhaite pas renouveler son contrat en raison de son éloignement géographique,

Considérant que la convention signée entre le CAUE et la CCPEVA arrive à échéance à la fin de cette année,

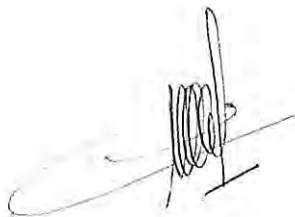
Il est proposé au Conseil communautaire de renouveler la convention partenariale d'objectif « service régulier de conseil » entre le CAUE et la CCPEVA pour une durée de 36 mois fixant à 62 vacations maximum par an soit 31 jours par an soit 2 jours par mois. A ce titre la communauté de communes prend en charge l'ensemble des coûts liés à ces vacations, estimé à 25 000 € par an et se fait rembourser par le CAUE 50% de la somme réelle.

Il est également proposé au Conseil communautaire sur recommandation du CAUE 74 de passer un contrat de service avec M. Séverin PERREAUT en tant que nouvel architecte conseil de la CCPEVA.

Pour rappel, l'architecte-conseil doit disposer d'une pleine indépendance d'intérêt entre le lieu d'exercice de son activité professionnelle et le territoire sur lequel elle apporte ses compétences de conseil.

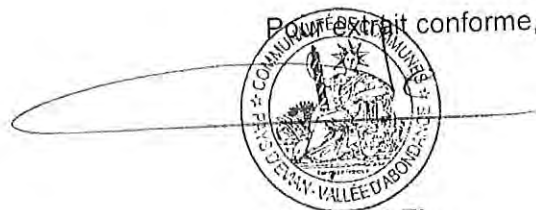
Le Conseil Communautaire à l'unanimité :

- **APPROUVE** la proposition de convention de service de conseil entre la CCPEVA et le CAUE 74,
- **APPROUVE** la proposition de contrat de service de conseil entre la CCPEVA et M. Severin PERREAUT,
- **AUTORISE** Madame la Présidente de la communauté de communes pays d'Évian - vallée d'Abondance à prendre toutes les dispositions nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération,
- **AUTORISE** à Madame la Présidente de la communauté de communes pays d'Évian - vallée d'Abondance à signer tout document, ainsi que tout acte à intervenir, dans le cadre de la mise en œuvre de la présente délibération.



Christian PODEVIN
Secrétaire de séance

Pour extrait conforme,



Josiane LEI
Présidente

La présente délibération peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou notification, d'un recours gracieux auprès de Madame la Présidente de la communauté de communes pays d'Évian - vallée d'Abondance, ou d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de Grenoble.

**Service de conseil architectural, urbain et paysager
de la communauté de communes Pays d'Evian Vallée d'Abondance**

Service régulier de conseil

Contrat d'architecte-conseil

Le présent contrat fait référence à la convention 23-AU-0217-AVT1-MA

ENTRE LES SOUSSIGNES,

Madame Josiane LEI, Présidente de la communauté de communes Pays d'Evian Vallée d'Abondance,
agissant au nom et pour le compte de ladite collectivité, en vertu d'une décision de l'assemblée délibérative
en date du.....

D'UNE PART,

ET

Monsieur Séverin PERREAUT, architecte-conseil, habilité par le CAUE de Haute-Savoie (ci-après désigné
l'architecte conseil), demeurant : 36 T rue de la Citadelle 01000 BOURG EN BRESSE

- à jour de ses déclarations et paiements auprès des services des impôts et de ses cotisations sociales :
Urssaf ou caisse générale, caisse maladie, caisse vieillesse, congés payés,
- couvert par une assurance responsabilité civile professionnelle en cours de validité,
- n'ayant pas fait l'objet, au cours des cinq dernières années d'une condamnation inscrite au bulletin n° 2 du
casier judiciaire (application de la loi 97-210 du 11/3/1997, décret du 31/5/1997).

D'AUTRE PART,

IL A ETE CONVENU CE QUI SUIT :

Article 1 - Objet du contrat

Le présent contrat a pour objet de définir les conditions selon lesquelles l'architecte-conseil, habilité par le
CAUE de Haute-Savoie, exerce sur le territoire de la collectivité une mission de conseil architectural, urbain
et paysager.

L'organisation du service de conseil de la collectivité est explicitée en annexe.

Article 2 - Définition de la mission de conseil

L'architecte-conseil exerce une mission générale de conseil tant auprès des représentants de la collectivité
qu'auprès des candidats à la construction sur le territoire de celle-ci.

Sur sollicitation des élus ou des services de la collectivité, l'architecte-conseil propose sa compétence en
matière d'architecture, d'urbanisme et d'environnement pour analyser et évaluer la qualité d'insertion des
projets d'aménagement, de construction ou de transformation dans le paysage, tel que défini à l'article R111-
27 du code de l'urbanisme.

Sa mission peut porter sur tout projet ayant pour objet de transformer le territoire. Il peut proposer ses
conseils tout au long du processus de projet depuis l'intention d'aménager jusqu'à l'instruction d'une
demande d'urbanisme.

Il a également pour rôle d'accompagner les élus dans leurs réflexions relatives à l'évolution urbaine du
territoire qu'ils administrent. Pour cela, il participe aux réunions organisées par la collectivité afin de fournir
des conseils et des orientations.

Article 3 - Conditions d'exercice de la mission de conseil

La collectivité s'engage à fournir à l'architecte-conseil l'ensemble des moyens administratifs et matériels nécessaires à l'exercice de sa mission.

Service régulier de conseil

A cet effet, les services de la collectivité sont chargés de l'organisation des rendez-vous de l'architecte-conseil et doivent en faciliter l'efficacité : ils collectent les dossiers qui peuvent provenir de leurs propres services et convoquent selon les cas les porteurs de projet.

Ces rendez-vous de conseil ont lieu en présence de l'instructeur du droit des sols affecté au territoire et/ou des services compétents en urbanisme de la collectivité. Ponctuellement, les élus peuvent participer à ces rendez-vous pour rappeler le projet politique qu'ils portent.

Ces rendez-vous de conseil font par ailleurs l'objet d'un calendrier, fixant le lieu où ils se déroulent, ainsi que leurs dates et leurs horaires pour des périodes de douze mois.

La saisie et la gestion des données relatives aux rendez-vous de conseil s'effectuent exclusivement par le biais d'une plateforme des services de conseil sécurisée, située sur le site Internet du CAUE, www.caue74.fr. Ces données administratives sont seulement accessibles par la collectivité, le CAUE et l'architecte-conseil. La plateforme des services de conseil réunit les informations relatives à l'organisation des rendez-vous, aux personnes reçues par l'architecte-conseil, aux projets de ces personnes et aux conseils de ce professionnel. La collectivité saisit les informations qui concernent l'organisation des rendez-vous, les personnes reçues par l'architecte-conseil et les projets présentés par ces personnes à ce professionnel. L'architecte-conseil saisit ses conseils et les envoie aux différents destinataires par le biais de la plateforme. Il peut pour cela se faire assister des services administratifs de la collectivité. Lorsque cet envoi électronique n'est pas possible, la collectivité est chargée de transmettre ces informations par voie postale.

Autres dispositions

L'organisation de rencontres complémentaires au service régulier de conseil avec l'architecte-conseil est à l'initiative de la collectivité.

L'architecte-conseil exerce sa mission en toute indépendance, autonomie et sous sa responsabilité, dans les locaux mis à sa disposition par la collectivité.

L'architecte-conseil se déplace sur le terrain chaque fois que cela est nécessaire.

Article 4 - Conditions d'intervention de l'architecte-conseil

La mission de l'architecte-conseil s'inscrit dans le cadre d'une mission d'intérêt public du CAUE. A ce titre, il s'engage à donner son appréciation sur tout dossier qui lui est soumis. Il peut, à son initiative, attirer l'attention de la collectivité, ou du CAUE, sur un sujet qui lui semble important.

Article 5 - Financement

5.1 Honoraires vacations et frais de déplacement

L'architecte-conseil adresse à la collectivité une note d'honoraires (exprimés en vacations correspondant à une demi-journée), ainsi que les justificatifs de ses déplacements.

Le montant de la vacation est fixé à compter du 1^{er} janvier 2023 à 253 euros hors taxes (taxe sur la valeur ajoutée au taux en vigueur au jour du paiement).

Le remboursement des frais de déplacement concerne les trajets entre le lieu d'exercice professionnel de l'architecte-conseil et le lieu de ses rendez-vous réguliers de conseil. Ce remboursement est fixé à compter du 1^{er} janvier 2023 à 0,54 euros hors taxes du kilomètre (taxe sur la valeur ajoutée au taux en vigueur au jour du paiement). Lorsque ces trajets s'effectuent en train, le remboursement des frais de déplacement s'effectue par la prise en charge du coût des billets de train sur la base d'un tarif SNCF 2^{ème} classe.

Il est également prévu que soient pris en charge les éventuels frais d'hébergement de l'architecte-conseil par la collectivité à concurrence d'un nombre maximum de **15 nuitées par an** pour un montant de 100 € TTC/nuitée.

Ces montants suivent l'évolution des tarifs fixés annuellement par la commission départementale des services de conseil du CAUE.

Il est précisé que le nombre annuel de vacations pourra varier selon la nécessité. Le CAUE conseille pour sa part au remboursement des vacations payées par la collectivité à l'architecte-conseil à hauteur de 50 % de leur montant. Ce remboursement concerne **un nombre maximum de 62 vacations** par an.

5.2 Modalités de versement

Les honoraires dus sont versés à l'architecte-conseil sur présentation de notes d'honoraires et justifications de frais, adressés à la collectivité tous les deux mois. Ces factures doivent être accompagnées d'états récapitulatifs des conseils effectués comprenant : les dates, la nature des conseils, les types de projets et la collectivité concernée.

5.4 Règlement

La collectivité se libère des sommes dues, en exécution du présent contrat, en faisant donner crédit au compte ouvert, au nom de

Sous le n° à

Dans le délai légal à dater du dépôt de la demande de règlement.

Article 6 - Durée du contrat

Le présent contrat est conclu pour une durée déterminée de 36 Mois. Il prend effet à la date du 01/11/2023.

Article 7 - Reconduction du contrat

A l'issue de la mission de l'architecte-conseil, un bilan du service de conseil architectural, urbain et paysager est mené avec la collectivité et le CAUE.

A partir de ce bilan, une reconduction du contrat peut être envisagée.

Le cas échéant, un avenant de reconduction pourra être proposé, ou un nouveau contrat pourra être mis en œuvre pour déterminer ses nouveaux buts et sa durée.

Article 8 - Résiliation anticipée du contrat

Le contrat peut être résilié avant son terme :

- Sans préavis en cas de violation ou d'inexécution par l'un des contractants, d'une des obligations prévues dans le présent contrat,
- Quinze jours après mise en demeure par lettre recommandée avec accusé de réception restée infructueuse dans les autres cas.

Article 9 - Engagement moral

L'architecte-conseil du CAUE exerce sa mission dans le cadre d'une déontologie spécifique. Il est notamment rappelé que l'architecte-conseil s'engage à ne pas exercer d'activités professionnelles autres que celle définie au travers du présent contrat sur son territoire d'intervention et dans le périmètre arrêté par le Conseil d'administration du CAUE du 22 juin 2017 (ensemble du territoire de l'EPCI). Cet engagement s'étend à ses associés ou partenaires selon le mode d'exercice professionnel de l'architecte-conseil. Toutefois, il peut être mobilisé dans le cadre d'une étude spécifique encadrée par une convention avec le CAUE et dont les objectifs s'inscrivent en cohérence avec la mission de conseil de l'architecte-conseil auprès de la collectivité.

L'architecte-conseil est tenu, dans l'exécution de la mission présentement définie, au secret professionnel. L'architecte-conseil exerce une mission exclusivement consultative. Il ne lui appartient ni de vérifier la conformité de la construction au droit des sols en vigueur, ni de contrôler les aspects techniques (structures, fluides et économie du projet) et technologiques de sa conception. Il peut toutefois apporter un éclairage en la matière auprès des services de la collectivité.

Article 10 - Habilitation par le CAUE de Haute-Savoie

L'architecte-conseil fait l'objet d'une habilitation annuelle par le CAUE de Haute-Savoie en référence à une charte, à une déontologie, ainsi qu'aux éléments de la politique définis par le Conseil d'administration du CAUE. La liste des architectes-conseil fait l'objet d'une mise à jour régulière. La perte de l'habilitation entraîne la rupture immédiate du contrat.

Fait à Annecy, en trois exemplaires originaux(*), le 30 octobre 2023

**la communauté de communes
Pays d'Evian Vallée d'Abondance,
Madame Josiane LEI
Présidente**

**Monsieur Séverin PERREAUT
Architecte-conseil**

(*) un exemplaire pour la collectivité, un exemplaire pour l'architecte-conseil et un exemplaire pour le CAUE

ANNEXE AU CONTRAT D'ARCHITECTE-CONSEIL

Monsieur Séverin PERREAUT
Service de conseil architectural, urbain et paysager
En référence à la convention 23-AU-0217-AVT1-MA

I - Contexte de la demande

La communauté de communes Pays d'Evian Vallée d'Abondance souhaite pouvoir proposer un accompagnement qualitatif aux porteurs de projets pour garantir la qualité architecturale des futures constructions. Ainsi, les élus souhaitent bénéficier du service de conseil architectural et urbain proposé par le CAUE.

Le présent contrat est établi pour définir une mission de conseil régulier au bénéfice de la collectivité en ce sens.

II - Attendus relatifs à la mission de l'architecte-conseil

L'architecte-conseil propose ses compétences à la demande des services des collectivités et des élus qui lui soumettent les sujets. Il apporte une analyse circonstanciée pour chaque projet afin de constituer un argumentaire pertinent quant à la qualité d'insertion des projets dans leur contexte.

L'architecte-conseil peut recevoir les porteurs de projet avec les élus et les services de la collectivité afin de nourrir une discussion constructive quant au développement des projets architecturaux, le plus en amont possible dans le processus de conception.

Lorsque qu'un dossier est en cours d'instruction d'une demande d'autorisation d'urbanisme, les élus peuvent solliciter l'architecte-conseil pour juger de la cohérence du projet dans son environnement urbain et paysager afin qu'il propose des arguments dont peuvent se saisir les élus pour arrêter leur décision.

La collectivité peut également associer l'architecte-conseil à ses réflexions de développement du territoire.

L'architecte-conseil intervient en accompagnement des élus en enrichissant leurs prises de décisions sur les sujets de l'architecture, de l'urbanisme et du paysage.

III - Modalités du service de conseil architectural, urbain et paysager

Les présences de l'architecte-conseil sont organisées selon un calendrier fixé chaque année avec la collectivité.

Ces permanences permettent de prévoir un temps pour l'analyse de projets en cours de développement avec les services et les élus et un temps pour recevoir les porteurs de projets qui en font la demande ou qui y sont invités par la collectivité. Les rencontres avec les porteurs de projet ont pour objectifs de comprendre les sujets et le cas échéant de proposer des orientations en vue de leur évolution pour une insertion qualitative. Un élu et l'instructeur des autorisations d'urbanisme participent à ces rencontres.

Ponctuellement, l'architecte-conseil peut être sollicité pour intervenir auprès de la commission d'urbanisme pour aborder un dossier présentant des enjeux de transformation du territoire singuliers.

Tous les sujets abordés font l'objet d'une rédaction de conseil sur la plateforme mise à disposition par le CAUE de Haute-Savoie.

IV - Déontologie

L'architecte-conseil du CAUE exerce sa mission dans le cadre d'une déontologie spécifique. Il s'engage à ne pas exercer d'activités professionnelles autres que celle définie au travers du présent contrat sur son territoire d'intervention et dans le périmètre arrêté par le Conseil d'administration du CAUE du 22 juin 2017 : Ensemble du territoire de la communauté de communes du Pays d'Evian Vallée d'Abondance. Cet engagement s'étend à ses associés ou partenaires selon le mode d'exercice professionnel de l'architecte-conseil.

Fait à Annecy, en trois exemplaires originaux(*), le 30 octobre 2023

la communauté de communes
Pays d'Evian Vallée d'Abondance,
Madame Josiane LEI
Présidente

Monsieur Séverin PERREAUT
Architecte-conseil

Service de conseil architectural, urbain et paysager de la communauté de communes Pays d'Evian Vallée d'Abondance

Service régulier de conseil

Convention partenariale d'objectif

Réf : 23-AU-0217-AVT1-MA

ENTRE :

la communauté de communes Pays d'Evian Vallée d'Abondance représenté(e) par son Présidente, Madame Josiane LEI, dûment habilité(e) par décision de l'assemblée délibérative du....., aux fins de signature des présentes,

D'UNE PART

ET

le Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et d'Environnement de Haute-Savoie, ci-après désigné le CAUE, représenté par son Président, Monsieur Joël BAUD-GRASSET,

D'AUTRE PART

IL A ETE CONVENU CE QUI SUIT :

Préambule

« L'architecture est une expression de la culture. La création architecturale, la qualité des constructions, leur insertion harmonieuse dans le milieu environnant, le respect des paysages naturels ou urbains ainsi que du patrimoine sont d'intérêt public »

Extrait de la Loi du 3 janvier 1977 sur l'architecture

« Le CAUE... fournit aux personnes qui désirent construire ou rénover un bâtiment ou aménager une parcelle, les informations, les orientations et les conseils propres à saisir les enjeux paysagers des sites urbains et ruraux concernés et à assurer la qualité architecturale des constructions, sans toutefois se charger de la maîtrise d'œuvre. Il est à la disposition des collectivités et des administrations publiques qui peuvent le consulter sur tout projet de paysage, d'urbanisme, d'architecture ou d'environnement »

Extrait de la Loi du 3 janvier 1977 sur l'architecture

« Les communes ou établissements publics compétents peuvent avoir recours aux conseils du Conseil d'Architecture d'Urbanisme et de l'Environnement lors de l'élaboration, de la révision ou de la modification de leurs documents d'urbanisme »

Extrait de la Loi du 13 décembre 2000 Solidarité et Renouvellement Urbain (SRU)

« Le projet peut être refusé ou n'être accepté que sous réserve de l'observation de prescriptions spéciales si les constructions, par leur situation, leur architecture, leurs dimensions ou l'aspect extérieur des bâtiments ou ouvrages à édifier ou à modifier, sont de nature à porter atteinte au caractère ou à l'intérêt des lieux avoisinants, aux sites, aux paysages naturels ou urbains ainsi qu'à la conservation des perspectives monumentales »

Article R111-27 du code de l'urbanisme

Considérant que :

- Le CAUE, mis en place par le Conseil départemental de la Haute-Savoie en 1979, est une association à but non lucratif qui exerce une mission de service public, conformément à l'article 7 de la Loi du 3 janvier 1977 (modifié par la loi pour la reconquête de la biodiversité, de la nature et des paysages du 08 août 2016) portant création des CAUE, et au décret n° 78-172 du 9 février 1978 portant sur approbation de leurs statuts,
- le programme d'activités du CAUE, proposé par son Conseil d'administration et approuvé par son Assemblée générale, prévoit, notamment, la mise en place de conventions partenariales d'objectif pour le conseil aux candidats à la construction et aux collectivités, les activités pédagogiques, d'information et de sensibilisation, la formation des acteurs de l'aménagement, l'animation des territoires, la recherche et l'innovation,
- le CAUE recrute et habilite des architectes indépendants pour assurer des missions de conseil ; ceux-ci sont fédérés en réseau et régulièrement formés sur les enjeux de la qualité architecturale, urbaine et paysagère. Ils sont soumis à une charte de déontologie prévoyant notamment une interdiction d'exercice à titre privé sur le territoire sur lequel ils interviennent pour le compte du CAUE.

- la communauté de communes du Pays d'Evian Vallée d'Abondance adhère au CAUE

Article 1 - Objet de la convention

La présente convention a pour objet de définir les conditions selon lesquelles l'architecte-conseil, habilité par le CAUE de Haute-Savoie, exerce sur le territoire de la collectivité une mission de conseil architectural, urbain et paysager, à laquelle le CAUE participe financièrement.

L'organisation du service de conseil de la collectivité est explicitée en annexe.

Article 2 - Mission de l'architecte-conseil

L'architecte-conseil exerce une mission générale de conseil tant auprès des représentants de la collectivité qu'auprès des candidats à la construction sur le territoire de celle-ci.

Sur sollicitation des élus ou des services de la collectivité, l'architecte-conseil propose sa compétence en matière d'architecture, d'urbanisme et d'environnement pour analyser et évaluer la qualité d'insertion des projets d'aménagement, de construction ou de transformation dans le paysage, tel que défini à l'article R111-27 du code de l'urbanisme.

Sa mission peut porter sur tout projet ayant pour objet de transformer le territoire. Il peut proposer ses conseils tout au long du processus de projet depuis l'intention d'aménager jusqu'à l'instruction d'une demande d'urbanisme.

Il a également pour rôle d'accompagner les élus dans leurs réflexions relatives à l'évolution urbaine du territoire qu'ils administrent. Pour cela, il participe aux réunions organisées par la collectivité afin de fournir des conseils et des orientations.

Article 3 - Conditions d'exercice de la mission de conseil

3.1 Organisation

La collectivité s'engage à fournir à l'architecte-conseil l'ensemble des moyens administratifs et matériels nécessaires à l'exercice de sa mission.

Service régulier de conseil

A cet effet, les services de la collectivité sont chargés de l'organisation des rendez-vous de l'architecte-conseil et doivent en faciliter l'efficacité : ils collectent les dossiers qui peuvent provenir de leurs propres services et convoquent selon les cas les porteurs de projet.

Ces rendez-vous de conseil ont lieu en présence de l'instructeur du droit des sols affecté au territoire et/ou des services compétents en urbanisme de la collectivité. Ponctuellement, les élus peuvent participer à ces rendez-vous pour rappeler le projet politique qu'ils portent.

Ces rendez-vous de conseil font par ailleurs l'objet d'un calendrier, fixant le lieu où ils se déroulent, ainsi que leurs dates et leurs horaires pour des périodes de douze mois.

La saisie et la gestion des données relatives aux rendez-vous de conseil s'effectuent exclusivement par le biais d'une plateforme des services de conseil sécurisée, située sur le site Internet du CAUE, www.caue74.fr.

Ces données administratives sont seulement accessibles à la collectivité, au CAUE et à l'architecte-conseil.

La plateforme des services de conseil réunit les informations relatives à l'organisation des rendez-vous, aux personnes reçues par l'architecte-conseil, aux projets de ces personnes et aux conseils de ce professionnel.

La collectivité saisit les informations qui concernent l'organisation des rendez-vous, les personnes reçues par l'architecte-conseil et les projets présentés par ces personnes à ce professionnel.

L'architecte-conseil saisit ses conseils et les envoie aux différents destinataires par le biais de la plateforme. Il peut pour cela se faire assister des services administratifs de la collectivité.

Lorsque cet envoi électronique n'est pas possible, la collectivité est chargée de transmettre ces informations par voie postale.

Autres dispositions

L'organisation de rencontres complémentaires au service régulier de conseil avec l'architecte-conseil est à l'initiative de la collectivité.

L'architecte-conseil exerce sa mission en toute indépendance, autonomie et sous sa responsabilité, dans les locaux mis à sa disposition par la collectivité.

L'architecte-conseil se déplace sur le terrain chaque fois que cela est nécessaire.

3.2 Financement de la mission

Le paiement des honoraires de l'architecte-conseil (exprimés en vacations correspondant à une demi-journée) et le remboursement de ses frais de déplacement sont assurés par la collectivité.

Le CAUE participe aux dépenses précitées sous forme d'une contribution financière versée semestriellement à la collectivité. Cette participation, qui représente au maximum 50% des dépenses, est calculée au vu des pièces justificatives des dépenses avancées par la collectivité et sur la base d'un double plafonnement :

- Plafonnement du nombre de vacations :

Le nombre de vacations est établi d'un commun accord entre le CAUE et la collectivité, **il est fixé à 62 vacations maximum par an.**

- Plafonnement du coût de la vacation et des frais de déplacement à un tarif fixé par la commission départementale des services de conseil du CAUE, et approuvé par le Conseil d'administration du CAUE, chaque année :

Le montant de la vacation est fixé à compter du 1^{er} janvier 2023 à 253 euros hors taxes (taxe sur la valeur ajoutée au taux en vigueur au jour du paiement).

Le remboursement des frais de déplacement concerne les trajets entre le lieu d'exercice professionnel de l'architecte-conseil et le lieu de ses rendez-vous réguliers de conseil. Ce remboursement est fixé à compter du 1^{er} janvier 2023 à 0,54 euros hors taxes du kilomètre (taxe sur la valeur ajoutée au taux en vigueur au jour du paiement). Lorsque ces trajets s'effectuent en train, le remboursement des frais de déplacement s'effectue par la prise en charge du coût des billets de train sur la base d'un tarif SNCF 2^{ème} classe. Ces montants suivent l'évolution des tarifs fixés par la commission départementale des services de conseil du CAUE.

Il est également prévu que soient pris en charge les éventuels frais d'hébergement de l'architecte-conseil par la collectivité à concurrence d'un nombre maximum de **15 nuitées par an** pour un montant de 100 € TTC/nuitée.

La participation financière du CAUE s'effectue après réception de pièces justificatives des dépenses engagées par la collectivité pour le règlement des honoraires de l'architecte-conseil et de ses frais de déplacement. Elles comprennent les factures de l'architecte-conseil certifiées payées par le comptable du trésor, ainsi que les états récapitulatifs de ses conseils mentionnant leurs dates, leur nature et les types de projets concernés.

Ces pièces doivent parvenir au plus tard le 31 août de l'année en cours pour le 1^{er} semestre, et le 28 février de l'année suivante pour le second semestre. En dehors de ces délais, il n'y aura pas de versements rétroactifs.

Toutes modifications ultérieures décidées par le Conseil d'administration du CAUE, des règles précitées, s'appliquent de plein droit à la présente convention.

Article 4 – Contrat de l'architecte-conseil

La mission de l'architecte-conseil habilité par le CAUE fait l'objet d'un contrat entre la collectivité et celui-ci, transmis au CAUE, de même que toutes modifications ou avenants ultérieurs apportés à ce contrat.

Article 5 - Durée de la convention

La présente convention est conclue pour une durée déterminée de 36 Mois. Elle prend effet au 01/11/2023.

Article 6 - Reconduction de la convention

A l'issue de la mission de l'architecte-conseil, un bilan du service de conseil architectural, urbain et paysager est mené avec la collectivité et le CAUE.

A partir de ce bilan, une reconduction du service de conseil architectural, urbain et paysager peut être envisagée.

Le cas échéant, un avenant de reconduction pourra être proposé, ou une nouvelle convention pourra être mise en œuvre pour déterminer ses nouveaux buts et sa durée.

Article 7 - Résiliation anticipée de la convention

La convention peut être résiliée avant son terme :

- Sans préavis en cas de violation ou d'inexécution par l'un des contractants, d'une des obligations prévues dans la présente convention,
- Quinze jours après mise en demeure par lettre recommandée avec accusé de réception restée infructueuse, dans les autres cas.

Fait à Annecy, en deux exemplaires originaux, le 30 octobre 2023

le CAUE de Haute-Savoie,

Monsieur Joël BAUD-GRASSET
Président

la communauté de communes du
Pays d'Evian Vallée d'Abondance,
Madame Josiane LEI
Présidente

ANNEXE A LA CONVENTION PARTENARIALE D

la communauté de communes Pays d'Evian Vallée d'Abondance
Service de conseil architectural, urbain et paysager
Réf : 23-AU-0217-AVT1-MA

I - Contexte de la demande

La communauté de communes du Pays d'Evian Vallée d'Abondance souhaite pouvoir proposer un accompagnement qualitatif aux porteurs de projets pour garantir la qualité architecturale des futures constructions. Ainsi, les élus souhaitent bénéficier du service de conseil architectural et urbain proposé par le CAUE. La présente convention est établie pour définir une mission de conseil régulier au bénéfice de la collectivité en ce sens.

II - Attendus relatifs à la mission de l'architecte-conseil

L'architecte-conseil propose ses compétences à la demande des services des collectivités et des élus qui lui soumettent les sujets. Il apporte une analyse circonstanciée pour chaque projet afin de constituer un argumentaire pertinent quant à la qualité d'insertion des projets dans leur contexte.

L'architecte-conseil peut recevoir les porteurs de projet avec les élus et les services de la collectivité afin de nourrir une discussion constructive quant au développement des projets architecturaux, le plus en amont possible dans le processus de conception.

Lorsque qu'un dossier est en cours d'instruction d'une demande d'autorisation d'urbanisme, les élus peuvent solliciter l'architecte-conseil pour juger de la cohérence du projet dans son environnement urbain et paysager afin qu'il propose des arguments dont peuvent se saisir les élus pour arrêter leur décision.

La collectivité peut également associer l'architecte-conseil à ses réflexions de développement du territoire.

L'architecte-conseil intervient en accompagnement des élus en enrichissant leurs prises de décisions sur les sujets de l'architecture, de l'urbanisme et du paysage.

III - Organisation du dispositif de conseil architectural, urbain et paysager

Les présences de l'architecte-conseil sont organisées selon un calendrier fixé chaque année avec la collectivité.

Ces permanences permettent de prévoir un temps pour l'analyse de projets en cours de développement avec les services et les élus et un temps pour recevoir les porteurs de projets qui en font la demande ou qui y sont invités par la collectivité. Les rencontres avec les porteurs de projet ont pour objectifs de comprendre les sujets et le cas échéant de proposer des orientations en vue de leur évolution pour une insertion qualitative. Un élu et l'instructeur des autorisations d'urbanisme participent à ces rencontres.

Ponctuellement, l'architecte-conseil peut être sollicité pour intervenir auprès de la commission d'urbanisme pour aborder un dossier présentant des enjeux de transformation du territoire singuliers.

Tous les sujets abordés font l'objet d'une rédaction de conseil sur la plateforme mise à disposition par le CAUE de Haute-Savoie.

Fait à Annecy, en deux exemplaires originaux, le 30 octobre 2023

le CAUE de Haute-Savoie,

Monsieur Joël BAUD-GRASSET
Président

la communauté de communes
Pays d'Evian Vallée d'Abondance,
Madame Josiane LEI
Présidente

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

Séance du lundi 04 décembre 2023 à 18h00

Certifié exécutoire
Reçu en Sous-Préfecture,

Le 18 DÉCEMBRE 2023

Publié ou notifié

Le 21 DÉCEMBRE 2023

À Publier, le 21 DÉCEMBRE 2023

L'an deux mille vingt-trois, le quatre du mois de décembre, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Pays d'Évian-Vallée d'Abondance, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, dans la salle Olympe de la commune de Publier sise 225, rue des Tilleuls à Publier (74500), sous la présidence de Madame Josiane LEI, Présidente.

Etaient présents :

Gérard COLOMER, Jacques GRANDCHAMP, Régis BENED, Élisabeth GIGUELAY, Paul GIRARD-DESPRAULEX, Jacques BURNET, Karole BONTAZ, Caroline SAITER, Georges BLANC, Bernadette BOUVIER, Justin BOZONNET, Monique BUFFET, Christelle CHESSEL, Pascal CHESSEL, Gérald DAVID-CRUZ, Sylviane DENIAU, Florence DUVAND, Noël DUVAND, Henri GATEAU, Marie-Pierre GIRARD, Marie-Claude GIRARDOZ, Jean GUILLARD, Maxime JULLIARD, Isabelle LANG, Daniel MAGNIN, Ange MEDORI, Marie-Françoise PAUTHIER, Christian PODEVIN, Gilles TOURNIER.

Absents excusés :

Monique MAXIT donne pouvoir à Élisabeth GIGUELAY, Renato GOBBER donne pouvoir à Gérard COLOMER, Nadine WENDLING donne pouvoir à Caroline SAITER, Anne-Marie BALAIN donne pouvoir à Paul GIRARD-DESPRAULEX, Jean-Marc BOCHATON donne pouvoir à Justin BOZONNET, Corinne DELOT, Viviane DUCRETTET-VIOLLAZ donne pouvoir à Henri GATEAU, Virginie FAUCON, Bruno GILLET donne pouvoir à Marie-Françoise PAUTHIER, Anthony GAVET, Dominique GIRAUD donne pouvoir à Sylviane DENIAU, Sonia HOURTOULE, Bruno HUVÉ, Pierre-André JACQUIER, Hervé LACHAT, Lise NICOD, Zohra OUCHCHANE, Laurent PERTUISET, Géraldine PFLIEGER, Nicolas RUBIN, Sébastien RUELOT donne pouvoir à Jacques BURNET, Marie-Claire SONNOIS, Anne-Cécile VIOLLAND donne pouvoir à Josiane LEI, Gilbert VUILLOUD, James WALKER donne pouvoir à Jacques GRANDCHAMP.

Secrétaire désigné	: Christian PODEVIN
Nombre de membres en exercice	: 55
Nombre de membres présents	: 30
Nombre de membres votants	: 41
Convocation	: mardi 28 novembre 2023

**2023-12-185 – ATTRACTIVITÉ – TOURISME – 7.10.1 - Convention d'objectifs et de moyens
2024 de l'Office de Tourisme intercommunal pays d'Évian – vallée d'Abondance**

Pour cette délibération Mesdames Josiane LEI, Florence DUVAND, Sylviane DENIAU, Marie-Claude GIRARDOZ, Monique BUFFET, Marie-Pierre GIRARD, Messieurs Paul GIRARD-DESPRAULEX, Jacques BURNET, Régis BENED, Gérald DAVID-CRUZ, Maxime JULLIARD, membres du Comité de direction de l'OTPEVA ne prennent pas part au vote.

Vu la loi n°2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations ;
Vu le décret n°2011-495 du 6 juin 2001 portant sur la transparence financière des aides octroyées par les personnes publiques ;
Vu la loi NOTRe du 16 juillet 2015 portant répartition des compétences dans le domaine du tourisme ;
Vu les articles L.133-1 et suivants du Code du Tourisme portant sur l'organisation du tourisme ;
Vu le Code général des collectivités territoriales ;
Vu la délibération de la CCPEVA n°229-2017-9 du 18 septembre 2017 conférant à l'Office de tourisme intercommunal la forme juridique d'un établissement public industriel et commercial ;
Vu la délibération de la CCPEVA n°277-2017-12 du 11 décembre 2017 portant création de l'Office de tourisme intercommunal et approuvant ses statuts ;
Vu l'avis favorable du bureau communautaire en date du 16 novembre 2023 ;
Vu l'avis favorable de la Commission finances du 27 novembre 2023,

Considérant le tourisme comme axe majeur du projet de territoire pays d'Evian - vallée d'Abondance et de son économie ;

Considérant le projet tourisme présenté par l'Office de tourisme intercommunal (OTPEVA).

Considérant le financement de la CCPEVA sur la quote-part d'activité relevant des missions de service public administratif de l'OTPEVA ;

Considérant le périmètre d'intervention touristique de l'OTPEVA sur vingt communes du territoire de la CCPEVA ;

Considérant que la Communauté de communes pays d'Evian - vallée d'Abondance (CCPEVA) a délégué sa compétence tourisme à l'Office de Tourisme pays d'Evian – vallée d'Abondance (OTPEVA), créé par délibération n°277-2017-12 en date du 11 décembre 2017.

Considérant que l'OTPEVA est Etablissement Public Industriel et Commercial dont le comité de direction est composé de 19 membres répartis entre le collège des élus 11 membres et le collège des socioprofessionnels 8 membres. L'OTPEVA porte son action touristique sur 20 communes du territoire, les stations classées d'Evian et Châtel ayant conservé leurs offices de tourisme.

Considérant qu'il a pour mission de service public de développer la fréquentation touristique de la destination pays d'Evian – vallée d'Abondance.

Considérant qu'afin de se conformer à la loi, il convient de signer une convention d'objectifs et de moyens entre la CCPEVA et l'OTPEVA, annexée à la présente délibération.

Considérant que l'OTPEVA définit son projet de tourisme et présente à la CCPEVA ses objectifs et indicateurs répondant à sa mission de service public.

Considérant qu'en contrepartie, la CCPEVA apporte son soutien financier à l'OTPEVA. Les objectifs proposés sont fixés en commun ainsi que les modalités d'emploi de ces moyens et les modalités de contrôle par la CCPEVA sur l'usage des moyens financiers publics attribués à l'OTPEVA.

Considérant que la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT) a identifié, lors de ses travaux depuis septembre 2023, une erreur de calcul du montant de la subvention versée par la CCPEVA à l'OTPEVA. En effet, la CCPEVA compense la taxe de séjour perçue par les communes avant 2018 à hauteur de 193 372 € par an depuis 2018 et reverse l'intégralité de la taxe de séjour qu'elle collecte à l'OTPEVA. Cette part de taxe de séjour de 193 372 € avait été intégrée par erreur à la subvention de fonctionnement de l'OTPEVA depuis 2018. Il convient donc de réduire la subvention de fonctionnement de l'OTPEVA de 193 372 €.

Considérant qu'il convient de délibérer sur le versement de la subvention annuelle de fonctionnement versée par la CCPEVA à l'OTPEVA et de tenir compte de la diminution de cette dernière au regard du rapport quinquennal de la CLECT 2017-2022.

Considérant que le versement de cette subvention est précisé dans le cadre de la convention d'objectifs et de moyens, dont la durée initiale court de sa signature jusqu'au 31 décembre 2024, et sera renouvelable par tacite reconduction, par période d'une année jusqu'au 31 décembre 2026.

Considérant qu'il est rappelé que la CCPEVA est le principal contributeur financier et qu'il est attendu que l'OTPEVA cherche de nouvelles ressources financières au fil des ans, pour réduire sa dépendance à la CCPEVA, et ainsi que le montant alloué par la CCPEVA diminue progressivement.

Considérant que le montant de la subvention annuelle maximale sur la durée de la convention du 1er janvier 2024 au 31 décembre 2024, les modalités de son versement et de contrôle sont précisés dans la convention.

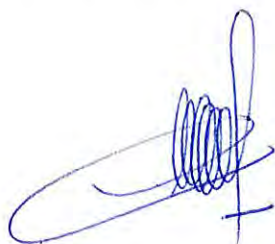
Le Conseil Communautaire à l'unanimité :

APPROUVE la convention d'objectifs et de moyens qui cadre le versement de la subvention versée par la CCPEVA à l'OTPEVA,

APPROUVE le versement annuel de 827 628 € à l'OTPEVA sachant que les crédits seront inscrits au budget primitif du budget principal et que la subvention sera versée suivant les modalités indiquées dans la convention,

AUTORISE Madame la Présidente de la communauté de communes pays d'Évian - vallée d'Abondance à prendre toutes les dispositions nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération,

AUTORISE Madame la Présidente de la communauté de communes pays d'Évian - vallée d'Abondance à signer tout document, ainsi que tout acte à intervenir, dans le cadre de la mise en œuvre de la présente



Christian PODEVIN
Secrétaire de séance

Pour extrait conforme,



Josiane LEI
Présidente

La présente délibération peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou notification, d'un recours gracieux auprès de Madame la Présidente de la communauté de communes pays d'Évian - vallée d'Abondance, ou d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de Grenoble.

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

Séance du lundi 04 décembre 2023 à 18h00

Envoyé en préfecture le 18/12/2023

Reçu en préfecture le 18/12/2023

Publié le

ID : 074-200071967-20231204-DEL2023_12_185-DE

Certifié exécutoire
Reçu en Sous-Préfecture,

Le _____

Publié ou notifié

Le _____

À Publier, le _____

L'an deux mille vingt-trois, le quatre du mois de décembre, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Pays d'Evian-Vallée d'Abondance, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, dans la salle Olympe de la commune de Publier sise 225, rue des Tilleuls à Publier (74500), sous la présidence de Madame Josiane LEI, Présidente.

Etaient présents :

Gérard COLOMER, Jacques GRANDCHAMP, Régis BENED, Élisabeth GIGUELAY, Paul GIRARD-DESPRAULEX, Jacques BURNET, Karole BONTAZ, Caroline SAITER, Georges BLANC, Bernadette BOUVIER, Justin BOZONNET, Monique BUFFET, Christelle CHESSEL, Pascal CHESSEL, Gérald DAVID-CRUZ, Sylviane DENIAU, Florence DUVAND, Noël DUVAND, Henri GATEAU, Marie-Pierre GIRARD, Marie-Claude GIRARDOZ, Jean GUILLARD, Maxime JULLIARD, Isabelle LANG, Daniel MAGNIN, Ange MEDORI, Marie-Françoise PAUTHIER, Christian PODEVIN, Gilles TOURNIER.

Absents excusés :

Monique MAXIT donne pouvoir à Élisabeth GIGUELAY, Renato GOBBER donne pouvoir à Gérard COLOMER, Nadine WENDLING donne pouvoir à Caroline SAITER, Anne-Marie BALAIN donne pouvoir à Paul GIRARD-DESPRAULEX, Jean-Marc BOCHATON donne pouvoir à Justin BOZONNET, Corinne DELOT, Viviane DUCRETTET-VIOLLAZ donne pouvoir à Henri GATEAU, Virginie FAUCON, Bruno GILLET donne pouvoir à Marie-Françoise PAUTHIER, Anthony GAVET, Dominique GIRAUD donne pouvoir à Sylviane DENIAU, Sonia HOURTOULE, Bruno HUVÉ, Pierre-André JACQUIER, Hervé LACHAT, Lise NICOD, Zohra OUCHCHANE, Laurent PERTUISET, Géraldine PFLIEGER, Nicolas RUBIN, Sébastien RUELLOT donne pouvoir à Jacques BURNET, Marie-Claire SONNOIS, Anne-Cécile VIOLLAND donne pouvoir à Josiane LEI, Gilbert VUILLOUD, James WALKER donne pouvoir à Jacques GRANDCHAMP.

Josiane LEI
Présidente

Secrétaire désigné	: Christian PODEVIN
Nombre de membres en exercice	: 55
Nombre de membres présents	: 30
Nombre de membres votants	: 41
Convocation	: mardi 28 novembre 2023

**2023-12-185 – ATTRACTIVITÉ – TOURISME – 7.10.1 - Convention d'objectifs et de moyens
2024 de l'Office de Tourisme intercommunal pays d'Evian – vallée d'Abondance**

Pour cette délibération Mesdames Josiane LEI, Florence DUVAND, Sylviane DENIAU, Marie-Claude GIRARDOZ, Monique BUFFET, Marie-Pierre GIRARD, Messieurs Paul GIRARD-DESPRAULEX, Jacques BURNET, Régis BENED, Gérald DAVID-CRUZ, Maxime JULLIARD, membres du Comité de direction de l'OTPEVA ne prennent pas part au vote.

Vu la loi n°2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations ;
Vu le décret n°2011-495 du 6 juin 2001 portant sur la transparence financière des aides octroyées par les personnes publiques ;
Vu la loi NOTRe du 16 juillet 2015 portant répartition des compétences dans le domaine du tourisme ;
Vu les articles L.133-1 et suivants du Code du Tourisme portant sur l'organisation du tourisme ;
Vu le Code général des collectivités territoriales ;
Vu la délibération de la CCPEVA n°229-2017-9 du 18 septembre 2017 conférant à l'Office de tourisme intercommunal la forme juridique d'un établissement public industriel et commercial ;
Vu la délibération de la CCPEVA n°277-2017-12 du 11 décembre 2017 portant création de l'Office de tourisme intercommunal et approuvant ses statuts ;
Vu l'avis favorable du bureau communautaire en date du 16 novembre 2023 ;
Vu l'avis favorable de la Commission finances du 27 novembre 2023,

Considérant le tourisme comme axe majeur du projet de territoire pays d'Evian - vallée d'Abondance et de son économie ;

Envoyé en préfecture le 18/12/2023
Reçu en préfecture le 18/12/2023
Publié le
ID : 074-200071967-20231204-DEL2023_12_185-DE

Considérant le projet tourisme présenté par l'Office de tourisme intercommunal

Considérant le financement de la CCPEVA sur la quote-part d'activité relevant des missions de service public administratif de l'OTPEVA ;

Considérant le périmètre d'intervention touristique de l'OTPEVA sur vingt communes du territoire de la CCPEVA ;

Considérant que la Communauté de communes pays d'Evian - vallée d'Abondance (CCPEVA) a délégué sa compétence tourisme à l'Office de Tourisme pays d'Evian - vallée d'Abondance (OTPEVA), créé par délibération n°277-2017-12 en date du 11 décembre 2017.

Considérant que l'OTPEVA est Etablissement Public Industriel et Commercial dont le comité de direction est composé de 19 membres répartis entre le collège des élus 11 membres et le collège des socioprofessionnels 8 membres. L'OTPEVA porte son action touristique sur 20 communes du territoire, les stations classées d'Evian et Châtel ayant conservé leurs offices de tourisme.

Considérant qu'il a pour mission de service public de développer la fréquentation touristique de la destination pays d'Evian - vallée d'Abondance.

Considérant qu'afin de se conformer à la loi, il convient de signer une convention d'objectifs et de moyens entre la CCPEVA et l'OTPEVA, annexée à la présente délibération.

Considérant que l'OTPEVA définit son projet de tourisme et présente à la CCPEVA ses objectifs et indicateurs répondant à sa mission de service public.

Considérant qu'en contrepartie, la CCPEVA apporte son soutien financier à l'OTPEVA. Les objectifs proposés sont fixés en commun ainsi que les modalités d'emploi de ces moyens et les modalités de contrôle par la CCPEVA sur l'usage des moyens financiers publics attribués à l'OTPEVA.

Considérant que la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT) a identifié, lors de ses travaux depuis septembre 2023, une erreur de calcul du montant de la subvention versée par la CCPEVA à l'OTPEVA. En effet, la CCPEVA compense la taxe de séjour perçue par les communes avant 2018 à hauteur de 193 372 € par an depuis 2018 et reverse l'intégralité de la taxe de séjour qu'elle collecte à l'OTPEVA. Cette part de taxe de séjour de 193 372 € avait été intégrée par erreur à la subvention de fonctionnement de l'OTPEVA depuis 2018. Il convient donc de réduire la subvention de fonctionnement de l'OTPEVA de 193 372 €.

Considérant qu'il convient de délibérer sur le versement de la subvention annuelle de fonctionnement versée par la CCPEVA à l'OTPEVA et de tenir compte de la diminution de cette dernière au regard du rapport quinquennal de la CLECT 2017-2022.

Considérant que le versement de cette subvention est précisé dans le cadre de la convention d'objectifs et de moyens, dont la durée initiale court de sa signature jusqu'au 31 décembre 2024, et sera renouvelable par tacite reconduction, par période d'une année jusqu'au 31 décembre 2026.

Considérant qu'il est rappelé que la CCPEVA est le principal contributeur financier et qu'il est attendu que l'OTPEVA cherche de nouvelles ressources financières au fil des ans, pour réduire sa dépendance à la CCPEVA, et ainsi que le montant alloué par la CCPEVA diminue progressivement.

Considérant que le montant de la subvention annuelle maximale sur la durée de la convention du 1er janvier 2024 au 31 décembre 2024, les modalités de son versement et de contrôle sont précisés dans la convention.

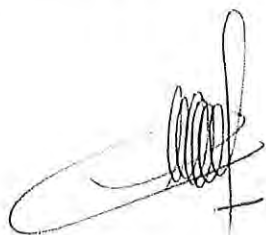
Le Conseil Communautaire à l'unanimité :

APPROUVE la convention d'objectifs et de moyens qui cadre le versement de la subvention versée par la CCPEVA à l'OTPEVA,

APPROUVE le versement annuel de 827 628 € à l'OTPEVA sachant que les crédits seront inscrits au budget primitif du budget principal et que la subvention sera versée suivant les modalités indiquées dans la convention,

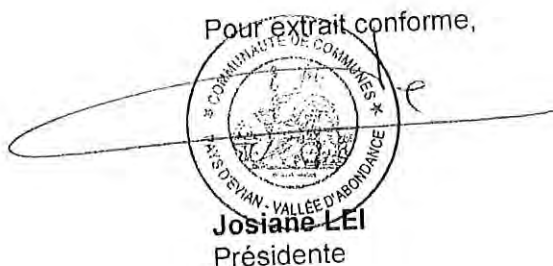
AUTORISE Madame la Présidente de la communauté de communes pays d'Évian - vallée d'Abondance à prendre toutes les dispositions nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération,

AUTORISE Madame la Présidente de la communauté de communes pays d'Évian - vallée d'Abondance à signer tout document, ainsi que tout acte à intervenir, dans le cadre de la mise en œuvre de la présente



Christian PODEVIN
Secrétaire de séance

Pour extrait conforme,



Josiane LEI
Présidente

La présente délibération peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou notification, d'un recours gracieux auprès de Madame la Présidente de la communauté de communes pays d'Évian - vallée d'Abondance, ou d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de Grenoble.



**CONVENTION D'OBJECTIFS ET DE MOYENS
ENTRE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
PAYS D'ÉVIAN - VALLÉE D'ABONDANCE
ET
L'OFFICE DE TOURISME INTERCOMMUNAL
PAYS D'ÉVIAN - VALLÉE D'ABONDANCE
ANNÉE 2024**

Entre les soussignés :

La communauté de communes pays d'Evian - vallée d'Abondance, siégeant 851 avenue des Rives du Léman à Publier, représentée par sa présidente, Madame Josiane LEI, dûment habilitée par la délibération du conseil communautaire en date du 04/12/2023, ci-après « CCPEVA »,
D'une part,

Et l'Office de Tourisme pays d'Evian - vallée d'Abondance, constitué en Etablissement Public Industriel et Commercial, siégeant 851 avenue des Rives du Léman 74500 PUBLIER, dont le numéro SIRET est le 83409777600019, représenté par son président, Monsieur Régis BENED, dûment habilité par la délibération du comité de direction en date du JJ/MM/AAAA, ci-après « OTPEVA »,
D'autre part,

Il est préalablement exposé ce qui suit,

PREAMBULE :

La présente convention a pour objet de se conformer à la loi n°2000-321 du 12 avril 2000 et au décret n°2011-495 du 6 juin 2001 portant sur la transparence financière qui veut que dès lors que l'autorité administrative attribue une subvention qui dépasse le seuil de 23 000 euros, une convention est à conclure avec l'organisme de droit public qui en bénéficie.

Il est rappelé que la CCPEVA subventionne l'OTPEVA, érigé en établissement public industriel et commercial, sur la quote-part d'activité qui relève des missions de service public administratif comme l'accueil et l'information des touristes ainsi que la promotion touristique. La subvention allouée ne couvre pas la quote-part d'activité purement industrielle et commerciale.

Le tourisme est un axe majeur de la politique de développement du pays d'Evian - vallée d'Abondance, et ce secteur a une place prédominante dans l'activité économique du territoire que ce soit en termes d'emplois directs, d'équipements, de richesse produite et d'attractivité sur le périmètre de la CCPEVA. Conformément au Code du Tourisme, et plus particulièrement à ses articles L133-1 et suivants, la CCPEVA a délégué sa compétence tourisme à l'OTPEVA lui confiant ainsi les missions de service public d'accueil et d'information des touristes, de promotion touristique de la destination pays d'Evian - vallée d'Abondance et de développement touristique.

Considérant que :

L'objet statutaire de l'OTPEVA consiste à développer la fréquentation touristique sur le territoire de la communauté de communes en assurant :

- l'accueil et l'information à travers ses bureaux d'information touristique (BIT) et ses supports de communication ;
- la promotion en coordination avec les instances touristiques du département et de la région ;
- la coordination des interventions des divers partenaires du développement touristique local ;

- l'animation touristique à l'exception des animations locales organisées par des associations locales ou comités des fêtes ;
- la création d'animations et d'activités en lien avec les BIT et les professionnels du tourisme ;
- la promotion du territoire à travers la participation à des salons ou événements nationaux ou internationaux, l'organisation de manifestations, l'utilisation des moyens de communication écrits comme numériques, les opérations de presse et de relations publiques ;
- la commercialisation du territoire par la création de produits touristiques, de packages, la mise en place de la distribution, l'animation des réseaux ;
- l'adaptation de l'offre touristique par toute action visant à la fédération des personnels, des socio-professionnels, à leur formation, à l'évaluation des performances et la mise en place des améliorations ;
- la diffusion de tout événement culturel, d'animations ou de fêtes locales concourant à l'image du territoire sur les différentes communes, cela à travers les outils multimédias et autres de ses BIT ;
- la création d'événements touristiques majeurs, de fêtes et de manifestations culturelles ou sportives bénéficiant d'une aura supra territoriale et fédérant plusieurs communes du territoire dans un but de promotion touristique et de création d'activités ;
- l'élaboration et la mise en œuvre de la politique locale du tourisme ;
- le suivi des politiques par le biais d'un observatoire du tourisme ;
- la réalisation d'études.

En outre, l'OTPEVA peut établir des partenariats avec les offices de tourisme de Châtel et d'Evian et d'autres organismes français comme étrangers concourant au développement du tourisme.

L'OTPEVA est garant :

- de l'image touristique du territoire ;
- de l'adaptation de l'offre touristique du territoire aux exigences de la clientèle française et étrangère.

L'OTPEVA sera force de proposition et de conseil pour la création de tout projet de développement touristique notamment équipements et hébergements ; il est l'interlocuteur privilégié de la CCPEVA pour la mise en place des actions touristiques inscrites dans son projet de territoire.

Considérant également que :

L'OTPEVA a été érigé en Etablissement Public Industriel et Commercial par délibération du conseil communautaire datant du 18 septembre 2017 pour une date de début d'activité au 1^{er} janvier 2018. Il comprend dans son comité de direction 11 délégués du conseil communautaire et 8 administrateurs socioprofessionnels.

L'OTPEVA porte son action touristique sur vingt communes du territoire de la CCPEVA. Les deux communes de Châtel et d'Evian-les-Bains qui ont le statut de stations classées ont souhaité conserver leurs offices de tourisme.

L'OTPEVA a son siège à Publier dans les locaux de la CCPEVA. Un projet de déménagement des bureaux administratifs est prévu à l'automne 2023, 265 route du stade à Féternes. L'OTPEVA dispose par ailleurs de bureaux d'information touristique, lieux d'accueil et d'information à destination des touristes et des excursionnistes, situés à des points stratégiques de fréquentation touristique.

Ceci exposé, il est convenu ce qui suit :

ARTICLE 1 - OBJET DE LA CONVENTION

La compétence tourisme est déléguée à l'OTPEVA dont l'objet statutaire s'inscrit dans le projet de territoire de la CCPEVA.

La présente convention a pour objet :

- de fixer les objectifs communs contribuant à la satisfaction de l'intérêt général qui conditionne l'attribution de cette aide de la CCPEVA à l'OTPEVA et les modalités précises d'emploi de ces moyens,

- et de fixer les modalités de contrôle de la CCPEVA sur l'usage des attributions à l'OTPEVA pour la réalisation de ses activités qui relèvent de la CCPEVA sont définies ci-après.

Dans ce cadre, la CCPEVA peut attribuer différents types d'aides :

- subvention de fonctionnement,
- subvention exceptionnelle,
- avantages en nature (prêt de matériel, de locaux, etc.).

Le bilan annuel du partenariat permettra si besoin de faire évoluer le contenu de la convention par avenant.

ARTICLE 2 - DURÉE DE LA CONVENTION

La présente convention est consentie et acceptée à compter de sa signature et jusqu'au 31 décembre 2024. Elle sera renouvelable par tacite reconduction, par période d'une année, jusqu'au 31 décembre 2026.

La présente convention sera rendue caduque par la dissolution de l'OTPEVA ou par dénonciation de l'une des deux parties 3 mois avant la date de renouvellement tacite.

ARTICLE 3 – MISSIONS ET OBJECTIFS DE L'OTPEVA

L'OTPEVA, dans le respect d'une totale autonomie, s'engage à mettre en œuvre tous les moyens dont il dispose pour réaliser son objet statutaire, détaillé en préambule et dont les objectifs assignés sont en annexe 1.

L'OTPEVA s'engage à informer la CCPEVA de toutes modifications pouvant intervenir en matière statutaire.

ARTICLE 4 – MONTANT DE LA SUBVENTION

Le concours de la CCPEVA, ainsi que des subventions, le produit de la taxe de séjour, des partenariats, des prestations de services et des ventes de produits, contribuent à assurer l'équilibre de l'OTPEVA. Au regard de l'intérêt qu'elle porte à l'exécution des missions d'intérêt général de l'OTPEVA, la CCPEVA apporte son concours financier à son fonctionnement pour la durée de la présente convention.

En contrepartie des obligations imposées par la présente convention et sous la condition expresse qu'elle en remplisse réellement toutes les clauses, la CCPEVA attribue à l'OTPEVA une subvention annuelle.

La subvention de fonctionnement est de 827 628 €.

Pour information, la taxe de séjour perçue par la CCPEVA est reversée dans son intégralité à l'OTPEVA.

Enfin, la CCPEVA met à disposition de l'OTPEVA à titre gracieux les biens immobiliers d'une valeur locative estimée à 49 042 euros (cf. annexe 2).

Seul un avenant à la convention, conclu dans les mêmes formes, pourra valablement en modifier les termes.

Le besoin de financement public prend en compte tous les produits affectés à l'action. Les coûts pris en considération comprennent tous les coûts occasionnés par la mise en œuvre de l'action présentée par l'OTPEVA, qu'ils soient directs ou indirects.

ARTICLE 5 - MODALITES DE VERSEMENT DE LA SUBVENTION

La CCPEVA verse la subvention annuelle selon les modalités ci-dessous :

- 1er janvier : 25 % du montant de la subvention,
- 1er avril : 25 % du montant de la subvention,

Envoyé en préfecture le 18/12/2023
Reçu en préfecture le 18/12/2023
Publié le
ID : 074-200071967-20231204-DEL2023_12_185-DE

- 1er juillet : 25 % du montant de la subvention,
- 1er octobre : 15 % du montant de la subvention,
- Solde 10 % sur présentation par l'OTPEVA des justificatifs mentionnés à l'article 7 de la présente convention.

Au regard de la préparation budgétaire des deux signataires, les délais de l'article 15 des statuts de l'OTPEVA ne parviennent pas à être respectés.

A ce titre, le dépôt de la demande de subvention de l'OTPEVA pour l'année N est effectué au plus tard le 30 novembre N-1.

Le conseil communautaire approuvera la demande de subvention lors du vote du budget au plus tard le 15 avril.

Les versements sont effectués au compte ouvert au Service de gestion comptable de Thonon-les-Bains au nom de : Office de Tourisme pays d'Évian – vallée d'Abondance
IBAN : FR94 3000 1008 24E7 4800 0000 012
BIC : BDFEFRPPCCT

L'OTPEVA utilisera cette subvention dans le respect des dispositions de la présente convention et ne pourra reverser, en tout ou partie, à d'autres organismes, la subvention accordée. En cas de résiliation de la convention et ou de dissolution de l'EPIC, celui-ci devra restituer les subventions, pour leur part non utilisée, à la CCPEVA.

ARTICLE 6 – OBLIGATIONS GENERALES, RESPONSABILITES ET ASSURANCES

L'OTPEVA fera son affaire d'impôts, taxes, droits et cotisations dont il est redevable par le fait de ses activités.

L'OTPEVA garantit la CCPEVA contre tout recours de tiers du fait de dommages qui viendraient à être causés dans le cadre de son activité.

L'OTPEVA souscrira toutes les polices d'assurance nécessaires pour garantir sa responsabilité civile et les dommages aux biens conformément à l'article 18 des statuts de l'OTPEVA. Il devra justifier à chaque demande de l'existence de telles polices d'assurance et du règlement des primes correspondantes.

L'OTPEVA s'engage à prendre les dispositions nécessaires au bon déroulement des opérations ainsi qu'à la sécurité de son personnel, des lieux et du public, conformément à la législation en vigueur. L'OTPEVA est seul responsable juridiquement des actions qu'il engage.

ARTICLE 7 - JUSTIFICATIFS

L'OTPEVA, après approbation de son comité de direction, s'engage à présenter à la CCPEVA :

- son bilan financier de l'année écoulée : compte administratif et compte de gestion certifiés conformes par le comptable public dès sa publication ;
- son rapport financier détaillé ;
- son bilan d'activité de l'année écoulée présentant les actions réalisées par l'OTPEVA et explicitant les non-réalisées.

Le comité de direction de l'OTPEVA adressera ces pièces justificatives dans le mois de leur approbation.

ARTICLE 8 - ÉVALUATION

L'évaluation contradictoire porte notamment sur la réalisation des actions et objectifs inscrits en annexe 1 dans le cadre de la délégation de compétence et de la bonne utilisation des deniers publics et de leurs effets.

Pour la présente convention, les indicateurs en annexe sont mentionnés à titre expérimental. Ils feront l'objet d'un travail de concertation entre l'OTPEVA et la CCPEVA pour en formaliser les objectifs et en déduire les indicateurs précis pour les conventions pluriannuelles ultérieures.

La CCPEVA procède à la réalisation d'une évaluation contradictoire avec l'OTPEVA, de la réalisation du projet auquel elle a apporté son concours, sur un plan quantitatif comme qualitatif. En outre, la CCPEVA mènera un dialogue de gestion avec l'OTPEVA afin d'évaluer la réalisation des projets.

ARTICLE 9 - CONTROLES DE LA CCPEVA

Conformément à l'article 20 des statuts de l'OTPEVA, pendant et au terme de la présente convention, un contrôle sur place ou sur pièces peut être réalisé par la CCPEVA. L'OTPEVA s'engage à faciliter l'accès à toutes pièces justificatives des dépenses et tous autres documents dont la production serait jugée utile dans le cadre de ce contrôle. Le refus de leur communication entraîne la suppression de la subvention.

La CCPEVA contrôle à l'issue de la convention que la contribution financière n'excède pas le coût de la mise en œuvre du projet. Conformément à l'article 43-IV de la loi n° 96-314 du 12 avril 1996 portant diverses dispositions d'ordre économique et financier, la CCPEVA peut exiger le remboursement de la partie de la subvention supérieure aux coûts éligibles du projet ou la déduire du montant de la nouvelle subvention en cas de renouvellement.

ARTICLE 10 - COMMUNICATION

L'OTPEVA s'engage à faire mention de l'aide apportée par la CCPEVA dans le cadre de la présente convention dans les interventions, déclarations publiques, communiqués, publications, affiches, événementiels.

Le logo de la CCPEVA devra figurer sur tous les supports de communication de l'OTPEVA.

L'OTPEVA s'engage à avertir la CCPEVA de l'utilisation qu'elle fait de son image et de ses éléments graphiques.

L'OTPEVA s'engage à inviter les membres du bureau communautaire de la CCPEVA lors d'événements et temps forts qu'il organise.

L'OTPEVA s'engage à respecter le règlement général sur la protection des données (RGPD).

ARTICLE 11 - AVENANT

La présente convention ne peut être modifiée que par voie d'avenant d'un commun accord entre les parties. Les avenants ultérieurs feront partie de la présente convention et seront soumis à l'ensemble des dispositions non contraires qui la régissent.

La demande de modification de la présente convention est réalisée en la forme d'une lettre recommandée avec accusé de réception précisant l'objet de la modification, sa cause et toutes les conséquences qu'elle emporte.

ARTICLE 12 - SANCTIONS

En cas d'inexécution ou de modification substantielle et en cas de retard significatif des conditions d'exécution de la convention par l'OTPEVA sans l'accord écrit de la CCPEVA, celle-ci peut respectivement ordonner :

- le reversement de tout ou partie des sommes déjà versées au titre de la présente convention ;
- la suspension de la subvention ;
- la diminution de son montant, après examen des justificatifs présentés par l'OTPEVA et avoir entendu ses représentants.

La CCPEVA informe l'OTPEVA de ces décisions sous un mois par lettre recommandée avec accusé de réception.

ARTICLE 13 – RÉSILIATION ET NON RENOUVELLEMENT

Chaque partie dispose du droit de mettre un terme à cette convention à date anniversaire, par courrier recommandé avec accusé de réception trois mois avant l'échéance.

En cas de non-respect par l'une des parties de l'une de ses obligations résultant de la présente convention, celle-ci pourra être résiliée de plein droit par l'autre partie, à l'expiration d'un délai de deux mois suivant l'envoi d'une lettre recommandée avec accusé de réception valant mise en demeure de se

conformer aux obligations contractuelles et restée infructueuse. La résiliation ne donne droit au versement d'aucune indemnité.

Envoyé en préfecture le 18/12/2023
Reçu en préfecture le 18/12/2023
Publié le 5/10/2024
ID : 074-200071967-20231204-DEL2023_12_185-DE

ARTICLE 14 - RECOURS

Les parties s'engagent à rechercher, en cas de litige sur l'interprétation ou sur l'application de la convention, toute voie amiable de règlement avant de soumettre tout différend à une instance juridictionnelle.

Tout litige résultant de l'interprétation ou de l'exécution de la présente convention est du ressort du tribunal administratif de Grenoble.

Fait à Publier en 2 exemplaires, le

Pour l'OTPEVA

Pour la CCPEVA

Régis BENED

Président de l'Office de Tourisme
pays d'Évian - vallée d'Abondance

Josiane LEI

Présidente de la Communauté de Communes
pays d'Évian - vallée d'Abondance

ANNEXES

Annexe 1 : Les objectifs assignés

Annexe 2 : Mise à disposition des locaux

Envoyé en préfecture le 18/12/2023
Reçu en préfecture le 18/12/2023
Publié le
ID : 074-200071967-20231204-DEL2023_12_185-DE

**ANNEXE 1 A LA CONVENTION D'OBJECTIFS ET DE MOYENS
DE L'OFFICE DE TOURISME PAYS D'ÉVIAN - VALLÉE D'ABONDANCE**

**LES OBJECTIFS ASSIGNÉS
ANNÉE 2024**

L'Office de Tourisme pays d'Évian - vallée d'Abondance (OTPEVA) définit son projet de tourisme et présente à la Communauté de communes pays d'Évian - vallée d'Abondance (CCPEVA) ses objectifs et indicateurs répondant à sa mission de service public administratif. En contrepartie, la CCPEVA apporte son soutien financier à l'OTPEVA. Les objectifs relevant du service public industriel et commercial ne font pas l'objet d'un financement de la CCPEVA et ne sont ainsi pas mentionnés dans cette annexe.

L'OTPEVA s'engage à mettre en œuvre son projet dans le cadre de l'article 1^{er} de la convention.

Les indicateurs par objectif sont mentionnés à titre expérimental en 2024 et feront l'objet d'une concertation entre OTPEVA et CCPEVA pour les définir plus précisément si nécessaire ; ils seront intégrés au bilan annuel de l'OTPEVA présenté à la CCPEVA. Ces indicateurs pourront ainsi évoluer.

Objectif 1 - Accueil – Accueil physique dans les bureaux d'information touristique (BIT) permanents	1
Objectif 2 : Fixation des périodes et horaires d'ouverture au public	2
Objectif 3 : Information touristique	2
Objectif 4 - Événementiel	2
Objectif 5 - Promotion	3
Objectif 6 : Prestations liées à l'accueil, l'information, l'événementiel et la promotion	3
Objectif 7 - Marque Qualité Tourisme et classement de l'OTPEVA	3
Objectif 8 - Etudes, observatoire et statistiques qualitatives et quantitatives	4
Objectif 9 - Dispositif de diversification touristique Espace valléen	4
Objectif 10 - Développement du tourisme durable	4
Objectif 11 - Développement et innovation	4

Objectif 1 - Accueil – Accueil physique dans les bureaux d'information touristique (BIT) permanents

Les BIT sont la porte d'entrée physique des visiteurs à l'information touristique du territoire et remplissent a minima les missions suivantes :

- service permanent de réponses aux demandes du public quelle que soit la forme de la requête (au guichet, par téléphone, par voie électronique ou courriers) ;
- recherche, à la demande du client, des disponibilités immédiates dans tout type d'hébergement ;
- service de messages.

L'ensemble de ces critères permet à l'OTPEVA de s'inscrire dans une démarche de qualité ; ce dernier s'oblige à tout mettre en œuvre pour répondre à cette exigence (cf. objectif 7).

Le traitement homogène de l'accueil et de l'information est à assurer sur les vingt communes.

Les pratiques d'accueil au sein des différents BIT sont à harmoniser et à optimiser :

- identification des BIT aux couleurs de l'OTPEVA,
- gestion des périodes et heures d'ouverture (cf. objectif 2),
- complémentarité des accueils du même secteur,
- affichage des horaires et renvoi vers le site internet lors des fermetures,
- renvois téléphoniques en langues,
- dispositions et aménagements des locaux,
- digitalisation, enrichissement et mise à jour permanente de la base de données d'information touristique régionale APIDAE.

Le maillage des BIT sur le territoire pourra évoluer, et notamment, l'étude de faisabilité d'un BIT itinérant.

Indicateurs test :

- Création d'un référentiel commun de connaissances et de pratiques par des réunions de personnels d'accueil
- Extraction à jour d'APIDAE faisable à tout moment
- Augmentation de la satisfaction et critères de mesure via les avis numériques pour tous les BIT

- Mise en place d'outils de mesure et de performance : suivi et satisfaction de la clientèle (Gestion du Client, logiciel de caisse et vente en ligne), statistiques de fréquentation

Envoyé en préfecture le 18/12/2023

Reçu en préfecture le 18/12/2023

Publié le 18/12/2023

074-200071967-20231204-DEL2023_12_185-DE

Objectif 2 : Fixation des périodes et horaires d'ouverture au public

Les locaux sont ouverts au moins 270 jours de l'année dont tous les jours en période de vacances scolaires estivales. Les périodes d'ouverture sont déterminées par le Comité de Direction de l'OTPEVA, en application de la réglementation relative au classement des offices de tourisme, l'objectif de l'OTPEVA étant de se faire classer en catégorie 1.

Indicateurs test :

- Nombre de jours d'ouverture par an
- Actions mises en place lors des périodes de fermeture de l'OTPEVA

Objectif 3 : Information touristique

- Édition et/ou distribution de documents bilingues d'appui à la promotion de la destination,
- Information et renseignement sur l'offre locale par les moyens de communication adaptés aux besoins de la clientèle (internet, réseaux sociaux, application, etc.),
- Pour toutes demandes d'information sur les autres régions de France, mise en relation avec l'Office de Tourisme du secteur concerné.

Indicateurs test :

- Nombre d'éditions trilingues produites imprimés et web
- Nombre de documents touristiques diffusés
- Nombre d'actions numériques menées

Objectif 4 - Événementiel

Depuis 2023, une nouvelle répartition des animations, compétence partagée, est mise en place avec les communes concernées. L'OTPEVA reste compétent pour l'événementiel touristique, soit La Grande Odyssée et l'Odyssée des Enfants. D'autres événements pourront émerger dans le respect de la maîtrise budgétaire.

Les missions sont les suivantes :

- Mise en place de partenariats sur les événementiels majeurs conduits sur le territoire de la CCPEVA,
- Conception de produits spécifiques destinés aux participants et accompagnants de salons, de congrès et de grandes manifestations associatives ou professionnelles se déroulant sur le territoire communautaire,
- Coordination de l'agenda intercommunal des manifestations et des événements majeurs du territoire.

Afin de distinguer animations et événements, l'OTPEVA rédigera un référentiel pour qualifier les événements et préciser son intervention.

Indicateurs test :

- Instauration d'un référentiel de l'événementiel
- Création d'un programme commun et quantité
- Nombre de pages vues sur internet
- Nombre de posts sur les réseaux sociaux
- Nombre d'articles parus dans la presse
- Plan de communication pour chaque événement

Objectif 5 - Promotion

L'OTPEVA a pour mission de développer la notoriété de la destination pays d'Évian - vallée d'Abondance sur les marchés français et étrangers en mettant en place des actions de promotion adaptées aux différentes cibles visées, aux zones géographiques stratégiques et aux périodes les plus propices au moyen notamment d'éditions, Web et réseaux sociaux (fusion de tous les sites internet actuels vers un site unique), relation presse, photothèque et vidéothèque

Pour cela, l'OTPEVA définira après analyse du marché, de l'offre et de la concurrence, le positionnement marketing touristique du pays d'Évian - vallée d'Abondance et les cibles visées, puis il les déclinera en plan de communication.

Le positionnement marketing donne l'opportunité au territoire de disposer d'un n affirmant l'image de marque de l'OTPEVA.

Le travail de positionnement marketing et les actions de promotion se feront en associant étroitement les partenaires de l'OTPEVA, communes, socioprofessionnels et autres acteurs du territoire, et en cohérence avec les actions des deux offices de tourisme d'Evian-les-Bains et de Châtel, du Département et de la Région.

Missions régaliennes :

- Appui aux voyagistes organisant la venue de touristes,
- Action de prospection et de démarchage de clientèles ou de voyagistes,
- Action sur le terrain favorisant la qualité de l'accueil sur le territoire,
- Accueil de journalistes, de professionnels du secteur du tourisme dans le cadre d'éductours, de voyages de presse, de voyages découverte,
- Suivi et actualisation des outils de communication choisis par l'OTPEVA.

Indicateurs test :

- o Etude de définition du positionnement marketing
- o Nom, logo, identité visuelle du PEVA
- o Plan de promotion triennal, concerté et chiffré par marché, conforme au positionnement
- o Nombre d'accueils réalisés
- o Nombre de contacts de voyagistes

Objectif 6 : Prestations liées à l'accueil, l'information, l'événementiel et la promotion

L'OTPEVA se doit d'avoir en nombre et qualité suffisante des personnels qualifiés pour l'accueil, l'information, la promotion et la coordination de ses prestataires touristiques autour du numérique et recrutés selon les critères et les règles de la convention collective n°3175 des organismes de tourisme.

Indicateurs test :

- o Nombre de formations du personnel dispensées

Objectif 7 - Marque Qualité Tourisme et classement de l'OTPEVA

L'OTPEVA s'est inscrit en 2023 dans une démarche qualité via un audit Qualité Tourisme, notamment sur le parcours client dont la satisfaction est au cœur des préoccupations de la destination, et sur la démarche de progrès engagée en interne des services pour être plus efficaces en mettant en place le référentiel national de la Fédération Nationale Offices de Tourisme de France.

L'OTPEVA se fixe pour objectif d'être classé Qualité Tourisme à échéance de décembre 2024 et d'engager le classement en Catégorie I à la suite. Le classement de l'OTPEVA sera dépendant d'interactions avec les services de la CCPEVA et des communes que l'OTPEVA s'engage à solliciter.

Indicateurs test :

- o Obtention de la marque Qualité Tourisme
- o Obtention du classement en Catégorie I

Objectif 8 - Etudes, observatoire et statistiques qualitatives et quantitatives

L'OTPEVA, doté d'un outil de Gestion de la Relation Client (GRC) et d'une base de données touristiques régionale (APIDAE), saisit l'information touristique avec un objectif qualitatif et contribue à l'étude de l'économie touristique du territoire.

L'OTPEVA peut transmettre toutes données ou informations touristiques utiles à l'observation touristique en coordination avec les observatoires départementaux ou régionaux et de par son adhésion au dispositif « Flux Vision Orange ».

La tenue d'un tableau de bord permet une analyse complète de l'activité de l'OTPEVA notamment en matière de fréquentation.

L'OTPEVA assure un suivi de la qualité sur l'ensemble de ses services au sein de sa structure et auprès de ses prestataires.

Ces données permettent à l'OTPEVA de guider sa politique touristique et de prendre des décisions circonstanciées au regard des comportements des marchés et de l'évolution de l'offre touristique.

L'OTPEVA pourra être sollicité par la CCPEVA pour émettre des avis sur tout projet de dimension touristique.

Indicateurs test :

- Nombre d'actions menées via la GRC
- Suivi des tableaux de bord quantitatifs de la fréquentation touristique et aborder le volet qualitatif
- Mise en place de tableaux de bord de l'offre
- Diffuser une synthèse des tableaux de bord aux acteurs touristiques du territoire
- Enquête sur l'activité touristique et économique
- Analyse de comportement
- Nombre d'avis donné sur des projets de développement touristique

Objectif 9 - Dispositif de diversification touristique Espace valléen

La CCPEVA confie à l'OTPEVA le suivi technique de ce dispositif dont la candidature a été retenue en 2021, elle reste cependant la structure porteuse de la procédure vis-à-vis des partenaires financiers. Un chef de projet doit être recruté par l'OTPEVA chargé de la coordination de la procédure, de la mise en place du plan d'actions et du suivi administratif auprès des porteurs de projets et des partenaires financiers. Ce poste fait l'objet d'un financement par l'Etat à solliciter par l'OTPEVA.

L'OTPEVA portera la stratégie de slow tourisme définie lors de la candidature Espace valléen.

Indicateurs test :

- Recrutement du chef de projet
- Nombre de projets axés sur le slow tourisme
- Nombre de comités de pilotage et de comités techniques
- Nombre de réunions entre les trois offices de tourisme du territoire consolidant la gouvernance

Objectif 10 - Développement du tourisme durable

L'OTPEVA adoptera les comportements préconisés dans le cadre de la politique de développement durable de la destination, notamment concernant le tri des déchets et les économies d'énergie. Il devra mettre en place des activités, événements et séjours dans le cadre de cette politique. Des messages de sensibilisation devront être mis en place ainsi qu'une politique d'achat intégrant les critères de développement durable.

Par ailleurs, l'OTPEVA s'inscrira dans les 17 objectifs de développement durable de l'Organisation des Nations Unies (ONU) dans lesquels toutes les compétences de la CCPEVA doivent converger. De nombreux domaines du tourisme sont concernés : économie, services à la population résidente et touristique, protection de l'environnement, sensibilisation du public, habitat, mobilité, etc.

L'objectif 13 « Mesures relatives à la lutte contre les changements climatiques » sera notamment le fil conducteur du dispositif Espace valléen.

Indicateurs test :

- Types d'actions internes concrètes mises en place
- Nombre de personnes participant aux sessions d'information
- Nombre de journées d'information et de l'événement

Objectif 11 - Développement et innovation

L'OTPEVA est amené à participer à des réflexions en qualité d'expert pour émettre un point de vue sur différents projets dans lesquels le tourisme est prépondérant. Cela peut être par le biais de diverses instances du niveau national au niveau local voire avec la Suisse voisine.

L'OTPEVA devra se montrer innovant dans ses projets et propositions car il est aujourd'hui devenu nécessaire que la CCPEVA soit performante et compétitive, dans un souci d'adapter les offres touristiques à un marché en perpétuelle mutation.

Envoyé en préfecture le 18/12/2023

Reçu en préfecture le 18/12/2023

Publié le

ID : 074-200071967-20231204-DEL2023_12_185-DE

Indicateurs test :

- Nombre de réunions ou contacts sur l'innovation
- Liste des thèmes et sujets de réflexion abordés
- Nombre de projets innovants

ANNEXE 2 A LA CONVENTION D'OBJECTIFS ET DE MOYENS DE L'OFFICE DE TOURISME PAYS D'ÉVIAN VALLÉE D'ABONDANCE :

MISE A DISPOSITION DE LOCAUX

La CCPEVA met à disposition de l'OTPEVA à titre gracieux les biens immobiliers selon son inventaire du patrimoine immobilier du 16/10/2018 :

N° ORDRE	DESIGNATION IMMEUBLES	LOCALISATION	SURFACE m2	VALEUR LOCATIVE*	USAGE	OBSERVATIONS
9	Office de tourisme d'Abondance	Chef-lieu 74360 Abondance	70	780 € par mois	Information touristique	Locaux de l'office de tourisme mis à disposition de la CCPEVA par la commune d'Abondance et situés dans un bâtiment historique (abbaye d'Abondance), bâtiment qui appartient à la commune. La CCPEVA est considérée comme propriétaire non occupant sur ces 70m ² puisqu'elle met ensuite les locaux à disposition de la structure portant l'office de tourisme.
10	Office de tourisme de Bernex	20, route du champ de foire 74500 Bernex	66	633 € par mois	Information touristique	Bâtiment appartenant à la commune de Bernex mais locaux mis à disposition de la CCPEVA sur les superficies concernant l'office de tourisme. La CCPEVA est considérée comme propriétaire non occupant sur ces 66 m ² puisqu'elle met ensuite les locaux à disposition de la structure portant l'office de tourisme.
11	Office de tourisme de La Chapelle d'Abondance	Chef-lieu 74360 La Chapelle d'Abondance	114	1270 € par mois	Information touristique	Bâtiment appartenant à la commune de La Chapelle d'Abondance mais locaux mis à disposition de la CCPEVA sur les superficies concernant l'office de tourisme. La CCPEVA est considérée comme propriétaire non occupant sur ces 114 m ² puisqu'elle met ensuite les locaux à disposition de la structure portant l'office de tourisme.)
12	Office de tourisme de Publier	1099 Avenue de la rive -BAT IA 74500 Publier	106		Information touristique	Bâtiment appartenant à la commune de Publier mais locaux mis à disposition de la CCPEVA sur les superficies concernant l'office de tourisme. La CCPEVA est considérée comme propriétaire non occupant sur ces 106 m ² puisqu'elle met ensuite les locaux à disposition de la structure portant l'office de tourisme.)

Envoyé en préfecture le 18/12/2023

Reçu en préfecture le 18/12/2023

Publié le

ID : 074-200071967-20231204-DEL2023_12_185-DE

13	Office de tourisme de Lugrin	Mairie 74500 Lugrin	70	671€ par mois	Inform touristique	commune de Lugrin mais locaux mis à disposition de la CCPEVA sur les superficies concernant l'office de tourisme. La CCPEVA est considérée comme propriétaire non occupant sur ces 70 m ² puisqu'elle met ensuite les locaux à disposition de la structure portant l'office de tourisme.
14	Office de tourisme de Thollon-les-Mémises	Station 74500 Thollon-les-Mémises	116	1292 € par mois	Information touristique	Bâtiment mis à disposition de l'office de tourisme (la CCPEVA est considérée comme propriétaire non occupant). L'office de tourisme est situé dans une grande maison de 298 m ² abritant d'autres services publics qui sont gérés par la commune (garderie notamment).

***VALEUR LOCATIVE DES BIENS IMMOBILIERS MIS A DISPOSITION (base fiscale 2023 de la Haute-Savoie)**
Catégorie : BUR3 - Locaux assimilables à des bureaux mais présentant des aménagements spécifiques.

Commune	Secteur	Surface	Prix au m ²	Valeur locative annuelle	Valeur locative mensuelle	Valeur locative estimée
Abondance	2	70 m ²	133,70 €	9 359 €	780 €	9 359 €
La Chapelle d'Abondance ¹	2	114 m ²	133,70 €	15 242 €	1 270 €	15 242 €
Publier ²	2	Non concerné				
St Gingolph ³	2	Non concerné				
Thollon-les-Mémises	2	116 m ²	133,70 €	15 509 €	1 292 €	15 509 €
Bernex	1	66 m ²	115 €	7 590 €	633 €	7 590 €
Lugrin ⁴	1	70 m ²	115 €	8 050 €	671 €	1 342 €
Estimation de la valeur locative						49 042 €

¹ La Chapelle d'Abondance : le local en sous-sol a été récupéré par la commune.

² Publier : le local de 2018 n'est plus concerné. Aujourd'hui, un chalet est mis à disposition par la commune durant l'été (env. 25m²).

³ St Gingolph : bail EPF-OTPEVA 634.04€/mois (30m²+dépendances).

⁴ Lugrin : le BIT n'est plus ouvert, le calcul est fait en cas de réouverture estivale.

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

Séance du lundi 04 décembre 2023 à 18h00

Certifié exécutoire
Reçu en Sous-Préfecture,

Le 18 DECEMBRE 2023

Publié ou notifié

Le _____

À Publier, le _____

L'an deux mille vingt-trois, le quatre du mois de décembre, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Pays d'Evian-Vallée d'Abondance, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, dans la salle Olympe de la commune de Publier sise 225, rue des Tilleuls à Publier (74500), sous la présidence de Madame Josiane LEI, Présidente.

Etaient présents :

Gérard COLOMER, Jacques GRANDCHAMP, Régis BENED, Elisabeth GIGUELAY, Paul GIRARD-DESPRAULEX, Jacques BURNET, Karole BONTAZ, Caroline SAITER, Georges BLANC, Bernadette BOUVIER, Justin BOZONNET, Monique BUFFET, Christelle CHESSEL, Pascal CHESSEL, Gérald DAVID-CRUZ, Sylviane DENIAU, Florence DUVAND, Noël DUVAND, Henri GATEAU, Marie-Pierre GIRARD, Marie-Claude GIRARDOZ, Jean GUILLARD, Maxime JULLIARD, Isabelle LANG, Daniel MAGNIN, Ange MEDORI, Marie-Françoise PAUTHIER, Christian PODEVIN, Gilles TOURNIER.

Absents excusés :

Monique MAXIT donne pouvoir à Elisabeth GIGUELAY, Renato GOBBER donne pouvoir à Gérard COLOMER, Nadine WENDLING donne pouvoir à Caroline SAITER, Anne-Marie BALAIN donne pouvoir à Paul GIRARD-DESPRAULEX, Jean-Marc BOCHATON donne pouvoir à Justin BOZONNET, Corinne DELOT, Viviane DUCRETTET-VIOLLAZ donne pouvoir à Henri GATEAU, Virginie FAUCON, Bruno GILLET donne pouvoir à Marie-Françoise PAUTHIER, Anthony GAVET, Dominique GIRAUD donne pouvoir à Sylviane DENIAU, Sonia HOURTOULE, Bruno HUVÉ, Pierre-André JACQUIER, Hervé LACHAT, Lise NICOUD, Zohra OUCHCHANE, Laurent PERTUISET, Géraldine PFLIEGER, Nicolas RUBIN, Sébastien RUELOT donne pouvoir à Jacques BURNET, Marie-Claire SONNOIS, Anne-Cécile VIOLLAND donne pouvoir à Josiane LEI, Gilbert VUILLOUD, James WALKER donne pouvoir à Jacques GRANDCHAMP.

Secrétaire désigné	: Christian PODEVIN
Nombre de membres en exercice	: 55
Nombre de membres présents	: 30
Nombre de membres votants	: 41
Convocation	: mardi 28 novembre 2023

2023-12-186 - FINANCES PUBLIQUES - 7.1 - Budget annexe bâtiments d'activités économiques – Passage de l'instruction M4 à l'instruction M57 au 1er janvier 2024

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu l'instruction comptable M4,
Vu l'instruction comptable M57,
Vu l'avis favorable du Bureau communautaire du 16 novembre 2023,
Vu l'avis favorable de la Commission finances du 27 novembre 2023,

Madame la Présidente informe que le budget annexe bâtiments d'activités économiques est suivi en instruction comptable M4 et que cette nomenclature n'est pas appropriée.

CONSIDERANT que les opérations gérées sur ce budget annexe ne relèvent pas d'un Service Public Industriel et Commercial (SPIC), géré en instruction comptable M4, mais d'un Service Public Administratif (SPA), géré en M57.

La nomenclature M4 est différente de la nomenclature M57. Cette différence pose un certain nombre de problèmes techniques. Par exemples, le compte 2113 « Terrains aménagés autres que voirie » n'existe pas et la CCPEVA a été contrainte d'imputer la dépense sur le compte 2118 « Autres terrains » et le compte 168751 utilisé en M57 se limite au compte 1687 dans l'instruction M4.

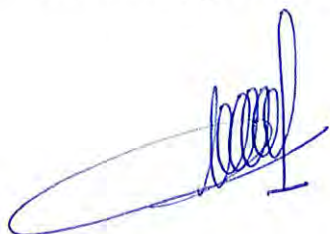


Le _____
Josiane LEI
Présidente

Il est donc proposé de passer le budget annexe bâtiments d'activités économiques en M57 à compter du 1er janvier 2024. Ce budget concerne les opérations immobilières autres que les opérations de lotissement (zone d'activités économiques).

Le Conseil Communautaire à l'unanimité :

- **APPROUVE** le passage de l'instruction comptable M4 à l'instruction comptable M57 du budget annexe bâtiments d'activités économiques au 1er janvier 2024 pour les opérations immobilières autres que les opérations de lotissement (zone d'activités économiques),
- **AUTORISE** Madame la Présidente de la communauté de communes pays d'Évian - vallée d'Abondance à prendre toutes les dispositions nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération,
- **AUTORISE** Madame la Présidente de la communauté de communes pays d'Évian - vallée d'Abondance à signer tout document, ainsi que tout acte à intervenir, dans le cadre de la mise en œuvre de la présente délibération.



Christian PODEVIN
Secrétaire de séance

Pour extrait conforme,



Josiane LEI
Présidente

La présente délibération peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou notification, d'un recours gracieux auprès de Madame la Présidente de la communauté de communes pays d'Évian – vallée d'Abondance, ou d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de Grenoble.

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

Séance du lundi 04 décembre 2023 à 18h00

Envoyé en préfecture le 18/12/2023
Reçu en préfecture le 18/12/2023
Publié le 5 10
ID : 074-200071967-20231204-DEL2023_12_186-DE

Certifié exécutoire
Reçu en Sous-Préfecture,

Le _____

Publié ou notifié

Le _____

À Publier, le _____

Josiane LEI
Présidente

L'an deux mille vingt-trois, le quatre du mois de décembre, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Pays d'Évian-Vallée d'Abondance, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, dans la salle Olympe de la commune de Publier sise 225, rue des Tilleuls à Publier (74500), sous la présidence de Madame Josiane LEI, Présidente.

Etaient présents :

Gérard COLOMER, Jacques GRANDCHAMP, Régis BENED, Élisabeth GIGUELAY, Paul GIRARD-DESPRAULEX, Jacques BURNET, Karole BONTAZ, Caroline SAITER, Georges BLANC, Bernadette BOUVIER, Justin BOZONNET, Monique BUFFET, Christelle CHESSEL, Pascal CHESSEL, Gérald DAVID-CRUZ, Sylviane DENIAU, Florence DUVAND, Noël DUVAND, Henri GATEAU, Marie-Pierre GIRARD, Marie-Claude GIRARDOZ, Jean GUILLARD, Maxime JULLIARD, Isabelle LANG, Daniel MAGNIN, Ange MEDORI, Marie-Françoise PAUTHIER, Christian PODEVIN, Gilles TOURNIER.

Absents excusés :

Monique MAXIT donne pouvoir à Élisabeth GIGUELAY, Renato GOBBER donne pouvoir à Gérard COLOMER, Nadine WENDLING donne pouvoir à Caroline SAITER, Anne-Marie BALAIN donne pouvoir à Paul GIRARD-DESPRAULEX, Jean-Marc BOCHATON donne pouvoir à Justin BOZONNET, Corinne DELOT, Viviane DUCRETTET-VIOLLAZ donne pouvoir à Henri GATEAU, Virginie FAUCON, Bruno GILLET donne pouvoir à Marie-Françoise PAUTHIER, Anthony GAVET, Dominique GIRAUD donne pouvoir à Sylviane DENIAU, Sonia HOURTOULE, Bruno HUVÉ, Pierre-André JACQUIER, Hervé LACHAT, Lise NICOUD, Zohra OUCHCHANE, Laurent PERTUISET, Géraldine PFLIEGER, Nicolas RUBIN, Sébastien RUELOT donne pouvoir à Jacques BURNET, Marie-Claire SONNOIS, Anne-Cécile VIOLLAND donne pouvoir à Josiane LEI, Gilbert VUILLOUD, James WALKER donne pouvoir à Jacques GRANDCHAMP.

Secrétaire désigné	: Christian PODEVIN
Nombre de membres en exercice	: 55
Nombre de membres présents	: 30
Nombre de membres votants	: 41
Convocation	: mardi 28 novembre 2023

2023-12-186 - FINANCES PUBLIQUES - 7.1 - Budget annexe bâtiments d'activités économiques – Passage de l'instruction M4 à l'instruction M57 au 1er janvier 2024

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu l'instruction comptable M4,
Vu l'instruction comptable M57,
Vu l'avis favorable du Bureau communautaire du 16 novembre 2023,
Vu l'avis favorable de la Commission finances du 27 novembre 2023,

Madame la Présidente informe que le budget annexe bâtiments d'activités économiques est suivi en instruction comptable M4 et que cette nomenclature n'est pas appropriée.

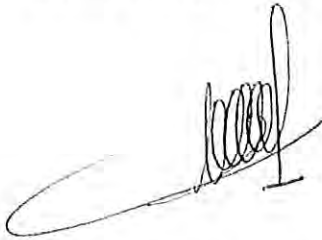
CONSIDERANT que les opérations gérées sur ce budget annexe ne relèvent pas d'un Service Public Industriel et Commercial (SPIC), géré en instruction comptable M4, mais d'un Service Public Administratif (SPA), géré en M57.

La nomenclature M4 est différente de la nomenclature M57. Cette différence pose un certain nombre de problèmes techniques. Par exemples, le compte 2113 « Terrains aménagés autres que voirie » n'existe pas et la CCPEVA a été contrainte d'imputer la dépense sur le compte 2118 « Autres terrains » et le compte 168751 utilisé en M57 se limite au compte 1687 dans l'instruction M4.

Il est donc proposé de passer le budget annexe bâtiments d'activités économiques en M57 à compter du 1er janvier 2024. Ce budget concerne les opérations immobilières autres que les opérations de lotissement (zone d'activités économiques).

Le Conseil Communautaire à l'unanimité :

- **APPROUVE** le passage de l'instruction comptable M4 à l'instruction comptable M57 du budget annexe bâtiments d'activités économiques au 1er janvier 2024 pour les opérations immobilières autres que les opérations de lotissement (zone d'activités économiques),
- **AUTORISE** Madame la Présidente de la communauté de communes pays d'Évian - vallée d'Abondance à prendre toutes les dispositions nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération,
- **AUTORISE** Madame la Présidente de la communauté de communes pays d'Évian - vallée d'Abondance à signer tout document, ainsi que tout acte à intervenir, dans le cadre de la mise en œuvre de la présente délibération.



Christian PODEVIN
Secrétaire de séance

Pour extrait conforme,



Josiane LEI
Présidente

La présente délibération peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou notification, d'un recours gracieux auprès de Madame la Présidente de la communauté de communes pays d'Évian - vallée d'Abondance, ou d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de Grenoble.

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

Séance du lundi 04 décembre 2023 à 18h00

Certifié exécutoire
Reçu en Sous-Préfecture,

Le 18 DÉCEMBRE 2023

Publié ou notifié

Le 21 DÉCEMBRE 2023

À Publier, le 21 DÉCEMBRE 2023



L'an deux mille vingt-trois, le quatre du mois de décembre, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Pays d'Évian-Vallée d'Abondance, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, dans la salle Olympe de la commune de Publier sise 225, rue des Tilleuls à Publier (74500), sous la présidence de Madame Josiane LEI, Présidente.

Etaient présents :

Gérard COLOMER, Jacques GRANDCHAMP, Régis BENEDE, Elisabeth GIGUELAY, Paul GIRARD-DESPRAULEX, Jacques BURNET, Karole BONTAZ, Caroline SAITER, Georges BLANC, Bernadette BOUVIER, Justin BOZONNET, Monique BUFFET, Christelle CHESSEL, Pascal CHESSEL, Gérald DAVID-CRUZ, Sylviane DENIAU, Florence DUVAND, Noël DUVAND, Henri GATEAU, Marie-Pierre GIRARD, Marie-Claude GIRARDOZ, Jean GUILLARD, Maxime JULLIARD, Isabelle LANG, Daniel MAGNIN, Ange MEDORI, Marie-Françoise PAUTHIER, Christian PODEVIN, Gilles TOURNIER.

Absents excusés :

Monique MAXIT donne pouvoir à Elisabeth GIGUELAY, Renato GOBBER donne pouvoir à Gérard COLOMER, Nadine WENDLING donne pouvoir à Caroline SAITER, Anne-Marie BALAIN donne pouvoir à Paul GIRARD-DESPRAULEX, Jean-Marc BOCHATON donne pouvoir à Justin BOZONNET, Corinne DELOT, Viviane DUCRETTET-VIOLLAZ donne pouvoir à Henri GATEAU, Virginie FAUCON, Bruno GILLET donne pouvoir à Marie-Françoise PAUTHIER, Anthony GAVET, Dominique GIRAUD donne pouvoir à Sylviane DENIAU, Sonia HOURTOULE, Bruno HUVÉ, Pierre-André JACQUIER, Hervé LACHAT, Lise NICOUD, Zohra OUCHCHANE, Laurent PERTUISET, Géraldine PFLIEGER, Nicolas RUBIN, Sébastien RUELLOT donne pouvoir à Jacques BURNET, Marie-Claire SONNOIS, Anne-Cécile VIOLLAND donne pouvoir à Josiane LEI, Gilbert VUILLOUD, James WALKER donne pouvoir à Jacques GRANDCHAMP.

Secrétaire désigné	: Christian PODEVIN
Nombre de membres en exercice	: 55
Nombre de membres présents	: 30
Nombre de membres votants	: 41
Convocation	: mardi 28 novembre 2023

2023-12-187 - FINANCES PUBLIQUES - 7.1 - Budget principal – Modification de l'autorisation de programme n° AP-2023-001 pour la reprise de l'hôtel du Bois Joli à Saint-Paul-en-Chablais par l'EPF 74 et la Foncière

Vu la délibération n°130-2021-10 du 5 octobre 2021 du Conseil communautaire,
Vu l'autorisation de programme votée le 12 avril 2023,
Vu la convention de portage avec l'EPF 74 signée le 13 décembre 2021,
Vu l'avis favorable du Bureau communautaire du 16 novembre 2023,
Vu l'avis favorable de la Commission finances du 27 novembre 2023,

Considérant qu'une autorisation de programme a été votée le 12 avril 2023 pour le portage par l'Etablissement Public Foncier de la Haute-Savoie (EPF 74) pour l'acquisition des murs et des travaux de l'Hôtel du Bois Joli et qu'il convient de modifier l'échéancier des crédits de paiement pour chaque année.

La CCPEVA est adhérente de la Foncière 74. Elle a voté le 5 octobre 2021 en faveur de sa participation avec la Foncière 74 au projet de reprise de l'hôtel du Bois Joli. La participation de la CCPEVA est de 25% du coût d'acquisition des murs et travaux, soit 625 000 €, comme le prévoit l'adhésion à la Foncière.

Afin d'étaler financièrement cette dépense, la CCPEVA a sollicité un portage par l'EPF74. Il est convenu que la Foncière 74 rachète le Bois Joli dès que la CCPEVA aura versé sa part, soit 625 000 €. Le portage prévisionnel prévoyait un échancier sur 10 ans.

Pour rappel,

Nom autorisation de programme	N° autorisation de programme	Crédits de paiement 2023	Crédits de paiement 2024	Crédits de paiement 2025	Crédits de paiement 2026	Crédits de paiement année suivantes	Montant total Autorisation de programme
Accompagnement reprise Bois Joli	AP-2023-001	72 000,00 €	72 000,00 €	72 000,00 €	72 000,00 €	337 000,00 €	625 000,00 €

L'EPF74 a sollicité la CCPEVA afin de modifier le montant des annuités de portage, tout en précisant que le montant total de la participation totale de la CCPEVA restera identique à la délibération initiale, soit 625 000 €. Le temps de portage sera ainsi réduit (courant 2030 au lieu de 2031), dès que la somme de 625 000 € versés par la CCPEVA sera atteint.

La modification des annuités est due aux raisons suivantes :

- Le décalage des travaux porté par le propriétaire des murs (Foncière) qui retarde une exploitation à 100% par les gérants et entraîne une baisse temporaire des recettes (fermeture de 6 mois en 2023 pour les travaux, au lieu de 3 en 2022). Les gérants demandent ainsi un loyer à 50% pendant les deux années de travaux (2023 et 2024). Les travaux lancés au printemps 2023 sont de 698 000 €HT pour la toiture, l'isolation et façades, les menuiseries extérieures. Les recettes diminuées augmentent l'annuité de portage.
- Une part de travaux d'urgence non prévus, à la charge du bailleur et nécessaires à l'exploitation (fuites d'eau, chaudière en panne...). La vétusté du bâtiment, plus importante que prévu et mise en exergue par une exploitation bien supérieure à celle du propriétaire précédent, a contraint à revoir certaines phases de travaux.
- La forte augmentation des coûts des travaux par rapport à 2020 qui obligent à revoir les priorités.

L'EPF 74 s'est engagée à rester dans l'enveloppe initiale de travaux et a donc demandé à la maîtrise d'œuvre et aux gérants de revoir certaines priorités.

Cette modification des annuités n'est pas la conséquence d'un mauvais bilan. Au contraire, le premier bilan des nouveaux gérants du Bois Joli, qui sont propriétaires du fonds de commerce depuis février 2023 (en location gérance avant), est très positif.

- Le chiffre d'affaires réalisé dépasse le prévisionnel (30% d'augmentation dès la première année) : prévisionnel 2021-2022 : 623 396 €HT / Réalisé 2021-2022 : 769 476 €HT,
- Remplissage de l'hôtel à plus de 85%,
- Reconnaissance de la qualité de service de l'établissement par les locaux et visiteurs (restaurant et hôtel),
- Activité de restauration qui s'est largement développée : prévisionnel de 40 couverts par jour, réalisé 70 couverts par jour,
- Mobilisation et implication très forte des gérants pour développer une nouvelle clientèle (séminaires, évènementiels, mariages).

Pour rappel, les gérants investissent personnellement 732 500 € (332 500 € fonds de commerce et 400 000 € de travaux). Ils ont également investi 40 000 € environ pour la rénovation d'urgence (mobiliier restaurant, sol cuisine, terrasse du restaurant).

Il est proposé de modifier l'autorisation de programme comme suit :

Nom autorisation de programme	N° autorisation de programme	Crédits de paiement 2023	Crédits de paiement 2024	Crédits de paiement 2025	Crédits de paiement 2026	Crédits de paiement 2027
Accompagnement reprise Bois Joli	AP-2023-001	68 600,00 €	103 500,00 €	112 000,00 €	91 100,00 €	86 800,00 €

Nom autorisation de programme	N° autorisation de programme	Crédits de paiement 2028	Crédits de paiement 2029	Crédits de paiement 2030	Montant total Autorisation de programme
Accompagnement reprise Bois Joli	AP-2023-001	82 600,00 €	78 300,00 €	2 500,00 €	625 400,00 €

Le Conseil Communautaire à l'unanimité :

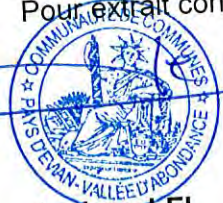
- **APPROUVE** la modification de l'autorisation de programme n° AP-2023-001 pour la reprise de l'hôtel du Bois Joli à Saint-Paul-en-Chablais par l'EPF 74 et la Foncière, positionnée sur le budget principal, comme suit :

Nom autorisation de programme	N° autorisation de programme	Crédits de paiement 2023	Crédits de paiement 2024	Crédits de paiement 2025	Crédits de paiement 2026	Crédits de paiement 2027
Accompagnement reprise Bois Joli	AP-2023-001	68 600,00 €	103 500,00 €	112 000,00 €	91 100,00 €	86 800,00 €

Nom autorisation de programme	N° autorisation de programme	Crédits de paiement 2028	Crédits de paiement 2029	Crédits de paiement 2030	Montant total Autorisation de programme
Accompagnement reprise Bois Joli	AP-2023-001	82 600,00 €	78 300,00 €	2 500,00 €	625 400,00 €

- **APPROUVE** la validation de l'inscription des crédits nécessaires au budget principal,
- **AUTORISE** Madame la Présidente de la communauté de communes pays d'Évian - vallée d'Abondance à prendre toutes les dispositions nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération,
- **AUTORISE** Madame la Présidente de la communauté de communes pays d'Évian - vallée d'Abondance à signer tout document, ainsi que tout acte à intervenir, dans le cadre de la mise en œuvre de la présente délibération.


Christian PODEVIN
 Secrétaire de séance

Pour extrait conforme,

Josiane LEI
 Présidente

La présente délibération peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou notification, d'un recours gracieux auprès de Madame la Présidente de la communauté de communes pays d'Évian - vallée d'Abondance, ou d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de Grenoble.

Certifié exécutoire
Reçu en Sous-Préfecture,

Le _____

Publié ou notifié

Le _____

À Publier, le _____

Josiane LEI
Présidente

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

Séance du lundi 04 décembre 2023 à 18h00

Envoyé en préfecture le 18/12/2023
Reçu en préfecture le 18/12/2023
Publié le
ID : 074-200071967-20231204-DEL2023_12_187-DE

L'an deux mille vingt-trois, le quatre du mois de décembre, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Pays d'Evian-Vallée d'Abondance, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, dans la salle Olympe de la commune de Publier sise 225, rue des Tilleuls à Publier (74500), sous la présidence de Madame Josiane LEI, Présidente.

Etaient présents :

Gérard COLOMER, Jacques GRANDCHAMP, Régis BENED, Elisabeth GIGUELAY, Paul GIRARD-DESPRAULEX, Jacques BURNET, Karole BONTAZ, Caroline SAITER, Georges BLANC, Bernadette BOUVIER, Justin BOZONNET, Monique BUFFET, Christelle CHESSEL, Pascal CHESSEL, Géraud DAVID-CRUZ, Sylviane DENIAU, Florence DUVAND, Noël DUVAND, Henri GATEAU, Marie-Pierre GIRARD, Marie-Claude GIRARDOZ, Jean GUILLARD, Maxime JULLIARD, Isabelle LANG, Daniel MAGNIN, Ange MEDORI, Marie-Françoise PAUTHIER, Christian PODEVIN, Gilles TOURNIER .

Absents excusés :

Monique MAXIT donne pouvoir à Elisabeth GIGUELAY, Renato GOBBER donne pouvoir à Gérard COLOMER, Nadine WENDLING donne pouvoir à Caroline SAITER, Anne-Marie BALAIN donne pouvoir à Paul GIRARD-DESPRAULEX, Jean-Marc BOCHATON donne pouvoir à Justin BOZONNET, Corinne DELOT, Viviane DUCRETTET-VIOLLAZ donne pouvoir à Henri GATEAU, Virginie FAUCON, Bruno GILLET donne pouvoir à Marie-Françoise PAUTHIER, Anthony GAVET, Dominique GIRAUD donne pouvoir à Sylviane DENIAU, Sonia HOURTOULE, Bruno HUVÉ, Pierre-André JACQUIER, Hervé LACHAT, Lise NICOUD, Zohra OUCHCHANE, Laurent PERTUISET, Géraldine PFLIEGER, Nicolas RUBIN, Sébastien RUELOT donne pouvoir à Jacques BURNET, Marie-Claire SONNOIS, Anne-Cécile VIOLLAND donne pouvoir à Josiane LEI, Gilbert VUILLOUD, James WALKER donne pouvoir à Jacques GRANDCHAMP.

Secrétaire désigné	: Christian PODEVIN
Nombre de membres en exercice	: 55
Nombre de membres présents	: 30
Nombre de membres votants	: 41
Convocation	: mardi 28 novembre 2023

2023-12-187 - FINANCES PUBLIQUES - 7.1 - Budget principal – Modification de l'autorisation de programme n° AP-2023-001 pour la reprise de l'hôtel du Bois Joli à Saint-Paul-en-Chablais par l'EPF 74 et la Foncière

Vu la délibération n°130-2021-10 du 5 octobre 2021 du Conseil communautaire,
Vu l'autorisation de programme votée le 12 avril 2023,
Vu la convention de portage avec l'EPF 74 signée le 13 décembre 2021,
Vu l'avis favorable du Bureau communautaire du 16 novembre 2023,
Vu l'avis favorable de la Commission finances du 27 novembre 2023,

Considérant qu'une autorisation de programme a été votée le 12 avril 2023 pour le portage par l'Etablissement Public Foncier de la Haute-Savoie (EPF 74) pour l'acquisition des murs et des travaux de l'Hôtel du Bois Joli et qu'il convient de modifier l'échéancier des crédits de paiement pour chaque année.

La CCPEVA est adhérente de la Foncière 74. Elle a voté le 5 octobre 2021 en faveur de sa participation avec la Foncière 74 au projet de reprise de l'hôtel du Bois Joli. La participation de la CCPEVA est de 25% du coût d'acquisition des murs et travaux, soit 625 000 €, comme le prévoit l'adhésion à la Foncière.

Afin d'étaler financièrement cette dépense, la CCPEVA a sollicité la Foncière 74 rachète le Bois Joli dès que la CCPEVA aura versé sa part, soit 625 000 €. Le portage prévisionnel prévoyait un échéancier sur 10 ans.

Pour rappel,

Nom autorisation de programme	N° autorisation de programme	Crédits de paiement 2023	Crédits de paiement 2024	Crédits de paiement 2025	Crédits de paiement 2026	Crédits de paiement année suivantes	Montant total Autorisation de programme
Accompagnement reprise Bois Joli	AP-2023-001	72 000,00 €	72 000,00 €	72 000,00 €	72 000,00 €	337 000,00 €	625 000,00 €

L'EPF74 a sollicité la CCPEVA afin de modifier le montant des annuités de portage, tout en précisant que le montant total de la participation totale de la CCPEVA restera identique à la délibération initiale, soit 625 000 €. Le temps de portage sera ainsi réduit (courant 2030 au lieu de 2031), dès que la somme de 625 000 € versés par la CCPEVA sera atteint.

La modification des annuités est due aux raisons suivantes :

- Le décalage des travaux porté par le propriétaire des murs (Foncière) qui retarde une exploitation à 100% par les gérants et entraine une baisse temporaire des recettes (fermeture de 6 mois en 2023 pour les travaux, au lieu de 3 en 2022). Les gérants demandent ainsi un loyer à 50% pendant les deux années de travaux (2023 et 2024). Les travaux lancés au printemps 2023 sont de 698 000 €HT pour la toiture, l'isolation et façades, les menuiseries extérieures. Les recettes diminuées augmentent l'annuité de portage.
- Une part de travaux d'urgence non prévus, à la charge du bailleur et nécessaires à l'exploitation (fuites d'eau, chaudière en panne...). La vétusté du bâtiment, plus importante que prévu et mise en exergue par une exploitation bien supérieure à celle du propriétaire précédent, a contraint à revoir certaines phases de travaux.
- La forte augmentation des coûts des travaux par rapport à 2020 qui obligent à revoir les priorités.

L'EPF 74 s'est engagée à rester dans l'enveloppe initiale de travaux et a donc demandé à la maîtrise d'œuvre et aux gérants de revoir certaines priorités.

Cette modification des annuités n'est pas la conséquence d'un mauvais bilan. Au contraire, le premier bilan des nouveaux gérants du Bois Joli, qui sont propriétaires du fonds de commerce depuis février 2023 (en location gérance avant), est très positif.

- Le chiffre d'affaires réalisé dépasse le prévisionnel (30% d'augmentation dès la première année) : prévisionnel 2021-2022 : 623 396 €HT / Réalisé 2021-2022 : 769 476 €HT,
- Remplissage de l'hôtel à plus de 85%,
- Reconnaissance de la qualité de service de l'établissement par les locaux et visiteurs (restaurant et hôtel),
- Activité de restauration qui s'est largement développée : prévisionnel de 40 couverts par jour, réalisé 70 couverts par jour,
- Mobilisation et implication très forte des gérants pour développer une nouvelle clientèle (séminaires, évènementiels, mariages).

Pour rappel, les gérants investissent personnellement 732 500 € (332 500 € fonds de commerce et 400 000 € de travaux). Ils ont également investi 40 000 € environ pour la rénovation d'urgence (mobilier restaurant, sol cuisine, terrasse du restaurant).

Il est proposé de modifier l'autorisation de programme comme suit :

Nom autorisation de programme	N° autorisation de programme	Crédits de paiement 2023	Crédits de paiement 2024	Crédits de paiement 2025	Crédits de paiement 2026	Crédits de paiement 2027
Accompagnement reprise Bois Joli	AP-2023-001	68 600,00 €	103 500,00 €	112 000,00 €	91 100,00 €	86 800,00 €

Nom autorisation de programme	N° autorisation de programme	Crédits de paiement 2028	Crédits de paiement 2029	Crédits de paiement 2030	Montant total Autorisation de programme
Accompagnement reprise Bois Joli	AP-2023-001	82 600,00 €	78 300,00 €	2 500,00 €	625 400,00 €

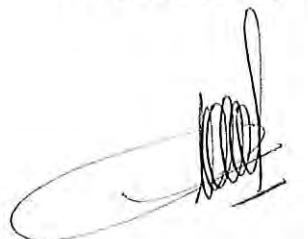
Le Conseil Communautaire à l'unanimité :

- **APPROUVE** la modification de l'autorisation de programme n° AP-2023-001 pour la reprise de l'hôtel du Bois Joli à Saint-Paul-en-Chablais par l'EPF 74 et la Foncière, positionnée sur le budget principal, comme suit :

Nom autorisation de programme	N° autorisation de programme	Crédits de paiement 2023	Crédits de paiement 2024	Crédits de paiement 2025	Crédits de paiement 2026	Crédits de paiement 2027
Accompagnement reprise Bois Joli	AP-2023-001	68 600,00 €	103 500,00 €	112 000,00 €	91 100,00 €	86 800,00 €

Nom autorisation de programme	N° autorisation de programme	Crédits de paiement 2028	Crédits de paiement 2029	Crédits de paiement 2030	Montant total Autorisation de programme
Accompagnement reprise Bois Joli	AP-2023-001	82 600,00 €	78 300,00 €	2 500,00 €	625 400,00 €

- **APPROUVE** la validation de l'inscription des crédits nécessaires au budget principal,
- **AUTORISE** Madame la Présidente de la communauté de communes pays d'Évian - vallée d'Abondance à prendre toutes les dispositions nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération,
- **AUTORISE** Madame la Présidente de la communauté de communes pays d'Évian - vallée d'Abondance à signer tout document, ainsi que tout acte à intervenir, dans le cadre de la mise en œuvre de la présente délibération.



Christian PODEVIN
Secrétaire de séance

Pour extrait conforme,



Josiane LEI
Présidente

La présente délibération peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou notification, d'un recours gracieux auprès de Madame la Présidente de la communauté de communes pays d'Évian - vallée d'Abondance, ou d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de Grenoble.

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

Séance du lundi 04 décembre 2023 à 18h00

Certifié exécutoire
Reçu en Sous-Préfecture,

Le 18 DÉCEMBRE 2023

Publié ou notifié

Le 21 DÉCEMBRE 2023

À Publier, le 21 DÉCEMBRE 2023

L'an deux mille vingt-trois, le quatre du mois de décembre, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Pays d'Évian-Vallée d'Abondance, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, dans la salle Olympe de la commune de Publier sise 225, rue des Tilleuls à Publier (74500), sous la présidence de Madame Josiane LEI, Présidente.

Etaient présents :

Gérard COLOMER, Jacques GRANDCHAMP, Régis BENED, Elisabeth GIGUELAY, Paul GIRARD-DESPRAULEX, Jacques BURNET, Karole BONTAZ, Caroline SAITER, Georges BLANC, Bernadette BOUVIER, Justin BOZONNET, Monique BUFFET, Christelle CHESSEL, Pascal CHESSEL, Gérald DAVID-CRUZ, Sylviane DENIAU, Florence DUVAND, Noël DUVAND, Henri GATEAU, Anthony GAVET, Marie-Pierre GIRARD, Marie-Claude GIRARDOZ, Jean GUILLARD, Maxime JULLIARD, Isabelle LANG, Daniel MAGNIN, Ange MEDORI, Marie-Françoise PAUTHIER, Christian PODEVIN, Gilles TOURNIER.

Absents excusés :

Monique MAXIT donne pouvoir à Elisabeth GIGUELAY, Renato GOBBER donne pouvoir à Gérard COLOMER, Nadine WENDLING donne pouvoir à Caroline SAITER, Anne-Marie BALAIN donne pouvoir à Paul GIRARD-DESPRAULEX, Jean-Marc BOCHATON donne pouvoir à Justin BOZONNET, Corinne DELOT, Viviane DUCRETTET-VIOLLAZ donne pouvoir à Henri GATEAU, Virginie FAUCON, Bruno GILLET donne pouvoir à Marie-Françoise PAUTHIER, Dominique GIRAUD donne pouvoir à Sylviane DENIAU, Sonia HOURTOULE, Bruno HUVÉ, Pierre-André JACQUIER, Hervé LACHAT donne pouvoir à Anthony GAVET, Lise NICOU, Zohra OUCHCHANE, Laurent PERTUISET, Géraldine PFLIEGER, Nicolas RUBIN, Sébastien RUELOT donne pouvoir à Jacques BURNET, Marie-Claire SONNOIS, Anne-Cécile VIOLLAND donne pouvoir à Josiane LEI, Gilbert VUILLOUD, James WALKER donne pouvoir à Jacques GRANDCHAMP.


Josiane LEI
Présidente

Secrétaire désigné	: Christian PODEVIN
Nombre de membres en exercice	: 55
Nombre de membres présents	: 31
Nombre de membres votants	: 43
Convocation	: mardi 28 novembre 2023

2023-12-188 – FINANCES PUBLIQUES – 7.1 - Budget principal – Décision modificative n°3

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu l'instruction comptable M57,
Vu la délibération n°2023-04-080 du Conseil communautaire du 12 avril 2023 relative au vote du budget primitif 2023,
Vu la délibération n°2023-06-103 du Conseil communautaire du 26 juin 2023 relative à la décision modificative n°1,
Vu la délibération n°2023-11-167 du Conseil communautaire du 6 novembre 2023 relative à la décision modificative n°2,
Vu l'avis favorable du Bureau communautaire du 16 novembre 2023,
Vu l'avis favorable de la Commission finances du 27 novembre 2023,

Considérant qu'une décision modificative est nécessaire sur le budget principal afin d'ajuster les inscriptions budgétaires.

Voici le détail par chapitre de la décision modificative proposée :

Budget		BUDGET PRINCIPAL .Y				
Étiquettes de lignes		BP 2023+RAR	DM1	DM2	DM3	Financé 2023
☐F		30 629 357,39 €	- €	- €	176 880,00 €	30 806 237,39 €
☐D		5 176 234,20 €	10 700,00 €	- 45 000,00 €	- 48 970,00 €	5 092 964,20 €
011	- CHARGES A CARACTERE GENERAL	5 176 234,20 €	10 700,00 €	- 45 000,00 €	- 48 970,00 €	5 092 964,20 €
012	- CHARGES DE PERSONNEL ET FRAIS ASSIMILES	3 362 300,44 €	- 86 918,00 €			3 275 382,44 €
014	- ATTENUATIONS DE PRODUITS	10 696 045,00 €			325 880,00 €	11 021 925,00 €
023	- VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT	585 516,49 €	320 202,11 €	45 000,00 €		950 718,60 €
042	- OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	1 313 760,00 €		94 000,00 €		1 407 760,00 €
65	- AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	8 486 747,26 €	573 354,62 €	- 95 000,00 €	- 100 030,00 €	8 865 071,88 €
66	- CHARGES FINANCIERES	161 754,00 €	- €			161 754,00 €
67	- CHARGES EXCEPTIONNELLES	- €		1 000,00 €		1 000,00 €
68	- DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS	847 000,00 €	- 817 338,73 €			29 661,27 €
☐R		30 629 357,39 €			176 880,00 €	30 806 237,39 €
002	- RESULTAT REPORTE DE FONCTIONNEMENT	1 120 298,55 €				1 120 298,55 €
013	- ATTENUATIONS DE CHARGES	70 000,00 €				70 000,00 €
042	- OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	1 732 400,00 €				1 732 400,00 €
70	- PRODUITS DE SERVICES, DU DOMAINE & VENTES DIVERSES	1 256 921,00 €			41 000,00 €	1 297 921,00 €
73	- IMPOTS ET TAXES	20 455 176,00 €			135 880,00 €	20 591 056,00 €
74	- DOTATIONS ET PARTICIPATIONS	5 824 061,84 €				5 824 061,84 €
75	- AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	170 500,00 €				170 500,00 €
77	- PRODUITS EXCEPTIONNELS	- €				- €
☐I		6 929 697,11 €	- 1 117 884,05 €	89 870,02 €	- €	5 901 683,08 €
☐D		- €				- €
001	- RESULTAT REPORTE D'INVESTISSEMENT	- €				- €
040	- OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	1 732 400,00 €				1 732 400,00 €
16	- EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES	419 812,00 €	- €			419 812,00 €
20	- IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	812 445,43 €	- 339 998,65 €			472 446,78 €
204	- SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT VERSEES	1 731 499,70 €	- €	44 870,02 €	- 72 000,00 €	1 704 369,72 €
21	- IMMOBILISATIONS CORPORELLES	1 099 394,34 €	- 477 885,40 €	45 000,00 €	3 400,00 €	669 908,94 €
23	- IMMOBILISATIONS EN COURS	1 054 145,64 €	- 300 000,00 €			754 145,64 €
26	- PARTICIPATIONS, CREANCES RATTACHEES A DES PARTICI.	80 000,00 €				80 000,00 €
27	- AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIERES	- €			68 600,00 €	68 600,00 €
☐R		5 296 413,00 €	515 400,06 €	89 870,02 €		5 901 683,08 €
001	- RESULTAT REPORTE D'INVESTISSEMENT	1 333 198,76 €				1 333 198,76 €
021	- VIREMENT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	585 516,49 €	320 202,11 €	45 000,00 €		950 718,60 €
040	- OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	1 313 760,00 €		94 000,00 €		1 407 760,00 €
10	- DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RESERVES	626 085,35 €				626 085,35 €
13	- SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT	437 852,40 €				437 852,40 €
16	- EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES	1 000 000,00 €	195 197,95 €	- 49 129,98 €		1 146 067,97 €
23	- IMMOBILISATIONS EN COURS	- €				- €

Voici, le détail par nature de la décision modificative proposée :

Budget		BUDGET PRINCIPAL .Y				
Étiquettes de lignes		BP 2023+RAR	DM1	DM2	DM3	Financé 2023
☐F						
☐D						
011	- CHARGES A CARACTERE GENERAL	524 847,00 €			- 48 970,00 €	475 877,00 €
617	- ETUDES ET RECHERCHES	331 347,00 €			- 67 000,00 €	264 347,00 €
6247	- TRANSPORTS COLLECTIFS DU PERSONNEL	193 500,00 €			- 23 000,00 €	170 500,00 €
62878	- A DES TIERS				5 970,00 €	5 970,00 €
62268	- AUTRES HONORAIRES				35 060,00 €	35 060,00 €
014	- ATTENUATIONS DE PRODUITS	9 819 154,00 €			325 880,00 €	10 145 034,00 €
739211	- Attribution de compensation	9 219 154,00 €			190 000,00 €	9 409 154,00 €
135880		600 000,00 €			135 880,00 €	735 880,00 €
65	- AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	2 660 638,00 €	96 000,00 €	- 95 000,00 €	- 100 030,00 €	2 561 608,00 €
65748	- AUTRES PERSONNES DE DROIT PRIVE	2 660 638,00 €	96 000,00 €	- 95 000,00 €	- 100 030,00 €	2 561 608,00 €
☐R					41 000,00 €	41 000,00 €
70	- PRODUITS DE SERVICES, DU DOMAINE & VENTES DIVERSES				41 000,00 €	41 000,00 €
70878	- PAR DES TIERS				135 880,00 €	735 880,00 €
73	- IMPOTS ET TAXES	600 000,00 €			135 880,00 €	735 880,00 €
731721	- Taxe de séjour	600 000,00 €			135 880,00 €	735 880,00 €
☐I						
☐D						
204	- SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT VERSEES	498 057,90 €	- €	44 870,02 €	- 72 000,00 €	470 927,92 €
20422	- BATIMENTS ET INSTALLATIONS	498 057,90 €	- €	44 870,02 €	- 72 000,00 €	470 927,92 €
21	- IMMOBILISATIONS CORPORELLES	210 981,70 €	- 80 000,00 €		3 400,00 €	134 381,70 €
21838	- AUTRE MATERIEL INFORMATIQUE	210 981,70 €	- 80 000,00 €		3 400,00 €	134 381,70 €
27	- AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIERES	- €			68 600,00 €	68 600,00 €
27638	- Autres établissements publics	- €			68 600,00 €	68 600,00 €

En dépenses de fonctionnement, il convient :

- D'augmenter la nature « 739211 – Attribution de compensation » du chapitre « 014 – Atténuations de charges » pour annuler la réduction de l'attribution de compensation de la commune de La Chapelle d'Abondance liée à la prise en charge du marché des navettes ski-bus de la commune de La Chapelle d'Abondance prévue lors du budget primitif 2023,

- De réduire la nature « 6247 - Transports collectifs du personnel » du chapitre « 011 – Charges à caractère général » du montant non consommé du marché 2022/2023 des skibus de La Chapelle d'Abondance,
- De réduire la nature « 617 – Etudes et recherches » du chapitre « 011 – Charges à caractère général » suite à des études qui ne seront pas menées au sein du service territoire exemplaire en 2023,
- De réduire la nature « 65748 -Autres personnes de droit privé » du chapitre « 65 – Autres charges de gestion courante » suite une partie de la participation aux navettes lacustres qui ne sera pas versée et à la subvention à la R'MIZE qui a été versée sur le budget annexe déchets et tri sélectif,
- D'augmenter la nature « 7398 - Reversements, restitutions et prélèvements divers » du chapitre « 014 – Atténuations de charges » pour le reversement de la taxe de séjour à l'OTPEVA,
- D'augmenter la nature « 62878 – Remboursement de frais à des tiers » du chapitre 011 – Charges à caractère général » pour prendre en compte les frais annexes du portage par l'Etablissement Public Foncier de la Haute-Savoie pour le Bois Joli,
- D'augmenter la nature « 62268 – Autres honoraires, conseils » du chapitre 011 – Charges à caractère général » pour prendre en compte les frais de portage par l'Etablissement Public Foncier de la Haute-Savoie pour le Bois Joli.

En recettes de fonctionnement, il convient :

- D'augmenter la nature « 70878 – Remboursement de frais par des tiers » du chapitre 011 – Charges à caractère général » pour prendre en compte les recettes de portage versées par l'Etablissement Public Foncier de la Haute-Savoie pour le Bois Joli.
- D'augmenter la nature « 731721 – Taxe de séjour » du chapitre « 73 – Impôts et taxes » pour la perception de la taxe de séjour qui est ensuite reversée à l'OTPEVA,

En dépenses d'investissement, il convient :

- De réduire la nature « 20422 – Bâtiments et installations » du chapitre « 204 – Subventions d'équipement versées » pour basculer le portage du Bois Joli par l'Etablissement Public Foncier de la Haute-Savoie,
- D'augmenter la nature « 27638 – Autres établissements publics » du chapitre « 27 – Autres immobilisations financières » pour le portage du Bois Joli par l'Etablissement Public Foncier de la Haute-Savoie,
- D'augmenter la nature « 21838 – Autres matériels informatiques » du chapitre « 21 – Immobilisations corporelles » pour l'acquisition de petits investissements matériels.

Le Conseil Communautaire à l'unanimité :

- **APPROUVE** la décision modificative n°3 du budget principal,
- **AUTORISE** Madame la Présidente de la communauté de communes pays d'Évian - vallée d'Abondance à prendre toutes les dispositions nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération,
- **AUTORISE** sur l'autorisation à donner à Madame la Présidente de la communauté de communes pays d'Évian - vallée d'Abondance à signer tout document, ainsi que tout acte à intervenir, dans le cadre de la mise en œuvre de la présente délibération.

Pour extrait conforme,



Christian PODEVIN
Secrétaire de séance



Josiane LELIÈVRE
Présidente

La présente délibération peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou notification, d'un recours gracieux auprès de Madame la Présidente de la communauté de communes pays d'Evian – vallée d'Abondance, ou d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de Grenoble.

Certifié exécutoire
Reçu en Sous-Préfecture,

Le _____

Publié ou notifié

Le _____

À Publier, le _____

Josiane LEI
Présidente

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

Séance du lundi 04 décembre 2023 à 18h00

Envoyé en préfecture le 18/12/2023
Reçu en préfecture le 18/12/2023
Publié le
ID : 074-200071967-20231204-DEL2023_12_188-BF

L'an deux mille vingt-trois, le quatre du mois de décembre, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Pays d'Evian-Vallée d'Abondance, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, dans la salle Olympe de la commune de Publier sise 225, rue des Tilleuls à Publier (74500), sous la présidence de Madame Josiane LEI, Présidente.

Etaient présents :

Gérard COLOMER, Jacques GRANDCHAMP, Régis BENEDE, Elisabeth GIGUELAY, Paul GIRARD-DESPRAULEX, Jacques BURNET, Karole BONTAZ, Caroline SAITER, Georges BLANC, Bernadette BOUVIER, Justin BOZONNET, Monique BUFFET, Christelle CHESSEL, Pascal CHESSEL, Gérald DAVID-CRUZ, Sylviane DENIAU, Florence DUVAND, Noël DUVAND, Henri GATEAU, Anthony GAVET, Marie-Pierre GIRARD, Marie-Claude GIRARDOZ, Jean GUILLARD, Maxime JULLIARD, Isabelle LANG, Daniel MAGNIN, Ange MEDORI, Marie-Françoise PAUTHIER, Christian PODEVIN, Gilles TOURNIER.

Absents excusés :

Monique MAXIT donne pouvoir à Elisabeth GIGUELAY, Renato GOBBER donne pouvoir à Gérard COLOMER, Nadine WENDLING donne pouvoir à Caroline SAITER, Anne-Marie BALAIN donne pouvoir à Paul GIRARD-DESPRAULEX, Jean-Marc BOCHATON donne pouvoir à Justin BOZONNET, Corinne DELOT, Viviane DUCRETTET-VIOLLAZ donne pouvoir à Henri GATEAU, Virginie FAUCON, Bruno GILLET donne pouvoir à Marie-Françoise PAUTHIER, Dominique GIRAUD donne pouvoir à Sylviane DENIAU, Sonia HOUTOULE, Bruno HUVÉ, Pierre-André JACQUIER, Hervé LACHAT donne pouvoir à Anthony GAVET, Lise NICOU, Zohra OUCHCHANE, Laurent PERTUISET, Géraldine PFLIEGER, Nicolas RUBIN, Sébastien RUELOT donne pouvoir à Jacques BURNET, Marie-Claire SONNOIS, Anne-Cécile VIOLLAND donne pouvoir à Josiane LEI, Gilbert VUILLOUD, James WALKER donne pouvoir à Jacques GRANDCHAMP.

Secrétaire désigné	: Christian PODEVIN
Nombre de membres en exercice	: 55
Nombre de membres présents	: 31
Nombre de membres votants	: 43
Convocation	: mardi 28 novembre 2023

2023-12-188 – FINANCES PUBLIQUES – 7.1 - Budget principal – Décision modificative n°3

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu l'instruction comptable M57,
Vu la délibération n°2023-04-080 du Conseil communautaire du 12 avril 2023 relative au vote du budget primitif 2023,
Vu la délibération n°2023-06-103 du Conseil communautaire du 26 juin 2023 relative à la décision modificative n°1,
Vu la délibération n°2023-11-167 du Conseil communautaire du 6 novembre 2023 relative à la décision modificative n°2,
Vu l'avis favorable du Bureau communautaire du 16 novembre 2023,
Vu l'avis favorable de la Commission finances du 27 novembre 2023,

Considérant qu'une décision modificative est nécessaire sur le budget principal afin d'ajuster les inscriptions budgétaires.

Envoyé en préfecture le 18/12/2023

Reçu en préfecture le 18/12/2023

Publié le

ID : 074-200071967-20231204-DEL2023_12_188-BF

Voici le détail par chapitre de la décision modificative proposée :

Budget		BUDGET PRINCIPAL				
Étiquettes de lignes		BP 2023+RAR	DM1	DM2	DM3	Financé 2023
F						
D		30 629 357,39 €	- €	- €	176 880,00 €	30 806 237,39 €
011	- CHARGES A CARACTERE GENERAL	5 176 234,20 €	10 700,00 €	-45 000,00 €	- 48 970,00 €	5 092 964,20 €
012	- CHARGES DE PERSONNEL ET FRAIS ASSIMILES	3 362 300,44 €	86 918,00 €			3 275 382,44 €
014	- ATTENUATIONS DE PRODUITS	10 696 045,00 €			325 880,00 €	11 021 925,00 €
023	- VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT	585 516,49 €	320 202,11 €	45 000,00 €		950 718,60 €
042	- OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	1 313 760,00 €		94 000,00 €		1 407 760,00 €
65	- AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	8 486 747,26 €	573 354,62 €	-95 000,00 €	-100 030,00 €	8 865 071,88 €
66	- CHARGES FINANCIERES	161 754,00 €	- €			161 754,00 €
67	- CHARGES EXCEPTIONNELLES	- €		1 000,00 €		1 000,00 €
68	- DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS	847 000,00 €	817 338,73 €			29 661,27 €
R		30 629 357,39 €			176 880,00 €	30 806 237,39 €
002	- RESULTAT REPORTE DE FONCTIONNEMENT	1 120 298,55 €				1 120 298,55 €
013	- ATTENUATIONS DE CHARGES	70 000,00 €				70 000,00 €
042	- OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	1 732 400,00 €				1 732 400,00 €
70	- PRODUITS DE SERVICES, DU DOMAINE & VENTES DIVERSES	1 256 921,00 €			41 000,00 €	1 297 921,00 €
73	- IMPOTS ET TAXES	20 455 176,00 €			135 880,00 €	20 591 056,00 €
74	- DOTATIONS ET PARTICIPATIONS	5 824 061,84 €				5 824 061,84 €
75	- AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	170 500,00 €				170 500,00 €
77	- PRODUITS EXCEPTIONNELS	- €				- €
I						
D		6 929 697,11 €	-1 117 884,05 €	89 870,02 €	- €	5 901 683,08 €
001	- RESULTAT REPORTE D'INVESTISSEMENT	- €				- €
040	- OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	1 732 400,00 €				1 732 400,00 €
16	- EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES	419 812,00 €	- €			419 812,00 €
20	- IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	812 445,43 €	339 998,65 €			472 446,78 €
204	- SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT VERSEES	1 731 499,70 €	- €	44 870,02 €	- 72 000,00 €	1 704 369,72 €
21	- IMMOBILISATIONS CORPORELLES	1 089 394,34 €	477 885,40 €	45 000,00 €	3 400,00 €	669 908,94 €
23	- IMMOBILISATIONS EN COURS	1 054 145,64 €	300 000,00 €			754 145,64 €
26	- PARTICIPATIONS, CREANCES RATTACHEES A DES PARTICI.	80 000,00 €				80 000,00 €
27	- AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIERES	- €			68 600,00 €	68 600,00 €
R		5 296 413,00 €	515 400,06 €	89 870,02 €		5 901 683,08 €
001	- RESULTAT REPORTE D'INVESTISSEMENT	1 333 198,76 €				1 333 198,76 €
021	- VIREMENT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	585 516,49 €	320 202,11 €	45 000,00 €		950 718,60 €
040	- OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	1 313 760,00 €		94 000,00 €		1 407 760,00 €
10	- DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RESERVES	626 085,35 €				626 085,35 €
13	- SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT	437 852,40 €				437 852,40 €
16	- EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES	1 000 000,00 €	195 197,95 €	-49 129,98 €		1 146 067,97 €
23	- IMMOBILISATIONS EN COURS	- €				- €

Voici, le détail par nature de la décision modificative proposée :

Budget		BUDGET PRINCIPAL				
Étiquettes de lignes		BP 2023+RAR	DM1	DM2	DM3	Financé 2023
F						
D						
011	- CHARGES A CARACTERE GENERAL	524 847,00 €			- 48 970,00 €	475 877,00 €
617	- ETUDES ET RECHERCHES	331 347,00 €			- 67 000,00 €	264 347,00 €
6247	- TRANSPORTS COLLECTIFS DU PERSONNEL	193 500,00 €			- 23 000,00 €	170 500,00 €
62878	- A DES TIERS				5 970,00 €	5 970,00 €
62268	- AUTRES HONORAIRES				35 060,00 €	35 060,00 €
014	- ATTENUATIONS DE PRODUITS	9 819 154,00 €			325 880,00 €	10 145 034,00 €
739211	- Attribution de compensation	9 219 154,00 €			190 000,00 €	9 409 154,00 €
135880		600 000,00 €			135 880,00 €	735 880,00 €
65	- AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	2 660 638,00 €	96 000,00 €	-95 000,00 €	-100 030,00 €	2 561 608,00 €
65748	- AUTRES PERSONNES DE DROIT PRIVE	2 660 638,00 €	96 000,00 €	-95 000,00 €	-100 030,00 €	2 561 608,00 €
R						
70	- PRODUITS DE SERVICES, DU DOMAINE & VENTES DIVERSES				41 000,00 €	41 000,00 €
70878	- PAR DES TIERS				41 000,00 €	41 000,00 €
73	- IMPOTS ET TAXES	600 000,00 €			135 880,00 €	735 880,00 €
731721	- Taxe de séjour	600 000,00 €			135 880,00 €	735 880,00 €
I						
D						
204	- SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT VERSEES	498 057,90 €	- €	44 870,02 €	- 72 000,00 €	470 927,92 €
20422	- BATIMENTS ET INSTALLATIONS	498 057,90 €	- €	44 870,02 €	- 72 000,00 €	470 927,92 €
21	- IMMOBILISATIONS CORPORELLES	210 981,70 €	-80 000,00 €		3 400,00 €	134 381,70 €
21838	- AUTRE MATERIEL INFORMATIQUE	210 981,70 €	-80 000,00 €		3 400,00 €	134 381,70 €
27	- AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIERES	- €			68 600,00 €	68 600,00 €
27638	- Autres établissements publics	- €			68 600,00 €	68 600,00 €

En dépenses de fonctionnement, il convient :

- D'augmenter la nature « 739211 – Attribution de compensation » du chapitre « 014 – Atténuations de charges » pour annuler la réduction de l'attribution de compensation de la commune de La Chapelle d'Abondance liée à la prise en charge du marché des navettes ski-bus de la commune de La Chapelle d'Abondance prévue lors du budget primitif 2023,

- De réduire la nature « 6247 - Transports collectifs du t Charges à caractère général » du montant non consommé du marché 2022/2023 des ski-bus de La Chapelle d'Abondance,
- De réduire la nature « 617 – Etudes et recherches » du chapitre « 011 – Charges à caractère général » suite à des études qui ne seront pas menées au sein du service territoire exemplaire en 2023,
- De réduire la nature « 65748 -Autres personnes de droit privé » du chapitre « 65 – Autres charges de gestion courante » suite une partie de la participation aux navettes lacustres qui ne sera pas versée et à la subvention à la R'MIZE qui a été versée sur le budget annexe déchets et tri sélectif,
- D'augmenter la nature « 7398 - Reversements, restitutions et prélèvements divers » du chapitre « 014 – Atténuations de charges » pour le reversement de la taxe de séjour à l'OTPEVA,
- D'augmenter la nature « 62878 – Remboursement de frais à des tiers » du chapitre 011 – Charges à caractère général » pour prendre en compte les frais annexes du portage par l'Etablissement Public Foncier de la Haute-Savoie pour le Bois Joli,
- D'augmenter la nature « 62268 – Autres honoraires, conseils » du chapitre 011 – Charges à caractère général » pour prendre en compte les frais de portage par l'Etablissement Public Foncier de la Haute-Savoie pour le Bois Joli.

En recettes de fonctionnement, il convient :

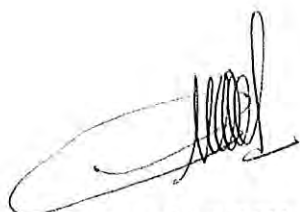
- D'augmenter la nature « 70878 – Remboursement de frais par des tiers » du chapitre 011 – Charges à caractère général » pour prendre en compte les recettes de portage versées par l'Etablissement Public Foncier de la Haute-Savoie pour le Bois Joli.
- D'augmenter la nature « 731721 – Taxe de séjour » du chapitre « 73 – Impôts et taxes » pour la perception de la taxe de séjour qui est ensuite reversée à l'OTPEVA,

En dépenses d'investissement, il convient :

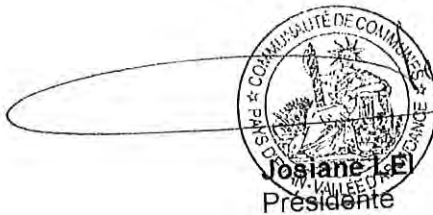
- De réduire la nature « 20422 – Bâtiments et installations » du chapitre « 204 – Subventions d'équipement versées » pour basculer le portage du Bois Joli par l'Etablissement Public Foncier de la Haute-Savoie,
- D'augmenter la nature « 27638 – Autres établissements publics » du chapitre « 27 – Autres immobilisations financières » pour le portage du Bois Joli par l'Etablissement Public Foncier de la Haute-Savoie,
- D'augmenter la nature « 21838 – Autres matériels informatiques » du chapitre « 21 – Immobilisations corporelles » pour l'acquisition de petits investissements matériels.

Le Conseil Communautaire à l'unanimité :

- **APPROUVE** la décision modificative n°3 du budget principal,
- **AUTORISE** Madame la Présidente de la communauté de communes pays d'Évian - vallée d'Abondance à prendre toutes les dispositions nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération,
- **AUTORISE** sur l'autorisation à donner à Madame la Présidente de la communauté de communes pays d'Évian - vallée d'Abondance à signer tout document, ainsi que tout acte à intervenir, dans le cadre de la mise en œuvre de la présente délibération.



Christian PODEVIN
Secrétaire de séance



Pour extrait conf

Envoyé en préfecture le 18/12/2023
Reçu en préfecture le 18/12/2023
Publié le
ID : 074-200071967-20231204-DEL2023_12_188-BF

La présente délibération peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou notification, d'un recours gracieux auprès de Madame la Présidente de la communauté de communes pays d'Evian – vallée d'Abondance, ou d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de Grenoble.

REPUBLIQUE FRANÇAISE

**COMMUNAUTE DE COMMUNES dont la population est de 3500 habitants
et plus : CCPEVA (1)**

AGREGE AU BUDGET PRINCIPAL DE (2)

Numéro SIRET : 20007196700018

POSTE COMPTABLE : SGC DE THONON LES BAINS

M. 57

Décision modificative 3 (3)

Voté par nature

BUDGET : BUDGET PRINCIPAL (4)

ANNEE 2023

(1) Indiquer soit le nom de la collectivité, soit le libellé de l'établissement, soit le nom du syndicat mixte relevant de l'article L. 5721-2 du CGCT.

(2) A compléter s'il s'agit d'un budget annexe.

(3) Préciser s'il s'agit du budget supplémentaire ou d'une décision modificative.

(4) Indiquer le budget concerné : budget principal ou libellé du budget annexe.

Sommaire

I - Informations générales

A - Informations statistiques, fiscales et financières	4
B - Modalités de vote du budget	5
C1 - Exécution du budget de l'exercice précédent - Résultats	6
C2 - Exécution du budget de l'exercice précédent - RAR Dépenses	7
C3 - Exécution du budget de l'exercice précédent - RAR Recettes	8

II - Présentation générale du budget

A - Vue d'ensemble - Vote et reports	9
B1 - Présentation des AP votées	10
B2 - Présentation des AE votées	11
C1 - Equilibre financier du budget - Investissement	12
C2 - Equilibre financier du budget - Fonctionnement	15
D1 - Balance générale - Dépenses	17
D2 - Balance générale - Recettes	19

III - Vote du budget

A - Section d'investissement - Vue d'ensemble	21
A1 - Section d'investissement - Dépenses - Détail par article	25
A2.1 - Section d'investissement - Dépenses - Vue d'ensemble des opérations d'équipement	28
A2.2 - Section d'investissement - Dépenses - Détail des opérations d'équipement gérées en AP	29
A2.3 - Section d'investissement - Dépenses - Détail des opérations d'équipement gérées hors AP	30
A3 - Section d'investissement - Recettes - Détail par article	31
B - Section de fonctionnement - Vue d'ensemble	33
B1 - Section de fonctionnement - Dépenses - Détail par article	36
B2 - Section de fonctionnement - Recettes - Détail par article	41

IV - Annexes

A - Présentation croisée

A1 - Section d'investissement - Vue d'ensemble	44
A1.01 - Opérations non ventilables	46
A1.900 - Fonction 0 - Services généraux	47
A1.900-5 - Fonction 0-5 - Gestion des fonds européens	50
A1.901 - Fonction 1 - Sécurité	51
A1.902 - Fonction 2 - Enseignement, formation professionnelle et apprentissage	52
A1.903 - Fonction 3 - Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs	55
A1.904 - Fonction 4 - Santé et action sociale (hors RSA)	58
A1.904-4 - Fonction 4-4 - RSA	61
A1.905 - Fonction 5 - Aménagement des territoires et habitat	62
A1.906 - Fonction 6 - Action économique	65
A1.907 - Fonction 7 - Environnement	67
A1.908 - Fonction 8 - Transports	70
A2 - Section de fonctionnement - Vue d'ensemble	74
A2.01 - Opérations non ventilables	76
A2.930 - Fonction 0 - Services généraux	77
A2.930-5 - Fonction 0-5 - Gestion des fonds européens	83
A2.931 - Fonction 1 - Sécurité	84
A2.932 - Fonction 2 - Enseignement, formation professionnelle et apprentissage	85
A2.933 - Fonction 3 - Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs	88
A2.934 - Fonction 4 - Santé et action sociale (hors APA et RSA/Régularisation de RMI)	91
A2.934-3 - Fonction 4-3 - APA	94
A2.934-4 - Fonction 4-4 - RSA/Régularisation de RMI	95
A2.935 - Fonction 5 - Aménagement des territoires et habitat	96
A2.936 - Fonction 6 - Action économique	99
A2.937 - Fonction 7 - Environnement	101
A2.938 - Fonction 8 - Transports	104

B - Annexes patrimoniales

B1.1 - Etat de la dette - Détail des crédits de trésorerie	108
B1.2 - Etat de la dette - Répartition par nature de dette	109
B1.3 - Etat de la dette - Répartition par structure de taux	113
B1.4 - Etat de la dette - Typologie de la répartition de l'encours	114

B1.5 - Etat de la dette - Détail des opérations de couverture	118
B1.6 - Etat de la dette - Dette pour financer l'emprunt d'un autre organisme	119
B1.7 - Etat de la dette - Autres dettes	121
B2 - Méthodes utilisées pour les amortissements	123
B3.1 - Etat des provisions constituées	124
B3.2 - Etalement des provisions	125
B4 - Etat des charges transférées	126
B5 - Détail des chapitres d'opérations pour comptes de tiers	127
B6 - Prêts	128
B7.1 - Etat synthétique des engagements donnés	129
B7.2 - Etat synthétique des engagements reçus	130
B7.3 - Etat des emprunts garantis	131
B7.4 - Calcul du ratio d'endettement relatif aux emprunts garantis	132
B7.5 - Etat des contrats de crédit-bail	133
B7.6 - Etat des marchés de partenariat	134
B7.7 - Etat des recettes grevées d'affectation spéciale	135
B7.8 - Autres engagements donnés	136
B7.9 - Autres engagements reçus	137
B8 - Subventions versées	139
B9 - Etat du personnel	140
B10 - Liste des organismes dans lesquels la collectivité a pris un engagement financier	141
B11.1 - Liste des organismes de regroupement	142
B11.2 - Liste des établissements publics créés	143
B11.3 - Liste des services individualisés dans un budget annexe	144
C - Annexes budgétaires	
C1.1 - Equilibre budgétaire - Dépenses	146
C1.2 - Equilibre budgétaire - Recettes	147
D - Autres éléments d'information	
D1 - Liste des services assujettis à la TVA et non érigés en budget annexe	148
D2.1 - Services ferroviaires régionaux des voyageurs - Volet 1 : Budget	149
D2.2 - Services ferroviaires régionaux des voyageurs - Volet 2 : Compte d'exploitation	150
D3 - Décisions en matière de taux	151
D4.1 - Etats de la répartition de la TEOM - Investissement	152
D4.2 - Etats de la répartition de la TEOM - Fonctionnement	153
D5.1 - Etats des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Fonctionnement (2)	154
D5.2 - Etats des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Investissement (2)	155
V - Arrêté et signatures	
A - Arrêté et signatures	156

Préciser, pour chaque annexe, si l'état est joint ou sans objet.

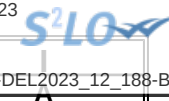
Dans l'ensemble des tableaux, les cases grisées ne doivent pas être remplies.

Conformément à l'instruction budgétaire et comptable, il convient de mentionner que :

dans la présentation croisée, la rubrique fonctionnelle 01 – Opérations non ventilables comprend les impôts et taxes non affectés, les dotations et participations, la dette et les opérations financières, les opérations patrimoniales en investissement, les frais de fonctionnement des groupes d'élus en fonctionnement ;
les opérations d'ordre doivent figurer en italique.

(1) A utiliser également par les collectivités de moins de 3500 habitants qui mobiliseraient des AP-AE régies par l'article L.5217-10-7 du CGCT après avoir adopté un règlement budgétaire et financier conformément à l'article L. 5217-10-9. Si la collectivité opte pour ce régime, la collectivité ne renseigne pas les annexes C2.1 et C2.2 de la partie IV « Annexes ». Les projets de dotations d'AP-AE inscrits sur les annexes B1 et B2 de la partie II apparaissent alors dans les états de la partie III « Vote du budget », sinon les montants dans les champs AP-AE sont par convention de 0.

(2) Cet état ne peut être produit que par les communes dont la population est inférieure à 500 habitants et qui gèrent les services de distribution de l'eau potable et d'assainissement sous forme de régie simple sans budget annexe (art. L. 2221-11 du CGCT)



I – INFORMATIONS GENERALES

INFORMATIONS STATISTIQUES, FISCALES ET FINANCIERES

Informations statistiques

	Valeurs
Population totale	42840

Informations fiscales (N-2)

	Collectivité
Indicateur de ressources fiscales ou potentiel fiscal par habitant (1)	21155491.00

Informations financières – ratios

	Valeurs
1 Dépenses réelles de fonctionnement / population	485.76
2 Recettes réelles de fonctionnement / population	430.63
3 Dépenses d'équipement brut / population	23.54
4 Encours de dette / population (2) (3)	671.57
5 DGF / population	485.76
6 Dépenses de personnel / dépenses réelles de fonctionnement (4)	12.77
7 Dépenses réelles de fonctionnement et remboursement annuel de la dette en capital / recettes réelles de fonctionnement (4)	112.80
8 Dépenses d'équipement brut / recettes réelles de fonctionnement	5.47
9 Encours de la dette / recettes réelles de fonctionnement (2) (3) (4)	155.95
10 Epargne brute / recettes réelles de fonctionnement (2) (4)	

(1) A renseigner selon les dispositions législatives et réglementaires applicables à la collectivité. Informations comprises dans la fiche de répartition de la DGF de l'exercice N-1, établie sur la base des informations N-2 (transmise par les services préfectoraux).

(2) Les ratios s'appuyant sur l'encours de la dette se calculent à partir du montant de la dette au 1^{er} janvier N.

(3) L'encours de dette doit comprendre les avances remboursables consenties au titre de l'article 25 de la loi n° 2020-935 du 30 juillet 2020 de finances rectificative pour 2020, portant attribution des avances remboursables sur les recettes fiscales prévues aux articles 1594 A et 1595 du code général des impôts

(4) Pour les syndicats mixtes, seules ces données sont à renseigner.



I – INFORMATIONS GENERALES

MODALITES DE VOTE DU BUDGET

I – L'assemblée délibérante vote le présent budget :

- au niveau du chapitre (1) pour la section d'investissement ;
- au niveau du chapitre (1) pour la section de fonctionnement ;
- sans (2) vote formel sur les chapitres « opérations d'équipement » ;
- sans (2) vote formel sur chacun des chapitres.

La liste des articles spécialisés sur lesquels l'ordonnateur ne peut procéder à des virements d'article à article est la suivante :

II – En l'absence de mention au paragraphe I ci-dessus, le budget est réputé voté par chapitre, sans vote formel sur chacun des chapitres, en fonctionnement et en investissement sans vote formel pour les chapitres « opération d'équipement ».

III – Conformément à l'article L. 5217-10-6 du CGCT, l'assemblée délibérante autorise le président à opérer des virements de crédits de paiement de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans les limites suivantes (3) :

- Fonctionnement : 7.50%
- Investissement : 7.50%

IV – En l'absence de mention au paragraphe III ci-dessus, le président est réputé ne pas avoir reçu l'autorisation de l'assemblée délibérante de pratiquer des virements de crédits de paiement de chapitre à chapitre.

V – Les provisions sont (4).

VI – La comparaison s'effectue par rapport au budget de l'exercice (5).

VII – Le présent budget a été voté avec reprise des résultats de l'exercice N-1 après le vote du compte administratif (6).

(1) A compléter par « du chapitre » ou « de l'article ».

(2) Indiquer « avec » ou « sans ».

(3) Au maximum dans la limite de 7,5% des dépenses réelles de chaque section.

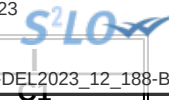
(4) A compléter par un seul des deux choix suivants :

- semi budgétaire ;
- budgétaire par délibération N°... du ...

(5) Budget de l'exercice = budget primitif + budget supplémentaire + décision modificative, s'il y a lieu.

(6) A compléter par un seul des trois choix suivants :

- sans reprise des résultats de l'exercice N-1 ;
- avec reprise des résultats de l'exercice N-1 après le vote du compte administratif ;
- avec reprise anticipée des résultats de l'exercice N-1.



I – INFORMATIONS GENERALES

EXECUTION DU BUDGET DE L'EXERCICE PRECEDENT – RESULTATS (1)

RESULTAT DE L'EXERCICE N-1					
	Dépenses	Recettes	Solde d'exécution ou résultat reporté	Résultat ou solde (A) (2)	
TOTAL DU BUDGET	29 791 246,61	29 340 724,18	3 204 105,09	A1	2 753 582,66
Investissement	4 540 901,97	6 051 063,65	(3) -176 962,92	A2	1 333 198,76
Fonctionnement	25 250 344,64	23 289 660,53	(4) 3 381 068,01	A3	1 420 383,90

RESTES A REALISER N-1					
	Dépenses	Recettes	Solde (B)		
TOTAL des RAR	I + II 1 633 284,11	III + IV 0,00	B1	-1 633 284,11	
Investissement	I 1 633 284,11	III 0,00	B2	-1 633 284,11	
Fonctionnement	II 0,00	IV 0,00	B3	0,00	

RESULTAT CUMULE = (A) + (B) (5)		
TOTAL	A1 + B1	1 120 298,55
Investissement	A2 + B2	-300 085,35
Fonctionnement	A3 + B3	1 420 383,90

(1) État à compléter uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice N-1 après le vote du compte administratif ou en cas de reprise anticipée des résultats de l'exercice N-1.

(2) Indiquer le signe – si dépenses > recettes, et + si recettes > dépenses.

(3) Solde d'exécution de N-2 reporté sur la ligne budgétaire 001 du compte administratif N-1. Indiquer le signe – si dépenses > recettes, et + si recettes > dépenses.

(4) Résultat de fonctionnement reporté sur la ligne budgétaire 002 du compte administratif N-1. Indiquer le signe – si déficitaire, et + si excédentaire.

(5) Indiquer le signe – si déficit et + si excédent.

I – INFORMATIONS GENERALES

EXECUTION DU BUDGET DE L'EXERCICE PRECEDENT – RAR DEPENSES

DETAIL DES RESTES A REALISER N-1 EN DEPENSES (1)

Chap. / art. (2)	Libellé	Dépenses engagées non mandatées
SECTION D'INVESTISSEMENT – TOTAL		(I) 1 633 284,11
018	RSA	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00
13	Subventions d'investissement (3)	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204) (3)	242 035,43
204	Subventions d'équipement versées (3) (5)	801 711,70
21	Immobilisations corporelles (3)	83 391,34
22	Immobilisations reçues en affectation (3)	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324) (3)	466 145,64
26	Participations et créances rattachées	40 000,00
27	Autres immobilisations financières (3)	0,00
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers	0,00
SECTION DE FONCTIONNEMENT – TOTAL		(II) 0,00
011	Charges à caractère général (4)	0,00
012	Charges de personnel et frais assimilés (4)	0,00
014	Atténuations de produits	0,00
016	APA	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00
65	Autres charges de gestion courante (4)	0,00
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00
66	Charges financières	0,00
67	Charges spécifiques (4)	0,00

(1) Il s'agit des restes à réaliser établis conformément à la comptabilité d'engagement annuelle. A servir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

Les restes à réaliser de la section de fonctionnement correspondent : en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées et non rattachées telles qu'elles ressortissent de la comptabilité des engagements ; et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre et non rattachées.

Les restes à réaliser de la section d'investissement correspondent : en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortissent de la comptabilité des engagements ; et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent.

(2) Suivant le niveau de vote retenu par l'assemblée délibérante.

(3) Hors dépenses imputées au chapitre 018.

(4) Hors dépenses imputées aux chapitres 016 et 017.

(5) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

I – INFORMATIONS GENERALES

EXECUTION DU BUDGET DE L'EXERCICE PRECEDENT – RAR RECETTES

DETAIL DES RESTES A REALISER N-1 EN RECETTES (1)

Chap. / art. (2)	Libellé	Titres restant à émettre
SECTION D'INVESTISSEMENT – TOTAL		(III) 0,00
018	RSA	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00
13	Subventions d'investissement (reçues) (3)	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204) (3)	0,00
204	Subventions d'équipement versées (3) (5)	0,00
21	Immobilisations corporelles (3)	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (3)	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324) (3)	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00
27	Autres immobilisations financières (3)	0,00
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers	0,00
SECTION DE FONCTIONNEMENT – TOTAL		(IV) 0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	0,00
73	Impôts et taxes	0,00
731	Fiscalité locale	0,00
74	Dotations et participations (4)	0,00
75	Autres produits de gestion courante (4)	0,00
013	Atténuations de charges (4)	0,00
016	APA	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00
76	Produits financiers	0,00
77	Produits spécifiques (4)	0,00

(1) Il s'agit des restes à réaliser établis conformément à la comptabilité d'engagement annuelle. A servir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

Les restes à réaliser de la section de fonctionnement correspondent : en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées et non rattachées telles qu'elles ressortissent de la comptabilité des engagements ; et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre et non rattachées.

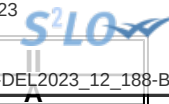
Les restes à réaliser de la section d'investissement correspondent : en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortissent de la comptabilité des engagements ; et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent.

(2) Suivant le niveau de vote retenu par l'assemblée délibérante.

(3) Hors recettes imputées au chapitre 018.

(4) Hors recettes imputées aux chapitres 016 et 017.

(5) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.



II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET

VUE D'ENSEMBLE

		DEPENSES	RECETTES
VOTE	Crédits d'investissement votés au titre du présent budget (y compris le compte 1068)	0,00	0,00
+		+	+
REPORTS	Restes à réaliser de l'exercice précédent (RAR N-1) (1)	1 633 284,11	0,00
	001 Solde d'exécution de la section d'investissement reporté (1)	(si solde négatif) 0,00	(si solde positif) 0,00
=		=	=
Total de la section d'investissement (2)		1 633 284,11	0,00
		DEPENSES	RECETTES
VOTE	Crédits de fonctionnement votés au titre du présent budget	176 880,00	176 880,00
+		+	+
REPORTS	Restes à réaliser de l'exercice précédent (RAR N-1) (1)	0,00	0,00
	002 Résultat de fonctionnement reporté (1)	(si déficit) 0,00	(si excédent) 0,00
=		=	=
Total de la section de fonctionnement (3)		176 880,00	176 880,00
TOTAL DU BUDGET (4)		1 810 164,11	176 880,00

(1) A servir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

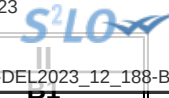
Les restes à réaliser de la section de fonctionnement correspondent : en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées et non rattachées telles qu'elles ressortissent de la comptabilité des engagements ; et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre et non rattachées.

Les restes à réaliser de la section d'investissement correspondent : en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortissent de la comptabilité des engagements ; et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent.

(2) Total de la section d'investissement = RAR + solde d'exécution reporté + crédits d'investissement votés.

(3) Total de la section de fonctionnement = RAR + résultat reporté + crédits de fonctionnement votés.

(4) Total du budget = total de la section de fonctionnement + total de la section d'investissement.



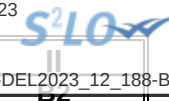
II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET

PRESENTATION DES AP VOTEES

AUTORISATION DE PROGRAMME (1)		Chapitre(s)	Montant
Numéro	Libellé		
AP2022-005/2022	BATIMENT - FRUITIERE A VINZIER	204, 27	0,00
AP2023-001/2023	BOIS JOLI EPF 74		0,00
AP2022-033/2022	CASERNE DU SDIS 74 A SAINT-PAUL-EN-CHABLAIS		0,00
AP2022-032/2022	CASERNE DU SDIS 74 EVIAN LES BAINS		0,00
AP2022-018/2022	COHESION SOCIALE - BUS FRANCE SERVICE		0,00
AP2022-003/2022	HABITAT - 10 TERRAINS FAMILIAUX GENS DU VOYAGE		0,00
AP2022-004/2022	RENOUVELLEMENT PARC VEHICULES		0,00
AP2022-001/2022	SENTIERS - BORDS DE DRANSE		0,00
AP2022-002/2022	SENTIERS - SCHEMA DIRECTEUR DE LA RANDONNEE		0,00
TOTAL			0,00
« AP de dépenses imprévues » (2)		020	0,00
TOTAL GENERAL			0,00

(1) Il s'agit des AP nouvelles qui sont votées lors de la séance. Cela concerne des AP relatives à de nouvelles programmations pluriannuelles mais également des AP modifiant un stock d'AP existant.

(2) L'assemblée peut voter des AP de « dépenses imprévues ». Leur montant est limité à 2 % des dépenses réelles de la section correspondante. En fin d'exercice, ces AP sont automatiquement annulées si elles n'ont pas été engagées.



II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET

PRESENTATION DES AE VOTEES

AUTORISATION D'ENGAGEMENT (1)		Chapitre(s)	Montant
Numéro	Libellé		
TOTAL			0,00
« AE de dépenses imprévues » (2)		022	0,00
TOTAL GENERAL			0,00

(1) Il s'agit des AE nouvelles qui sont votées lors de la séance. Cela concerne des AE relatives à de nouveaux engagements pluriannuels mais également des AE modifiant un stock d'AE existant.

(2) L'assemblée peut voter des AE de « dépenses imprévues ». Leur montant est limité à 2 % des dépenses réelles de la section correspondante. En fin d'exercice, ces AE sont automatiquement annulées si elles n'ont pas été engagées.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET

EQUILIBRE FINANCIER DU BUDGET – SECTION D'INVESTISSEMENT

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Budget de l'exercice (1) I	Restes à réaliser N-1 (2) II	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée (3) III	TOTAL IV = I + II + III
018	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204) (y compris opérations) (4)	230 411,35	242 035,43	0,00	0,00	472 446,78
204	Subventions d'équipement versées (y compris opérations) (4) (9)	974 658,02	801 711,70	-72 000,00	-72 000,00	1 704 369,72
21	Immobilisations corporelles (y compris opérations) (4)	583 117,60	83 391,34	3 400,00	3 400,00	669 908,94
22	Immobilisations reçues en affectation (y compris opérations) (4) (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324) (y compris opérations) (4)	288 000,00	466 145,64	0,00	0,00	754 145,64
Total des dépenses d'équipement		2 076 186,97	1 593 284,11	-68 600,00	-68 600,00	3 600 871,08
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	419 812,00	0,00	0,00	0,00	419 812,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie) (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	40 000,00	40 000,00	0,00	0,00	80 000,00
27	Autres immobilisations financières (4)	0,00	0,00	68 600,00	68 600,00	68 600,00
Total des dépenses financières		459 812,00	40 000,00	68 600,00	68 600,00	568 412,00
45...	Chapitres d'opérations pour compte de tiers (7)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses réelles d'investissement		2 535 998,97	1 633 284,11	0,00	0,00	4 169 283,08

040	Opérations ordre transf. entre sections (8)	1 732 400,00		0,00	0,00	1 732 400,00
041	Opérations patrimoniales (8)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'ordre d'investissement		1 732 400,00		0,00	0,00	1 732 400,00

TOTAL	4 268 398,97	1 633 284,11	0,00	0,00	5 901 683,08
--------------	---------------------	---------------------	-------------	-------------	---------------------

+

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE	0,00
--	-------------

=

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	5 901 683,08
---	---------------------

(1) Voir état I-B pour le contenu du budget de l'exercice.

(2) La colonne RAR n'est à renseigner qu'en l'absence de reprise anticipée du résultat lors du vote du budget primitif.

(3) Il s'agit des nouveaux crédits votés lors de la présente délibération, hors RAR.

(4) Hors dépenses imputées au chapitre 018.

(5) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

(6) A servir uniquement lorsque la collectivité effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle crée.

(7) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail en IV-B5).

(8) DF 023 = RI 021 ; DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042 ; DI 041 = RI 041.

(9) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET

EQUILIBRE FINANCIER DU BUDGET – SECTION D'INVESTISSEMENT

C1

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Budget de l'exercice (1) I	Restes à réaliser N-1 (2) II	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée (3) III	TOTAL IV = I + II + III
018	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (reçues) (sauf 138) (4)	437 852,40	0,00	0,00	0,00	437 852,40
16	Emprunts et dettes assimilées (5)	1 146 067,97	0,00	0,00	0,00	1 146 067,97
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204) (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (4) (13)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (4) (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324) (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'équipement		1 583 920,37	0,00	0,00	0,00	1 583 920,37
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 1068)	326 000,00	0,00	0,00	0,00	326 000,00
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés (7)	300 085,35	0,00	0,00	0,00	300 085,35
138	Autres subventions invest. non transf. (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie) (8)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes financières		626 085,35	0,00	0,00	0,00	626 085,35
45...	Chapitres d'opérations pour le compte de tiers (9)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles d'investissement		2 210 005,72	0,00	0,00	0,00	2 210 005,72

021	Virement de la section de fonctionnement (10)	950 718,60		0,00	0,00	950 718,60
040	Opérations ordre transf. entre sections (10) (11)	1 407 760,00		0,00	0,00	1 407 760,00
041	Opérations patrimoniales (10)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'ordre d'investissement		2 358 478,60		0,00	0,00	2 358 478,60

TOTAL	4 568 484,32	0,00	0,00	0,00	4 568 484,32
--------------	---------------------	-------------	-------------	-------------	---------------------

+

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE	1 333 198,76
--	---------------------

=

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	5 901 683,08
---	---------------------

Pour information :

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la collectivité.

**AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DÉGAGÉ PAR
LA SECTION DE FONCTIONNEMENT (12)**

626 078,60

(1) Voir état I-B pour le contenu du budget de l'exercice.

(2) La colonne RAR n'est à renseigner qu'en l'absence de reprise anticipée du résultat lors du vote du budget primitif.

(3) Il s'agit des nouveaux crédits votés lors de la présente délibération, hors RAR.

(4) Hors recettes imputées au chapitre 018.

(5) Sauf 165, 166 et 16449.

(6) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

(7) Le compte 1068 n'est pas un chapitre mais un article du chapitre 10.

(8) A servir uniquement lorsque la collectivité effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle crée.

(9) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail en IV-B5).

(10) DF 023 = RI 021 ; DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042 ; DI 041 = RI 041.

(11) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(12) Solde de l'opération DF 023 + DF 042 – RF 042 ou solde de l'opération RI 021 + RI 040 – DI 040.

(13) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

Envoyé en préfecture le 18/12/2023

Reçu en préfecture le 18/12/2023

Publié le



ID : 074-200071967-20231204-DEL2023_12_188-BF

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET

EQUILIBRE FINANCIER – SECTION DE FONCTIONNEMENT

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Budget de l'exercice (1) I	Restes à réaliser N-1 (2) II	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée (3) III	TOTAL IV = I + II + III
011	Charges à caractère général (4)	5 141 934,20	0,00	-48 970,00	-48 970,00	5 092 964,20
012	Charges de personnel et frais assimilés (4)	3 275 382,44	0,00	0,00	0,00	3 275 382,44
014	Atténuations de produits	10 696 045,00	0,00	325 880,00	325 880,00	11 021 925,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante (sauf 6586) (4)	8 965 101,88	0,00	-100 030,00	-100 030,00	8 865 071,88
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses de gestion courante		28 078 463,52	0,00	176 880,00	176 880,00	28 255 343,52
66	Charges financières	161 754,00	0,00	0,00	0,00	161 754,00
67	Charges spécifiques (4)	1 000,00	0,00	0,00	0,00	1 000,00
68	Dotations aux provisions, dépréciations (semi-budgétaires) (4)	29 661,27		0,00	0,00	29 661,27
Total des dépenses réelles de fonctionnement		28 270 878,79	0,00	176 880,00	176 880,00	28 447 758,79

023	Virement à la section d'investissement (5)	950 718,60		0,00	0,00	950 718,60
042	Opérations ordre transf. entre sections (5) (6)	1 407 760,00		0,00	0,00	1 407 760,00
043	Opérations ordre intérieur de la section (5)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'ordre de fonctionnement		2 358 478,60		0,00	0,00	2 358 478,60

TOTAL	30 629 357,39	0,00	176 880,00	176 880,00	30 806 237,39
--------------	----------------------	-------------	-------------------	-------------------	----------------------

+

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	0,00
---	-------------

=

TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	30 806 237,39
--	----------------------

(1) Voir état I-B pour la comparaison par rapport au budget de l'exercice.

(2) La colonne RAR n'est à renseigner qu'en l'absence de reprise anticipée du résultat lors du vote du budget primitif.

(3) Il s'agit des nouveaux crédits votés lors de la présente délibération, hors RAR.

(4) Hors dépenses imputées aux chapitres 016 et 017.

(5) DF 023 = RI 021 ; DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042 ; DF 043 = RF 043.

(6) Les comptes 68 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET**II****EQUILIBRE FINANCIER – SECTION DE FONCTIONNEMENT****C2****RECETTES DE FONCTIONNEMENT**

Chap.	Libellé	Budget de l'exercice (1) I	Restes à réaliser N-1 (2) II	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée (3) III	TOTAL IV = I + II + III
013	Atténuations de charges (4)	70 000,00	0,00	0,00	0,00	70 000,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	1 256 921,00	0,00	41 000,00	41 000,00	1 297 921,00
73	Impôts et taxes (sauf 731)	5 933 742,00	0,00	0,00	0,00	5 933 742,00
731	Fiscalité locale	14 521 434,00	0,00	135 880,00	135 880,00	14 657 314,00
74	Dotations et participations (4)	5 824 061,84	0,00	0,00	0,00	5 824 061,84
75	Autres produits de gestion courante (4)	170 500,00	0,00	0,00	0,00	170 500,00
Total des recettes de gestion courante		27 776 658,84	0,00	176 880,00	176 880,00	27 953 538,84
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits spécifiques (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprises amort., dépréciations, prov. (semi-budgétaires) (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles de fonctionnement		27 776 658,84	0,00	176 880,00	176 880,00	27 953 538,84

042	Opérations ordre transf. entre sections (5) (6)	1 732 400,00		0,00	0,00	1 732 400,00
043	Opérations ordre intérieur de la section (5)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'ordre de fonctionnement		1 732 400,00		0,00	0,00	1 732 400,00

TOTAL	29 509 058,84	0,00	176 880,00	176 880,00	29 685 938,84
--------------	----------------------	-------------	-------------------	-------------------	----------------------

+

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	1 120 298,55
---	---------------------

=

TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	30 806 237,39
--	----------------------

Pour information :

AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DÉGAGÉ AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (7)	626 078,60	Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la collectivité.
---	-------------------	--

(1) Voir état I-B pour la comparaison par rapport au budget de l'exercice.

(2) La colonne RAR n'est à renseigner qu'en l'absence de reprise anticipée du résultat lors du vote du budget primitif.

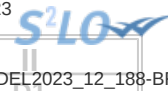
(3) Il s'agit des nouveaux crédits votés lors de la présente délibération, hors RAR.

(4) Hors recettes imputées aux chapitres 016 et 017.

(5) DF 023 = RI 021 ; DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042 ; DF 043 = RF 043.

(6) Les comptes 78 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(7) Solde de l'opération DF 023 + DF 042 – RF 042 ou solde de l'opération RI 021 + RI 040 – DI 040.

**II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET****BALANCE GENERALE – DEPENSES****DEPENSES D'INVESTISSEMENT (y compris RAR)**

INVESTISSEMENT		Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (3)	0,00	0,00	0,00
15	Provisions pour risques et charges (4)		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	0,00	0,00	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	(7) 0,00		0,00
	Total des opérations d'équipement	0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204) (3) (5)	242 035,43	0,00	242 035,43
204	Subventions d'équipement versées (3) (5) (10)	729 711,70	0,00	729 711,70
21	Immobilisations corporelles (3) (5)	86 791,34	0,00	86 791,34
22	Immobilisations reçues en affectation (3) (5)	(8) 0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (3) (sauf 2324) (5)	466 145,64	0,00	466 145,64
018	RSA	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	40 000,00	0,00	40 000,00
27	Autres immobilisations financières (3)	68 600,00	0,00	68 600,00
28	Amortissement des immobilisations (reprises)		0,00	0,00
29	Dépréciations des immobilisations (4)		0,00	0,00
39	Dépréciation des stocks et en-cours (4)		0,00	0,00
3...	Stocks et en-cours		0,00	0,00
198	Neutralisation des amortissements		0,00	0,00
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers (6)	0,00	0,00	0,00
481	Charges à rép. sur plusieurs exercices		0,00	0,00
49	Dépréciation des comptes de tiers (4)		0,00	0,00
59	Dépréciation des comptes financiers (4)		0,00	0,00
Dépenses d'investissement – Total		1 633 284,11	0,00	1 633 284,11

+

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE	0,00
--	-------------

=

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	1 633 284,11
---	---------------------

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT (y compris RAR)

FONCTIONNEMENT		Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
011	Charges à caractère général (9)	-48 970,00		-48 970,00
012	Charges de personnel et frais assimilés (9)	0,00		0,00
014	Atténuations de produits	325 880,00		325 880,00
016	APA	0,00		0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00		0,00
60	Achats et variation des stocks		0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante (sauf 6586) (9)	-100 030,00	0,00	-100 030,00
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00		0,00
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00
67	Charges spécifiques (9)	0,00	0,00	0,00
68	Dot. aux amortissements et provisions (9)	0,00	0,00	0,00
71	Production stockée (ou déstockage)		0,00	0,00
023	Virement à la section d'investissement		0,00	0,00
Dépenses de fonctionnement – Total		176 880,00	0,00	176 880,00

+

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	0,00
---	-------------

=

TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	176 880,00
--	-------------------

(1) Y compris les opérations relatives au rattachement et les opérations d'ordre semi-budgétaires.

(2) Voir la liste des opérations d'ordre de l'instruction budgétaire et comptable M. 57.

(3) Hors dépenses imputées au chapitre 018.

(4) Ces chapitres ne sont à renseigner que si la collectivité applique le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(5) Hors chapitres opérations.

- (6) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail en IV-B5).
- (7) A utiliser uniquement dans le cas où la collectivité effectuerait une dotation initiale au profit d'un service public doté de la seule autonomie financière.
- (8) A utiliser uniquement dans le cas où la collectivité effectuerait des dépenses sur des biens affectés.
- (9) Hors dépenses imputées aux chapitres 016 et 017.
- (10) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET**BALANCE GENERALE – RECETTES****RECETTES D'INVESTISSEMENT (y compris RAR)**

INVESTISSEMENT		Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 1068)	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (reçues) (3)	0,00	0,00	0,00
15	Provisions pour risques et charges (4)		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	0,00	0,00	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	(6) 0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204) (3)	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (3) (9)	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (3)	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (3)	(7) 0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324) (3)	0,00	0,00	0,00
018	RSA	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières (3)	0,00	0,00	0,00
28	Amortissement des immobilisations		0,00	0,00
29	Dépréciations des immobilisations (4)		0,00	0,00
39	Dépréciation des stocks et en-cours (4)		0,00	0,00
3...	Stocks et en-cours		0,00	0,00
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers (5)	0,00	0,00	0,00
481	Charges à rép. sur plusieurs exercices		0,00	0,00
49	Dépréciation des comptes de tiers (4)		0,00	0,00
59	Dépréciation des comptes financiers (4)		0,00	0,00
021	Virement de la section de fonctionnement		0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00		0,00
Recettes d'investissement – Total		0,00	0,00	0,00

+

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE

0,00

+

R 1068 AFFECTATION DU RESULTAT

0,00

=

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES

0,00

RECETTES DE FONCTIONNEMENT (y compris RAR)

FONCTIONNEMENT		Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
013	Atténuations de charges (8)	0,00		0,00
016	APA	0,00		0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00		0,00
60	Achats et variation des stocks		0,00	0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	41 000,00		41 000,00
71	Production stockée (ou déstockage)		0,00	0,00
72	Production immobilisée		0,00	0,00
73	Impôts et taxes (sauf 731)	0,00		0,00
731	Fiscalité locale	135 880,00		135 880,00
74	Dotations et participations (8)	0,00		0,00
75	Autres produits de gestion courante (8)	0,00	0,00	0,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00
77	Produits spécifiques (8)	0,00	0,00	0,00
78	Reprise sur amortissements et provisions (8)	0,00	0,00	0,00
79	Transferts de charges		0,00	0,00
Recettes de fonctionnement – Total		176 880,00	0,00	176 880,00

+

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE

0,00

=

TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES

176 880,00

- (1) Y compris les opérations relatives au rattachement et les opérations d'ordre semi-budgétaires.
- (2) Voir la liste des opérations d'ordre de l'instruction budgétaire et comptable M. 57.
- (3) Hors recettes imputées au chapitre 018.
- (4) Ces chapitres ne sont à renseigner que si la collectivité applique le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.
- (5) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail en IV-B5).
- (6) A utiliser uniquement dans le cas où la collectivité effectuerait une dotation initiale au profit d'un service public doté de la seule autonomie financière.
- (7) A utiliser uniquement dans le cas où la collectivité effectuerait des dépenses sur des biens affectés.
- (8) Hors recettes imputées aux chapitres 016 et 017.
- (9) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

III – VOTE DU BUDGET

SECTION D'INVESTISSEMENT – VUE D'ENSEMBLE – DEPENSES – AP NOUVELLES ET CREDITS DE L'EXERCICE

DEPENSES

Chapitre		Budget de l'exercice (1)	RAR N-1 (2)	Vote de l'assemblée sur les AP lors de la séance budgétaire (3)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	Pour information, dépenses gérées dans le cadre d'une AP	Pour information, dépenses gérées hors AP	TOTAL (RAR N-1 + Vote)
			I			II			III = I + II
TOTAL		4 268 398,97	1 633 284,11	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 633 284,11
018	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	230 411,35	242 035,43	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	242 035,43
204	Subventions d'équipement versées (10)	974 658,02	801 711,70	0,00	-72 000,00	-72 000,00	0,00	-72 000,00	729 711,70
21	Immobilisations corporelles	583 117,60	83 391,34	0,00	3 400,00	3 400,00	0,00	3 400,00	86 791,34
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	288 000,00	466 145,64	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	466 145,64
	Total des opérations d'équipement (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'équipement		2 076 186,97	1 593 284,11	0,00	-68 600,00	-68 600,00	0,00	-68 600,00	1 524 684,11
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	419 812,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	40 000,00	40 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	40 000,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	68 600,00	68 600,00	0,00	68 600,00	68 600,00
020	Dépenses imprévues (dans le cadre d'une AP)			0,00					
Total des dépenses financières		459 812,00	40 000,00	0,00	68 600,00	68 600,00	0,00	68 600,00	108 600,00
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses réelles		2 535 998,97	1 633 284,11	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 633 284,11
040	Opérations ordre transf. entre sections (6) (7)	1 732 400,00			0,00	0,00		0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales (8)	0,00			0,00	0,00		0,00	0,00
Total des dépenses d'ordre		1 732 400,00			0,00	0,00		0,00	0,00

D001 Solde d'exécution négatif reporté ou anticipé (9)

0,00

Total des dépenses d'investissement cumulées

1 633 284,11

(1) Voir état I-B pour le contenu du budget de l'exercice.

(2) La colonne RAR n'est à renseigner qu'en l'absence de reprise anticipée lors du vote du budget primitif.

(3) Il s'agit des AP nouvelles qui sont votées lors de la séance d'adoption du budget. Cela concerne les AP relatives à de nouvelles programmations pluriannuelles mais également les AP modifiant un stock d'AP existant.

(4) Voir l'état III-A2.1 pour le détail des opérations d'équipement.

(5) Voir l'état IV-B5 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

(6) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (*DI 040 = RF 042*).

(7) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer à l'article 192 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).

(8) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (*DI 041 = RI 041*).

(9) Le solde d'exécution reporté est le résultat constaté de l'exercice précédent qui fait l'objet d'un report et non d'un vote de l'assemblée délibérante. Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

(10) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

Envoyé en préfecture le 18/12/2023

Reçu en préfecture le 18/12/2023

Publié le

S²LO

ID : 074-200071967-20231204-DEL2023_12_188-BF

III – VOTE DU BUDGET

SECTION D'INVESTISSEMENT – VUE D'ENSEMBLE – RECETTES

A

RECETTES

Chapitre		Budget de l'exercice (1)	RAR N-1 (2)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	TOTAL (RAR N-1 + Vote)
			I		II	III = I + II
TOTAL		4 268 398,97	0,00	0,00	0,00	0,00
018	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (hors 138)	437 852,40	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 16449, 165, 166 et 1688 non budgétaire)	1 146 067,97	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (10)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'équipement		1 583 920,37	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 1068)	326 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
138	Autres subventions invest. non transf.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (16449, 165 et 166)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes financières		326 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles		1 909 920,37	0,00	0,00	0,00	0,00
021	Virement de la section de fonctionnement	950 718,60		0,00	0,00	0,00
040	Opérations ordre transf. entre sections (4) (5) (6)	1 407 760,00		0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales (7)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'ordre		2 358 478,60		0,00	0,00	0,00

R001 Solde d'exécution positif reporté ou anticipé (8)

0,00

Affectation au compte 1068 (9)

0,00

Total des recettes d'investissement cumulées

0,00

(1) Voir état I-B pour le contenu du budget de l'exercice.

(2) La colonne RAR n'est à renseigner qu'en l'absence de reprise anticipée lors du vote du budget primitif.

(3) Voir l'état IV-B5 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

(4) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (*RI 040 = DF 042*).

(5) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(6) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer à l'article 192 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).

(7) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (*DI 041 = RI 041*).

(8) Le solde d'exécution reporté est le résultat constaté de l'exercice précédent qui fait l'objet d'un report et non d'un vote de l'assemblée délibérante. Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

(9) Le montant inscrit doit être conforme à la délibération d'affectation du résultat. Ce montant ne fait donc pas l'objet d'un nouveau vote.

(10) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

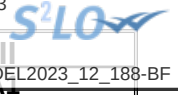
Envoyé en préfecture le 18/12/2023

Reçu en préfecture le 18/12/2023

Publié le



ID : 074-200071967-20231204-DEL2023_12_188-BF



III – VOTE DU BUDGET

SECTION D'INVESTISSEMENT – DEPENSES – DETAIL PAR ARTICLE

Chap. / art. (1)		Budget de l'exercice (2)	RAR N-1 (3)	Vote de l'assemblée sur les AP lors de la séance budgétaire (4)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	Pour information Crédits gérés dans le cadre d'une AP	Pour information Crédits gérés hors AP	TOTAL (RAR N-1 + Vote)
			I			II			III = I + II
TOTAL		4 268 398,97	1 633 284,11	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 633 284,11
018	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	230 411,35	242 035,43	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	242 035,43
2031	Frais d'études	195 011,35	169 029,23		0,00	0,00	0,00	0,00	169 029,23
2033	Frais d'insertion	13 908,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2051	Concessions, droits similaires	21 492,00	73 006,20		0,00	0,00	0,00	0,00	73 006,20
204	Subventions d'équipement versées (10)	974 658,02	801 711,70	0,00	-72 000,00	-72 000,00	0,00	-72 000,00	729 711,70
204112	Subv. Etat : Bâtiments, installations	0,00	151 150,00		0,00	0,00	0,00	0,00	151 150,00
204132	Subv. Dpt : Bâtiments, installations	37 788,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2041411	Subv. Cne GFP : Bien mobilier, matériel	2 113,69	85 250,00		0,00	0,00	0,00	0,00	85 250,00
2041412	Subv. Cne GFP : Bâtiments, installations	647 886,31	289 253,80		0,00	0,00	0,00	0,00	289 253,80
2041512	Subv. Grpt : Bâtiments, installations	0,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204181	Autres org pub - Biens mob, mat, études	20 000,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20422	Privé : Bâtiments, installations	266 870,02	276 057,90		-72 000,00	-72 000,00	0,00	-72 000,00	204 057,90
21	Immobilisations corporelles	583 117,60	83 391,34	0,00	3 400,00	3 400,00	0,00	3 400,00	86 791,34
2111	Terrains nus	0,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2117	Bois et forêts	0,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2118	Autres terrains	26 500,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2121	Plantations d'arbres et d'arbustes	45 000,00	13 680,00		0,00	0,00	0,00	0,00	13 680,00
21311	Bâtiments administratifs	5 349,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21318	Autres bâtiments publics	0,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21351	Bâtiments publics	59 246,60	10 110,00		0,00	0,00	0,00	0,00	10 110,00
2151	Réseaux de voirie	0,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21533	Réseaux câblés	0,00	12 286,24		0,00	0,00	0,00	0,00	12 286,24
21534	Réseaux d'électrification	0,00	7 202,88		0,00	0,00	0,00	0,00	7 202,88
21578	Autre matériel technique	3 972,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2158	Autres inst., matériel, outill. techniques	2 350,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2181	Install. générales, agencements	178 500,00	2 423,82		0,00	0,00	0,00	0,00	2 423,82

Chap. / art. (1)		Budget de l'exercice (2)	RAR N-1 (3)	Vote de l'assemblée sur les AP lors de la séance budgétaire (4)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	Pour information : Crédits gérés dans le cadre d'une AP	Crédits gérés hors AP	TOTAL (RAR N-1 + Vote)
			I			II			III = I + II
21828	Autres matériels de transport	0,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21838	Autre matériel informatique	139 000,00	30 981,70		3 400,00	3 400,00	0,00	3 400,00	34 381,70
21848	Autres matériels de bureau et mobiliers	103 000,00	516,00		0,00	0,00	0,00	0,00	516,00
2188	Autres immobilisations corporelles	20 200,00	6 190,70		0,00	0,00	0,00	0,00	6 190,70
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	288 000,00	466 145,64	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	466 145,64
2313	Constructions	220 000,00	443 637,04		0,00	0,00	0,00	0,00	443 637,04
2315	Install., matériel et outill. technique	68 000,00	22 508,60		0,00	0,00	0,00	0,00	22 508,60
	Total des opérations d'équipement (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'équipement		2 076 186,97	1 593 284,11	0,00	-68 600,00	-68 600,00	0,00	-68 600,00	1 524 684,11
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf le 1688 non budgétaire)	419 812,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
1641	Emprunts en euros	419 812,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	40 000,00	40 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	40 000,00
261	Titres de participation	40 000,00	40 000,00		0,00	0,00	0,00	0,00	40 000,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	68 600,00	68 600,00	0,00	68 600,00	68 600,00
276351	Créance GFP de rattachement	0,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27638	Créance Autres établissements publics	0,00	0,00		68 600,00	68 600,00	0,00	68 600,00	68 600,00
020	Dépenses imprévues (dans le cadre d'une AP)			0,00					
Total des dépenses financières		459 812,00	40 000,00	0,00	68 600,00	68 600,00	0,00	68 600,00	108 600,00
45...	Opérations pour compte de tiers (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses réelles		2 535 998,97	1 633 284,11	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 633 284,11
040	Opérations ordre transf. entre sections (7)	1 732 400,00			0,00	0,00		0,00	0,00

Chap. / art. (1)		Budget de l'exercice (2)	RAR N-1 (3)	Vote de l'assemblée sur les AP lors de la séance budgétaire (4)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	Pour information Crédits gérés dans le cadre d'une AP	Crédits gérés hors AP	TOTAL (RAR N-1 + Vote)
			I			II			III = I + II
	Reprise sur autofinancement antérieur	532 400,00			0,00	0,00		0,00	0,00
13911	Subv. transf. Etat et établ. nationaux	1 700,00			0,00	0,00		0,00	0,00
13912	Subv. transf. Régions	70 000,00			0,00	0,00		0,00	0,00
198	Neutralisation des amortissements	460 700,00			0,00	0,00		0,00	0,00
	Charges transférées (8)	1 200 000,00			0,00	0,00		0,00	0,00
4818	Charges à étaler	1 200 000,00			0,00	0,00		0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales (9)	0,00			0,00	0,00		0,00	0,00
Total des dépenses d'ordre		1 732 400,00			0,00	0,00		0,00	0,00

(1) Détailler les articles conformément au plan de comptes.

(2) Voir état I-B pour le contenu du budget de l'exercice.

(3) La colonne RAR n'est à renseigner qu'en l'absence de reprise anticipée lors du vote du budget primitif.

(4) Il s'agit des AP nouvelles qui sont votées lors de la séance d'adoption du budget. Cela concerne les AP relatives à de nouvelles programmations pluriannuelles mais également les AP modifiant un stock d'AP existant.

(5) Voir état III-A2.1 pour le détail des opérations d'équipement.

(6) Il y a autant de ligne que d'opération pour compte de tiers.

(7) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (DI 040 = RF 042).

(8) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer à l'article 192 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).

(9) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (DI 041 = RI 041).

(10) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

III – VOTE DU BUDGET**SECTION D'INVESTISSEMENT – VUE D'ENSEMBLE DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT****Vue d'ensemble des chapitres des opérations d'équipement**

N° Opération	Libellé de l'opération	N° AP (1)	Pour mémoire réalisations cumulées au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	Pour information Crédits gérés dans le cadre d'une AP	Pour information Crédits gérés hors AP
TOTAL			0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

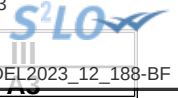
(1) Colonne à renseigner uniquement lorsque l'opération d'équipement est afférente à une AP.

III – VOTE DU BUDGET**SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT**

Cet état ne contient pas d'information.

III – VOTE DU BUDGET**SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT**

Cet état ne contient pas d'information.



III – VOTE DU BUDGET

SECTION D'INVESTISSEMENT – RECETTES – DETAIL PAR ARTICLE

Chap. / art. (1)		Budget de l'exercice (2)	RAR N-1 (3)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	TOTAL (RAR N-1 + Vote)
			I		II	III = I + II
TOTAL		4 268 398,97	0,00	0,00	0,00	0,00
018	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (hors 138)	437 852,40	0,00	0,00	0,00	0,00
1311	Subv. transf. Etat et établ. nationaux	82 508,40	0,00	0,00	0,00	0,00
1312	Subv. transf. Régions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
1313	Subv. transf. Départements	46 344,00	0,00	0,00	0,00	0,00
1316	Subv. transf. Autres E.P.L.	80 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13178	Autres fonds européens	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
1318	Autres subventions d'équipement transf.	54 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
1321	Subv. non transf. Etat, établ. nationaux	175 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
1322	Subv. non transf. Régions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 1688 non budgétaire) (4)	1 146 067,97	0,00	0,00	0,00	0,00
1641	Emprunts en euros	1 000 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
168751	Dettes - GFP de rattachement	146 067,97	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204) (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (5) (11)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324) (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2315	Install., matériel et outill. technique	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'équipement		1 583 920,37	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 1068)	326 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10222	FCTVA	326 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
138	Autres subventions invest. non transf.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (16449, 165 et 166)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes financières		326 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles		1 909 920,37	0,00	0,00	0,00	0,00
021	Virement de la section de fonctionnement	950 718,60		0,00	0,00	0,00
040	Opérations ordre transf. entre sections (7) (8) (9)	1 407 760,00		0,00	0,00	0,00
28031	Frais d'études	56 000,00		0,00	0,00	0,00

Chap. / art. (1)		Budget de l'exercice (2)	RAR N-1 (3)	Propositions nouvelles	Vote	Publié le	TOTAL (RAR N-1 + Vote)
			I		II		III = I + II
28041411	Subv.Cne GFP : Bien mobilier, matériel	2 000,00		0,00	0,00		0,00
28041412	Subv.Cne GFP : Bâtiments, installations	370 000,00		0,00	0,00		0,00
28041512	Subv. Grpt : Bâtiments, installations	53 000,00		0,00	0,00		0,00
28041581	Autres grpts-Biens mob., mat. et études	6 700,00		0,00	0,00		0,00
280421	Privé - Biens mob., matériel et études	17 000,00		0,00	0,00		0,00
280422	Privé - Bâtiments et installations	12 000,00		0,00	0,00		0,00
2805	Licences, logiciels, droits similaires	14 000,00		0,00	0,00		0,00
281318	Autres bâtiments publics	76 000,00		0,00	0,00		0,00
281351	Bâtiments publics	13 000,00		0,00	0,00		0,00
28138	Autres constructions	6 000,00		0,00	0,00		0,00
28145	Construct° sol autrui - Installat° géné.	140 000,00		0,00	0,00		0,00
28151	Réseaux de voirie	6 000,00		0,00	0,00		0,00
281532	Réseaux d'assainissement	2 500,00		0,00	0,00		0,00
281534	Réseaux d'électrification	2 000,00		0,00	0,00		0,00
281538	Autres réseaux	500,00		0,00	0,00		0,00
28158	Autres inst.,matériel,outil. techniques	37 000,00		0,00	0,00		0,00
281728	Autres agencements (m. à dispo)	500,00		0,00	0,00		0,00
281788	Autres immo. corporelles (m. à dispo)	1 500,00		0,00	0,00		0,00
28181	Installations générales, aménagt divers	15 000,00		0,00	0,00		0,00
281828	Autres matériels de transport	60 000,00		0,00	0,00		0,00
281838	Autre matériel informatique	20 000,00		0,00	0,00		0,00
281848	Autres matériels de bureau et mobiliers	8 000,00		0,00	0,00		0,00
28188	Autres immo. corporelles	62 000,00		0,00	0,00		0,00
4818	Charges à étaler	427 060,00		0,00	0,00		0,00
041	Opérations patrimoniales (10)	0,00		0,00	0,00		0,00
Total des recettes d'ordre		2 358 478,60		0,00	0,00		0,00

(1) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(2) Voir état I-B pour le contenu du budget de l'exercice.

(3) La colonne RAR n'est à renseigner qu'en l'absence de reprise anticipée lors du vote du budget primitif.

(4) Sauf 165, 166 et 16449.

(5) Exceptionnellement, les comptes 20, 204, 21, 22 et 23 sont en recettes réelles en cas de réduction ou d'annulation de mandats donnant lieu à reversement.

(6) Voir l'annexe IV-B5 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

(7) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (RI 040 = DF 042).

(8) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(9) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer à l'article 192 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).

(10) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (DI 041 = RI 041).

(11) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

III – VOTE DU BUDGET

SECTION DE FONCTIONNEMENT – VUE D'ENSEMBLE – DEPENSES– AE NOUVELLES ET CREDITS DE L'EXERCICE

Chap.	Libellé	Budget de l'exercice (1)	RAR N-1 (2)	Vote de l'assemblée sur les AE lors de la séance budgétaire (3)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	Pour information, dépenses gérées dans le cadre d'une AE	Pour information, dépenses gérées hors AE	TOTAL (RAR N-1 + Vote)
			I			II			III = I + II
TOTAL		30 629 357,39	0,00	0,00	176 880,00	176 880,00	0,00	176 880,00	176 880,00
011	Charges à caractère général (4)	5 141 934,20	0,00	0,00	-48 970,00	-48 970,00	0,00	-48 970,00	-48 970,00
012	Charges de personnel et frais assimilés (4)	3 275 382,44	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
014	Atténuations de produits	10 696 045,00	0,00		325 880,00	325 880,00		325 880,00	325 880,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante (sauf 6586) (4)	8 965 101,88	0,00	0,00	-100 030,00	-100 030,00	0,00	-100 030,00	-100 030,00
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
Total des dépenses de gestion des services		28 078 463,52	0,00	0,00	176 880,00	176 880,00	0,00	176 880,00	176 880,00
66	Charges financières	161 754,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
67	Charges spécifiques (4)	1 000,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
68	Dotations aux provisions, dépréciations (semi-budgétaires) (4)	29 661,27			0,00	0,00		0,00	0,00
022	Dépenses imprévues (dans le cadre d'une AE)			0,00					
Total des dépenses financières		192 415,27	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00	0,00
Total des dépenses réelles		28 270 878,79	0,00	0,00	176 880,00	176 880,00	0,00	176 880,00	176 880,00
023	Virement à la section d'investissement	950 718,60			0,00	0,00		0,00	0,00
042	Opérations ordre transf. entre sections (5)	1 407 760,00			0,00	0,00		0,00	0,00
043	Opérations ordre intérieur de la section	0,00			0,00	0,00		0,00	0,00
Total des dépenses d'ordre		2 358 478,60			0,00	0,00		0,00	0,00

D002 Résultat reporté ou anticipé (6)

0,00

Total des dépenses de fonctionnement cumulées

176 880,00

(1) Voir état I-B pour le contenu du budget de l'exercice.

(2) La colonne RAR n'est à renseigner qu'en l'absence de reprise anticipée lors du vote du budget primitif.

(3) Il s'agit des AE nouvelles qui sont votées lors de la séance d'adoption du budget. Cela concerne les AE relatives à de nouveaux engagements pluriannuels mais également les AE modifiant un stock d'AE existant.

(4) Hors dépenses imputées aux chapitres 016 et 017.

(5) Les comptes 68 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(6) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif) ou si reprise anticipée des résultats.

Envoyé en préfecture le 18/12/2023

Reçu en préfecture le 18/12/2023

Publié le



ID : 074-200071967-20231204-DEL2023_12_188-BF

III – VOTE DU BUDGET**SECTION DE FONCTIONNEMENT – VUE D'ENSEMBLE – RECETTES****III****B**

Chap.	Libellé	Budget de l'exercice (1)	RAR N-1 (2)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	Total (RAR N-1 + Vote) III = I + II
TOTAL		29 509 058,84	0,00	176 880,00	176 880,00	176 880,00
013	Atténuations de charges (3)	70 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	1 256 921,00	0,00	41 000,00	41 000,00	41 000,00
73	Impôts et taxes (sauf 731)	5 933 742,00	0,00	0,00	0,00	0,00
731	Fiscalité locale	14 521 434,00	0,00	135 880,00	135 880,00	135 880,00
74	Dotations et participations (3)	5 824 061,84	0,00	0,00	0,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante (3)	170 500,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes de gestion des services		27 776 658,84	0,00	176 880,00	176 880,00	176 880,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits spécifiques (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprises amort., dépréciations, prov. (semi-budgétaires) (3)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes financières		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles		27 776 658,84	0,00	176 880,00	176 880,00	176 880,00
042	Opérations ordre transf. entre sections (4) (5) (6)	1 732 400,00		0,00	0,00	0,00
043	Opérations ordre intérieur de la section (7)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'ordre		1 732 400,00		0,00	0,00	0,00

R002 Résultat reporté ou anticipé (8)**0,00****Total des recettes de fonctionnement cumulées****176 880,00**

(1) Voir état I-B pour le contenu du budget de l'exercice.

(2) La colonne RAR n'est à renseigner qu'en l'absence de reprise anticipée lors du vote du budget primitif.

(3) Hors recettes imputées aux chapitres 016 et 017.

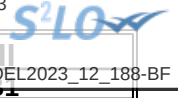
(4) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (RF 042 = DI 040).

(5) Les comptes 78 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(6) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer aux articles 775 et 776 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).

(7) Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

(8) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif) ou si reprise anticipée des résultats.



III – VOTE DU BUDGET

SECTION DE FONCTIONNEMENT – DEPENSES – DETAIL PAR ARTICLE

Chap. / art. (1)	Libellé	Budget de l'exercice (2)	RAR N-1 (3) I	Vote de l'assemblée sur les AE lors de la séance budgétaire (4)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	Pour information Crédits gérés dans le cadre d'une AE	Pour information Crédits gérés hors AE	TOTAL (RAR N-1 + Vote) III = I + II
TOTAL		30 629 357,39	0,00	0,00	176 880,00	176 880,00	0,00	176 880,00	176 880,00
011	Charges à caractère général (5)	5 141 934,20	0,00	0,00	-48 970,00	-48 970,00	0,00	-48 970,00	-48 970,00
6041	Achats d'études	34 750,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
60611	Eau et assainissement	6 240,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
60612	Energie - Electricité	191 850,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
60621	Combustibles	83 200,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
60622	Carburants	100 000,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
60623	Alimentation	10 950,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
60631	Fournitures d'entretien	0,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
60632	Fournitures de petit équipement	53 775,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
60636	Habillement et vêtements de travail	15 800,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6064	Fournitures administratives	8 440,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6068	Autres matières et fournitures	10 150,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
611	Contrats de prestations de services	638 399,20	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
61351	Matériel roulant	31 500,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
61358	Autres	7 930,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
614	Charges locatives et de copropriété	0,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
61521	Entretien terrains	59 360,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
615221	Entretien, réparations bâtiments publics	20 000,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
61551	Entretien matériel roulant	15 000,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
61558	Entretien autres biens mobiliers	60 000,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6156	Maintenance	113 985,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6161	Multirisques	39 000,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6168	Autres primes d'assurance	46 040,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
617	Etudes et recherches	327 847,00	0,00		-67 000,00	-67 000,00	0,00	-67 000,00	-67 000,00
6182	Documentation générale et technique	30 790,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6184	Versements à des organismes de formation	95 250,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6185	Frais de colloques et de séminaires	500,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6188	Autres frais divers	500,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
62261	Honoraires médicaux et paramédicaux	7 000,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
62268	Autres honoraires, conseils	61 160,00	0,00		35 060,00	35 060,00	0,00	35 060,00	35 060,00
6227	Frais d'actes et de contentieux	30 000,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6228	Divers	68 900,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6231	Annonces et insertions	42 540,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

Chap. / art. (1)	Libellé	Budget de l'exercice (2)	RAR N-1 (3) I	Vote de l'assemblée sur les AE lors de la séance budgétaire (4)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	Pour information Crédits gérés dans le cadre d'une AE	Crédits gérés hors AE	Vote) III = I + II
6232	Fêtes et cérémonies	2 500,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6234	Réceptions	21 385,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6236	Catalogues et imprimés	99 859,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6238	Divers	14 560,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6245	Transports de personnes extérieures	3 500,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6247	Transports collectifs	190 000,00	0,00		-23 000,00	-23 000,00	0,00	-23 000,00	-23 000,00
6251	Voyages, déplacements et missions	31 775,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6261	Frais d'affranchissement	41 600,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6262	Frais de télécommunications	72 850,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
627	Services bancaires et assimilés	0,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6281	Concours divers (cotisations)	50 299,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6283	Frais de nettoyage des locaux	190 100,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
62872	Remb. frais budgets annexes et régies	2 085 700,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
62875	Remb. frais aux communes membres du GFP	57 750,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
62878	Remb. frais à des tiers	8 500,00	0,00		5 970,00	5 970,00	0,00	5 970,00	5 970,00
6288	Autres services extérieurs	14 400,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
63512	Taxes foncières	35 000,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
63513	Autres impôts locaux	8 500,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6355	Taxes et impôts sur les véhicules	2 800,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
012	Charges de personnel et frais assimilés (5) (6)	3 275 382,44	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
6217	Personnel affecté par la commune du GFP	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
6218	Autre personnel extérieur	48 000,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
6331	Versement mobilité	10 100,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
6332	Cotisations versées au F.N.A.L.	18 574,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
6336	Cotisations CNFPT et CDGFPT	42 100,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
6338	Autres impôts, taxes sur rémunérations	9 375,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
64111	Rémunération principale titulaires	1 095 433,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
64112	SFT, indemnité de résidence	37 700,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
64114	Personnel tit. - Indemnité inflation	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
64118	Autres indemnités	300 350,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
64131	Rémunérations	776 000,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
64134	Personnel non tit. - Indemnité inflation	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
64138	Primes et autres indemnités	63 000,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
6417	Rémunérations des apprentis	52 800,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
64171	Apprentis - rémunérations	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
64172	Apprentis - indemnité inflation	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00

Chap. / art. (1)	Libellé	Budget de l'exercice (2)	RAR N-1 (3)	Vote de l'assemblée sur les AE lors de la séance budgétaire (4)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	Pour information Crédits gérés dans le cadre d'une AE	Crédits gérés hors AE	Vote)
			I			II			III = I + II
6451	Cotisations à l'U.R.S.S.A.F.	420 300,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
6453	Cotisations aux caisses de retraites	310 550,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
6454	Cotisations aux A.S.S.E.D.I.C.	32 450,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
6455	Cotisations pour assurance du personnel	12 500,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
6456	Versement au F.N.C. supplément familial	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
6457	Cotis. sociales liées à l'apprentissage	3 222,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
6458	Cotis. aux autres organismes sociaux	4 925,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
6475	Médecine du travail, pharmacie	4 750,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
6478	Autres charges sociales diverses	11 633,44	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
6488	Autres	21 620,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
014	Atténuations de produits	10 696 045,00	0,00		325 880,00	325 880,00		325 880,00	325 880,00
7391118	Autres restit. dégrèv./contrib. directes	10 000,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
739211	Attribution de compensation	9 219 154,00	0,00		190 000,00	190 000,00		190 000,00	190 000,00
7392221	Fonds péréquation ress. com. et intercom	866 891,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
7398	Revers., restitutions et prél. divers	600 000,00	0,00		135 880,00	135 880,00		135 880,00	135 880,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante (sauf le 6586) (5)	8 965 101,88	0,00	0,00	-100 030,00	-100 030,00	0,00	-100 030,00	-100 030,00
65134	Aides	5 000,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65188	Autres	250,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65311	Indemnités de fonction	160 000,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65312	Frais de mission et de déplacement	0,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65313	Cotisations de retraite	8 000,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65314	Cotis. sécurité sociale - part patronale	36 000,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65315	Formation	5 000,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6541	Créances admises en non-valeur	2 500,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65568	Autres contributions	1 366 000,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6558	Autres contributions obligatoires	150 000,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65732	Subv. fonct. régions	0,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6573641	Subv fonct bud ann. et régies(auton fin)	3 365 514,88	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65737	Subv. fonct. SNCF	0,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
657381	Subv. fonct. autres EPL	1 021 000,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
657382	Subv. fonct. organismes publics divers	54 800,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65748	Subv.fonct.autres personnes droit privé	2 661 638,00	0,00		-100 030,00	-100 030,00	0,00	-100 030,00	-100 030,00

Chap. / art. (1)	Libellé	Budget de l'exercice (2)	RAR N-1 (3) I	Vote de l'assemblée sur les AE lors de la séance budgétaire (4)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	Pour information Crédits gérés dans le cadre d'une AE	Crédits gérés hors AE	Vote) III = I + II
65811	Droits d'utilisat° - informatique nuage	105 768,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65818	Autres	11 756,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65888	Autres	11 875,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
Total des dépenses de gestion des services		28 078 463,52	0,00	0,00	176 880,00	176 880,00	0,00	176 880,00	176 880,00
66	Charges financières	161 754,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
66111	Intérêts réglés à l'échéance	151 179,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
66112	Intérêts - Rattachement des ICNE	10 575,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
67	Charges spécifiques (5)	1 000,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
673	Titres annulés (sur exercices antérieurs	1 000,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
68	Dotations aux provisions, dépréciations (semi-budgétaires) (5)	29 661,27			0,00	0,00		0,00	0,00
6865	Dot. prov. risques et charges financiers	29 661,27			0,00	0,00		0,00	0,00
022	Dépenses imprévues (dans le cadre d'une AE)			0,00					
Total des charges financières et spécifiques		192 415,27	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00	0,00
Total des dépenses réelles		28 270 878,79	0,00	0,00	176 880,00	176 880,00	0,00	176 880,00	176 880,00
023	Virement à la section d'investissement	950 718,60			0,00	0,00		0,00	0,00
042	Opérations ordre transf. entre sections (7) (8) (9)	1 407 760,00			0,00	0,00		0,00	0,00
6811	Dot. amort. immos incorporelles	980 700,00			0,00	0,00		0,00	0,00
68128	Dot. Amort. charges exception. différées	427 060,00			0,00	0,00		0,00	0,00
043	Opérations ordre intérieur de la section (8) (10)	0,00			0,00	0,00		0,00	0,00
Total des dépenses d'ordre		2 358 478,60			0,00	0,00		0,00	0,00

Détail du calcul des ICNE au compte 66112 (11)

Montant des ICNE de l'exercice	0,00
Montant des ICNE de l'exercice N-1	0,00
= Différence ICNE N – ICNE N-1	10 575,00

- (1) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.
- (2) Voir état I-B pour le contenu du budget de l'exercice.
- (3) La colonne RAR n'est à renseigner qu'en l'absence de reprise anticipée lors du vote du budget primitif.
- (4) Il s'agit des AE nouvelles qui sont votées lors de la séance d'adoption du budget. Cela concerne les AE relatives à de nouveaux engagements pluriannuels mais également les AE modifiant un stock d'AE existant.
- (5) Hors dépenses imputées aux chapitres 016 et 017.
- (6) Les dépenses de frais de personnel sont exclues des autorisations d'engagement.
- (7) Les comptes 68 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.
- (8) Cf. définitions des chapitres des opérations d'ordre (*DF 042 = RI 040*) (*DF 043 = RF 043*).
- (9) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer aux articles 675 et 676 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).
- (10) Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent.
- (11) Si le montant des ICNE de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice N-1, le montant du compte 66112 sera négatif.

Envoyé en préfecture le 18/12/2023

Reçu en préfecture le 18/12/2023

Publié le



ID : 074-200071967-20231204-DEL2023_12_188-BF



III – VOTE DU BUDGET

SECTION DE FONCTIONNEMENT – RECETTES – DETAIL PAR ARTICLE

Chap / art. (1)	Libellé	Budget de l'exercice (2)	RAR N-1 (3) I	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	Total (RAR N-1 + Vote) III = I + II
TOTAL		29 509 058,84	0,00	176 880,00	176 880,00	176 880,00
013	Atténuations de charges (4)	70 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6419	Remboursements rémunérations personnel	70 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6459	Remb.charges sécu.sociale et prévoyance	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	1 256 921,00	0,00	41 000,00	41 000,00	41 000,00
7062	Redevances services à caractère culturel	2 500,00	0,00	0,00	0,00	0,00
7066	Redevances services à caractère social	275 060,00	0,00	0,00	0,00	0,00
7067	Redev. services périscolaires et enseign	1 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70841	Mise à dispo personnel BA,régie	814 861,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70845	Mise à dispo personnel communes du GFP	32 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70848	Mise à dispo personnel autres organismes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70875	Remb. frais par les communes du GFP	131 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70878	Remb. frais par des tiers	0,00	0,00	41 000,00	41 000,00	41 000,00
7088	Produits activités annexes (abonnements)	500,00	0,00	0,00	0,00	0,00
73	Impôts et taxes (sauf 731)	5 933 742,00	0,00	0,00	0,00	0,00
73211	Attribution de compensation	31 853,00	0,00	0,00	0,00	0,00
73221	FNGIR	297 979,00	0,00	0,00	0,00	0,00
7351	Fract° compens. TFPB, taxe rés. princi.	2 903 910,00	0,00	0,00	0,00	0,00
7352	Fraction compensatoire de la CVAE	2 700 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
7358	Autres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
731	Fiscalité locale	14 521 434,00	0,00	135 880,00	135 880,00	135 880,00
73111	Impôts directs locaux	12 857 682,00	0,00	0,00	0,00	0,00
73112	Cotisation sur la VAE	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
73113	Taxe sur les surfaces commerciales	662 945,00	0,00	0,00	0,00	0,00
73114	Imposition forf. sur entrep. réseaux	295 807,00	0,00	0,00	0,00	0,00
731721	Taxe de séjour	600 000,00	0,00	135 880,00	135 880,00	135 880,00
7318	Autres	105 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations (4)	5 824 061,84	0,00	0,00	0,00	0,00
741124	Dotation d'intercommunalité des EPCI	630 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
741126	Dotation de compensation des EPCI	1 300 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
744	FCTVA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74718	Autres participations Etat	187 762,92	0,00	0,00	0,00	0,00

Chap / art. (1)	Libellé	Budget de l'exercice (2)	RAR N-1 (3) I	Propositions nouvelles	Voté II	Total III = I + II
7472	Participation régions	118 141,00	0,00	0,00	0,00	0,00
7473	Participation départements	550 088,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74748	Participation autres communes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74773	Participation FEADER	62 762,92	0,00	0,00	0,00	0,00
74778	Autres fonds européens	52 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
747818	Autres	15 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74788	Autres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
747888	Autres	53 500,00	0,00	0,00	0,00	0,00
748312	D.C.R.T.P.	147 483,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74832	Etat - Compensation CET (CVAE et CFE)	2 240 031,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74833	Etat-Compens.exonération taxes foncières	177 293,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74888	Autres	290 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante (4)	170 500,00	0,00	0,00	0,00	0,00
752	Revenus des immeubles	141 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
755	Dédits et pénalités perçus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
75888	Autres	29 500,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes de gestion des services		27 776 658,84	0,00	176 880,00	176 880,00	176 880,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits spécifiques (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
773	Mandats annulés (exercices antérieurs)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprises amort., dépréciations, prov. (semi-budgétaires) (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles		27 776 658,84	0,00	176 880,00	176 880,00	176 880,00
042	Opérations ordre transf. entre sections (5) (6) (7)	1 732 400,00		0,00	0,00	0,00
77681	Neutralisation des amortissements	460 700,00		0,00	0,00	0,00
777	Rec... subv inv transférées cpte résult	71 700,00		0,00	0,00	0,00
791	Transferts de charges de fonctionnement	1 200 000,00		0,00	0,00	0,00
043	Opérations ordre intérieur de la section (5) (8)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'ordre		1 732 400,00		0,00	0,00	0,00

Détail du calcul de la taxe départementale de publicité foncière pour les collectivités dites « surfiscalisées » (compte 73121) (9)

Montant brut	0,00
Compensation	0,00
Montant net	0,00

Détail du calcul des ICNE au compte 7622 (10)

Montant des ICNE de l'exercice	0,00
--------------------------------	------

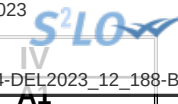
CCPEVA - BUDGET PRINCIPAL - DM - 2023

Montant des ICNE de l'exercice N-1	0,00
= Différence ICNE N – ICNE N-1	0,00

Envoyé en préfecture le 18/12/2023
Reçu en préfecture le 18/12/2023
Publié le
ID : 074-200071967-20231204-DEL2023_12_188-BF



- (1) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.
- (2) Voir état I-B pour le contenu du budget de l'exercice.
- (3) La colonne RAR n'est à renseigner qu'en l'absence de reprise anticipée lors du vote du budget primitif.
- (4) Hors recettes imputées aux chapitres 016 et 017.
- (5) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre (RF 042 = DI 040) (RF 043 = DF 043).
- (6) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer aux articles 775 et 776 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).
- (7) Les comptes 78 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.
- (8) Ce chapitre est destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.
- (9) Destiné à retracer le prélèvement de la part non départementale de la taxe.
- (10) Si le montant des ICNE de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice N-1, le montant du compte 7622 sera négatif.



IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – VUE D'ENSEMBLE

Chapitre nature	Libellé	01 Opérations non ventilables	0 Services généraux (hors 01 et Gestion des fonds européens)	0-5 Gestion des fonds européens	1 Sécurité	2 Enseign., formation prof.,apprentissage	3 Cult., vie soc., jeun., sports, loisirs	4 Santé et action sociale (hors RSA)	4-4 RSA
DEPENSES		419 812,00	1 199 859,60	0,00	39 313,60	0,00	108 700,00	2 500,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	419 812,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	32 364,00	0,00	-2 174,40	0,00	76 000,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	650 000,00	0,00	37 788,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	337 495,60	0,00	3 700,00	0,00	32 700,00	2 500,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	140 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	40 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
45	Opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		1 772 153,32	255 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	31 394,40	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	626 085,35	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	255 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	31 394,40	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	1 146 067,97	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
45	Opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

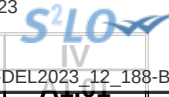
IV – ANNEXES

IV

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – VUE D'ENSEMBLE (suite)

A1

Chapitre nature	Libellé	5 Aménagement des territoires et habitat	6 Action économique	7 Environnement	8 Transports	9 Fonction en réserve	TOTAL
DEPENSES		194 870,02	518 935,75	52 008,00	0,00		2 535 998,97
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00		419 812,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	121 185,75	3 036,00	0,00		230 411,35
204	Subventions d'équipement versées	194 870,02	20 000,00	0,00	0,00		902 658,02
21	Immobilisations corporelles	0,00	161 150,00	48 972,00	0,00		586 517,60
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	148 000,00	0,00	0,00		288 000,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00		40 000,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	68 600,00	0,00	0,00		68 600,00
45	Opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
RECETTES		0,00	151 458,00	0,00	0,00		2 210 005,72
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00		626 085,35
13	Subventions d'investissement	0,00	151 458,00	0,00	0,00		437 852,40
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00		1 146 067,97
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
45	Opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00

**IV – ANNEXES****A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE****01 – OPERATIONS NON VENTILABLES**

Article / compte nature (1)	Libellé	01 Opérations non ventilables
DEPENSES		419 812,00
164	Emprunts auprès des états financiers	419 812,00
RECETTES		1 772 153,32
102	Dotations et fonds d'investissement	326 000,00
106	Réserves	300 085,35
164	Emprunts auprès des états financiers	1 000 000,00
168	Autres emprunts et dettes assimilées	146 067,97

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

Envoyé en préfecture le 18/12/2023

Reçu en préfecture le 18/12/2023

Publié le


ID : 074-200071967-20231204-DEL2023_12_188-BF
A1.900

IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D’INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

FONCTION 0 – Services généraux

Article / compte nature (1)	Libellé	02 Administration générale							
		020 Admin. générale de la collectivité	021 Personnel non ventilé	022 Information, communication, publicité	023 Fêtes et cérémonies	024 Aide aux associations	025 Cimetières et pompes funèbres	026 Administration générale de l'Etat	028 Autres moyens généraux
DEPENSES		1 167 459,60	0,00	32 400,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
203	Frais d'études, recherche, développement	10 872,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	650 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
205	Licences, procédés, droits similaires	21 492,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
213	Constructions	45 895,60	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
218	Autres immobilisations corporelles	259 200,00	0,00	32 400,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
231	Immobilisations corporelles en cours	140 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
261	Titres de participation	40 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		255 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
131	Subv inv rattachées aux actifs amort	80 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
132	Subv inv rattachées aux actifs non amort	175 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES								IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D’INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE								A1.900

FONCTION 0 – Services généraux (suite 1)

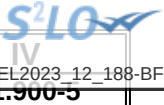
Article / compte nature (1)	Libellé	03						
		Conseils						
		031 Assemblée délibérante	032 Conseil éco.,social région./Conseil dév.	033 Conseil cult., éduc., env.	034		035 Conseil de territoire	038 Autres instances
					Conseil éco.,soc.,environ.,culture,éduc.			
				0341 Section éco., sociale et environnem.	0342 Section culture, éducation et sports			
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
203	Frais d'études, recherche, développement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
205	Licences, procédés, droits similaires	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
213	Constructions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
218	Autres immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
231	Immobilisations corporelles en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
261	Titres de participation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
131	Subv inv rattachées aux actifs amort	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
132	Subv inv rattachées aux actifs non amort	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

IV – ANNEXES		IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D’INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE		A1.900

FONCTION 0 – Services généraux (suite 2)

Article / compte nature (1)	Libellé	04 Coop.décent.,act° interrég.,eur.,intern.					TOTAL DU CHAPITRE
		041 Action relevant de la subvention globale	042 Actions interrégionales	043 Actions européennes	044 Aide publique au développement	048 Autres actions	
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 199 859,60
203	Frais d'études, recherche, développement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	10 872,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	650 000,00
205	Licences, procédés, droits similaires	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	21 492,00
213	Constructions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	45 895,60
218	Autres immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	291 600,00
231	Immobilisations corporelles en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	140 000,00
261	Titres de participation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	40 000,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	255 000,00
131	Subv inv rattachées aux actifs amort	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	80 000,00
132	Subv inv rattachées aux actifs non amort	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	175 000,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.



IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D’INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

FONCTION 0-5 – Gestion des fonds européens

Article / compte nature (1)	Libellé	051 FSE	052 FEDER	058 Autres		TOTAL DU CHAPITRE
				0580 FEADER	0581 FEAMP	
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

Envoyé en préfecture le 18/12/2023

Reçu en préfecture le 18/12/2023

Publié le


ID : 074-200071967-20231204-DEL2023_12_188-BF
A1.901

IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D’INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

FONCTION 1 – Sécurité

Article / compte nature (1)	Libellé	10 Services communs	11 Police, sécurité, justice	12 Incendie et secours	13 Hygiène et salubrité publique	18 Autres interv. protect. personnes, biens	TOTAL DU CHAPITRE
DEPENSES		0,00	3 700,00	35 613,60	0,00	0,00	39 313,60
203	Frais d'études, recherche, développement	0,00	0,00	-2 174,40	0,00	0,00	-2 174,40
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	37 788,00	0,00	0,00	37 788,00
213	Constructions	0,00	3 700,00	0,00	0,00	0,00	3 700,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D’INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

FONCTION 2 – Enseignement, formation professionnelle et apprentissage

Article / compte nature (1)	Libellé	20 Services communs	21			22		
			Enseignement du premier degré			Enseignement du second degré		
			211 Ecoles maternelles	212 Ecoles primaires	213 Classes regroupées	221 Collèges	222 Lycées publics	223 Lycées privés
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES											IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D’INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE											A1.902

FONCTION 2 – Enseignement, formation professionnelle et apprentissage (suite 1)

Article / compte nature (1)	Libellé	23 Enseignement supérieur	24 Cités scolaires	25 Formation professionnelle						26 Apprentissage	27 Formation sanitaire et sociale
				251 Insertion sociale et professionnelle	252 Formation professionnalisante personnes	253 Formation certifiante des personnes	254 Formation des actifs occupés	255 Rémunération des stagiaires	256 Autres		
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D’INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	IV A1.902

FONCTION 2 – Enseignement, formation professionnelle et apprentissage (suite 2)

Article / compte nature (1)	Libellé	28 Autres services périscolaires et annexes					29 Sécurité	TOTAL DU CHAPITRE
		281 Hébergement et restauration scolaires	282 Sport scolaire	283 Médecine scolaire	284 Classes de découverte	288 Autre service annexe de l'enseignement		
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

Envoyé en préfecture le 18/12/2023

Reçu en préfecture le 18/12/2023

Publié le


ID : 074-200071967-20231204-DEL2023_12_188-BF
A1.903

IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D’INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

FONCTION 3 – Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs

Article / compte nature (1)	Libellé	30 Services communs	31 Culture							
			311 Activités artist.,actions et manif.cult.	312 Patrimoine	313 Bibliothèques, médiathèques	314 Musées	315 Services d'archives	316 Théâtres et spectacles vivants	317 Cinémas et autres salles de spectacles	318 Archéologie préventive
DEPENSES		0,00	17 700,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
203	Frais d'études, recherche, développement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
213	Constructions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
218	Autres immobilisations corporelles	0,00	17 700,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES		IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D’INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE		A1.903

FONCTION 3 – Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs (suite 1)

Article / compte nature (1)	Libellé	32					
		Sports (autres que scolaires)					
		321 Salles de sport, gymnases	322 Stades	323 Piscines	324 Centres de formation sportifs	325 Autres équipements sportifs ou loisirs	326 Manifestations sportives
DEPENSES		91 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
203	Frais d'études, recherche, développement	76 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
213	Constructions	15 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
218	Autres immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES							
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D’INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE							IV A1.903

FONCTION 3 – Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs (suite 2)

Article / compte nature (1)	Libellé	33 Jeunesse (action socio-éduc.) et loisirs			34 Vie sociale et citoyenne		39 Sécurité	TOTAL DU CHAPITRE
		331 Centres de loisirs	332 Colonies de vacances	338 Autres activités pour les jeunes	341 Egalité entre les femmes et les hommes	348 Autres		
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	108 700,00
203	Frais d'études, recherche, développement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	76 000,00
213	Constructions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	15 000,00
218	Autres immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	17 700,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

Envoyé en préfecture le 18/12/2023

Reçu en préfecture le 18/12/2023

Publié le


ID : 074-200071967-20231204-DEL2023_12_188-BF
A1.904

IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D’INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

FONCTION 4 – Santé et action sociale (hors RSA)

Article / compte nature (1)	Libellé	41 Santé					
		410 Services communs	411 PMI et planification familiale	412 Prévention et éducation pour la santé	413 Sécurité alimentaire	414 Dispensaires et autres éts sanitaires	418 Autres actions
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
218	Autres immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
131	Subv inv rattachées aux actifs amort	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES		IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D’INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE		A1.904

FONCTION 4 – Santé et action sociale (hors RSA) (suite 1)

Article / compte nature (1)	Libellé	42							
		420 Services communs	421 Action sociale				422		
			421 Famille et enfance				422 Petite enfance		
			4211 Actions en faveur de la maternité	4212 Aides à la famille	4213 Aides sociales à l'enfance	4214 Adolescence	4221 Crèches et garderies	4222 Multi accueil	4228 Autres actions pour la petite enfance
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	2 500,00	0,00	0,00	0,00	0,00
218	Autres immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	2 500,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	31 394,40	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
131	Subv inv rattachées aux actifs amort	31 394,40	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES								IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D’INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE								A1.904

FONCTION 4 – Santé et action sociale (hors RSA) (suite 2)

Article / compte nature (1)	Libellé	42 Action sociale						TOTAL DU CHAPITRE
		423 Personnes âgées			424 Personnes en difficulté	425 Personnes handicapées	428 Autres interventions sociales	
		4231 Forfait autonomie	4232 Autres actions de prévention	4238 Autres actions pour les personnes âgées				
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2 500,00
218	Autres immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2 500,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	31 394,40
131	Subv inv rattachées aux actifs amort	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	31 394,40

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

Envoyé en préfecture le 18/12/2023

Reçu en préfecture le 18/12/2023

Publié le


ID : 074-200071967-20231204-DEL2023_12_188-BF
A1.904-4

IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D’INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

FONCTION 4-4 – RSA

Article / compte nature (1)	Libellé	441 Insertion sociale	442 Santé	443 Logement	444 Insertion professionnelle	445 Evaluation des dépenses engagées	446 Dépenses de structure	447 RSA allocations	448 Autres dépenses au titre du RSA	TOTAL DU CHAPITRE
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

Envoyé en préfecture le 18/12/2023

Reçu en préfecture le 18/12/2023

Publié le


ID : 074-200071967-20231204-DEL2023_12_188-BF
A1.905

IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D’INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

FONCTION 5 – Aménagement des territoires et habitat

Article / compte nature (1)	Libellé	50 Services communs	51 Aménagement et services urbains						
			510 Services communs	511 Espaces verts urbains	512 Eclairage public	513 Art public	514 Electrification	515 Opérations d'aménagement	518 Autres actions d'aménagement urbain
DEPENSES		194 870,02	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	194 870,02	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

Envoyé en préfecture le 18/12/2023

Reçu en préfecture le 18/12/2023

Publié le



ID : 074-200071967-20231204-DEL2023_12_188-BF

IV – ANNEXES								IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D’INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE								A1.905

FONCTION 5 – Aménagement des territoires et habitat (suite 1)

Article / compte nature (1)	Libellé	52 Politique de la ville	53 Agglomérations et villes moyennes	54 Espace rural et autres espaces de dév.	55 Habitat (Logement)				
					551 Parc privé de la collectivité	552 Aide au secteur locatif	553 Aide à l'accession à la propriété	554 Aire d'accueil des gens du voyage	555 Logement social
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES		IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D’INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE		A1.905

FONCTION 5 – Aménagement des territoires et habitat (suite 2)

Article / compte nature (1)	Libellé	56 Actions en faveur du littoral	57 Techno. de l'information et de la comm.	58		59 Sécurité	TOTAL DU CHAPITRE
				Autres actions			
				581 Réserves Foncières	588 Autres actions d'aménagement		
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	194 870,02
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	194 870,02
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D’INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

FONCTION 6 – Action économique

Article / compte nature (1)		Libellé	60 Services communs	61 Interventions économiques transversales	62 Structure d'animation et de dév. éco.	63			
						Actions sectorielles			
						631		632 Industrie, commerce et artisanat	633 Développement touristique
						Agriculture, pêche et agro-alimentaire			
					6311 Laboratoire	6312 Autres			
DEPENSES			0,00	93 600,00	0,00	0,00	130 000,00	0,00	295 335,75
203	Frais d'études, recherche, développement		0,00	5 000,00	0,00	0,00	50 000,00	0,00	66 185,75
204	Subventions d'équipement versées		0,00	20 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
211	Terrains		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	26 500,00
215	Installat°, matériel, outillage techniq.		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2 350,00
218	Autres immobilisations corporelles		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	132 300,00
231	Immobilisations corporelles en cours		0,00	0,00	0,00	0,00	80 000,00	0,00	68 000,00
276	Autres créances immobilisées		0,00	68 600,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES			0,00	0,00	0,00	0,00	129 000,00	0,00	22 458,00
131	Subv inv rattachées aux actifs amort		0,00	0,00	0,00	0,00	129 000,00	0,00	22 458,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES		IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D’INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE		A1.906

FONCTION 6 – Action économique (suite)

Article / compte nature (1)	Libellé	64 Rayonnement, attractivité du territoire	65 Insertion éco. et éco.sociale, solidaire	66 Maintien et dév. des services publics	67 Recherche et innovation	68 Autres actions	TOTAL DU CHAPITRE
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	518 935,75
203	Frais d'études, recherche, développement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	121 185,75
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	20 000,00
211	Terrains	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	26 500,00
215	Installat°, matériel, outillage techniq.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2 350,00
218	Autres immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	132 300,00
231	Immobilisations corporelles en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	148 000,00
276	Autres créances immobilisées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	68 600,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	151 458,00
131	Subv inv rattachées aux actifs amort	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	151 458,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D’INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

FONCTION 7 – Environnement

Article / compte nature (1)	Libellé	70 Services communs	71 Actions transversales	72 Actions déchets et propreté urbaine					
				720 Services communs collecte et propreté	721 Collecte et traitement des déchets			722 Propreté urbaine	
					7211 Actions prévention et sensibilisation	7212 Collecte des déchets	7213 Tri, valorisation, traitement déchets	7221 Actions prévention et sensibilisation	7222 Action propreté urbaine et nettoiemment
DEPENSES		5 928,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
203	Frais d'études, recherche, développement	1 956,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
212	Agencements et aménagements de terrains	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
215	Installat°, matériel, outillage techniq.	3 972,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D’INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	IV A1.907

FONCTION 7 – Environnement (suite 1)

Article / compte nature (1)	Libellé	73 Actions en matière de gestion des eaux					74 Politique de l'air
		731 Politique de l'eau	732 Eau potable	733 Assainissement	734 Eaux pluviales	735 Lutte contre les inondations	
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
203	Frais d'études, recherche, développement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
212	Agencements et aménagements de terrains	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
215	Installat°, matériel, outillage techniq.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES									
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D’INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE									IV A1.907

FONCTION 7 – Environnement (suite 2)

Article / compte nature (1)	Libellé	75 Politique de l'énergie					76 Préserv. patrim. naturel,risques techno.	77 Environnement infrastructures transports	78 Autres actions	TOTAL DU CHAPITRE
		751 Réseaux de chaleur et de froid	752 Energie photovoltaïque	753 Energie éolienne	754 Energie hydraulique	758 Autres actions				
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	46 080,00	0,00	0,00	52 008,00
203	Frais d'études, recherche, développement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 080,00	0,00	0,00	3 036,00
212	Agencements et aménagements de terrains	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	45 000,00	0,00	0,00	45 000,00
215	Installat°, matériel, outillage techniq.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	3 972,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

Envoyé en préfecture le 18/12/2023

Reçu en préfecture le 18/12/2023

Publié le


ID : 074-200071967-20231204-DEL2023_12_188-BF
A1.908

IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D’INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

FONCTION 8 – Transports

Article / compte nature (1)	Libellé	80 Services communs	81 Transports scolaires	82 Transports publics de voyageurs						
				820 Services communs	821 Transport sur route	822 Transport ferroviaire	823 Transport fluvial	824 Transport maritime	825 Transport aérien	828 Autres transports
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D’INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	IV A1.908

FONCTION 8 – Transports (suite 1)

Article / compte nature (1)	Libellé	83						
		Transports de marchandises						
		830	831	832	833	834	835	838
		Services communs	Fret routier	Fret ferroviaire	Fret fluvial	Fret maritime	Fret aérien	Autres transports
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D’INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	IV A1.908

FONCTION 8 – Transports (suite 2)

Article / compte nature (1)	Libellé	84 Voirie							
		841 Voirie nationale	842 Voirie régionale	843 Voirie départementale	844 Voirie métropolitaine	845 Voirie communale	846 Viabilité hivernale et aléas climatiques	847 Equipements de voirie	849 Sécurité routière
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D’INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

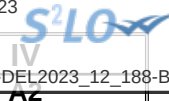
IV

A1.908

FONCTION 8 – Transports (suite 3)

Article / compte nature (1)	Libellé	85 Infrastructures					86 Liaisons multimodales	87 Circulations douces	89 Sécurité	TOTAL DU CHAPITRE
		851 Gares, autres infrastructures routières	852 Gares et autres infrastructures ferrov.	853 Haltes, autres infrastructures fluviales	854 Ports, autres infrastructures portuaires	855 Aéroports et autres infrastructures				
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.



IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – VUE D'ENSEMBLE

Chapitre nature	Libellé	01 Opérations non ventilables	0 Services généraux (hors 01 et Gestion des fonds européens)	0-5 Gestion des fonds européens	1 Sécurité	2 Enseign., formation prof.,apprentissage	3 Cult., vie soc., jeun., sports, loisirs	4 Santé et action sociale (hors APA et RSA / Régularisation de RMI)	4-3 APA
DEPENSES		161 754,00	22 097 356,79	0,00	8 950,00	29 320,00	768 660,00	426 894,00	0,00
011	Charges à caractère général	0,00	3 507 267,20	0,00	8 950,00	0,00	454 970,00	245 458,00	0,00
012	Charges de personnel et frais assimilés	0,00	3 255 482,44	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
014	Atténuations de produits	0,00	10 286 045,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	0,00	5 017 900,88	0,00	0,00	29 320,00	313 690,00	181 436,00	0,00
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
66	Charges financières	161 754,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
67	Charges spécifiques	0,00	1 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
68	Dotations aux provisions, dépréciations	0,00	29 661,27	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	25 630 344,00	0,00	96 000,00	0,00	47 380,00	368 560,00	0,00
013	Atténuations de charges	0,00	70 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	0,00	846 861,00	0,00	0,00	0,00	3 000,00	275 060,00	0,00
73	Impôts et taxes	0,00	5 933 742,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
731	Fiscalité locale	0,00	13 921 434,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations	0,00	4 784 807,00	0,00	0,00	0,00	44 380,00	93 500,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00	73 500,00	0,00	96 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits spécifiques	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprises amort., dépréciations, prov.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

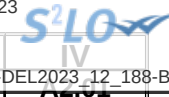
IV – ANNEXES

IV

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – VUE D'ENSEMBLE (suite)

A2

Chapitre nature	Libellé	4-4 RSA / Régularisation de RMI	5 Aménagement des territoires et habitat	6 Action économique	7 Environnement	8 Transports	9 Fonction en réserve	TOTAL
DEPENSES		0,00	525 587,00	2 265 492,00	443 943,00	1 719 802,00		28 447 758,79
011	Charges à caractère général	0,00	131 812,00	183 762,00	293 943,00	266 802,00		5 092 964,20
012	Charges de personnel et frais assimilés	0,00	19 900,00	0,00	0,00	0,00		3 275 382,44
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	735 880,00	0,00	0,00		11 021 925,00
65	Autres charges de gestion courante	0,00	373 875,00	1 345 850,00	150 000,00	1 453 000,00		8 865 071,88
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		161 754,00
67	Charges spécifiques	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		1 000,00
68	Dotations aux provisions, dépréciations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		29 661,27
RECETTES		0,00	155 300,00	828 454,00	327 525,84	499 975,00		27 953 538,84
013	Atténuations de charges	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		70 000,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	0,00	131 000,00	41 000,00	0,00	1 000,00		1 297 921,00
73	Impôts et taxes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		5 933 742,00
731	Fiscalité locale	0,00	0,00	735 880,00	0,00	0,00		14 657 314,00
74	Dotations et participations	0,00	24 300,00	51 574,00	327 525,84	497 975,00		5 824 061,84
75	Autres produits de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	1 000,00		170 500,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
77	Produits spécifiques	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
78	Reprises amort., dépréciations, prov.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00

**IV – ANNEXES****A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE****01 – OPERATIONS NON VENTILABLES**

Article / compte nature (1)	Libellé	01 Opérations non ventilables
DEPENSES		161 754,00
661	Charges d'intérêts	161 754,00
RECETTES		0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

FONCTION 0 – Services généraux

Article / compte nature (1)	Libellé	02 Administration générale							
		020 Admin. générale de la collectivité	021 Personnel non ventilé	022 Information, communication, publicité	023 Fêtes et cérémonies	024 Aide aux associations	025 Cimetières et pompes funèbres	026 Administration générale de l'Etat	028 Autres moyens généraux
DEPENSES		21 900 610,79	0,00	196 746,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
604	Achats d'études, prestations de services	34 750,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
606	Achats non stockés de matières et fourni	268 105,00	0,00	3 266,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
611	Contrats de prestations de services	143 635,20	0,00	28 240,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
613	Locations	36 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
615	Entretien et réparations	136 975,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
616	Primes d'assurances	82 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
618	Divers	109 910,00	0,00	840,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
621	Personnel extérieur au service	11 000,00	0,00	17 100,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
622	Rémunérations intermédiaires, honoraires	101 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
623	Pub., publications, relations publiques	43 160,00	0,00	113 624,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
625	Déplacements et missions	21 575,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
626	Frais postaux et frais télécommunication	90 000,00	0,00	21 600,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
628	Divers	2 226 287,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
633	Impôts, taxes, versements (autre orga.)	80 149,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
635	Autres impôts, taxes (Admin Impôts)	46 300,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
641	Rémunérations du personnel	2 325 283,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
645	Charges sécurité sociale et prévoyance	783 947,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
647	Autres charges sociales	16 383,44	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
648	Autres charges de personnel	21 620,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
653	Indemnités	209 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
654	Pertes sur créances irrécouvrables	2 500,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
655	Contributions obligatoires	1 004 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
657	Charges intervent° cpt prop. - Subvent°	3 685 514,88	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
658	Charges diverses de gestion courante	104 810,00	0,00	12 076,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
673	Titres annulés (sur exercices antérieurs	1 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
686	Dot. amort. et prov. Charges financières	29 661,27	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
739	Reverst. et restit. sur impôts et taxes	10 286 045,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		25 630 344,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
641	Rémunérations du personnel	70 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
708	Autres produits	846 861,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
731	Fiscalité locale	13 921 434,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
732	Fiscalité reversée	329 832,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

Envoyé en préfecture le 18/12/2023

Reçu en préfecture le 18/12/2023

Publié le



ID : 074-200071967-20231204-DEL2023_12_188-BF

Article / compte nature (1)	Libellé	02 Administration générale							
		020 Admin. générale de la collectivité	021 Personnel non ventilé	022 Information, communication, publicité	023 Fêtes et cérémonies	024 Aide aux associations	025 Cimetières et pompes funèbres	026 Administration générale de l'Etat	028 Autres moyens généraux
735	Fraction de TVA	5 603 910,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
741	D.G.F.	1 930 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
748	Autres attributions et participations	2 854 807,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
752	Revenus des immeubles	51 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
758	Produits divers de gestion courante	22 500,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES

IV

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

A2.930

FONCTION 0 – Services généraux (suite 1)

Article / compte nature (1)	Libellé	03						
		Conseils						
		031 Assemblée délibérante	032 Conseil éco.,social région./Conseil dév.	033 Conseil cult., éduc., env.	034		035 Conseil de territoire	038 Autres instances
					Conseil éco.,soc.,environ.,culture.éduc.			
					0341 Section éco., sociale et environnem.	0342 Section culture, éducation et sports		
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
604	Achats d'études, prestations de services	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
606	Achats non stockés de matières et fourni	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
611	Contrats de prestations de services	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
613	Locations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
615	Entretien et réparations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
616	Primes d'assurances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
618	Divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
621	Personnel extérieur au service	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
622	Rémunérations intermédiaires, honoraires	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
623	Pub., publications, relations publiques	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
625	Déplacements et missions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
626	Frais postaux et frais télécommunication	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
628	Divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
633	Impôts, taxes, versements (autre orga.)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
635	Autres impôts, taxes (Admin Impôts)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
641	Rémunérations du personnel	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
645	Charges sécurité sociale et prévoyance	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
647	Autres charges sociales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
648	Autres charges de personnel	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
653	Indemnités	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
654	Pertes sur créances irrécouvrables	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
655	Contributions obligatoires	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
657	Charges intervent° cpt prop. - Subvent°	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
658	Charges diverses de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
673	Titres annulés (sur exercices antérieurs	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
686	Dot. amort. et prov. Charges financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
739	Reverst. et restit. sur impôts et taxes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
641	Rémunérations du personnel	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
708	Autres produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

Envoyé en préfecture le 18/12/2023

Reçu en préfecture le 18/12/2023

Publié le



ID : 074-200071967-20231204-DEL2023_12_188-BF

Article / compte nature (1)	Libellé	03 Conseils					Publié le ID : 074-200071967-20231204-DEL2023_12_188	
		031 Assemblée délibérante	032 Conseil éco.,social région./Conseil dév.	033 Conseil cult., éduc., env.	034 Conseil éco.,soc.,environ.,culture,éduc.		035 Conseil de territoire	038 Autres instances
					0341 Section éco., sociale et environnem.	0342 Section culture, éducation et sports		
731	Fiscalité locale	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
732	Fiscalité reversée	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
735	Fraction de TVA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
741	D.G.F.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
748	Autres attributions et participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
752	Revenus des immeubles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
758	Produits divers de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES

IV

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

A2.930

FONCTION 0 – Services généraux (suite 2)

Article / compte nature (1)	Libellé	04 Coop.décent.,act° interrég.,eur.,intern.					TOTAL DU CHAPITRE
		041 Action relevant de la subvention globale	042 Actions interrégionales	043 Actions européennes	044 Aide publique au développement	048 Autres actions	
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	22 097 356,79
604	Achats d'études, prestations de services	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	34 750,00
606	Achats non stockés de matières et fourni	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	271 371,00
611	Contrats de prestations de services	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	171 875,20
613	Locations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	36 000,00
615	Entretien et réparations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	136 975,00
616	Primes d'assurances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	82 000,00
618	Divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	110 750,00
621	Personnel extérieur au service	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	28 100,00
622	Rémunérations intermédiaires, honoraires	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	101 000,00
623	Pub., publications, relations publiques	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	156 784,00
625	Déplacements et missions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	21 575,00
626	Frais postaux et frais télécommunication	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	111 600,00
628	Divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2 226 287,00
633	Impôts, taxes, versements (autre orga.)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	80 149,00
635	Autres impôts, taxes (Admin Impôts)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	46 300,00
641	Rémunérations du personnel	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2 325 283,00
645	Charges sécurité sociale et prévoyance	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	783 947,00
647	Autres charges sociales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	16 383,44
648	Autres charges de personnel	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	21 620,00
653	Indemnités	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	209 000,00
654	Pertes sur créances irrécouvrables	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2 500,00
655	Contributions obligatoires	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 004 000,00
657	Charges intervent° cpt prop. - Subvent°	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	3 685 514,88
658	Charges diverses de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	116 886,00
673	Titres annulés (sur exercices antérieurs	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 000,00
686	Dot. amort. et prov. Charges financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	29 661,27
739	Reverst. et restit. sur impôts et taxes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	10 286 045,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	25 630 344,00
641	Rémunérations du personnel	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	70 000,00
708	Autres produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	846 861,00
731	Fiscalité locale	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	13 921 434,00
732	Fiscalité reversée	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	329 832,00

Envoyé en préfecture le 18/12/2023

Reçu en préfecture le 18/12/2023

Publié le



ID : 074-200071967-20231204-DEL2023_12_188-BF

Article / compte nature (1)	Libellé	04					
		Coop.décent.act* interrég.,eur.,intern.					
		041	042	043	044	048	TOTAL DU CHAPITRE
		Action relevant de la subvention globale	Actions interrégionales	Actions européennes	Aide publique au développement	Autres actions	
735	Fraction de TVA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	5 603 910,00
741	D.G.F.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 930 000,00
748	Autres attributions et participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2 854 807,00
752	Revenus des immeubles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	51 000,00
758	Produits divers de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	22 500,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

Envoyé en préfecture le 18/12/2023

Reçu en préfecture le 18/12/2023

Publié le


ID : 074-200071967-20231204-DEL2023_12_188-BF
AZ.930-5

IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

FONCTION 0-5 – Gestion des fonds européens

Article / compte nature (1)	Libellé	051 FSE	052 FEDER	058 Autres		TOTAL DU CHAPITRE
				0580 FEADER	0581 FEAMP	
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

Envoyé en préfecture le 18/12/2023

Reçu en préfecture le 18/12/2023

Publié le


ID : 074-200071967-20231204-DEL2023_12_188-BF
AZ.951

IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

FONCTION 1 – Sécurité

Article / compte nature (1)	Libellé	10 Services communs	11 Police, sécurité, justice	12 Incendie et secours	13 Hygiène et salubrité publique	18 Autres interv. protect. personnes, biens	TOTAL DU CHAPITRE
DEPENSES		0,00	8 950,00	0,00	0,00	0,00	8 950,00
606	Achats non stockés de matières et fourni	0,00	450,00	0,00	0,00	0,00	450,00
615	Entretien et réparations	0,00	8 500,00	0,00	0,00	0,00	8 500,00
RECETTES		0,00	96 000,00	0,00	0,00	0,00	96 000,00
752	Revenus des immeubles	0,00	90 000,00	0,00	0,00	0,00	90 000,00
758	Produits divers de gestion courante	0,00	6 000,00	0,00	0,00	0,00	6 000,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

Envoyé en préfecture le 18/12/2023

Reçu en préfecture le 18/12/2023

Publié le

ID : 074-200071967-20231204-DEL2023_12_188-BF


IV
AZ.95Z

IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

FONCTION 2 – Enseignement, formation professionnelle et apprentissage

Article / compte nature (1)	Libellé	20 Services communs	20 Services communs	21			22		
				Enseignement du premier degré			Enseignement du second degré		
				211 Ecoles maternelles	212 Ecoles primaires	213 Classes regroupées	221 Collèges	222 Lycées publics	223 Lycées privés
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	29 320,00	0,00	0,00
657	Charges intervent° cpt prop. - Subvent°	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	29 320,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES											IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE											A2.932

FONCTION 2 – Enseignement, formation professionnelle et apprentissage (suite 1)

Article / compte nature (1)	Libellé	23 Enseignement supérieur	24 Cités scolaires	25 Formation professionnelle						26 Apprentissage	27 Formation sanitaire et sociale
				251 Insertion sociale et professionnelle	252 Formation professionnalisante personnes	253 Formation certifiante des personnes	254 Formation des actifs occupés	255 Rémunération des stagiaires	256 Autres		
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
657	Charges intervent° cpt prop. - Subvent°	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES		IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE		A2.932

FONCTION 2 – Enseignement, formation professionnelle et apprentissage (suite 2)

Article / compte nature (1)	Libellé	28 Autres services périscolaires et annexes					29 Sécurité	TOTAL DU CHAPITRE
		281 Hébergement et restauration scolaires	282 Sport scolaire	283 Médecine scolaire	284 Classes de découverte	288 Autre service annexe de l'enseignement		
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	29 320,00
657	Charges intervent° cpt prop. - Subvent°	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	29 320,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

FONCTION 3 – Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs

Article / compte nature (1)	Libellé	30 Services communs	31 Culture							
			311 Activités artist.,actions et manif.cult.	312 Patrimoine	313 Bibliothèques, médiathèques	314 Musées	315 Services d'archives	316 Théâtres et spectacles vivants	317 Cinémas et autres salles de spectacles	318 Archéologie préventive
DEPENSES		0,00	406 300,00	23 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
606	Achats non stockés de matières et fourni	0,00	7 500,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
611	Contrats de prestations de services	0,00	26 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
615	Entretien et réparations	0,00	4 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
618	Divers	0,00	8 690,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
622	Rémunérations intermédiaires, honoraires	0,00	38 060,00	23 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
623	Pub., publications, relations publiques	0,00	1 500,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
624	Transports biens, transports collectifs	0,00	3 500,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
625	Déplacements et missions	0,00	1 800,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
626	Frais postaux et frais télécommunication	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
628	Divers	0,00	1 560,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
657	Charges intervent° cpt prop. - Subvent°	0,00	313 252,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
658	Charges diverses de gestion courante	0,00	438,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	3 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
706	Prestations de services	0,00	2 500,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
708	Autres produits	0,00	500,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
747	Participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES		IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE		A2.933

FONCTION 3 – Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs (suite 1)

Article / compte nature (1)	Libellé	32					
		Sports (autres que scolaires)					
		321 Salles de sport, gymnases	322 Stades	323 Piscines	324 Centres de formation sportifs	325 Autres équipements sportifs ou loisirs	326 Manifestations sportives
DEPENSES		339 360,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
606	Achats non stockés de matières et fourni	169 610,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
611	Contrats de prestations de services	8 500,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
615	Entretien et réparations	45 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
618	Divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
622	Rémunérations intermédiaires, honoraires	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
623	Pub., publications, relations publiques	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
624	Transports biens, transports collectifs	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
625	Déplacements et missions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
626	Frais postaux et frais télécommunication	2 850,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
628	Divers	113 400,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
657	Charges intervent° cpt prop. - Subvent°	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
658	Charges diverses de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		44 380,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
706	Prestations de services	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
708	Autres produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
747	Participations	44 380,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES							IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE							A2.933

FONCTION 3 – Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs (suite 2)

Article / compte nature (1)	Libellé	33 Jeunesse (action socio-éduc.) et loisirs			34 Vie sociale et citoyenne		39 Sécurité	TOTAL DU CHAPITRE
		331 Centres de loisirs	332 Colonies de vacances	338 Autres activités pour les jeunes	341 Egalité entre les femmes et les hommes	348 Autres		
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	768 660,00
606	Achats non stockés de matières et fourni	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	177 110,00
611	Contrats de prestations de services	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	34 500,00
615	Entretien et réparations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	49 000,00
618	Divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	8 690,00
622	Rémunérations intermédiaires, honoraires	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	61 060,00
623	Pub., publications, relations publiques	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 500,00
624	Transports biens, transports collectifs	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	3 500,00
625	Déplacements et missions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 800,00
626	Frais postaux et frais télécommunication	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2 850,00
628	Divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	114 960,00
657	Charges intervent° cpt prop. - Subvent°	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	313 252,00
658	Charges diverses de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	438,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	47 380,00
706	Prestations de services	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2 500,00
708	Autres produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	500,00
747	Participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	44 380,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

Envoyé en préfecture le 18/12/2023

Reçu en préfecture le 18/12/2023

Publié le

ID : 074-200071967-20231204-DEL2023_12_188-BF


IV
AZ.934

IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

FONCTION 4 – Santé et action sociale (hors APA et RSA/Régularisation de RMI)

Article / compte nature (1)	Libellé	41 Santé					
		410 Services communs	411 PMI et planification familiale	412 Prévention et éducation pour la santé	413 Sécurité alimentaire	414 Dispensaires et autres éts sanitaires	418 Autres actions
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
606	Achats non stockés de matières et fourni	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
611	Contrats de prestations de services	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
613	Locations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
615	Entretien et réparations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
617	Etudes et recherches	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
618	Divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
623	Pub., publications, relations publiques	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
625	Déplacements et missions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
628	Divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
651	Charges interv. cpt propre - Aides pers.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
657	Charges intervent° cpt prop. - Subvent°	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
658	Charges diverses de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
706	Prestations de services	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
747	Participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	IV A2.934

FONCTION 4 – Santé et action sociale (hors APA et RSA/Régularisation de RMI) (suite 1)

Article / compte nature (1)	Libellé	42							
		Action sociale							
		420 Services communs	421 Famille et enfance				422 Petite enfance		
4211 Actions en faveur de la maternité	4212 Aides à la famille		4213 Aides sociales à l'enfance	4214 Adolescence	4221 Crèches et garderies	4222 Multi accueil	4228 Autres actions pour la petite enfance		
DEPENSES		202 730,00	0,00	0,00	24 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
606	Achats non stockés de matières et fourni	1 234,00	0,00	0,00	850,00	0,00	0,00	0,00	0,00
611	Contrats de prestations de services	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
613	Locations	0,00	0,00	0,00	600,00	0,00	0,00	0,00	0,00
615	Entretien et réparations	0,00	0,00	0,00	250,00	0,00	0,00	0,00	0,00
617	Etudes et recherches	18 360,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
618	Divers	0,00	0,00	0,00	4 750,00	0,00	0,00	0,00	0,00
623	Pub., publications, relations publiques	1 650,00	0,00	0,00	200,00	0,00	0,00	0,00	0,00
625	Déplacements et missions	500,00	0,00	0,00	2 500,00	0,00	0,00	0,00	0,00
628	Divers	0,00	0,00	0,00	14 400,00	0,00	0,00	0,00	0,00
651	Charges interv. cpt propre - Aides pers.	0,00	0,00	0,00	250,00	0,00	0,00	0,00	0,00
657	Charges intervent° cpt prop. - Subvent°	180 986,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
658	Charges diverses de gestion courante	0,00	0,00	0,00	200,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		40 000,00	0,00	0,00	53 500,00	0,00	0,00	0,00	0,00
706	Prestations de services	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
747	Participations	40 000,00	0,00	0,00	53 500,00	0,00	0,00	0,00	0,00

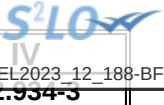
(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES								IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE								A2.934

FONCTION 4 – Santé et action sociale (hors APA et RSA/Régularisation de RMI) (suite 2)

Article / compte nature (1)	Libellé	42						TOTAL DU CHAPITRE
		Action sociale						
		423 Personnes âgées			424 Personnes en difficulté	425 Personnes handicapées	428 Autres interventions sociales	
4231 Forfait autonomie	4232 Autres actions de prévention	4238 Autres actions pour les personnes âgées						
DEPENSES		0,00	0,00	200 164,00	0,00	0,00	0,00	426 894,00
606	Achats non stockés de matières et fourni	0,00	0,00	200,00	0,00	0,00	0,00	2 284,00
611	Contrats de prestations de services	0,00	0,00	186 524,00	0,00	0,00	0,00	186 524,00
613	Locations	0,00	0,00	930,00	0,00	0,00	0,00	1 530,00
615	Entretien et réparations	0,00	0,00	4 760,00	0,00	0,00	0,00	5 010,00
617	Etudes et recherches	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	18 360,00
618	Divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	4 750,00
623	Pub., publications, relations publiques	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 850,00
625	Déplacements et missions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	3 000,00
628	Divers	0,00	0,00	7 750,00	0,00	0,00	0,00	22 150,00
651	Charges interv. cpt propre - Aides pers.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	250,00
657	Charges intervent° cpt prop. - Subvent°	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	180 986,00
658	Charges diverses de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	200,00
RECETTES		0,00	0,00	275 060,00	0,00	0,00	0,00	368 560,00
706	Prestations de services	0,00	0,00	275 060,00	0,00	0,00	0,00	275 060,00
747	Participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	93 500,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.



IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

FONCTION 4-3 – APA

Article / compte nature (1)	Libellé	430 Services communs	431 APA à domicile	432 APA versée aux bénéf. en établissement	433 APA versée à l'établissement	TOTAL DU CHAPITRE
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

Envoyé en préfecture le 18/12/2023

Reçu en préfecture le 18/12/2023

Publié le


ID : 074-200071967-20231204-DEL2023_12_188-BF
AZ.554-4

IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

FONCTION 4-4 – RSA / Régularisation de RMI

Article / compte nature (1)	Libellé	441 Insertion sociale	442 Santé	443 Logement	444 Insertion professionnelle	445 Evaluation des dépenses engagées	446 Dépenses de structure	447 RSA allocations	448 Autres dépenses au titre du RSA	TOTAL DU CHAPITRE
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

FONCTION 5 – Aménagement des territoires et habitat

Article / compte nature (1)	Libellé	50 Services communs	51 Aménagement et services urbains						
			510 Services communs	511 Espaces verts urbains	512 Eclairage public	513 Art public	514 Electrification	515 Opérations d'aménagement	518 Autres actions d'aménagement urbain
DEPENSES		525 587,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
606	Achats non stockés de matières et fourni	190,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
615	Entretien et réparations	3 800,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
617	Etudes et recherches	120 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
618	Divers	1 850,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
621	Personnel extérieur au service	19 900,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
622	Rémunérations intermédiaires, honoraires	5 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
623	Pub., publications, relations publiques	972,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
655	Contributions obligatoires	362 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
658	Charges diverses de gestion courante	11 875,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		155 300,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
708	Autres produits	131 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
747	Participations	24 300,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES								IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE								A2.935

FONCTION 5 – Aménagement des territoires et habitat (suite 1)

Article / compte nature (1)	Libellé	52 Politique de la ville	53 Agglomérations et villes moyennes	54 Espace rural et autres espaces de dév.	55 Habitat (Logement)				
					551 Parc privé de la collectivité	552 Aide au secteur locatif	553 Aide à l'accession à la propriété	554 Aire d'accueil des gens du voyage	555 Logement social
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
606	Achats non stockés de matières et fourni	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
615	Entretien et réparations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
617	Etudes et recherches	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
618	Divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
621	Personnel extérieur au service	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
622	Rémunérations intermédiaires, honoraires	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
623	Pub., publications, relations publiques	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
655	Contributions obligatoires	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
658	Charges diverses de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
708	Autres produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
747	Participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES							IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE							A2.935

FONCTION 5 – Aménagement des territoires et habitat (suite 2)

Article / compte nature (1)	Libellé	56 Actions en faveur du littoral	57 Techno. de l'information et de la comm.	58		59 Sécurité	TOTAL DU CHAPITRE
				Autres actions			
				581 Réserves Foncières	588 Autres actions d'aménagement		
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	525 587,00
606	Achats non stockés de matières et fourni	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	190,00
615	Entretien et réparations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	3 800,00
617	Etudes et recherches	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	120 000,00
618	Divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 850,00
621	Personnel extérieur au service	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	19 900,00
622	Rémunérations intermédiaires, honoraires	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	5 000,00
623	Pub., publications, relations publiques	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	972,00
655	Contributions obligatoires	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	362 000,00
658	Charges diverses de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	11 875,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	155 300,00
708	Autres produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	131 000,00
747	Participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	24 300,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

FONCTION 6 – Action économique

Article / compte nature (1)	Libellé	60 Services communs	61 Interventions économiques transversales	62 Structure d'animation et de dév. éco.	63			
					Actions sectorielles			
					631		632 Industrie, commerce et artisanat	633 Développement touristique
					Agriculture, pêche et agro-alimentaire			
					6311 Laboratoire	6312 Autres		
DEPENSES		0,00	362 080,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 903 412,00
606	Achats non stockés de matières et fourni	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	10 200,00
611	Contrats de prestations de services	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	18 100,00
613	Locations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 500,00
615	Entretien et réparations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	61 060,00
617	Etudes et recherches	0,00	36 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
622	Rémunérations intermédiaires, honoraires	0,00	35 060,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
623	Pub., publications, relations publiques	0,00	13 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 972,00
628	Divers	0,00	5 970,00	0,00	0,00	0,00	0,00	900,00
657	Charges intervent° cpt prop. - Subvent°	0,00	272 050,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 073 800,00
739	Reverst. et restit. sur impôts et taxes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	735 880,00
RECETTES		0,00	41 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	787 454,00
708	Autres produits	0,00	41 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
731	Fiscalité locale	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	735 880,00
747	Participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	51 574,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES							IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE							A2.936

FONCTION 6 – Action économique (suite)

Article / compte nature (1)	Libellé	64 Rayonnement, attractivité du territoire	65 Insertion éco. et éco.sociale, solidaire	66 Maintien et dév. des services publics	67 Recherche et innovation	68 Autres actions	TOTAL DU CHAPITRE
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2 265 492,00
606	Achats non stockés de matières et fourni	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	10 200,00
611	Contrats de prestations de services	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	18 100,00
613	Locations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 500,00
615	Entretien et réparations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	61 060,00
617	Etudes et recherches	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	36 000,00
622	Rémunérations intermédiaires, honoraires	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	35 060,00
623	Pub., publications, relations publiques	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	14 972,00
628	Divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	6 870,00
657	Charges intervent° cpt prop. - Subvent°	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 345 850,00
739	Reverst. et restit. sur impôts et taxes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	735 880,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	828 454,00
708	Autres produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	41 000,00
731	Fiscalité locale	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	735 880,00
747	Participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	51 574,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

FONCTION 7 – Environnement

Article / compte nature (1)	Libellé	70 Services communs	71 Actions transversales	72					
				Actions déchets et propreté urbaine					
				720 Services communs collecte et propreté	721 Collecte et traitement des déchets			722 Propreté urbaine	
					7211 Actions prévention et sensibilisation	7212 Collecte des déchets	7213 Tri, valorisation, traitement déchets	7221 Actions prévention et sensibilisation	7222 Action propreté urbaine et nettoiemnt
DEPENSES		114 327,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
606	Achats non stockés de matières et fourni	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
611	Contrats de prestations de services	73 900,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
617	Etudes et recherches	14 500,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
618	Divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
623	Pub., publications, relations publiques	475,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
625	Déplacements et missions	3 500,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
628	Divers	21 952,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
655	Contributions obligatoires	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		100 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
747	Participations	100 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES							IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE							A2.937

FONCTION 7 – Environnement (suite 1)

Article / compte nature (1)	Libellé	73					74 Politique de l'air
		Actions en matière de gestion des eaux					
		731 Politique de l'eau	732 Eau potable	733 Assainissement	734 Eaux pluviales	735 Lutte contre les inondations	
DEPENSES		0,00	1 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
606	Achats non stockés de matières et fourni	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
611	Contrats de prestations de services	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
617	Etudes et recherches	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
618	Divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
623	Pub., publications, relations publiques	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
625	Déplacements et missions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
628	Divers	0,00	1 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
655	Contributions obligatoires	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
747	Participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES									
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE									IV A2.937

FONCTION 7 – Environnement (suite 2)

Article / compte nature (1)	Libellé	75					76 Préserv. patrim. naturel,risques techno.	77 Environnement infrastructures transports	78 Autres actions	TOTAL DU CHAPITRE
		Politique de l'énergie								
		751 Réseaux de chaleur et de froid	752 Energie photovoltaïque	753 Energie éolienne	754 Energie hydraulique	758 Autres actions				
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	328 616,00	0,00	0,00	443 943,00
606	Achats non stockés de matières et fourni	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	15 800,00	0,00	0,00	15 800,00
611	Contrats de prestations de services	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	153 500,00	0,00	0,00	227 400,00
617	Etudes et recherches	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	14 500,00
618	Divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 000,00	0,00	0,00	1 000,00
623	Pub., publications, relations publiques	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 916,00	0,00	0,00	2 391,00
625	Déplacements et missions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 900,00	0,00	0,00	5 400,00
628	Divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	4 500,00	0,00	0,00	27 452,00
655	Contributions obligatoires	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	150 000,00	0,00	0,00	150 000,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	227 525,84	0,00	0,00	327 525,84
747	Participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	227 525,84	0,00	0,00	327 525,84

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

FONCTION 8 – Transports

Article / compte nature (1)	Libellé	80 Services communs	81 Transports scolaires	82 Transports publics de voyageurs						
				820 Services communs	821 Transport sur route	822 Transport ferroviaire	823 Transport fluvial	824 Transport maritime	825 Transport aérien	828 Autres transports
DEPENSES		0,00	199 815,00	0,00	71 987,00	0,00	1 448 000,00	0,00	0,00	0,00
606	Achats non stockés de matières et fourni	0,00	3 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
613	Locations	0,00	400,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
615	Entretien et réparations	0,00	4 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
616	Primes d'assurances	0,00	3 040,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
617	Etudes et recherches	0,00	0,00	0,00	71 987,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
623	Pub., publications, relations publiques	0,00	2 375,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
624	Transports biens, transports collectifs	0,00	167 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
628	Divers	0,00	15 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
651	Charges interv. cpt propre - Aides pers.	0,00	5 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
657	Charges intervent° cpt prop. - Subvent°	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 448 000,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	106 641,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	393 334,00
706	Prestations de services	0,00	1 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
747	Participations	0,00	104 641,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	393 334,00
758	Produits divers de gestion courante	0,00	1 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES		IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE		A2.938

FONCTION 8 – Transports (suite 1)

Article / compte nature (1)	Libellé	83						
		Transports de marchandises						
		830	831	832	833	834	835	838
		Services communs	Fret routier	Fret ferroviaire	Fret fluvial	Fret maritime	Fret aérien	Autres transports
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
606	Achats non stockés de matières et fourni	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
613	Locations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
615	Entretien et réparations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
616	Primes d'assurances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
617	Etudes et recherches	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
623	Pub., publications, relations publiques	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
624	Transports biens, transports collectifs	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
628	Divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
651	Charges interv. cpt propre - Aides pers.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
657	Charges intervent° cpt prop. - Subvent°	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
706	Prestations de services	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
747	Participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
758	Produits divers de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

Envoyé en préfecture le 18/12/2023

Reçu en préfecture le 18/12/2023

Publié le



ID : 074-200071967-20231204-DEL2023_12_188-BF

IV – ANNEXES		IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE		A2.938

FONCTION 8 – Transports (suite 2)

Article / compte nature (1)	Libellé	84 Voirie							
		841	842	843	844	845	846	847	849
		Voirie nationale	Voirie régionale	Voirie départementale	Voirie métropolitaine	Voirie communale	Viabilité hivernale et aléas climatiques	Equipements de voirie	Sécurité routière
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
606	Achats non stockés de matières et fourni	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
613	Locations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
615	Entretien et réparations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
616	Primes d'assurances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
617	Etudes et recherches	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
623	Pub., publications, relations publiques	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
624	Transports biens, transports collectifs	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
628	Divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
651	Charges interv. cpt propre - Aides pers.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
657	Charges intervent° cpt prop. - Subvent°	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
706	Prestations de services	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
747	Participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
758	Produits divers de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES								IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE								A2.938

FONCTION 8 – Transports (suite 3)

Article / compte nature (1)	Libellé	85 Infrastructures					86 Liaisons multimodales	87 Circulations douces	89 Sécurité	TOTAL DU CHAPITRE
		851 Gares, autres infrastructures routières	852 Gares et autres infrastructures ferrov.	853 Haltes, autres infrastructures fluviales	854 Ports, autres infrastructures portuaires	855 Aéroports et autres infrastructures				
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 719 802,00
606	Achats non stockés de matières et fourni	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	3 000,00
613	Locations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	400,00
615	Entretien et réparations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	4 000,00
616	Primes d'assurances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	3 040,00
617	Etudes et recherches	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	71 987,00
623	Pub., publications, relations publiques	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2 375,00
624	Transports biens, transports collectifs	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	167 000,00
628	Divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	15 000,00
651	Charges interv. cpt propre - Aides pers.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	5 000,00
657	Charges intervent° cpt prop. - Subvent°	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 448 000,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	499 975,00
706	Prestations de services	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 000,00
747	Participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	497 975,00
758	Produits divers de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 000,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

Envoyé en préfecture le 18/12/2023

Reçu en préfecture le 18/12/2023

Publié le

ID : 074-200071967-20231204-DEL2023_12_188-BF


IV
111

IV – ANNEXES

ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DE LA DETTE – DETAIL DES CREDITS DE TRESORERIE

B1.1 – DETAIL DES CREDITS DE TRESORERIE (1)

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Date de la décision de réaliser la ligne de trésorerie (2)	Montant maximum autorisé au 01/01/N	Montant des tirages N-1	Montant des remboursements N-1		Encours restant dû au 01/01/N
				Intérêts (3)	Remboursement du tirage	
5191 Avances du Trésor						
5192 Avances de trésorerie						
51931 Lignes de trésorerie						
51932 Lignes de trésorerie liées à un emprunt						
5194 Billets de trésorerie						
5198 Autres crédits de trésorerie						
519 Crédits de trésorerie (Total)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Circulaire n° NOR : INTB8900071C du 22/02/1989.

(2) Indiquer la date de la délibération de l'assemblée autorisant la ligne de trésorerie ou la date de la décision de l'ordonnateur de réaliser la ligne de trésorerie sur la base d'un montant maximum autorisé par l'organe délibérant (article M. 4221-5 du CGCT).

(3) Il s'agit des intérêts comptabilisés au compte 6615.

IV – ANNEXES

ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DE LA DETTE – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE

B1.2 – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE (hors 16449 et 166)

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes à l'origine du contrat													
	Organisme prêteur ou chef de file	Date de signature	Date d'émission ou date de mobilisation (1)	Date du premier remboursement	Nominal (2)	Type de taux d'intérêt (3)	Index (4)	Taux initial		Devise	Périodicité des remboursements (6)	Profil d'amortissement (7)	Possibilité de remboursement anticipé O/N	Catégorie d'emprunt (8)
								Niveau de taux (5)	Taux actuariel					
163 Emprunts obligataires (Total)					0,00									
164 Emprunts auprès des établissements financiers (Total)					0,00									
1641 Emprunts en euros (total)					0,00									
1643 Emprunts en devises (total)					0,00									
16441 Emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie (total)					0,00									
165 Dépôts et cautionnements reçus (Total)					0,00									
167 Emprunts et dettes assortis de conditions particulières (Total)					0,00									
1671 Avances consolidées du Trésor (total)					0,00									
1672 Emprunts sur comptes spéciaux du Trésor (total)					0,00									
1675 Dettes pour METP et PPP (total)					0,00									
1676 Dettes envers locataires-acquéreurs (total)					0,00									
1678 Autres emprunts et dettes (total)					0,00									
168 Emprunts et dettes assimilés (Total)					0,00									
1681 Autres emprunts (total) (9)					0,00									

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes à l'origine du contrat										ID : 074-200071967-20231204-DEL2023_12_1			
	Organisme prêteur ou chef de file	Date de signature	Date d'émission ou date de mobilisation (1)	Date du premier remboursement	Nominal (2)	Type de taux d'intérêt (3)	Index (4)	Taux initial		Devise	dicité des remboursements (6)	Prom d'amortissement (7)	de rembour- sement anticipé O/N	gorie d'em- prunt (8)
								Niveau de taux (5)	Taux actuariel					
					0,00									
1682 Bons à moyen terme négociables (total)														
1687 Autres dettes (total)					0,00									
Total général					0,00									

(1) Si un emprunt donne lieu à plusieurs mobilisations, indiquer la date de la première mobilisation.

(2) Nominal : montant emprunté à l'origine.

(3) Type de taux d'intérêt : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe ; R : préfixé (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(4) Mentionner le ou les types d'index (ex : Euribor 3 mois).

(5) Indiquer le niveau de taux à l'origine du contrat.

(6) Indiquer la périodicité des remboursements : A : annuelle , B : bimestrielle, T : trimestrielle, X autre.

(7) Indiquer C pour amortissement constant, P pour amortissement progressif, F pour *in fine*, X pour autres à préciser.

(8) Catégorie d'emprunt à l'origine. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

(9) Y compris les avances remboursables consenties au titre de l'article 25 de la loi n°2020-935 du 30 juillet 2020 de finances rectificative pour 2020, portant attribution des avances remboursables sur les recettes fiscales prévues aux articles 1594 A et 1595 du code général des impôts

IV – ANNEXES

ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DE LA DETTE – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE

IV

B1.2

B1.2 – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE (hors 16449 et 166) (suite)

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes au 01/01/N											
	Couverture ? O/N (11)	Montant couvert	Catégorie d'emprunt après couverture éventuelle (12)	Capital restant dû au 01/01/N	Durée résiduelle (en années)	Taux d'intérêt			Annuité de l'exercice			ICNE de l'exercice
						Type de taux (13)	Index (14)	Niveau de taux d'intérêt à la date de vote du budget (15)	Capital	Charges d'intérêt (16)	Intérêts perçus (le cas échéant) (17)	
163 Emprunts obligataires (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
164 Emprunts auprès des établissements financiers (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1641 Emprunts en euros (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1643 Emprunts en devises (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
16441 Emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie (total) (10)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
165 Dépôts et cautionnements reçus (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
167 Emprunts et dettes assortis de conditions particulières (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1671 Avances consolidées du Trésor (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1672 Emprunts sur comptes spéciaux (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1675 Dettes pour METP et PPP (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1676 Dettes envers locataires-acquéreurs (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1678 Autres emprunts et dettes (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
168 Emprunts et dettes assimilés (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1681 Autres emprunts (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1682 Bons à moyen terme négociables (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1687 Autres dettes (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
Total général		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00

(10) S'agissant des emprunts assortis d'une ligne de trésorerie, il faut faire ressortir le remboursement du capital de la dette prévue pour l'exercice correspondant au véritable endettement.

(11) Si l'emprunt est soumis à couverture, il convient de compléter le tableau « détail des opérations de couverture ».

(12) Catégorie d'emprunt. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

(13) Type de taux d'intérêt après opérations de couverture : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(14) Mentionner l'index en cours au 01/01/N après opérations de couverture.

(15) Taux après opérations de couverture éventuelles. Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau à la date de vote du budget.

(16) Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 « Intérêts réglés à l'échéance » (intérêts décaissés) et intérêts éventuels dus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés à l'article 668.

(17) Indiquer les intérêts éventuellement reçus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés au 768.

IV – ANNEXES

ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DE LA DETTE – REPARTITION DES EMPRUNTS PAR STRUCTURE DE TAUX

B1.3 – REPARTITION DES EMPRUNTS PAR STRUCTURE DE TAUX (HORS A1)

Emprunts ventilés par structure de taux selon le risque le plus élevé (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat) (1)	Organisme prêteur ou chef de file	Nominal (2)	Capital restant dû au 01/01/N (3)	Type d'indices (4)	Durée du contrat	Dates des périodes bonifiées	Taux minimal (5)	Taux maximal (6)	Coût de sortie (7)	Taux maximal après couverture éventuelle (8)	Niveau du taux à la date de vote du budget (9)	Intérêts à payer au cours de l'exercice (10)	Intérêts à percevoir au cours de l'exercice (le cas échéant) (11)	% par type de taux selon le capital restant dû
Echange de taux, taux variable simple plafonné (cap) ou encadré (tunnel) (A)														
TOTAL (A)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Barrière simple (B)														
TOTAL (B)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Option d'échange (C)														
TOTAL (C)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Multiplieur jusqu'à 3 ou multiplieur jusqu'à 5 capé (D)														
TOTAL (D)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Multiplieur jusqu'à 5 (E)														
TOTAL (E)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Autres types de structures (F)														
TOTAL (F)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
TOTAL GENERAL		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00

(1) Répartir les emprunts selon le type de structure de taux (de A à F selon la classification de la charte de bonne conduite) en fonction du risque le plus élevé à courir sur toute la durée de vie du contrat de prêt et après opérations de couverture éventuelles.

(2) Nominal : montant emprunté à l'origine. En cas de couverture partielle d'un emprunt, indiquer séparément sur deux lignes la part du nominal couvert et la part non couverte.

(3) En cas de couverture partielle d'un emprunt, indiquer séparément sur deux lignes la part du capital restant dû couvert et la part non couverte.

(4) Indiquer la classification de l'indice sous-jacent suivant la typologie de la circulaire du 25 juin 2010 sur les produits financiers (de 1 à 6). 1 : Indice zone euro / 2 : Indices inflation française ou zone euro ou écart entre ces indices / 3 : Ecart indice zone euro / 4 : Indices hors zone euro ou écart d'indices dont l'un est hors zone euro / 5 : écarts d'indices hors zone euro / 6 : autres indices.

(5) Taux hors opération de couverture. Indiquer le montant, l'index ou la formule correspondant au taux minimal du contrat de prêt sur toute la durée du contrat.

(6) Taux hors opération de couverture. Indiquer le montant, l'index ou la formule correspondant au taux maximal du contrat de prêt sur toute la durée du contrat.

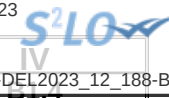
(7) Coût de sortie : indiquer le montant de l'indemnité contractuelle de remboursement définitif de l'emprunt au 01/01/N ou le cas échéant, à la prochaine date d'échéance.

(8) Montant, index ou formule.

(9) Indiquer le niveau de taux après opérations de couverture éventuelles. Pour les emprunts à taux variables, indiquer le niveau du taux à la date de vote du budget.

(10) Indiquer les intérêts à payer au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 et des intérêts éventuels à payer au titre du contrat d'échange et comptabilisés à l'article 668.

(11) Indiquer les intérêts à percevoir au titre du contrat d'échange et comptabilisés au 768.



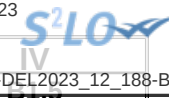
IV – ANNEXES

ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DE LA DETTE – TYPOLOGIE DE LA REPARTITION DE L'ENCOURS

B1.4 – TYPOLOGIE DE LA REPARTITION DE L'ENCOURS (1)

Indices sous-jacents		(1) Indices zone euro	(2) Indices inflation française ou zone euro ou écart entre ces indices	(3) Ecart d'indices zone euro	(4) Indices hors zone euro et écarts d'indices dont l'un est un indice hors zone euro	(5) Ecart d'indices hors zone euro	(6) Autres indices
Structure							
(A) Taux fixe simple. Taux variable simple. Echange de taux fixe contre taux variable ou inversement. Echange de taux structuré contre taux variable ou taux fixe (sens unique). Taux variable simple plafonné (cap) ou encadré (tunnel)	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
(B) Barrière simple. Pas d'effet de levier	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
(C) Option d'échange (swaption)	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
(D) Multiplicateur jusqu'à 3 ; multiplicateur jusqu'à 5 capé	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
(E) Multiplicateur jusqu'à 5	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
(F) Autres types de structures	Nombre de produits						0
	% de l'encours						0,00
	Montant en euros						0,00

(1) Cette annexe retrace le stock de dette au 01/01/N après opérations de couverture éventuelles.



IV – ANNEXES

ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DE LA DETTE – DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE

B1.5 – DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE (1)

Instruments de couverture (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunt couvert			Instrument de couverture									
	Référence de l'emprunt couvert	Capital restant dû au 01/01/N	Date de fin du contrat	Organisme co-contractant	Type de couverture (3)	Nature de la couverture (change ou taux)	Notionnel de l'instrument de couverture	Date de début du contrat	Date de fin du contrat	Périodicité de règlement des intérêts (4)	Montant des commissions diverses	Primes éventuelles	
												Primes payées pour l'achat d'option	Primes reçues pour la vente d'option
Taux fixe (total)		0,00					0,00				0,00	0,00	0,00
Taux variable simple (total)		0,00					0,00				0,00	0,00	0,00
Taux complexe (total) (2)		0,00					0,00				0,00	0,00	0,00
Total		0,00					0,00				0,00	0,00	0,00

(1) Si un instrument couvre plusieurs emprunts, distinguer une ligne par emprunt couvert.

(2) Il s'agit d'un taux variable qui n'est pas défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage.

(3) Indiquer s'il s'agit d'un *swap*, d'une option (*cap*, *floor*, *tunnel*, *swaption*).

(4) Indiquer la périodicité de règlement des intérêts : A : annuelle, M : mensuelle, B : bimestrielle, S : semestrielle, T : trimestrielle, X : autre.

IV – ANNEXES

ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DE LA DETTE – DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE

IV

B1.5

B1.5 – DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE (1) (suite)

Instruments de couverture (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Effet de l'instrument de couverture							
	Référence de l'emprunt couvert	Taux payé		Taux reçu (7)		Charges et produits constatés depuis l'origine du contrat		Catégorie d'emprunt (8)
		Index (5)	Niveau de taux (6)	Index	Niveau de taux	Charges c/668	Produits c/768	Avant opération de couverture
Taux fixe (total)						0,00	0,00	
Taux variable simple (total)						0,00	0,00	
Taux complexe (total) (2)						0,00	0,00	
Total						0,00	0,00	

(5) Indiquer l'index utilisé ou la formule de taux.

(6) Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau à la date de vote du budget.

(7) A compléter si l'instrument de couverture est un *swap*.

(8) Catégorie d'emprunt. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

Envoyé en préfecture le 18/12/2023

Reçu en préfecture le 18/12/2023

Publié le


ID : 074-200071967-20231204-DEL2023_12_188-BF

IV – ANNEXES

ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DE LA DETTE – DETTE POUR FINANCER L’EMPRUNT D’UN AUTRE ORGANISME

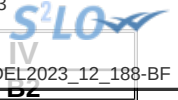
B1.6 – DETTE POUR FINANCER L’EMPRUNT D’UN AUTRE ORGANISME (1)

REPARTITION PAR PRÊTEUR	Dette en capital à l'origine (2)	Dette en capital au 01/01/N	Annuité à payer au cours de l'exercice	Dont	
				Intérêts (3)	Capital
TOTAL	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<u>Auprès des organismes de droit privé</u>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<u>Auprès des organismes de droit public</u>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<u>Dette provenant d'émissions obligataires (ex : émissions publiques ou privées)</u>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Il s'agit des cas où une collectivité ou un établissement public accepte de prendre en charge l'emprunt au profit d'un autre organisme sans qu'il y ait pour autant transfert du contrat.
(2) La dette en capital à l'origine correspond à la part de dette prise en charge par la collectivité.
(3) Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 et des intérêts éventuels dus au titre du contrat d'échange et comptabilisés à l'article 668.

IV – ANNEXES**ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DE LA DETTE – AUTRES DETTES****B1.7 – AUTRES DETTES**

(Issues des engagements juridiques pris autres que ceux destinés à financer la prise en charge d'un emprunt)



IV – ANNEXES

ANNEXES PATRIMONIALES – METHODES UTILISEES POUR LES AMORTISSEMENTS

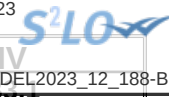
METHODES UTILISEES POUR LES AMORTISSEMENTS

Procédure d'amortissement (linéaire, dégressif, variable)	CHOIX DE L'ASSEMBLEE		Délégation du
	Biens de faible valeur - Seuil unitaire en deçà duquel les immobilisations de peu de valeur s'amortissent sur un an : 1000.00 €		2022-12-05
	Catégories de biens amortis	Durée (en années)	
L	2031 - FRAIS D'ETUDES	5	05/12/2022
L	2033 - FRAIS D'INSERTION	5	05/12/2022
L	2041411 - SUBVENTIONS - BIENS MOBILIER, MATERIELS	5	05/12/2022
L	2041411 - SUBVENTIONS - BIENS IMMOBILIER	0	05/12/2022
L	2041512 - SUBVENTIONS IMMOBILIER	15	05/12/2022
L	2041582 - BATIMENTS ET INSTALLATIONS	15	05/12/2022
L	204181 - SUBVENTIONS BIENS MOBILIER, MATERIELS	5	05/12/2022
L	2051 - CONCESSIONS, BREVETS, LICENCES	2	05/12/2022
L	2121 - PLANTATIONS D'ARBRES ET D'ARBUSTES	10	05/12/2022
L	2128 - AUTRES AGENCEMENTS AMENAGEMENTS DE TERRAINS	15	05/12/2022
L	21311 - CONSTRUCTIONS	30	05/12/2022
L	21318 - CONSTRUCTIONS	30	05/12/2022
L	21351 - INSTALLATION GENERALES - BATIMENTS PUBLICS	15	05/12/2022
L	21351 - INSTALLATION GENERALES - BATIMENTS PRIVES	15	05/12/2022
L	2138 - AUTRES CONSTRUCTIONS	15	05/12/2022
L	2152 - INSTALLATIONS DE VOIRIES	15	05/12/2022
L	21533 - RESEAUX CABLES	15	05/12/2022
L	21534 - RESEAUX D'ELECTRIFICATION	50	05/12/2022
L	21538 - RESEAUX DIVERS	50	05/12/2022
L	21568 - MATERIELS ET OUTILLAGE D'INCENDIE	5	05/12/2022
L	2158 - AUTRES INSTALLATIONS, MATERIELS	15	05/12/2022
L	21721 - MAD - PLANTATIONS D'ARBRES ET D'ARBUSTES	10	05/12/2022
L	2128 - MAD - AUTRES AGENCEMENTS AMENAG DE TERRAINS	15	05/12/2022
L	217311 - MAD - CONSTRUCTIONS	30	05/12/2022
L	2138 - MAD - AUTRES CONSTRUCTIONS	15	05/12/2022
L	2152 - MAD - INSTALLATIONS DE VOIRIES	15	05/12/2022
L	21758 - MAD - AUTRES INSTALLATIONS, MATERIELS	15	05/12/2022
L	2181 - INSTALLATIONS GENERALES, AGENCEMENT DIVERS	10	05/12/2022
L	21828 - AUTRES MATERIELS DE TRANSPORTS VOITURES	5	05/12/2022
L	21838 - AUTRES MATERIELS INFORMATIQUES	5	05/12/2022
L	21848 - AUTRES MATERIELS DE BUREAU ET MOBILIER	5	05/12/2022

SLO

05/12/2022

Procédure d'amortissement (linéaire, dégressif, variable)	CHOIX DE L'ASSEMBLEE		
L	2188 - AUTRES IMMOBILIERS CORPORELLES	5	



IV – ANNEXES

ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DES PROVISIONS CONSTITUEES AU 01/01/N

PROVISIONS CONSTITUEES AU 01/01/N

Nature de la provision	Montant de la provision de l'exercice (1) A	Date de constitution de la provision	Montant des provisions constituées au 01/01/N B	Montant total des provisions constituées C = A + B	Montant des reprises de l'exercice D	SOLDE E = C - D
PROVISIONS SEMI-BUDGETAIRES (2)						
Provisions pour risques et charges (3)	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Provisions pour litiges	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Provisions pour pertes de change	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Provisions pour gros entretiens ou grandes révisions	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Provisions pour garanties d'emprunt	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Autres provisions pour risques	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Dépréciations (3)	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
- des immobilisations	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
- des stocks et encours	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
- des comptes de tiers	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
- des comptes financiers	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Total des provisions semi-budgétaires	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
PROVISIONS BUDGETAIRES (2)						
Provisions pour risques et charges (3)	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Provisions pour litiges	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Provisions pour pertes de change	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Provisions pour gros entretiens ou grandes révisions	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Provisions pour garanties d'emprunt	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Autres provisions pour risques	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Dépréciations (3)	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
- des immobilisations	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
- des stocks et encours	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
- des comptes de tiers	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
- des comptes financiers	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Total des provisions budgétaires	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00

					Envoyé en préfecture le 18/12/2023	
					Reçu en préfecture le 18/12/2023	
Nature de la provision	Montant de la provision de l'exercice (1) A	Date de constitution de la provision	Montant des provisions constituées au 01/01/N B	Montant total des provisions constituées C = A + B	Montant des reprises de l'exercice D	SOLDE E = C - D
TOTAL PROVISIONS	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Provision nouvelle ou abondement d'une provision déjà constituée.

(2) A renseigner selon que la collectivité applique le régime des provisions semi-budgétaires ou budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires afférentes.

(3) Indiquer l'objet de la provision (exemples : provision pour litiges au titre du procès, provisions pour dépréciation des immobilisations de l'équipement).

S²LOIV
S²LO**IV – ANNEXES****ANNEXES PATRIMONIALES – ETALEMENT DES PROVISIONS****B3.2 – ETALEMENT DES PROVISIONS (1)**

(1) Il s'agit des provisions figurant dans le tableau précédent « Etat des provisions » qui font l'objet d'un étalement, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables à la collectivité.

Envoyé en préfecture le 18/12/2023

Reçu en préfecture le 18/12/2023

Publié le

ID : 074-200071967-20231204-DEL2023_12_188-BF


IV
54

IV – ANNEXES

ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DES CHARGES TRANSFEREES

ETAT DES CHARGES TRANSFEREES							
Exercice	Nature de la dépense transférée	Durée de l'étalement (en mois)	Date de la délibération	Montant de la dépense transférée au compte 481 (I)	Montant amorti au titre des exercices précédents (II)	Montant de la dotation aux amortissements de l'exercice (c/6812) (III)	Solde (1)
TOTAL				0,00	0,00	0,00	0,00

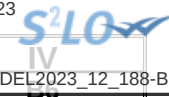
(1) Correspond au montant de la charge restant à amortir = I – (II + III).

Exercice	Nature de la dépense transférée	Durée de l'étalement (en mois)	Date de la délibération	Montant de la dépense transférée au compte 481 (I)	Montant amorti au titre des exercices précédents (II)	Montant de la dotation aux amortissements de l'exercice (c/6862) (III)	Solde (1)
TOTAL				0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Correspond au montant de la charge restant à amortir = I – (II + III).

S²LOIV
23**IV – ANNEXES****ANNEXES PATRIMONIALES – DETAIL DES OPERATIONS POUR COMPTE DE TIERS****CHAPITRE D'OPERATIONS POUR COMPTE DE TIERS (Détail) (1)**

- (1) Ouvrir un cadre par opération pour compte de tiers.
- (2) Ensemble des réalisations connues (hors restes à réaliser).
- (3) A remplir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.
- (4) Total = Restes à réaliser N-1 + Nouveaux crédits votés.
- (5) Inscrire le chapitre et la nature des travaux.
- (6) Le chapitre 45 doit être détaillé conformément au plan de comptes, tant en dépenses qu'en recettes.
- (7) Indiquer le chapitre.



IV – ANNEXES

ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DES PRETS

Prêts (compte 274)

Bénéficiaires	Date de la délibération	Encours restant dû au 01/01/N	Montant de l'annuité à recouvrer		ICNE de l'exercice
			Capital	Intérêts	
Assortis d'intérêts (total)		0,00	0,00	0,00	0,00
Non assortis d'intérêts (total)		0,00	0,00		

IV – ANNEXES**ANNEXES PATRIMONIALES – ENGAGEMENTS HORS BILAN****ETAT SYNTHETIQUE DES ENGAGEMENTS DONNES**

Article		Dettes en capital à l'origine	Dettes en capital au 01/01/N	Annuité à verser au cours de l'exercice
8015	Emprunts garantis (1)	0,00	0,00	
8016	Contrats de crédit-bail (2)	0,00	0,00	0,00
8017	Subvention à verser en annuité (3)	0,00	0,00	0,00
8018	Autres engagements donnés			
	Marchés de partenariat (4)		0,00	0,00
	Au profit d'organismes publics (3)	0,00	0,00	0,00
	Au profit d'organismes privés (3)	0,00	0,00	0,00
	Dans le cadre d'une délégation de service public (3)	0,00	0,00	0,00
	Engagements liés à des opérations d'urbanisme et d'aménagement (3)	0,00	0,00	0,00

(1) A compléter depuis l'état des emprunts garantis.

(2) A compléter depuis l'état des contrats de crédit-bail.

(3) A compléter depuis l'état des autres engagements donnés.

(4) A compléter depuis l'état des marchés de partenariat.

IV – ANNEXES

ANNEXES PATRIMONIALES – ENGAGEMENTS HORS BILAN

ETAT SYNTHETIQUE DES ENGAGEMENTS RECUS (1)

Article		Créance en capital à l'origine	Créance en capital au 01/01/N	Annuité à recevoir au cours de l'exercice
8026	Redevance de crédit-bail à recevoir (crédit-bail immobilier)	0,00	0,00	0,00
8027	Subvention à recevoir par annuité	0,00	0,00	0,00
8028	Autres engagements reçus			
	Recette grevée d'affectation spéciale (2)		0,00	
	Engagements reçus des entreprises	0,00	0,00	0,00
	A l'exception de ceux reçus des entreprises	0,00	0,00	0,00

(1) A remplir depuis l'état relatif aux autres engagements reçus.

(2) A remplir depuis l'état relatif aux recettes grevées d'affectation spéciale. Le montant de la créance en capital au 01/01/N correspond au reste à employer au 01/01/N, l'annuité à recevoir au cours de l'exercice correspond au solde entre les restes à employer au 01/01/N et les restes à employer au 31/12/N.

Envoyé en préfecture le 18/12/2023

Reçu en préfecture le 18/12/2023

Publié le

ID : 074-200071967-20231204-DEL2023_12_188-BF


IV
B7.5

IV – ANNEXES

ANNEXES PATRIMONIALES – ENGAGEMENTS HORS BILAN

ETAT DES EMPRUNTS GARANTIS

Désignation du bénéficiaire	Année de mobilisation et profil d'amortissement de l'emprunt (1)		Objet de l'emprunt garanti	Organisme prêteur ou chef de file	Montant initial	Capital restant dû au 01/01/N	Durée résiduelle	Périodicité des remboursements (2)	Taux initial			Taux à la date de vote du budget (6)			Catégorie d'emprunt (7)	Indices ou devises pouvant modifier l'emprunt	Annuité garantie au cours de l'exercice	
	Année	Profil							Taux (3)	Index (4)	Taux actu-riel (5)	Taux (3)	Index (4)	Niveau de taux			En intérêts (8)	En capital
Total des emprunts contractés par des collectivités ou des EP (hors logements sociaux)					0,00	0,00											0,00	0,00
Total des emprunts autres que ceux contractés par des collectivités ou des EP (hors logements sociaux)					0,00	0,00											0,00	0,00
Total des emprunts contractés pour des opérations de logement social					0,00	0,00											0,00	0,00
TOTAL GENERAL					0,00	0,00											0,00	0,00

(1) Indiquer C pour amortissement constant, P pour amortissement progressif, F pour in fine, X pour autres (à préciser).

(2) Indiquer la périodicité des remboursements A : annuelle ; B : bimestrielle ; T : trimestrielle ; X : autre.

(3) Type de taux d'intérêt : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe ; R : préfixé (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(4) Indiquer le type d'index (ex. EURIBOR 3 mois ...).

(5) Taux annuel, tous frais compris.

(6) Taux hors opération de couverture. Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau à la date de vote du budget.

(7) Catégorie d'emprunt hors opération de couverture. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

(8) Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 « Intérêts réglés à l'échéance » (intérêts décaissés).

IV – ANNEXES**ANNEXES PATRIMONIALES – ENGAGEMENTS HORS BILAN****CALCUL DU RATIO D'ENDETTEMENT RELATIF AUX GARANTIES D'EMPRUNT**

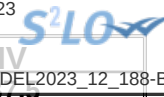
Calcul du ratio (1)	Valeur en euros	
Total des annuités déjà garanties à échoir dans l'exercice (2)	A	0,00
Total des premières annuités entières des nouvelles garanties de l'exercice (2)	B	0,00
Annuité nette de la dette de l'exercice (3)	C	0,00
Provisions pour garanties d'emprunts	D	0,00
Total des annuités d'emprunts garantis de l'exercice	I = A + B + C - D	0,00
Recettes réelles de fonctionnement	II	0,00
Part des garanties d'emprunt accordées au titre de l'exercice en % (4)	I / II	0,00

(1) Ratio défini aux articles L. 4253-1 ou L. 3231-4 ou L. 2252-1 du CGCT, conformément aux dispositions législatives applicables à la collectivité.

(2) Hors opérations visées par l'article L. 4253-2 ou L. 3231-4-4 ou L. 2252-2 du CGCT, conformément aux dispositions législatives applicables à la collectivité.

(3) Cf. définition de l'article D. 1511-30 du CGCT.

(4) Les garanties d'emprunt accordées au titre d'un exercice ne doivent pas représenter plus de 50 % des recettes réelles de fonctionnement de ce même exercice.



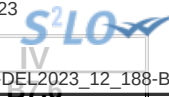
IV – ANNEXES

ANNEXES PATRIMONIALES – ENGAGEMENTS HORS BILAN

ETAT DES CONTRATS DE CREDIT-BAIL RESTANT A COURIR (MOBILIER ET IMMOBILIER)

Type et nature du bien ayant fait l'objet du contrat	Exer- cice d'ori- gine du con- trat	Désignation du crédit bailleur	Durée du contrat (en mois)	Montant de la redevance de l'exercice	Montant de la redevance sur la totalité du contrat	Montant des redevances restant à courir					
						N+1	N+2	N+3	N+4	Cumul restant (exercice N+5 et suivants)	Total (1)
Crédits-bails mobiliers					0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Crédits-bails immobiliers				0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total				0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Total = (N+1, N+2, N+3, N+4) + cumul restant.

**IV – ANNEXES****ANNEXES PATRIMONIALES – ENGAGEMENTS HORS BILAN****ETAT DES MARCHES DE PARTENARIAT PUBLIC-PRIVE**

									Montant de la rémunération du cocontractant restant à verser pour la durée restante du marché de partenariat (1)				
Libellé du contrat	Année de signature du marché	Organismes cocontractants	Nature des prestations prévues par le marché	Durée du marché (en mois)	Date fin de marché	Date mise en service équipement	Montant total prévu au titre du marché (TTC)	Annuité versée sur l'exercice	Part investissement		Part fonctionnement II	Part financement III	TOTAL I + II + III
									Part totale (2)	Dont part nette (3) I			
TOTAL				0			0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Montant de la rémunération restant à verser au 31/12/N.

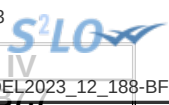
(2) Montant total de la rémunération relative à l'investissement restant à verser au 31/12/N.

(3) Montant inscrit à la colonne précédente déduction faite des participations d'autres collectivités publiques.

Envoyé en préfecture le 18/12/2023

Reçu en préfecture le 18/12/2023

Publié le


ID : 074-200071967-20231204-DEL2023_12_188-BF

IV – ANNEXES

ANNEXES PATRIMONIALES – ENGAGEMENTS HORS BILAN

ETAT DES RECETTES GREVEES D'UNE AFFECTATION SPECIALE				
Tableau récapitulatif des recettes grevées d'une affectation spéciale				
Libellé (1)	Restes à employer au 01/01/N	Montant recettes	Montant dépenses	Restes à employer au 31/12/N
Total	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Par exemple, taxe d'aménagement, taxe de séjour, FEDER, dons et legs grevés d'une affectation, toutes recettes grevées d'une affectation spéciale et non ventilables ou recettes ventilables mais pour lesquelles la collectivité souhaite un niveau de détail plus fin que dans la présentation croisée.

(2) Ouvrir un tableau par recette grevée d'une affectation spéciale et reproduire le tableau autant de fois que nécessaire pour décrire l'ensemble des recettes grevées d'une affectation spéciale.

(3) Reste à employer au 31/12/N = reste à employer au 01/01/N + total recettes de l'exercice – total dépenses de l'exercice.

IV – ANNEXES

ANNEXES PATRIMONIALES – ENGAGEMENTS HORS BILAN

ETAT DES AUTRES ENGAGEMENTS DONNES

Année d'origine	Nature de l'engagement	Organisme bénéficiaire	Durée en années	Périodicité	Dette en capital à l'origine	Dette en capital au 1/1/N	Annuité à verser au cours de l'exercice
TOTAL					0,00	0,00	0,00
8017 Subventions à verser en annuités					0,00	0,00	0,00
8018 Autres engagements donnés					0,00	0,00	0,00
Au profit d'organismes publics					0,00	0,00	0,00
Au profit d'organismes privés (1)					0,00	0,00	0,00
Engagements liés à des délégations de service public					0,00	0,00	0,00
Engagements liés à des opérations d'urbanisme et d'aménagement					0,00	0,00	0,00

(1) Concernant les garanties accordées à l'Agence France Locale (Article L.1611-3-2 du CGCT) :

- l'« Organisme bénéficiaire » de la garantie est toute personne titulaire d'un « titre éligible » émis ou créé par l'Agence France Locale ;
- la rubrique « Périodicité » n'est pas remplie car la garantie n'a pas de périodicité. La garantie est d'une durée totale indiquée à la colonne qui précède ;
- la colonne « Dette en capital à l'origine » correspond au montant total de la garantie accordée aux titulaires d'un titre éligible ;
- la colonne « Dette en capital au 1/1/N » correspond au montant résiduel de la garantie au 1/1/N ;
- la colonne « Annuité à verser au cours de l'exercice » n'est pas remplie car l'octroi de la garantie n'implique pas que des versements annuels aient lieu. Des versements ne seront effectués qu'en cas d'appel de la garantie.

IV – ANNEXES

ANNEXES PATRIMONIALES – ENGAGEMENTS HORS BILAN

ETAT DES AUTRES ENGAGEMENTS RECUS							
Année d'origine	Nature de l'engagement	Organisme émetteur	Durée en années	Périodicité	Créance en capital à l'origine	Créance en capital au 01/01/N	Annuité à recevoir au cours de l'exercice
TOTAL					0,00	0,00	0,00
8026 Redevance de crédit-bail restant à recevoir (crédit-bail immobilier)					0,00	0,00	0,00
8027 Subventions à recevoir par annuités (annuités restant à recevoir)					0,00	0,00	0,00
8028 Autres engagements reçus					0,00	0,00	0,00
A l'exception de ceux reçus des entreprises					0,00	0,00	0,00
Engagements reçus des entreprises					0,00	0,00	0,00

IV – ANNEXES

ANNEXES PATRIMONIALES – SUBVENTIONS VERSEES

SUBVENTIONS VERSEES DANS LE CADRE DU VOTE DU BUDGET

Article (1)	Subventions (2)	Objet (3)	Nom de l'organisme	Nature juridique de l'organisme	Montant de la subvention
INVESTISSEMENT (total)					0,00
FONCTIONNEMENT (total)					0,00

(1) Indiquer l'article d'imputation de la subvention.
(2) Dénomination ou numéro éventuel de la subvention.
(3) Objet pour lequel est versée la subvention.

IV – ANNEXES

ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/N

IV

B9

B9 – ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/N

GRADES OU EMPLOIS (1)	CATEGORIES (2)	EMPLOIS BUDGETAIRES (3)			EFFECTIFS POURVUS SUR EMPLOIS BUDGETAIRES EN ETPT (4)		
		EMPLOIS PERMANENTS À TEMPS COMPLET	EMPLOIS PERMANENTS À TEMPS NON COMPLET	TOTAL	AGENTS TITULAIRES	AGENTS NON TITULAIRES	TOTAL
EMPLOIS FONCTIONNELS (a)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Directeur général des services		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Directeur général adjoint des services		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Directeur général des services techniques		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Directeur départemental - SDIS		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Directeur départemental adjoint - SDIS		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Emplois créés au titre de l'article L. 313-1 du CGFP		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE ADMINISTRATIVE (b)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE TECHNIQUE (c)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE SOCIALE (d)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE MEDICO-SOCIALE (e)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE MEDICO-TECHNIQUE (f)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE SPORTIVE (g)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE CULTURELLE (h)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE ANIMATION (i)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE POLICE (j)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE SAPEURS-POMPIERS (k)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
EMPLOIS NON CITES (l) (5)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL GENERAL (b + c + d + e + f + g + h + i + j + k + l)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Les grades ou emplois sont désignés conformément à la circulaire n° NOR : INTB9500102C du 23 mars 1995. Les emplois fonctionnels sont également comptabilisés dans leur filière d'origine.

(2) Catégories : A, B ou C.

(3) Emplois budgétaires créés par l'assemblée délibérante. Les emplois permanents à temps complet sont comptabilisés pour une unité, les emplois à temps non complet sont comptabilisés à hauteur de la quotité de travail prévue par la délibération créant l'emploi.

(4) Equivalent temps plein annuel travaillé (ETPT). Le décompte est proportionnel à l'activité des agents, mesurée par leur quotité de temps de travail et par leur période d'activité sur l'année :

ETPT = Effectifs physiques * quotité de temps de travail * période d'activité dans l'année

Exemple : un agent à temps plein (quotité de travail = 100 %) présent toute l'année correspond à 1 ETPT ; un agent à temps partiel, à 80 % (quotité de travail = 80 %) présent toute l'année correspond à 0,8 ETPT ; un agent à temps partiel, à 80 % (quotité de travail = 80 %) présent la moitié de l'année (ex : CDD de 6 mois, recrutement à mi-année) correspond à 0,4 ETPT (0,8 * 6 / 12).

(5) Emplois dont les missions ne correspondent pas à un cadre d'emploi existant.

IV – ANNEXES

ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/N

B9

D1.1 – ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/N (suite)

AGENTS NON TITULAIRES EN FONCTION AU 01/01/N	CATEGORIES (1)	SECTEUR (2)	REMUNERATION (3)		CONTRAT	
			Indice (8)	Euros	Fondement du contrat (4)	Nature du contrat (5)
Agents occupant un emploi permanent (6)				0,00		
Agents occupant un emploi non permanent (7)				0,00		
TOTAL GENERAL				0,00		

(1) CATEGORIES: A, B et C.

(2) SECTEUR ADM : Administratif.
 TECH : Technique.
 URB : Urbanisme (dont aménagement urbain).
 S : Social.
 MS : Médico-social.
 MT : Médico-technique.
 SP : Sportif.
 CULT : Culturel.
 ANIM : Animation.
 POL : Police.
 POMP : Sapeurs-pompiers.
 X : Emplois non cités.

(3) REMUNERATION : Référence à un indice brut (indiquer le niveau de l'indice brut) de la fonction publique ou en euros annuels bruts (indiquer l'ensemble des éléments de la rémunération brute annuelle).

(4) CONTRAT : Motif du contrat (code général de la fonction publique - CGFP) :

332-23-1° : Accroissement temporaire d'activité pour une durée maximale de douze mois.
 332-23-2° : Accroissement saisonnier d'activité pour une durée maximale de six mois.
 332-24 : Contrat de projet pour une durée minimale d'un an et une durée maximale fixée par les parties dans la limite de six ans.
 332-13 : Remplacement d'un fonctionnaire autorisé à servir à temps partiel ou indisponible.
 332-14 : Vacance temporaire d'un emploi.
 332-8-1° : Absence de cadre d'emplois de fonctionnaires susceptibles d'assurer les fonctions correspondantes.
 332-8-2° : Justifié par les besoins des services ou la nature des fonctions, sous réserve qu'aucun fonctionnaire territorial n'a pu être recruté dans les conditions prévues par le CGFP.
 332-8-3° : Communes de moins de 1 000 habitants et groupements de communes regroupant moins de 15 000 habitants.
 332-8-4° : Communes nouvelles issues de fusion de communes de moins de 1 000 habitants, pendant trois ans suivant la création, et le cas échéant, jusqu'au premier renouvellement du conseil municipal.
 332-8-5° : Autres collectivités territoriales ou établissements mentionnés à l'article L. 4, pour les emplois dont la quotité de temps de travail est inférieure à 50 %.
 332-8-6° : Emplois des communes (- 2 000 hab.) et des groupements de communes (-10 000 hab.) dont la création ou suppression dépend de la décision d'une autorité.
 327-5 : Contractuel territorial sur emploi permanent - peut être nommé en qualité de fonctionnaire stagiaire par l'autorité territoriale.
 332-10 : Contrat à durée indéterminée en application de l'article L. 332-8 avec un agent contractuel territorial qui justifie d'une durée de services publics de six ans au moins.
 332-11 : Contrat à durée indéterminée lorsque l'agent contractuel territorial concerné remplit avant l'échéance de son contrat les conditions d'ancienneté mentionnées à l'article L. 332-10.
 326-352 : Modalités particulières : recrutement sans concours, parcours d'accès à la fonction publique, personnes en situation de handicap (CGFP art. L326 et L.352).
 343-1-343-3 : Emplois supérieurs de la fonction publique territoriale (emplois fonctionnels de direction).
 333-1-333-10 : Collaborateurs de cabinet.
 333-12 : Collaborateurs de groupes d'élus.
 A : Autres.

(5) Indiquer si l'agent contractuel est titulaire d'un contrat à durée déterminée (CDD) ou d'un contrat à durée indéterminée (CDI). Les contrats particuliers devront être labellisés « A / autres » et feront l'objet d'une précision (ex : « contrats aidés »).

(6) Occupent un emploi permanent de la fonction publique territoriale, les agents non titulaires recrutés sur le fondement des articles 332-8, 332-13, 332-14, 326, 352 du CGFP, ainsi que les agents qui sont titulaires d'un contrat à durée indéterminée pris sur le fondement des articles 327-5, 332-10 et 332-11 du CGFP.

(7) Occupent un emploi non permanent de la fonction publique territoriale, les agents non titulaires recrutés sur le fondement des articles 332-23, 332-24, 333-1 à 333-10 et 333-12.

(8) Si un contrat fixe comme référence de rémunération un traitement hors échelle, il convient de mentionner le chevron conformément à l'article 6 décret 85-1148 du 20 octobre 1985.

IV – ANNEXES	
ANNEXES PATRIMONIALES	
LISTE DES ORGANISMES DANS LESQUELS LA COLLECTIVITE A PRIS UN ENGAGEMENT FINANCIER	B10

LISTE DES ORGANISMES DANS LESQUELS LA COLLECTIVITE A PRIS UN ENGAGEMENT FINANCIER

Les documents financiers et comptables de ces organismes sont mis à la disposition du public à (1).
Toute personne a le droit de demander communication à ses frais.

Nature de l'engagement (2)	Nom de l'organisme	Raison sociale de l'organisme	Nature juridique de l'organisme	Montant de l'engagement
Délégation de service public (3) (4)				
Détenition d'une part du capital				
Garantie ou cautionnement d'un emprunt				
Subventions supérieures à 75 000 € ou représentant plus de 50 % du produit figurant au compte de résultat de l'organisme				
Autres				

(1) Hôtel de la collectivité et autres lieux publics désignés par la collectivité.

(2) Indiquer la date de la décision (délibérations, contrats ou décisions de l'exécutif).

(3) Préciser la nature de la délégation (concession, affermage, régie intéressée...).

(4) Les délégations pour lesquels un engagement hors bilan est constaté font l'objet d'une reprise dans l'état relatif aux autres engagements donnés.



IV

B11.1

IV – ANNEXES

ANNEXES PATRIMONIALES – LISTE DES ORGANISMES DE REGROUPEMENT

LISTE DES ORGANISMES DE REGROUPEMENT AUXQUELS ADHERE LA COLLECTIVITE

DESIGNATION DES ORGANISMES	Date d'adhésion	Mode de participation (1)	Montant du financement
Syndicats mixtes (article L. 5721-2 du CGCT)			
EPCI			
Autres organismes de regroupement			

(1) Indiquer si le financement est fait par TPZ, TPU, TPU + fiscalité additionnelle ou sans fiscalité propre.

Envoyé en préfecture le 18/12/2023

Reçu en préfecture le 18/12/2023

Publié le

ID : 074-200071967-20231204-DEL2023_12_188-BF


IV
S2LO

IV – ANNEXES

ANNEXES PATRIMONIALES – LISTE DES ETABLISSEMENTS PUBLICS CREES

LISTE DES ETABLISSEMENTS PUBLICS CREES

(1) Il s'agit de recenser les établissements publics créés par la collectivité pour l'exploitation directe d'un service public relevant de sa compétence.

Pour rappel, la collectivité a l'obligation de constituer une régie si le service concerné est de nature industrielle et commerciale (cf. article L. 1412-1 du CGCT) ou la faculté de constituer une régie si le service concerné est de nature administrative et n'est pas de ceux qui, par leur nature ou par la loi, ne peuvent être assurés que par la collectivité elle-même (cf. article L. 1412-2 du CGCT).

Les régies ainsi créées peuvent, au choix de la collectivité, être dotées :

- soit de la personnalité morale et de l'autonomie financière ;
- soit de la seule autonomie financière.

Cependant, il convient de préciser que seules les régies dotées de la personnalité morale et de l'autonomie financière sont dénommées établissement public et doivent être recensées dans cet état.



IV – ANNEXES	
ANNEXES PATRIMONIALES – LISTE DES SERVICES INDIVIDUALISES DANS UN BUDGET ANNEXE	

LISTE DES SERVICES INDIVIDUALISES DANS UN BUDGET ANNEXE

(1) Exemples de catégories : régie à seule autonomie financière, opérations d'aménagement, service social et médico-social.

IV – ANNEXES

ANNEXES BUDGETAIRES
EQUILIBRE BUDGETAIRE – DEPENSES

C1.1

DEPENSES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES

Art. (1)	Libellé (1)	Budget de l'exercice (hors RAR) (BP + BS + DM)	Propositions nouvelles	Vote (2)
DEPENSES TOTALES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES = A + B		I 491 512,00	0,00	II 0,00
16 Emprunts et dettes assimilées (A)		419 812,00	0,00	0,00
1631	Emprunts obligataires	0,00	0,00	0,00
1641	Emprunts en euros	419 812,00	0,00	0,00
1643	Emprunts en devises	0,00	0,00	0,00
16441	Opérations afférentes à l'emprunt	0,00	0,00	0,00
1671	Avances consolidées du Trésor	0,00	0,00	0,00
1672	Emprunts sur comptes spéciaux du Trésor	0,00	0,00	0,00
1678	Autres emprunts et dettes	0,00	0,00	0,00
1681	Autres emprunts	0,00	0,00	0,00
1682	Bons à moyen terme négociables	0,00	0,00	0,00
1687	Autres dettes	0,00	0,00	0,00
Dépenses et transferts à déduire des ressources propres (B)		71 700,00	0,00	0,00
10...	Reprise de dotations, fonds divers et réserves			
10...	Reversement de dotations, fonds divers et réserves			
139	Subv. invest. transférées cpte résultat	71 700,00	0,00	0,00

	Op. de l'exercice III = I + II	Restes à réaliser en dépenses de l'exercice précédent (3)	Solde d'exécution D001 (3)	TOTAL IV
Dépenses à couvrir par des ressources propres	491 512,00	1 633 284,11	0,00	2 124 796,11

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes.

(2) Crédits de l'exercice votés lors de la séance.

(3) Inscrire uniquement si le compte administratif est voté ou en cas de reprise anticipée des résultats de l'exercice précédent.

IV – ANNEXES

ANNEXES BUDGETAIRES
EQUILIBRE BUDGETAIRE – RECETTES

C1.2

RESSOURCES PROPRES

Art. (1)	Libellé (1)	Budget de l'exercice (hors RAR) (BP + BS + DM)	Propositions nouvelles	Vote (2)
RECETTES (RESSOURCES PROPRES) = a + b		V 2 684 478,60	0,00	VI 0,00
Ressources propres externes de l'année (a)		326 000,00	0,00	0,00
10221	TLE	0,00	0,00	0,00
10222	FCTVA	326 000,00	0,00	0,00
10226	Taxe d'aménagement (3)	0,00	0,00	0,00
10228	Autres fonds d'investissement	0,00	0,00	0,00
13146	Attributions compensation investissement	0,00	0,00	0,00
13156	Attributions compensation investissement	0,00	0,00	0,00
13246	Attributions compensation investissement	0,00	0,00	0,00
13256	Attributions compensation investissement	0,00	0,00	0,00
138	Autres subventions invest. non transf.	0,00	0,00	0,00
26...	Participations et créances rattachées			
27...	Autres immobilisations financières			
Ressources propres internes de l'année (b) (4)		2 358 478,60	0,00	0,00
15...	Provisions pour risques et charges			
169	Primes de remboursement des obligations	0,00	0,00	0,00
26...	Participations et créances rattachées			
27...	Autres immobilisations financières			
28...	Amortissement des immobilisations			
28031	Frais d'études	56 000,00	0,00	0,00
28041411	Subv.Cne GFP : Bien mobilier, matériel	2 000,00	0,00	0,00
28041412	Subv.Cne GFP : Bâtiments, installations	370 000,00	0,00	0,00
28041512	Subv. Grpt : Bâtiments, installations	53 000,00	0,00	0,00
28041581	Autres grpts-Biens mob., mat. et études	6 700,00	0,00	0,00
280421	Privé - Biens mob., matériel et études	17 000,00	0,00	0,00
280422	Privé - Bâtiments et installations	12 000,00	0,00	0,00
2805	Licences, logiciels, droits similaires	14 000,00	0,00	0,00
281318	Autres bâtiments publics	76 000,00	0,00	0,00
281351	Bâtiments publics	13 000,00	0,00	0,00
28138	Autres constructions	6 000,00	0,00	0,00
28145	Construct° sol autrui - Installat° généré.	140 000,00	0,00	0,00
28151	Réseaux de voirie	6 000,00	0,00	0,00
281532	Réseaux d'assainissement	2 500,00	0,00	0,00
281534	Réseaux d'électrification	2 000,00	0,00	0,00
281538	Autres réseaux	500,00	0,00	0,00
28158	Autres inst.,matériel,outil. techniques	37 000,00	0,00	0,00
281728	Autres agencements (m. à dispo)	500,00	0,00	0,00
281788	Autres immo. corporelles (m. à dispo)	1 500,00	0,00	0,00
28181	Installations générales, aménagt divers	15 000,00	0,00	0,00
281828	Autres matériels de transport	60 000,00	0,00	0,00
281838	Autre matériel informatique	20 000,00	0,00	0,00
281848	Autres matériels de bureau et mobiliers	8 000,00	0,00	0,00
28188	Autres immo. corporelles	62 000,00	0,00	0,00
29...	Dépréciations des immobilisations			
31...	Matières premières (et fournitures) (5)			
33...	En-cours de production de biens (5)			
35...	Stocks de produits (5)			
39...	Dépréciation des stocks et en-cours			
481...	Charges à rép. sur plusieurs exercices			
4818	Charges à étaler	427 060,00	0,00	0,00
49...	Dépréciation des comptes de tiers			
59...	Dépréciation des comptes financiers			
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00

Art. (1)	Libellé (1)	Budget de l'exercice (hors RAR) (BP + BS + DM)	P	Propositions Publiées	Votes (2)
021	Virement de la section de fonctionnement	950 718,60		0,00	0,00

	Opérations de l'exercice VII = V + VI	Restes à réaliser en recettes de l'exercice précédent (6)	Solde d'exécution R001 (6)	Affectation R1068 (6)	TOTAL VIII
Total ressources propres disponibles	2 684 478,60	0,00	1 333 198,76	300 085,35	4 317 762,71

	Montant
Dépenses à couvrir par des ressources propres	IV 2 124 796,11
Ressources propres disponibles	VIII 4 317 762,71
Solde	IX = VIII – IV (7) 2 192 966,60

(1) Les comptes 15, 169, 26, 27, 28, 29, 39, 481, 49 et 59 sont à détailler conformément au plan de comptes.

(2) Crédits de l'exercice votés lors de la séance.

(3) Le compte 10226 peut être utilisé uniquement par les communes et les établissements publics à fiscalité propre.

(4) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 sont présentés uniquement si la collectivité ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(5) Les comptes 31, 33 et 35 ne peuvent être utilisés que pour les budgets utilisant la comptabilité de stock. Par conséquent, seuls les budgets retraçant les dépenses et les recettes d'un lotissement ou d'une ZAC peuvent utiliser les comptes susmentionnés.

(6) Inscrire uniquement si le compte administratif est voté ou en cas de reprise anticipée des résultats de l'exercice précédent.

(7) Indiquer le signe algébrique.



IV
D1

IV – ANNEXES	
AUTRES ELEMENTS D’INFORMATION – LISTE DES SERVICES ASSUJETTIS A LA TVA ET NON ERIGES EN BUDGET ANNEXE	

LISTE DES SERVICES ASSUJETTIS A LA TVA ET NON ERIGES EN BUDGET ANNEXE

IV – ANNEXES**AUTRES ELEMENTS D'INFORMATION****SERVICES FERROVIAIRES REGIONAUX DE VOYAGEURS – VOLET 1 : BUDGET****D2.1****VOLET 1 – BUDGETAIRE (circulaire n° LBL/B/03/10082/C du 11 décembre 2003)**

DEPENSES			RECETTES		
FONCTIONNEMENT	Chapitre	Montant	FONCTIONNEMENT	Chapitre	Montant
Contribution régionale d'équilibre d'exploitation TTC		0,00	Compensation financière versée par l'Etat au titre de l'exploitation		0,00
Autres		0,00	Compensation financière au titre des tarifs sociaux fixés par l'Etat		0,00
			Matériel		0,00
Sous-total Fonctionnement		0,00	Sous-total Fonctionnement		(B) 0,00

INVESTISSEMENT	Chapitre	Montant			
Matériel		0,00			
Autres		0,00			
Sous-total Investissement		0,00	Effort propre de la Région (A – B)		(C) 0,00

TOTAL DEPENSES		(A) 0,00	TOTAL RECETTES (B + C)		0,00
----------------	--	----------	------------------------	--	------

IV – ANNEXES

AUTRES ELEMENTS D'INFORMATION

SERVICES FERROVIAIRES REGIONAUX DE VOYAGEURS – VOLET 2 : COMPTE D'EXPLOITATION

D2.2

Volet 2 – Compte TER SNCF (1) par la collectivité (circulaire n°LBL/B/03/10082/C du 11 décembre 2003)

Produits d'exploitation courante :	
Produits du trafic	0,00
Produits annexes au trafic	0,00
Compensations des réductions tarifaires	0,00
Travaux pour Tiers	0,00
Produits hors trafic	0,00
Total chiffre d'affaires	0,00
Versements des Collectivités	0,00
Production immobilisée et stockée	0,00
Total produits d'exploitation courante	0,00

Charges d'exploitation courante :	
Personnel – Masse salariale	0,00
Consommations intermédiaires	0,00
Péage RFF	0,00
Impôts, taxes et versements assimilés	0,00
Total charges d'exploitation courante	0,00

Facturations majeures :	
Achats stockés	0,00
Impôts et taxes hors FAP	0,00
Maintenance matériel roulant	0,00
Traction trains, conduite et logistique	0,00
Echange de locomotives entre Activités	0,00
Energie de traction électrique	0,00
Energie de traction diesel	0,00
Entretien/maintenance des installations fixes	0,00
Prestations télécoms	0,00
Echange de matériel roulant entre Activités	0,00
Prestations trains	0,00
Contribution de service Activité Gare	0,00
Transport en service	0,00
Total facturations majeures	0,00
Prestations de main d'œuvre inter-domaines :	0,00
- Dont Etablissements autres que EEX	0,00
- Dont Etablissements EEX	0,00
Autres facturations	0,00
Total facturations internes	0,00
TOTAL CHARGES (2)	0,00

Contributions aux ECE	0,00
-----------------------	------

EXCEDENT BRUT D'EXPLOITATION (3)	0,00
Dotations aux amortissements	0,00
Reprise de subvention et écart de réévaluation	0,00
Variation des provisions/transfert de charges	0,00
Autres produits et charges de gestion courante	0,00
Total dotations, reprises, transferts et autres	0,00
RESULTAT D'EXPLOITATION (4)	0,00
Résultat financier	0,00
RESULTAT COURANT (5)	0,00
Résultat spécifique	0,00
RESULTAT NET (6)	0,00

(1) A compléter par « approuvé » ou « non approuvé ».

(2) Total charges = total charges d'exploitation courante + total facturations majeures + total facturations internes.

(3) Excédent brut d'exploitation = total produits d'exploitation courante – total charges.

(4) Résultat d'exploitation = excédent brut d'exploitation – contribution aux ECE - total dotations, reprises, transferts et autres.

(5) Résultat courant = résultat d'exploitation + résultat financier.

(6) Résultat net = résultat courant + résultat spécifique.

Cette annexe correspond au modèle de présentation du compte d'exploitation figurant dans la convention SNCF, elle est donc susceptible de subir des modifications à l'initiative de la SNCF.

IV – ANNEXES

AUTRES ELEMENTS D'INFORMATION – DECISIONS EN MATIERE DE TAUX DES CONTRIBUTIONS

Libellés		Base notifiée (si connue à la date de vote)	Variation de la base / (N-1) (%)	Taux, coefficient ou forfait appliqués par décision de l'assemblée délibérante (%, unité ou €)	Variation du taux / N-1 (%)	Produit voté par l'assemblée délibérante	Variation du produit / N-1 (%)
Part régionale des ressources							
TICPE (part définie à l'art. 265 du code des douanes)	SP	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Gazole	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TICPE (majoration définie à l'art. 265 A bis du code des douanes)	SP	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Gazole	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Taxe sur les permis de conduire		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Taxe sur les certificats d'immatriculation des véhicules		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Taxe spéciale de consommation de produits pétroliers (1)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Taxe sur le transport public aérien et maritime (1)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Taxe relative à l'octroi de mer (1)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Droits assimilés au droit d'octroi de mer auxquels sont soumis les rhums et spiritueux (1)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Part départementale des ressources							
Taxe d'aménagement		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Taxe de publicité foncière et droit d'enregistrement		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Taxe sur la consommation finale d'électricité		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Taxe sur les remontées mécaniques des zones de montagne		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Part communale des ressources							
TFPB		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TFPNB		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CFE		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Taxe d'habitation sur les résidences secondaires		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL		0,00	0,00			0,00	0,00

(1) Taxes perçues par les collectivités d'Outre-mer.

(2) Détailler les taxes pour lesquelles la collectivité a un pouvoir de modulation.

IV – ANNEXES

AUTRES ELEMENTS D'INFORMATION – ETAT DE REPARTITION DE LA TEOM

(COMMUNES ET GROUPEMENTS DE 10 000 HABITANTS ET PLUS, article L. 2313-1)

SECTION D'INVESTISSEMENT – DEPENSES

DEPENSES (1)		
Article (2)	Libellé (2)	Montant
	Remboursement d'emprunts et dettes assimilées	0,00
	Acquisitions d'immobilisations	0,00
	Opérations d'équipement (1 ligne par opération)	0,00
	Autres dépenses éventuelles	0,00
	Opérations pour compte de tiers (1 ligne par opération)	0,00
	Total des dépenses réelles	0,00
040	Opérations ordre transf. entre sections	0,00
041	Opérations patrimoniales	0,00
	Total des dépenses d'ordre	0,00
	TOTAL GENERAL	0,00

SECTION D'INVESTISSEMENT – RECETTES

RECETTES (1)		
Article (2)	Libellé (2)	Montant
	Souscription d'emprunts et dettes assimilées	0,00
	Dotations et subventions reçues	0,00
	Autres recettes éventuelles	0,00
	Opérations pour compte de tiers (1 ligne par opération)	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00
	Total des recettes réelles	0,00
040	Opérations ordre transf. entre sections	0,00
041	Opérations patrimoniales	0,00
021	Virement de la section de fonctionnement (3)	0,00
	Total des recettes d'ordre	0,00
	TOTAL GENERAL	0,00

(1) Dépenses et recettes, directes et indirectes, afférentes à l'exercice de la compétence visée à l'article L. 2313-1 du CGCT.

(2) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la collectivité ou l'établissement.

(3) Montant des recettes de fonctionnement transféré en investissement pour le financement des dépenses d'investissement afférentes à l'exercice de la compétence susmentionnée.

IV – ANNEXES

AUTRES ELEMENTS D'INFORMATION – ETAT DE REPARTITION DE LA TEOM

(COMMUNES ET GROUPEMENTS DE 10 000 HABITANTS ET PLUS, article L. 2313-1)

SECTION DE FONCTIONNEMENT – DEPENSES

DEPENSES (1)		
Article (2)	Libellé (2)	Montant
011	Charges à caractère général	0,00
012	Charges de personnel et frais assimilés	0,00
65	Autres charges de gestion courante	0,00
66	Charges financières	0,00
67	Charges spécifiques	0,00
68	Dotations aux provisions, dépréciations (3)	0,00
014	Atténuations de produits	0,00
Total des dépenses réelles		0,00
042	Opérations ordre transf. entre sections	0,00
043	Opérations ordre intérieur de la section	0,00
023	Virement à la section d'investissement (4)	0,00
Total des dépenses d'ordre		0,00
TOTAL GENERAL		0,00

SECTION DE FONCTIONNEMENT – RECETTES

RECETTES (1)		
Article (2)	Libellé (2)	Montant
Recettes issues de la TEOM		0,00
Dotations et participations reçues		0,00
Autres recettes de fonctionnement éventuelles		0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	0,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00
76	Produits financiers	0,00
77	Produits spécifiques	0,00
78	Reprises amort., dépréciations, prov. (3)	0,00
013	Atténuations de charges	0,00
Total des recettes réelles		0,00
042	Opérations ordre transf. entre sections	0,00
043	Opérations ordre intérieur de la section	0,00
Total des recettes d'ordre		0,00

Envoyé en préfecture le 18/12/2023

Reçu en préfecture le 18/12/2023

Publié le



ID : 074-200071967-20231204-DEL2023_12_188-BF

RECETTES (1)		
Article (2)	Libellé (2)	
TOTAL GENERAL		0,00

- (1) Dépenses et recettes, directes et indirectes, afférentes à l'exercice de la compétence visée à l'article L. 2313-1 du CGCT.
- (2) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la collectivité ou l'établissement.
- (3) Si la collectivité ou l'établissement applique les provisions semi-budgétaires.
- (4) Montant des recettes de fonctionnement transféré en investissement pour le financement des dépenses d'investissement afférentes à l'exercice de la compétence susmentionnée.

IV – ANNEXES**ELEMENTS DU BILAN****ETAT DE VENTILATION DES DEPENSES ET RECETTES DES SERVICES D'EAU ET
D'ASSAINISSEMENT – SECTION DE FONCTIONNEMENT****D5.1**

Cet état ne contient pas d'information.

IV – ANNEXES**ELEMENTS DU BILAN****ETAT DE VENTILATION DES DEPENSES ET RECETTES DES SERVICES D'EAU ET
D'ASSAINISSEMENT – SECTION D'INVESTISSEMENT****D5.2**

Cet état ne contient pas d'information.

**V – ARRETE ET SIGNATURES****ARRETE ET SIGNATURES**

Nombre de membres en exercice : 0

Nombre de membres présents : 0

Nombre de suffrages exprimés : 0

VOTES :

Pour : 0

Contre : 0

Abstentions : 0

Date de convocation :

Présenté par (1),

A , le

Délibéré par l'assemblée (2), réunie en session

A , le

Les membres de l'assemblée délibérante (2),(3).

Certifié exécutoire par (1), compte tenu de la transmission en préfecture, le , et de la publication le

A , le

(1) Indiquer « la présidente » ou « le président ».

(2) Indiquer la nature de l'assemblée délibérante : du conseil régional de ..., de la Collectivité territoriale unique de ..., de la métropole de ..., du Conseil syndical de ...

(3) L'ajout des signataires est désormais facultatif.

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

Séance du lundi 04 décembre 2023 à 18h00

Certifié exécutoire
Reçu en Sous-Préfecture,

Le 18 DÉCEMBRE 2023

Publié ou notifié

Le 21 DÉCEMBRE 2023

À Publier, le 21 DÉCEMBRE 2023



Josiane LEI
Présidente

L'an deux mille vingt-trois, le quatre du mois de décembre, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Pays d'Evian-Vallée d'Abondance, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, dans la salle Olympe de la commune de Publier sise 225, rue des Tilleuls à Publier (74500), sous la présidence de Madame Josiane LEI, Présidente.

Etaient présents :

Gérard COLOMER, Jacques GRANDCHAMP, Régis BENED, Élisabeth GIGUELAY, Paul GIRARD-DESPRAULEX, Jacques BURNET, Karole BONTAZ, Caroline SAITER, Georges BLANC, Bernadette BOUVIER, Justin BOZONNET, Monique BUFFET, Christelle CHESSEL, Pascal CHESSEL, Gérald DAVID-CRUZ, Sylviane DENIAU, Florence DUVAND, Noël DUVAND, Henri GATEAU, Anthony GAVET, Marie-Pierre GIRARD, Marie-Claude GIRARDOZ, Jean GUILLARD, Maxime JULLIARD, Isabelle LANG, Daniel MAGNIN, Ange MEDORI, Marie-Françoise PAUTHIER, Christian PODEVIN, Gilles TOURNIER.

Absents excusés :

Monique MAXIT donne pouvoir à Élisabeth GIGUELAY, Renato GOBBER donne pouvoir à Gérard COLOMER, Nadine WENDLING donne pouvoir à Caroline SAITER, Anne-Marie BALAIN donne pouvoir à Paul GIRARD-DESPRAULEX, Jean-Marc BOCHATON donne pouvoir à Justin BOZONNET, Corinne DELOT, Viviane DUCRETTET-VIOLLAZ donne pouvoir à Henri GATEAU, Virginie FAUCON, Bruno GILLET donne pouvoir à Marie-Françoise PAUTHIER, Dominique GIRAUD donne pouvoir à Sylviane DENIAU, Sonia HOURTOULE, Bruno HUVÉ, Pierre-André JACQUIER, Hervé LACHAT donne pouvoir à Anthony GAVET, Lise NICOUD, Zohra OUCHCHANE, Laurent PERTUISET, Géraldine PFLIEGER, Nicolas RUBIN, Sébastien RUELOT donne pouvoir à Jacques BURNET, Marie-Claire SONNOIS, Anne-Cécile VIOLLAND donne pouvoir à Josiane LEI, Gilbert VUILLOUD, James WALKER donne pouvoir à Jacques GRANDCHAMP.

Secrétaire désigné	: Christian PODEVIN
Nombre de membres en exercice	: 55
Nombre de membres présents	: 31
Nombre de membres votants	: 43
Convocation	: mardi 28 novembre 2023

2023-12-189 – FINANCES PUBLIQUES – 7.1 - Budget annexe GEMAPI – Décision modificative n°2

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu l'instruction comptable M57,
Vu la délibération n°2023-04-080 du Conseil communautaire du 12 avril 2023 relative au vote du budget primitif 2023,
Vu la délibération n°2023-11-164 du Conseil communautaire du 6 novembre 2023 relative à la décision modificative n°1,
Vu l'avis favorable du Bureau communautaire du 16 novembre 2023,
Vu l'avis favorable de la Commission finances du 27 novembre 2023,

Considérant qu'une décision modificative est nécessaire sur le budget annexe GEMAPI afin d'ajuster les inscriptions budgétaires.

En dépenses d'investissement, il convient :

- D'augmenter la nature « 2128 – Autres agencements et aménagements » du chapitre « 21 – Immobilisations corporelles » en prévision d'éventuelle de travaux sur les terrains touchés par la crue de novembre 2023.

Voici le détail par chapitre de la décision modificative proposée :

Budget		GEMAPI			
		BP 2023+RAR	DM1	DM2	DM3 Financé 2023
Étiquettes de lignes					
F		348 213,00 €	46 000,00 €		394 213,00 €
D		92 000,00 €	46 000,00 €		138 000,00 €
011	- CHARGES A CARACTERE GENERAL	38 213,00 €			38 213,00 €
012	- CHARGES DE PERSONNEL ET FRAIS ASSIMILES	28 000,00 €			28 000,00 €
014	- ATTENUATIONS DE PRODUITS	- €			- €
023	- VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT	190 000,00 €			190 000,00 €
65	- AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	992 207,20 €			992 207,20 €
R		432 207,20 €			432 207,20 €
002	- RESULTAT REPORTE DE FONCTIONNEMENT	560 000,00 €			560 000,00 €
73	- IMPOTS ET TAXES	- €			- €
74	- DOTATIONS ET PARTICIPATIONS	- €			- €
75	- AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	- €			- €
I		1 291 000,00 €	40 000,00 €	176 160,00 €	1 507 160,00 €
D		1 127 000,00 €			1 127 000,00 €
001	- RESULTAT REPORTE D'INVESTISSEMENT	- €			- €
20	- IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	- €	40 000,00 €	176 160,00 €	216 160,00 €
21	- IMMOBILISATIONS CORPORELLES	164 000,00 €			164 000,00 €
23	- IMMOBILISATIONS EN COURS	1 507 160,00 €			1 507 160,00 €
R		- €			- €
021	- VIREMENT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	1 507 160,00 €			1 507 160,00 €
10	- DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RESERVES	- €			- €

Voici, le détail par nature de la décision modificative proposée :

Budget		GEMAPI			
		BP 2023+RAR	DM1	DM2	DM3 Financé 2023
Étiquettes de lignes					
I					
D		- €		176 160,00 €	176 160,00 €
21	- IMMOBILISATIONS CORPORELLES	- €		176 160,00 €	176 160,00 €
2128	- Autres agencements et aménagements	- €		176 160,00 €	176 160,00 €

Le Conseil Communautaire à l'unanimité :

- **APPROUVE** la décision modificative n°2 du budget annexe GEMAPI,
- **AUTORISE** Madame la Présidente de la communauté de communes pays d'Évian - vallée d'Abondance à prendre toutes les dispositions nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération,
- **AUTORISE** sur l'autorisation à donner à Madame la Présidente de la communauté de communes pays d'Évian - vallée d'Abondance à signer tout document, ainsi que tout acte à intervenir, dans le cadre de la mise en œuvre de la présente délibération.


Christian PODEVIN
 Secrétaire de séance

Pour extrait conforme,

Josiane LEI
 Présidente

La présente délibération peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou notification, d'un recours gracieux auprès de Madame la Présidente de la communauté de communes pays d'Évian - vallée d'Abondance, ou d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de Grenoble.

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

Séance du lundi 04 décembre 2023 à 18h00

Envoyé en préfecture le 18/12/2023
Reçu en préfecture le 18/12/2023
Publié le
ID : 074-200071967-20231204-DEL2023_12_189-BF

Certifié exécutoire
Reçu en Sous-Préfecture,

Le _____

Publié ou notifié

Le _____

À Publier, le _____

L'an deux mille vingt-trois, le quatre du mois de décembre, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Pays d'Evian-Vallée d'Abondance, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, dans la salle Olympe de la commune de Publier sise 225, rue des Tilleuls à Publier (74500), sous la présidence de Madame Josiane LEI, Présidente.

Etaient présents :

Gérard COLOMER, Jacques GRANDCHAMP, Régis BENED, Élisabeth GIGUELAY, Paul GIRARD-DESPRAULEX, Jacques BURNET, Karole BONTAZ, Caroline SAITER, Georges BLANC, Bernadette BOUVIER, Justin BOZONNET, Monique BUFFET, Christelle CHESSEL, Pascal CHESSEL, Gérald DAVID-CRUZ, Sylviane DENIAU, Florence DUVAND, Noël DUVAND, Henri GATEAU, Anthony GAVET, Marie-Pierre GIRARD, Marie-Claude GIRARDOZ, Jean GUILLARD, Maxime JULLIARD, Isabelle LANG, Daniel MAGNIN, Ange MEDORI, Marie-Françoise PAUTHIER, Christian PODEVIN, Gilles TOURNIER.

Absents excusés :

Monique MAXIT donne pouvoir à Élisabeth GIGUELAY, Renato GOBBER donne pouvoir à Gérard COLOMER, Nadine WENDLING donne pouvoir à Caroline SAITER, Anne-Marie BALAIN donne pouvoir à Paul GIRARD-DESPRAULEX, Jean-Marc BOCHATON donne pouvoir à Justin BOZONNET, Corinne DELOT, Viviane DUCRETTET-VIOLLAZ donne pouvoir à Henri GATEAU, Virginie FAUCON, Bruno GILLET donne pouvoir à Marie-Françoise PAUTHIER, Dominique GIRAUD donne pouvoir à Sylviane DENIAU, Sonia HOURTOULE, Bruno HUVÉ, Pierre-André JACQUIER, Hervé LACHAT donne pouvoir à Anthony GAVET, Lise NICOU, Zohra OUCHCHANE, Laurent PERTUISET, Géraldine PFLIEGER, Nicolas RUBIN, Sébastien RUELOT donne pouvoir à Jacques BURNET, Marie-Claire SONNOIS, Anne-Cécile VIOLLAND donne pouvoir à Josiane LEI, Gilbert VUILLOUD, James WALKER donne pouvoir à Jacques GRANDCHAMP.

Josiane LEI
Présidente

Secrétaire désigné	: Christian PODEVIN
Nombre de membres en exercice	: 55
Nombre de membres présents	: 31
Nombre de membres votants	: 43
Convocation	: mardi 28 novembre 2023

2023-12-189 – FINANCES PUBLIQUES – 7.1 - Budget annexe GEMAPI – Décision modificative n°2

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu l'instruction comptable M57,
Vu la délibération n°2023-04-080 du Conseil communautaire du 12 avril 2023 relative au vote du budget primitif 2023,
Vu la délibération n°2023-11-164 du Conseil communautaire du 6 novembre 2023 relative à la décision modificative n°1,
Vu l'avis favorable du Bureau communautaire du 16 novembre 2023,
Vu l'avis favorable de la Commission finances du 27 novembre 2023,

Considérant qu'une décision modificative est nécessaire sur le budget annexe GEMAPI afin d'ajuster les inscriptions budgétaires.

En dépenses d'investissement, il convient :

- D'augmenter la nature « 2128 – Autres agencements et aménagements » du chapitre « 21 – Immobilisations corporelles » en prévision d'éventuelle de travaux sur les terrains touchés par la crue de novembre 2023.

Voici le détail par chapitre de la décision modificative proposée :

Envoyé en préfecture le 18/12/2023

Reçu en préfecture le 18/12/2023

Publié le

ID : 074-200071967-20231204-DEL2023_12_189-BF

Budget

GEMAPI

Étiquettes de lignes	BP 2023+RAR	DM1	DM2	DM3	Financé 2023
F					
D	348 213,00 €	46 000,00 €			394 213,00 €
011 - CHARGES A CARACTERE GENERAL	92 000,00 €	46 000,00 €			138 000,00 €
012 - CHARGES DE PERSONNEL ET FRAIS ASSIMILES	38 213,00 €				38 213,00 €
014 - ATTENUATIONS DE PRODUITS	28 000,00 €				28 000,00 €
023 - VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT	- €				- €
65 - AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	190 000,00 €				190 000,00 €
R	992 207,20 €				992 207,20 €
002 - RESULTAT REPORTE DE FONCTIONNEMENT	432 207,20 €				432 207,20 €
73 - IMPOTS ET TAXES	560 000,00 €				560 000,00 €
74 - DOTATIONS ET PARTICIPATIONS	- €				- €
75 - AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	- €				- €
I					
D	1 291 000,00 €	40 000,00 €	176 160,00 €		1 507 160,00 €
001 - RESULTAT REPORTE D'INVESTISSEMENT	1 127 000,00 €				1 127 000,00 €
20 - IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	- €				- €
21 - IMMOBILISATIONS CORPORELLES	- €	40 000,00 €	176 160,00 €		216 160,00 €
23 - IMMOBILISATIONS EN COURS	164 000,00 €				164 000,00 €
R	1 507 160,00 €				1 507 160,00 €
021 - VIREMENT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	- €				- €
10 - DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RESERVES	1 507 160,00 €				1 507 160,00 €

Voici, le détail par nature de la décision modificative proposée :

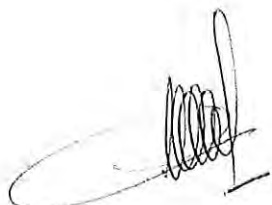
Budget

GEMAPI

Étiquettes de lignes	BP 2023+RAR	DM1	DM2	DM3	Financé 2023
I					
D					
21 - IMMOBILISATIONS CORPORELLES	- €		176 160,00 €		176 160,00 €
2128 - Autres agencements et aménagements	- €		176 160,00 €		176 160,00 €

Le Conseil Communautaire à l'unanimité :

- **APPROUVE** la décision modificative n°2 du budget annexe GEMAPI,
- **AUTORISE** Madame la Présidente de la communauté de communes pays d'Évian - vallée d'Abondance à prendre toutes les dispositions nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération,
- **AUTORISE** sur l'autorisation à donner à Madame la Présidente de la communauté de communes pays d'Évian - vallée d'Abondance à signer tout document, ainsi que tout acte à intervenir, dans le cadre de la mise en œuvre de la présente délibération.



Christian PODEVIN
Secrétaire de séance

Pour extrait conforme,



Josiane LEI
Présidente

La présente délibération peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou notification, d'un recours gracieux auprès de Madame la Présidente de la communauté de communes pays d'Évian - vallée d'Abondance, ou d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de Grenoble.

REPUBLIQUE FRANÇAISE

**COMMUNAUTE DE COMMUNES dont la population est de 3500 habitants
et plus : CCPEVA (1)**

AGREGE AU BUDGET PRINCIPAL DE BUDGET PRINCIPAL (2)

Numéro SIRET : 20007196700158

POSTE COMPTABLE : SGC DE THONON LES BAINS

M. 57

Décision modificative 2 (3)

Voté par nature

BUDGET : GEMAPI (4)

ANNEE 2023

(1) Indiquer soit le nom de la collectivité, soit le libellé de l'établissement, soit le nom du syndicat mixte relevant de l'article L. 5721-2 du CGCT.

(2) A compléter s'il s'agit d'un budget annexe.

(3) Préciser s'il s'agit du budget supplémentaire ou d'une décision modificative.

(4) Indiquer le budget concerné : budget principal ou libellé du budget annexe.

Sommaire

I - Informations générales

A - Informations statistiques, fiscales et financières	4
B - Modalités de vote du budget	5
C1 - Exécution du budget de l'exercice précédent - Résultats	6
C2 - Exécution du budget de l'exercice précédent - RAR Dépenses	7
C3 - Exécution du budget de l'exercice précédent - RAR Recettes	8

II - Présentation générale du budget

A - Vue d'ensemble - Vote et reports	9
B1 - Présentation des AP votées	10
B2 - Présentation des AE votées	11
C1 - Equilibre financier du budget - Investissement	12
C2 - Equilibre financier du budget - Fonctionnement	15
D1 - Balance générale - Dépenses	17
D2 - Balance générale - Recettes	19

III - Vote du budget

A - Section d'investissement - Vue d'ensemble	21
A1 - Section d'investissement - Dépenses - Détail par article	25
A2.1 - Section d'investissement - Dépenses - Vue d'ensemble des opérations d'équipement	27
A2.2 - Section d'investissement - Dépenses - Détail des opérations d'équipement gérées en AP	28
A2.3 - Section d'investissement - Dépenses - Détail des opérations d'équipement gérées hors AP	29
A3 - Section d'investissement - Recettes - Détail par article	30
B - Section de fonctionnement - Vue d'ensemble	32
B1 - Section de fonctionnement - Dépenses - Détail par article	35
B2 - Section de fonctionnement - Recettes - Détail par article	37

IV - Annexes

A - Présentation croisée

A1 - Section d'investissement - Vue d'ensemble	39
A1.01 - Opérations non ventilables	41
A1.900 - Fonction 0 - Services généraux	42
A1.900-5 - Fonction 0-5 - Gestion des fonds européens	45
A1.901 - Fonction 1 - Sécurité	46
A1.902 - Fonction 2 - Enseignement, formation professionnelle et apprentissage	47
A1.903 - Fonction 3 - Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs	50
A1.904 - Fonction 4 - Santé et action sociale (hors RSA)	53
A1.904-4 - Fonction 4-4 - RSA	56
A1.905 - Fonction 5 - Aménagement des territoires et habitat	57
A1.906 - Fonction 6 - Action économique	60
A1.907 - Fonction 7 - Environnement	62
A1.908 - Fonction 8 - Transports	65
A2 - Section de fonctionnement - Vue d'ensemble	69
A2.01 - Opérations non ventilables	71
A2.930 - Fonction 0 - Services généraux	72
A2.930-5 - Fonction 0-5 - Gestion des fonds européens	75
A2.931 - Fonction 1 - Sécurité	76
A2.932 - Fonction 2 - Enseignement, formation professionnelle et apprentissage	77
A2.933 - Fonction 3 - Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs	80
A2.934 - Fonction 4 - Santé et action sociale (hors APA et RSA/Régularisation de RMI)	83
A2.934-3 - Fonction 4-3 - APA	86
A2.934-4 - Fonction 4-4 - RSA/Régularisation de RMI	87
A2.935 - Fonction 5 - Aménagement des territoires et habitat	88
A2.936 - Fonction 6 - Action économique	91
A2.937 - Fonction 7 - Environnement	93
A2.938 - Fonction 8 - Transports	96

B - Annexes patrimoniales

B1.1 - Etat de la dette - Détail des crédits de trésorerie	100
B1.2 - Etat de la dette - Répartition par nature de dette	101
B1.3 - Etat de la dette - Répartition par structure de taux	105
B1.4 - Etat de la dette - Typologie de la répartition de l'encours	106

B1.5 - Etat de la dette - Détail des opérations de couverture	110
B1.6 - Etat de la dette - Dette pour financer l'emprunt d'un autre organisme	111
B1.7 - Etat de la dette - Autres dettes	112
B2 - Méthodes utilisées pour les amortissements	114
B3.1 - Etat des provisions constituées	115
B3.2 - Etalement des provisions	116
B4 - Etat des charges transférées	117
B5 - Détail des chapitres d'opérations pour comptes de tiers	118
B6 - Prêts	119
B7.1 - Etat synthétique des engagements donnés	120
B7.2 - Etat synthétique des engagements reçus	121
B7.3 - Etat des emprunts garantis	122
B7.4 - Calcul du ratio d'endettement relatif aux emprunts garantis	123
B7.5 - Etat des contrats de crédit-bail	124
B7.6 - Etat des marchés de partenariat	125
B7.7 - Etat des recettes grevées d'affectation spéciale	126
B7.8 - Autres engagements donnés	127
B7.9 - Autres engagements reçus	128
B8 - Subventions versées	130
B9 - Etat du personnel	131
B10 - Liste des organismes dans lesquels la collectivité a pris un engagement financier	132
B11.1 - Liste des organismes de regroupement	133
B11.2 - Liste des établissements publics créés	134
B11.3 - Liste des services individualisés dans un budget annexe	135
C - Annexes budgétaires	
C1.1 - Equilibre budgétaire - Dépenses	137
C1.2 - Equilibre budgétaire - Recettes	138
D - Autres éléments d'information	
D1 - Liste des services assujettis à la TVA et non érigés en budget annexe	139
D2.1 - Services ferroviaires régionaux des voyageurs - Volet 1 : Budget	141
D2.2 - Services ferroviaires régionaux des voyageurs - Volet 2 : Compte d'exploitation	142
D3 - Décisions en matière de taux	143
D4.1 - Etats de la répartition de la TEOM - Investissement	145
D4.2 - Etats de la répartition de la TEOM - Fonctionnement	146
D5.1 - Etats des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Fonctionnement (2)	147
D5.2 - Etats des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Investissement (2)	
V - Arrêté et signatures	
A - Arrêté et signatures	

Préciser, pour chaque annexe, si l'état est joint ou sans objet.

Dans l'ensemble des tableaux, les cases grisées ne doivent pas être remplies.

Conformément à l'instruction budgétaire et comptable, il convient de mentionner que :

dans la présentation croisée, la rubrique fonctionnelle 01 – Opérations non ventilables comprend les impôts et taxes non affectés, les dotations et participations, la dette et les opérations financières, les opérations patrimoniales en investissement, les frais de fonctionnement des groupes d'élus en fonctionnement ;
les opérations d'ordre doivent figurer en italique.

(1) A utiliser également par les collectivités de moins de 3500 habitants qui mobiliseraient des AP-AE régies par l'article L.5217-10-7 du CGCT après avoir adopté un règlement budgétaire et financier conformément à l'article L. 5217-10-9. Si la collectivité opte pour ce régime, la collectivité ne renseigne pas les annexes C2.1 et C2.2 de la partie IV « Annexes ». Les projets de dotations d'AP-AE inscrits sur les annexes B1 et B2 de la partie II apparaissent alors dans les états de la partie III « Vote du budget », sinon les montants dans les champs AP-AE sont par convention de 0.

(2) Cet état ne peut être produit que par les communes dont la population est inférieure à 500 habitants et qui gèrent les services de distribution de l'eau potable et d'assainissement sous forme de régie simple sans budget annexe (art. L. 2221-11 du CGCT)

I – INFORMATIONS GENERALES

INFORMATIONS STATISTIQUES, FISCALES ET FINANCIERES

Informations statistiques

	Valeurs
Population totale	42840

Informations fiscales (N-2)

	Collectivité
Indicateur de ressources fiscales ou potentiel fiscal par habitant (1)	21155491.00

Informations financières – ratios

	Valeurs
1 Dépenses réelles de fonctionnement / population	26.39
2 Recettes réelles de fonctionnement / population	42.22
3 Dépenses d'équipement brut / population	25.66
4 Encours de dette / population (2) (3)	81.00
5 DGF / population	0.00
6 Dépenses de personnel / dépenses réelles de fonctionnement (4)	10.86
7 Dépenses réelles de fonctionnement et remboursement annuel de la dette en capital / recettes réelles de fonctionnement (4)	62.51
8 Dépenses d'équipement brut / recettes réelles de fonctionnement	60.78
9 Encours de la dette / recettes réelles de fonctionnement (2) (3) (4)	191.87
10 Epargne brute / recettes réelles de fonctionnement (2) (4)	37.49

(1) A renseigner selon les dispositions législatives et réglementaires applicables à la collectivité. Informations comprises dans la fiche de répartition de la DGF de l'exercice N-1, établie sur la base des informations N-2 (transmise par les services préfectoraux).

(2) Les ratios s'appuyant sur l'encours de la dette se calculent à partir du montant de la dette au 1^{er} janvier N.

(3) L'encours de dette doit comprendre les avances remboursables consenties au titre de l'article 25 de la loi n° 2020-935 du 30 juillet 2020 de finances rectificative pour 2020, portant attribution des avances remboursables sur les recettes fiscales prévues aux articles 1594 A et 1595 du code général des impôts

(4) Pour les syndicats mixtes, seules ces données sont à renseigner.

I – INFORMATIONS GENERALES

MODALITES DE VOTE DU BUDGET

I – L'assemblée délibérante vote le présent budget :

- au niveau du chapitre (1) pour la section d'investissement ;
- au niveau du chapitre (1) pour la section de fonctionnement ;
- sans (2) vote formel sur les chapitres « opérations d'équipement » ;
- sans (2) vote formel sur chacun des chapitres.

La liste des articles spécialisés sur lesquels l'ordonnateur ne peut procéder à des virements d'article à article est la suivante :

II – En l'absence de mention au paragraphe I ci-dessus, le budget est réputé voté par chapitre, sans vote formel sur chacun des chapitres, en fonctionnement et en investissement sans vote formel pour les chapitres « opération d'équipement ».

III – Conformément à l'article L. 5217-10-6 du CGCT, l'assemblée délibérante autorise le président à opérer des virements de crédits de paiement de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans les limites suivantes (3) :

- Fonctionnement : 7.50%
- Investissement : 7.50%

IV – En l'absence de mention au paragraphe III ci-dessus, le président est réputé ne pas avoir reçu l'autorisation de l'assemblée délibérante de pratiquer des virements de crédits de paiement de chapitre à chapitre.

V – Les provisions sont (4).

VI – La comparaison s'effectue par rapport au budget de l'exercice (5).

VII – Le présent budget a été voté avec reprise des résultats de l'exercice N-1 après le vote du compte administratif (6).

(1) A compléter par « du chapitre » ou « de l'article ».

(2) Indiquer « avec » ou « sans ».

(3) Au maximum dans la limite de 7,5% des dépenses réelles de chaque section.

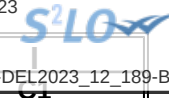
(4) A compléter par un seul des deux choix suivants :

- semi budgétaire ;
- budgétaire par délibération N°... du ...

(5) Budget de l'exercice = budget primitif + budget supplémentaire + décision modificative, s'il y a lieu.

(6) A compléter par un seul des trois choix suivants :

- sans reprise des résultats de l'exercice N-1 ;
- avec reprise des résultats de l'exercice N-1 après le vote du compte administratif ;
- avec reprise anticipée des résultats de l'exercice N-1.



I – INFORMATIONS GENERALES

EXECUTION DU BUDGET DE L'EXERCICE PRECEDENT – RESULTATS (1)

RESULTAT DE L'EXERCICE N-1					
	Dépenses	Recettes	Solde d'exécution ou résultat reporté	Résultat ou solde (A) (2)	
TOTAL DU BUDGET	0,00	0,00	0,00	A1	0,00
Investissement	0,00	0,00	(3)	A2	0,00
Fonctionnement	0,00	0,00	(4)	A3	0,00

RESTES A REALISER N-1					
	Dépenses	Recettes	Solde (B)		
TOTAL des RAR	I + II	0,00	III + IV	0,00	B1 0,00
Investissement	I	0,00	III	0,00	B2 0,00
Fonctionnement	II	0,00	IV	0,00	B3 0,00

RESULTAT CUMULE = (A) + (B) (5)		
TOTAL	A1 + B1	0,00
Investissement	A2 + B2	0,00
Fonctionnement	A3 + B3	0,00

(1) État à compléter uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice N-1 après le vote du compte administratif ou en cas de reprise anticipée des résultats de l'exercice N-1.

(2) Indiquer le signe – si dépenses > recettes, et + si recettes > dépenses.

(3) Solde d'exécution de N-2 reporté sur la ligne budgétaire 001 du compte administratif N-1. Indiquer le signe – si dépenses > recettes, et + si recettes > dépenses.

(4) Résultat de fonctionnement reporté sur la ligne budgétaire 002 du compte administratif N-1. Indiquer le signe – si déficitaire, et + si excédentaire.

(5) Indiquer le signe – si déficit et + si excédent.

I – INFORMATIONS GENERALES

EXECUTION DU BUDGET DE L'EXERCICE PRECEDENT – RAR DEPENSES

DETAIL DES RESTES A REALISER N-1 EN DEPENSES (1)

Chap. / art. (2)	Libellé	Dépenses engagées non mandatées
SECTION D'INVESTISSEMENT – TOTAL		(I) 0,00
018	RSA	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00
13	Subventions d'investissement (3)	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204) (3)	0,00
204	Subventions d'équipement versées (3) (5)	0,00
21	Immobilisations corporelles (3)	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (3)	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324) (3)	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00
27	Autres immobilisations financières (3)	0,00
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers	0,00
SECTION DE FONCTIONNEMENT – TOTAL		(II) 0,00
011	Charges à caractère général (4)	0,00
012	Charges de personnel et frais assimilés (4)	0,00
014	Atténuations de produits	0,00
016	APA	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00
65	Autres charges de gestion courante (4)	0,00
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00
66	Charges financières	0,00
67	Charges spécifiques (4)	0,00

(1) Il s'agit des restes à réaliser établis conformément à la comptabilité d'engagement annuelle. A servir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

Les restes à réaliser de la section de fonctionnement correspondent : en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées et non rattachées telles qu'elles ressortissent de la comptabilité des engagements ; et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre et non rattachées.

Les restes à réaliser de la section d'investissement correspondent : en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortissent de la comptabilité des engagements ; et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent.

(2) Suivant le niveau de vote retenu par l'assemblée délibérante.

(3) Hors dépenses imputées au chapitre 018.

(4) Hors dépenses imputées aux chapitres 016 et 017.

(5) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

I – INFORMATIONS GENERALES**EXECUTION DU BUDGET DE L'EXERCICE PRECEDENT – RAR RECETTES****DETAIL DES RESTES A REALISER N-1 EN RECETTES (1)**

Chap. / art. (2)	Libellé	Titres restant à émettre
SECTION D'INVESTISSEMENT – TOTAL		(III) 0,00
018	RSA	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00
13	Subventions d'investissement (reçues) (3)	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204) (3)	0,00
204	Subventions d'équipement versées (3) (5)	0,00
21	Immobilisations corporelles (3)	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (3)	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324) (3)	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00
27	Autres immobilisations financières (3)	0,00
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers	0,00
SECTION DE FONCTIONNEMENT – TOTAL		(IV) 0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	0,00
73	Impôts et taxes	0,00
731	Fiscalité locale	0,00
74	Dotations et participations (4)	0,00
75	Autres produits de gestion courante (4)	0,00
013	Atténuations de charges (4)	0,00
016	APA	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00
76	Produits financiers	0,00
77	Produits spécifiques (4)	0,00

(1) Il s'agit des restes à réaliser établis conformément à la comptabilité d'engagement annuelle. A servir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

Les restes à réaliser de la section de fonctionnement correspondent : en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées et non rattachées telles qu'elles ressortissent de la comptabilité des engagements ; et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre et non rattachées.

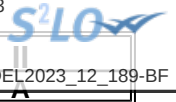
Les restes à réaliser de la section d'investissement correspondent : en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortissent de la comptabilité des engagements ; et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent.

(2) Suivant le niveau de vote retenu par l'assemblée délibérante.

(3) Hors recettes imputées au chapitre 018.

(4) Hors recettes imputées aux chapitres 016 et 017.

(5) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.



II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET

VUE D'ENSEMBLE

		DEPENSES	RECETTES
VOTE	Crédits d'investissement votés au titre du présent budget (y compris le compte 1068)	176 160,00	0,00
+		+	+
REPORTS	Restes à réaliser de l'exercice précédent (RAR N-1) (1)	0,00	0,00
	001 Solde d'exécution de la section d'investissement reporté (1)	(si solde négatif) 0,00	(si solde positif) 0,00
=		=	=
Total de la section d'investissement (2)		176 160,00	0,00
		DEPENSES	RECETTES
VOTE	Crédits de fonctionnement votés au titre du présent budget	0,00	0,00
+		+	+
REPORTS	Restes à réaliser de l'exercice précédent (RAR N-1) (1)	0,00	0,00
	002 Résultat de fonctionnement reporté (1)	(si déficit) 0,00	(si excédent) 0,00
=		=	=
Total de la section de fonctionnement (3)		0,00	0,00
TOTAL DU BUDGET (4)		176 160,00	0,00

(1) A servir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

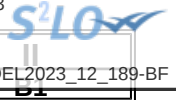
Les restes à réaliser de la section de fonctionnement correspondent : en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées et non rattachées telles qu'elles ressortissent de la comptabilité des engagements ; et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre et non rattachées.

Les restes à réaliser de la section d'investissement correspondent : en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortissent de la comptabilité des engagements ; et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent.

(2) Total de la section d'investissement = RAR + solde d'exécution reporté + crédits d'investissement votés.

(3) Total de la section de fonctionnement = RAR + résultat reporté + crédits de fonctionnement votés.

(4) Total du budget = total de la section de fonctionnement + total de la section d'investissement.



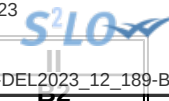
II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET

PRESENTATION DES AP VOTEES

AUTORISATION DE PROGRAMME (1)		Chapitre(s)	Montant
Numéro	Libellé		
TOTAL			0,00
« AP de dépenses imprévues » (2)		020	0,00
TOTAL GENERAL			0,00

(1) Il s'agit des AP nouvelles qui sont votées lors de la séance. Cela concerne des AP relatives à de nouvelles programmations pluriannuelles mais également des AP modifiant un stock d'AP existant.

(2) L'assemblée peut voter des AP de « dépenses imprévues ». Leur montant est limité à 2 % des dépenses réelles de la section correspondante. En fin d'exercice, ces AP sont automatiquement annulées si elles n'ont pas été engagées.



II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET

PRESENTATION DES AE VOTEES

AUTORISATION D'ENGAGEMENT (1)		Chapitre(s)	Montant
Numéro	Libellé		
TOTAL			0,00
« AE de dépenses imprévues » (2)		022	0,00
TOTAL GENERAL			0,00

(1) Il s'agit des AE nouvelles qui sont votées lors de la séance. Cela concerne des AE relatives à de nouveaux engagements pluriannuels mais également des AE modifiant un stock d'AE existant.

(2) L'assemblée peut voter des AE de « dépenses imprévues ». Leur montant est limité à 2 % des dépenses réelles de la section correspondante. En fin d'exercice, ces AE sont automatiquement annulées si elles n'ont pas été engagées.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET

EQUILIBRE FINANCIER DU BUDGET – SECTION D'INVESTISSEMENT

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Budget de l'exercice (1) I	Restes à réaliser N-1 (2) II	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée (3) III	TOTAL IV = I + II + III
018	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204) (y compris opérations) (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (y compris opérations) (4) (9)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (y compris opérations) (4)	40 000,00	0,00	176 160,00	176 160,00	216 160,00
22	Immobilisations reçues en affectation (y compris opérations) (4) (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324) (y compris opérations) (4)	164 000,00	0,00	0,00	0,00	164 000,00
Total des dépenses d'équipement		204 000,00	0,00	176 160,00	176 160,00	380 160,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie) (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses financières		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
45...	Chapitres d'opérations pour compte de tiers (7)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses réelles d'investissement		204 000,00	0,00	176 160,00	176 160,00	380 160,00

040	Opérations ordre transf. entre sections (8)	0,00		0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales (8)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'ordre d'investissement		0,00		0,00	0,00	0,00

TOTAL	204 000,00	0,00	176 160,00	176 160,00	380 160,00
--------------	-------------------	-------------	-------------------	-------------------	-------------------

+

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE	1 127 000,00
--	---------------------

=

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	1 507 160,00
---	---------------------

(1) Voir état I-B pour le contenu du budget de l'exercice.

(2) La colonne RAR n'est à renseigner qu'en l'absence de reprise anticipée du résultat lors du vote du budget primitif.

(3) Il s'agit des nouveaux crédits votés lors de la présente délibération, hors RAR.

(4) Hors dépenses imputées au chapitre 018.

(5) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

(6) A servir uniquement lorsque la collectivité effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle crée.

(7) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail en IV-B5).

(8) DF 023 = RI 021 ; DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042 ; DI 041 = RI 041.

(9) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET**EQUILIBRE FINANCIER DU BUDGET – SECTION D'INVESTISSEMENT****C1****RECETTES D'INVESTISSEMENT**

Chap.	Libellé	Budget de l'exercice (1) I	Restes à réaliser N-1 (2) II	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée (3) III	TOTAL IV = I + II + III
018	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (reçues) (sauf 138) (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204) (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (4) (13)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (4) (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324) (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'équipement		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 1068)	380 160,00	0,00	0,00	0,00	380 160,00
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés (7)	1 127 000,00	0,00	0,00	0,00	1 127 000,00
138	Autres subventions invest. non transf. (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie) (8)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes financières		1 507 160,00	0,00	0,00	0,00	1 507 160,00
45...	Chapitres d'opérations pour le compte de tiers (9)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles d'investissement		1 507 160,00	0,00	0,00	0,00	1 507 160,00

021	Virement de la section de fonctionnement (10)	0,00		0,00	0,00	0,00
040	Opérations ordre transf. entre sections (10) (11)	0,00		0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales (10)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'ordre d'investissement		0,00		0,00	0,00	0,00

TOTAL	1 507 160,00	0,00	0,00	0,00	1 507 160,00
--------------	---------------------	-------------	-------------	-------------	---------------------

+

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE	0,00
--	-------------

=

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	1 507 160,00
---	---------------------

Pour information :

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la collectivité.

**AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DÉGAGÉ PAR
LA SECTION DE FONCTIONNEMENT (12)**

0,00

(1) Voir état I-B pour le contenu du budget de l'exercice.

(2) La colonne RAR n'est à renseigner qu'en l'absence de reprise anticipée du résultat lors du vote du budget primitif.

(3) Il s'agit des nouveaux crédits votés lors de la présente délibération, hors RAR.

(4) Hors recettes imputées au chapitre 018.

(5) Sauf 165, 166 et 16449.

(6) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

(7) Le compte 1068 n'est pas un chapitre mais un article du chapitre 10.

(8) A servir uniquement lorsque la collectivité effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle crée.

(9) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail en IV-B5).

(10) DF 023 = RI 021 ; DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042 ; DI 041 = RI 041.

(11) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(12) Solde de l'opération DF 023 + DF 042 – RF 042 ou solde de l'opération RI 021 + RI 040 – DI 040.

(13) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

Envoyé en préfecture le 18/12/2023

Reçu en préfecture le 18/12/2023

Publié le



ID : 074-200071967-20231204-DEL2023_12_189-BF

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET

EQUILIBRE FINANCIER – SECTION DE FONCTIONNEMENT

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Budget de l'exercice (1) I	Restes à réaliser N-1 (2) II	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée (3) III	TOTAL IV = I + II + III
011	Charges à caractère général (4)	138 000,00	0,00	0,00	0,00	138 000,00
012	Charges de personnel et frais assimilés (4)	38 213,00	0,00	0,00	0,00	38 213,00
014	Atténuations de produits	28 000,00	0,00	0,00	0,00	28 000,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante (sauf 6586) (4)	190 000,00	0,00	0,00	0,00	190 000,00
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses de gestion courante		394 213,00	0,00	0,00	0,00	394 213,00
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
67	Charges spécifiques (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
68	Dotations aux provisions, dépréciations (semi-budgétaires) (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des dépenses réelles de fonctionnement		394 213,00	0,00	0,00	0,00	394 213,00

023	Virement à la section d'investissement (5)	0,00		0,00	0,00	0,00
042	Opérations ordre transf. entre sections (5) (6)	0,00		0,00	0,00	0,00
043	Opérations ordre intérieur de la section (5)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'ordre de fonctionnement		0,00		0,00	0,00	0,00

TOTAL	394 213,00	0,00	0,00	0,00	394 213,00
--------------	-------------------	-------------	-------------	-------------	-------------------

+

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	0,00
---	-------------

=

TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	394 213,00
--	-------------------

(1) Voir état I-B pour la comparaison par rapport au budget de l'exercice.

(2) La colonne RAR n'est à renseigner qu'en l'absence de reprise anticipée du résultat lors du vote du budget primitif.

(3) Il s'agit des nouveaux crédits votés lors de la présente délibération, hors RAR.

(4) Hors dépenses imputées aux chapitres 016 et 017.

(5) DF 023 = RI 021 ; DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042 ; DF 043 = RF 043.

(6) Les comptes 68 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET**II****EQUILIBRE FINANCIER – SECTION DE FONCTIONNEMENT****C2****RECETTES DE FONCTIONNEMENT**

Chap.	Libellé	Budget de l'exercice (1) I	Restes à réaliser N-1 (2) II	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée (3) III	TOTAL IV = I + II + III
013	Atténuations de charges (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
73	Impôts et taxes (sauf 731)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
731	Fiscalité locale	560 000,00	0,00	0,00	0,00	560 000,00
74	Dotations et participations (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes de gestion courante		560 000,00	0,00	0,00	0,00	560 000,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits spécifiques (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprises amort., dépréciations, prov. (semi-budgétaires) (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles de fonctionnement		560 000,00	0,00	0,00	0,00	560 000,00

042	Opérations ordre transf. entre sections (5) (6)	0,00		0,00	0,00	0,00
043	Opérations ordre intérieur de la section (5)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'ordre de fonctionnement		0,00		0,00	0,00	0,00

TOTAL	560 000,00	0,00	0,00	0,00	560 000,00
--------------	-------------------	-------------	-------------	-------------	-------------------

+

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	432 207,20
---	-------------------

=

TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	992 207,20
--	-------------------

Pour information :

AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DÉGAGÉ AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (7)	0,00	Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la collectivité.
---	-------------	--

(1) Voir état I-B pour la comparaison par rapport au budget de l'exercice.

(2) La colonne RAR n'est à renseigner qu'en l'absence de reprise anticipée du résultat lors du vote du budget primitif.

(3) Il s'agit des nouveaux crédits votés lors de la présente délibération, hors RAR.

(4) Hors recettes imputées aux chapitres 016 et 017.

(5) DF 023 = RI 021 ; DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042 ; DF 043 = RF 043.

(6) Les comptes 78 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(7) Solde de l'opération DF 023 + DF 042 – RF 042 ou solde de l'opération RI 021 + RI 040 – DI 040.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET**BALANCE GENERALE – DEPENSES****DEPENSES D'INVESTISSEMENT (y compris RAR)**

INVESTISSEMENT		Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (3)	0,00	0,00	0,00
15	Provisions pour risques et charges (4)		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	0,00	0,00	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	(7) 0,00		0,00
	Total des opérations d'équipement	0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204) (3) (5)	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (3) (5) (10)	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (3) (5)	176 160,00	0,00	176 160,00
22	Immobilisations reçues en affectation (3) (5)	(8) 0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (3) (sauf 2324) (5)	0,00	0,00	0,00
018	RSA	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières (3)	0,00	0,00	0,00
28	Amortissement des immobilisations (reprises)		0,00	0,00
29	Dépréciations des immobilisations (4)		0,00	0,00
39	Dépréciation des stocks et en-cours (4)		0,00	0,00
3...	Stocks et en-cours		0,00	0,00
198	Neutralisation des amortissements		0,00	0,00
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers (6)	0,00	0,00	0,00
481	Charges à rép. sur plusieurs exercices		0,00	0,00
49	Dépréciation des comptes de tiers (4)		0,00	0,00
59	Dépréciation des comptes financiers (4)		0,00	0,00
Dépenses d'investissement – Total		176 160,00	0,00	176 160,00

+

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE	0,00
--	-------------

=

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	176 160,00
---	-------------------

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT (y compris RAR)

FONCTIONNEMENT		Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
011	Charges à caractère général (9)	0,00		0,00
012	Charges de personnel et frais assimilés (9)	0,00		0,00
014	Atténuations de produits	0,00		0,00
016	APA	0,00		0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00		0,00
60	Achats et variation des stocks		0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante (sauf 6586) (9)	0,00	0,00	0,00
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00		0,00
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00
67	Charges spécifiques (9)	0,00	0,00	0,00
68	Dot. aux amortissements et provisions (9)	0,00	0,00	0,00
71	Production stockée (ou déstockage)		0,00	0,00
023	Virement à la section d'investissement		0,00	0,00
Dépenses de fonctionnement – Total		0,00	0,00	0,00

+

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	0,00
---	-------------

=

TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	0,00
--	-------------

(1) Y compris les opérations relatives au rattachement et les opérations d'ordre semi-budgétaires.

(2) Voir la liste des opérations d'ordre de l'instruction budgétaire et comptable M. 57.

(3) Hors dépenses imputées au chapitre 018.

(4) Ces chapitres ne sont à renseigner que si la collectivité applique le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(5) Hors chapitres opérations.

- (6) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail en IV-B5).
- (7) A utiliser uniquement dans le cas où la collectivité effectuerait une dotation initiale au profit d'un service public doté de la seule autonomie financière.
- (8) A utiliser uniquement dans le cas où la collectivité effectuerait des dépenses sur des biens affectés.
- (9) Hors dépenses imputées aux chapitres 016 et 017.
- (10) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET**BALANCE GENERALE – RECETTES****RECETTES D'INVESTISSEMENT (y compris RAR)**

INVESTISSEMENT		Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 1068)	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (reçues) (3)	0,00	0,00	0,00
15	Provisions pour risques et charges (4)		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	0,00	0,00	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	(6) 0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204) (3)	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (3) (9)	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (3)	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (3)	(7) 0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324) (3)	0,00	0,00	0,00
018	RSA	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières (3)	0,00	0,00	0,00
28	Amortissement des immobilisations		0,00	0,00
29	Dépréciations des immobilisations (4)		0,00	0,00
39	Dépréciation des stocks et en-cours (4)		0,00	0,00
3...	Stocks et en-cours		0,00	0,00
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers (5)	0,00	0,00	0,00
481	Charges à rép. sur plusieurs exercices		0,00	0,00
49	Dépréciation des comptes de tiers (4)		0,00	0,00
59	Dépréciation des comptes financiers (4)		0,00	0,00
021	Virement de la section de fonctionnement		0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00		0,00
Recettes d'investissement – Total		0,00	0,00	0,00

+

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE

0,00

+

R 1068 AFFECTATION DU RESULTAT

0,00

=

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES

0,00

RECETTES DE FONCTIONNEMENT (y compris RAR)

FONCTIONNEMENT		Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
013	Atténuations de charges (8)	0,00		0,00
016	APA	0,00		0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00		0,00
60	Achats et variation des stocks		0,00	0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	0,00		0,00
71	Production stockée (ou déstockage)		0,00	0,00
72	Production immobilisée		0,00	0,00
73	Impôts et taxes (sauf 731)	0,00		0,00
731	Fiscalité locale	0,00		0,00
74	Dotations et participations (8)	0,00		0,00
75	Autres produits de gestion courante (8)	0,00	0,00	0,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00
77	Produits spécifiques (8)	0,00	0,00	0,00
78	Reprise sur amortissements et provisions (8)	0,00	0,00	0,00
79	Transferts de charges		0,00	0,00
Recettes de fonctionnement – Total		0,00	0,00	0,00

+

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE

0,00

=

TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES

0,00

- (1) Y compris les opérations relatives au rattachement et les opérations d'ordre semi-budgétaires.
- (2) Voir la liste des opérations d'ordre de l'instruction budgétaire et comptable M. 57.
- (3) Hors recettes imputées au chapitre 018.
- (4) Ces chapitres ne sont à renseigner que si la collectivité applique le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.
- (5) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail en IV-B5).
- (6) A utiliser uniquement dans le cas où la collectivité effectuerait une dotation initiale au profit d'un service public doté de la seule autonomie financière.
- (7) A utiliser uniquement dans le cas où la collectivité effectuerait des dépenses sur des biens affectés.
- (8) Hors recettes imputées aux chapitres 016 et 017.
- (9) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

III – VOTE DU BUDGET

SECTION D'INVESTISSEMENT – VUE D'ENSEMBLE – DEPENSES – AP NOUVELLES ET CREDITS DE L'EXERCICE

DEPENSES

Chapitre		Budget de l'exercice (1)	RAR N-1 (2)	Vote de l'assemblée sur les AP lors de la séance budgétaire (3)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	Pour information, dépenses gérées dans le cadre d'une AP	Pour information, dépenses gérées hors AP	TOTAL (RAR N-1 + Vote)
			I			II			III = I + II
TOTAL		204 000,00	0,00	0,00	176 160,00	176 160,00	0,00	176 160,00	176 160,00
018	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (10)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	40 000,00	0,00	0,00	176 160,00	176 160,00	0,00	176 160,00	176 160,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	164 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des opérations d'équipement (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'équipement		204 000,00	0,00	0,00	176 160,00	176 160,00	0,00	176 160,00	176 160,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues (dans le cadre d'une AP)			0,00					
Total des dépenses financières		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses réelles		204 000,00	0,00	0,00	176 160,00	176 160,00	0,00	176 160,00	176 160,00
040	Opérations ordre transf. entre sections (6) (7)	0,00			0,00	0,00		0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales (8)	0,00			0,00	0,00		0,00	0,00
Total des dépenses d'ordre		0,00			0,00	0,00		0,00	0,00

D001 Solde d'exécution négatif reporté ou anticipé (9)

0,00

Total des dépenses d'investissement cumulées

176 160,00

(1) Voir état I-B pour le contenu du budget de l'exercice.

(2) La colonne RAR n'est à renseigner qu'en l'absence de reprise anticipée lors du vote du budget primitif.

(3) Il s'agit des AP nouvelles qui sont votées lors de la séance d'adoption du budget. Cela concerne les AP relatives à de nouvelles programmations pluriannuelles mais également les AP modifiant un stock d'AP existant.

(4) Voir l'état III-A2.1 pour le détail des opérations d'équipement.

(5) Voir l'état IV-B5 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

(6) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (*DI 040 = RF 042*).

(7) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer à l'article 192 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).

(8) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (*DI 041 = RI 041*).

(9) Le solde d'exécution reporté est le résultat constaté de l'exercice précédent qui fait l'objet d'un report et non d'un vote de l'assemblée délibérante. Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

(10) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

Envoyé en préfecture le 18/12/2023

Reçu en préfecture le 18/12/2023

Publié le

S²LO

ID : 074-200071967-20231204-DEL2023_12_189-BF

III – VOTE DU BUDGET

SECTION D'INVESTISSEMENT – VUE D'ENSEMBLE – RECETTES

A

RECETTES

Chapitre		Budget de l'exercice (1)	RAR N-1 (2)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	TOTAL (RAR N-1 + Vote)
			I		II	III = I + II
TOTAL		380 160,00	0,00	0,00	0,00	0,00
018	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (hors 138)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 16449, 165, 166 et 1688 non budgétaire)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (10)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'équipement		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 1068)	380 160,00	0,00	0,00	0,00	0,00
138	Autres subventions invest. non transf.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (16449, 165 et 166)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes financières		380 160,00	0,00	0,00	0,00	0,00
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles		380 160,00	0,00	0,00	0,00	0,00
021	Virement de la section de fonctionnement	0,00		0,00	0,00	0,00
040	Opérations ordre transf. entre sections (4) (5) (6)	0,00		0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales (7)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'ordre		0,00		0,00	0,00	0,00

R001 Solde d'exécution positif reporté ou anticipé (8) 0,00

Affectation au compte 1068 (9) 0,00

Total des recettes d'investissement cumulées 0,00

(1) Voir état I-B pour le contenu du budget de l'exercice.

(2) La colonne RAR n'est à renseigner qu'en l'absence de reprise anticipée lors du vote du budget primitif.

(3) Voir l'état IV-B5 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

(4) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (*RI 040 = DF 042*).

(5) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(6) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer à l'article 192 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).

(7) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (*DI 041 = RI 041*).

(8) Le solde d'exécution reporté est le résultat constaté de l'exercice précédent qui fait l'objet d'un report et non d'un vote de l'assemblée délibérante. Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

(9) Le montant inscrit doit être conforme à la délibération d'affectation du résultat. Ce montant ne fait donc pas l'objet d'un nouveau vote.

(10) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

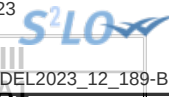
Envoyé en préfecture le 18/12/2023

Reçu en préfecture le 18/12/2023

Publié le

S²LO

ID : 074-200071967-20231204-DEL2023_12_189-BF



III – VOTE DU BUDGET

SECTION D'INVESTISSEMENT – DEPENSES – DETAIL PAR ARTICLE

Chap. / art. (1)		Budget de l'exercice (2)	RAR N-1 (3)	Vote de l'assemblée sur les AP lors de la séance budgétaire (4)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	Pour information Crédits gérés dans le cadre d'une AP	Pour information Crédits gérés hors AP	TOTAL (RAR N-1 + Vote)
			I			II			III = I + II
TOTAL		204 000,00	0,00	0,00	176 160,00	176 160,00	0,00	176 160,00	176 160,00
018	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2031	Frais d'études	0,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (10)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	40 000,00	0,00	0,00	176 160,00	176 160,00	0,00	176 160,00	176 160,00
2121	Plantations d'arbres et d'arbustes	40 000,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2128	Autres agencements et aménagements	0,00	0,00		176 160,00	176 160,00	0,00	176 160,00	176 160,00
2188	Autres immobilisations corporelles	0,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	164 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
238	Avances commandes immo corporelles	164 000,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des opérations d'équipement (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'équipement		204 000,00	0,00	0,00	176 160,00	176 160,00	0,00	176 160,00	176 160,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf le 1688 non budgétaire)	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues (dans le cadre d'une AP)			0,00					

Chap. / art. (1)		Budget de l'exercice (2)	RAR N-1 (3)	Vote de l'assemblée sur les AP lors de la séance budgétaire (4)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	Pour information Crédits gérés dans le cadre d'une AP		
			I			II			III = I + II
Total des dépenses financières		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
45...	Opérations pour compte de tiers (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses réelles		204 000,00	0,00	0,00	176 160,00	176 160,00	0,00	176 160,00	176 160,00
040	Opérations ordre transf. entre sections (7)	0,00			0,00	0,00		0,00	0,00
	Reprise sur autofinancement antérieur	0,00			0,00	0,00		0,00	0,00
	Charges transférées (8)	0,00			0,00	0,00		0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales (9)	0,00			0,00	0,00		0,00	0,00
Total des dépenses d'ordre		0,00			0,00	0,00		0,00	0,00

(1) Détailler les articles conformément au plan de comptes.

(2) Voir état I-B pour le contenu du budget de l'exercice.

(3) La colonne RAR n'est à renseigner qu'en l'absence de reprise anticipée lors du vote du budget primitif.

(4) Il s'agit des AP nouvelles qui sont votées lors de la séance d'adoption du budget. Cela concerne les AP relatives à de nouvelles programmations pluriannuelles mais également les AP modifiant un stock d'AP existant.

(5) Voir état III-A2.1 pour le détail des opérations d'équipement.

(6) Il y a autant de ligne que d'opération pour compte de tiers.

(7) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (DI 040 = RF 042).

(8) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer à l'article 192 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).

(9) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (DI 041 = RI 041).

(10) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

III – VOTE DU BUDGET

SECTION D'INVESTISSEMENT – VUE D'ENSEMBLE DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT

Vue d'ensemble des chapitres des opérations d'équipement

N° Opération	Libellé de l'opération	N° AP (1)	Pour mémoire réalisations cumulées au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	Pour information Crédits gérés dans le cadre d'une AP	Pour information Crédits gérés hors AP
TOTAL			0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Colonne à renseigner uniquement lorsque l'opération d'équipement est afférente à une AP.

III – VOTE DU BUDGET**SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT**

Cet état ne contient pas d'information.

III – VOTE DU BUDGET**SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT**

Cet état ne contient pas d'information.



III – VOTE DU BUDGET

SECTION D'INVESTISSEMENT – RECETTES – DETAIL PAR ARTICLE

Chap. / art. (1)		Budget de l'exercice (2)	RAR N-1 (3)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	TOTAL (RAR N-1 + Vote)
			I		II	III = I + II
TOTAL		380 160,00	0,00	0,00	0,00	0,00
018	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (hors 138)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 1688 non budgétaire) (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204) (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (5) (11)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324) (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'équipement		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 1068)	380 160,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10222	FCTVA	380 160,00	0,00	0,00	0,00	0,00
138	Autres subventions invest. non transf.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (16449, 165 et 166)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes financières		380 160,00	0,00	0,00	0,00	0,00
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles		380 160,00	0,00	0,00	0,00	0,00
021	Virement de la section de fonctionnement	0,00		0,00	0,00	0,00
040	Opérations ordre transf. entre sections (7) (8) (9)	0,00		0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales (10)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'ordre		0,00		0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(2) Voir état I-B pour le contenu du budget de l'exercice.

(3) La colonne RAR n'est à renseigner qu'en l'absence de reprise anticipée lors du vote du budget primitif.

(4) Sauf 165, 166 et 16449.

(5) Exceptionnellement, les comptes 20, 204, 21, 22 et 23 sont en recettes réelles en cas de réduction ou d'annulation de mandats donnant lieu à reversement.

(6) Voir l'annexe IV-B5 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

(7) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (RI 040 = DF 042).

(8) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(9) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer à l'article 192 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).

(10) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (*DI 041 = RI 041*).

(11) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

Envoyé en préfecture le 18/12/2023

Reçu en préfecture le 18/12/2023

Publié le



ID : 074-200071967-20231204-DEL2023_12_189-BF

III – VOTE DU BUDGET

SECTION DE FONCTIONNEMENT – VUE D'ENSEMBLE – DEPENSES– AE NOUVELLES ET CREDITS DE L'EXERCICE

Chap.	Libellé	Budget de l'exercice (1)	RAR N-1 (2)	Vote de l'assemblée sur les AE lors de la séance budgétaire (3)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	Pour information, dépenses gérées dans le cadre d'une AE	Pour information, dépenses gérées hors AE	TOTAL (RAR N-1 + Vote)
			I			II			III = I + II
TOTAL		394 213,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
011	Charges à caractère général (4)	138 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
012	Charges de personnel et frais assimilés (4)	38 213,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
014	Atténuations de produits	28 000,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante (sauf 6586) (4)	190 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
Total des dépenses de gestion des services		394 213,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
66	Charges financières	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
67	Charges spécifiques (4)	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
68	Dotations aux provisions, dépréciations (semi-budgétaires) (4)	0,00			0,00	0,00		0,00	0,00
022	Dépenses imprévues (dans le cadre d'une AE)			0,00					
Total des dépenses financières		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00	0,00
Total des dépenses réelles		394 213,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
023	Virement à la section d'investissement	0,00			0,00	0,00		0,00	0,00
042	Opérations ordre transf. entre sections (5)	0,00			0,00	0,00		0,00	0,00
043	Opérations ordre intérieur de la section	0,00			0,00	0,00		0,00	0,00
Total des dépenses d'ordre		0,00			0,00	0,00		0,00	0,00

D002 Résultat reporté ou anticipé (6)

0,00

Total des dépenses de fonctionnement cumulées

0,00

(1) Voir état I-B pour le contenu du budget de l'exercice.

(2) La colonne RAR n'est à renseigner qu'en l'absence de reprise anticipée lors du vote du budget primitif.

(3) Il s'agit des AE nouvelles qui sont votées lors de la séance d'adoption du budget. Cela concerne les AE relatives à de nouveaux engagements pluriannuels mais également les AE modifiant un stock d'AE existant.

(4) Hors dépenses imputées aux chapitres 016 et 017.

(5) Les comptes 68 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(6) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif) ou si reprise anticipée des résultats.

Envoyé en préfecture le 18/12/2023

Reçu en préfecture le 18/12/2023

Publié le



ID : 074-200071967-20231204-DEL2023_12_189-BF

III – VOTE DU BUDGET**SECTION DE FONCTIONNEMENT – VUE D'ENSEMBLE – RECETTES****III****B**

Chap.	Libellé	Budget de l'exercice (1)	RAR N-1 (2)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	Total (RAR N-1 + Vote) III = I + II
TOTAL		560 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
013	Atténuations de charges (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
73	Impôts et taxes (sauf 731)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
731	Fiscalité locale	560 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes de gestion des services		560 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits spécifiques (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprises amort., dépréciations, prov. (semi-budgétaires) (3)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes financières		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles		560 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
042	Opérations ordre transf. entre sections (4) (5) (6)	0,00		0,00	0,00	0,00
043	Opérations ordre intérieur de la section (7)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'ordre		0,00		0,00	0,00	0,00

R002 Résultat reporté ou anticipé (8)**0,00****Total des recettes de fonctionnement cumulées****0,00**

(1) Voir état I-B pour le contenu du budget de l'exercice.

(2) La colonne RAR n'est à renseigner qu'en l'absence de reprise anticipée lors du vote du budget primitif.

(3) Hors recettes imputées aux chapitres 016 et 017.

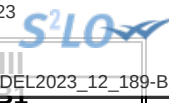
(4) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (RF 042 = DI 040).

(5) Les comptes 78 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(6) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer aux articles 775 et 776 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).

(7) Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

(8) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif) ou si reprise anticipée des résultats.



III – VOTE DU BUDGET

SECTION DE FONCTIONNEMENT – DEPENSES – DETAIL PAR ARTICLE

Chap. / art. (1)	Libellé	Budget de l'exercice (2)	RAR N-1 (3) I	Vote de l'assemblée sur les AE lors de la séance budgétaire (4)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	Pour information Crédits gérés dans le cadre d'une AE	Pour information Crédits gérés hors AE	TOTAL (RAR N-1 + Vote) III = I + II
TOTAL		394 213,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
011	Charges à caractère général (5)	138 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
611	Contrats de prestations de services	50 000,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
617	Etudes et recherches	88 000,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
012	Charges de personnel et frais assimilés (5) (6)	38 213,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
6331	Versement mobilité	95,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
6332	Cotisations versées au F.N.A.L.	87,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
6336	Cotisations CNFPT et CDGFPT	443,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
6338	Autres impôts, taxes sur rémunérations	51,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
64111	Rémunération principale titulaires	17 644,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
64112	SFT, indemnité de résidence	116,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
64118	Autres indemnités	8 656,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
6451	Cotisations à l'U.R.S.S.A.F.	5 703,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
6453	Cotisations aux caisses de retraites	5 418,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
014	Atténuations de produits	28 000,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
7391118	Autres restit. dégrèv./contrib. directes	28 000,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante (sauf le 6586) (5)	190 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65568	Autres contributions	190 000,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
Total des dépenses de gestion des services		394 213,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
66	Charges financières	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
67	Charges spécifiques (5)	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
68	Dotations aux provisions, dépréciations (semi-budgétaires) (5)	0,00			0,00	0,00		0,00	0,00
022	Dépenses imprévues (dans le cadre d'une AE)			0,00					
Total des charges financières et spécifiques		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00	0,00

Chap. / art. (1)	Libellé	Budget de l'exercice (2)	RAR N-1 (3)	Vote de l'assemblée sur les AE lors de la séance budgétaire (4)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	Pour information Crédits gérés dans le cadre d'une AE	Crédits gérés hors AE	Vote)
			I			II			III = I + II
Total des dépenses réelles		394 213,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
023	Virement à la section d'investissement	0,00			0,00	0,00		0,00	0,00
042	Opérations ordre transf. entre sections (7) (8) (9)	0,00			0,00	0,00		0,00	0,00
043	Opérations ordre intérieur de la section (8) (10)	0,00			0,00	0,00		0,00	0,00
Total des dépenses d'ordre		0,00			0,00	0,00		0,00	0,00

Détail du calcul des ICNE au compte 66112 (11)

Montant des ICNE de l'exercice	0,00
Montant des ICNE de l'exercice N-1	0,00
= Différence ICNE N – ICNE N-1	0,00

(1) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(2) Voir état I-B pour le contenu du budget de l'exercice.

(3) La colonne RAR n'est à renseigner qu'en l'absence de reprise anticipée lors du vote du budget primitif.

(4) Il s'agit des AE nouvelles qui sont votées lors de la séance d'adoption du budget. Cela concerne les AE relatives à de nouveaux engagements pluriannuels mais également les AE modifiant un stock d'AE existant.

(5) Hors dépenses imputées aux chapitres 016 et 017.

(6) Les dépenses de frais de personnel sont exclues des autorisations d'engagement.

(7) Les comptes 68 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(8) Cf. définitions des chapitres des opérations d'ordre (DF 042 = RI 040) (DF 043 = RF 043).

(9) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer aux articles 675 et 676 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).

(10) Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent.

(11) Si le montant des ICNE de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice N-1, le montant du compte 66112 sera négatif.

III – VOTE DU BUDGET

SECTION DE FONCTIONNEMENT – RECETTES – DETAIL PAR ARTICLE

Chap / art. (1)	Libellé	Budget de l'exercice (2)	RAR N-1 (3) I	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	Total (RAR N-1 + Vote) III = I + II
TOTAL		560 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
013	Atténuations de charges (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
73	Impôts et taxes (sauf 731)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
731	Fiscalité locale	560 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
73136	Taxe gest° milieux aqua, prévent° inond	560 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes de gestion des services		560 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits spécifiques (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprises amort., dépréciations, prov. (semi-budgétaires) (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles		560 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
042	Opérations ordre transf. entre sections (5) (6) (7)	0,00		0,00	0,00	0,00
043	Opérations ordre intérieur de la section (5) (8)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'ordre		0,00		0,00	0,00	0,00

Détail du calcul de la taxe départementale de publicité foncière pour les collectivités dites « surfiscalisées » (compte 73121) (9)

Montant brut	0,00
Compensation	0,00
Montant net	0,00

Détail du calcul des ICNE au compte 7622 (10)

Montant des ICNE de l'exercice	0,00
Montant des ICNE de l'exercice N-1	0,00
= Différence ICNE N – ICNE N-1	0,00

(1) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(2) Voir état I-B pour le contenu du budget de l'exercice.

(3) La colonne RAR n'est à renseigner qu'en l'absence de reprise anticipée lors du vote du budget primitif.

(4) Hors recettes imputées aux chapitres 016 et 017.

(5) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre (*RF 042 = DI 040*) (*RF 043 = DF 043*).

(6) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer aux articles 775 et 776 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).

(7) Les comptes 78 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(8) Ce chapitre est destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

(9) Destiné à retracer le prélèvement de la part non départementale de la taxe.

(10) Si le montant des ICNE de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice N-1, le montant du compte 7622 sera négatif.

Envoyé en préfecture le 18/12/2023

Reçu en préfecture le 18/12/2023

Publié le



ID : 074-200071967-20231204-DEL2023_12_189-BF

IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – VUE D'ENSEMBLE

Chapitre nature	Libellé	01 Opérations non ventilables	0 Services généraux (hors 01 et Gestion des fonds européens)	0-5 Gestion des fonds européens	1 Sécurité	2 Enseign., formation prof.,apprentissage	3 Cult., vie soc., jeun., sports, loisirs	4 Santé et action sociale (hors RSA)	4-4 RSA
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
45	Opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		1 127 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	1 127 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
45	Opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

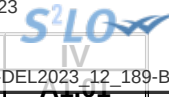
IV – ANNEXES

IV

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – VUE D'ENSEMBLE (suite)

A1

Chapitre nature	Libellé	5 Aménagement des territoires et habitat	6 Action économique	7 Environnement	8 Transports	9 Fonction en réserve	TOTAL
DEPENSES		0,00	0,00	380 160,00	0,00		380 160,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	216 160,00	0,00		216 160,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	164 000,00	0,00		164 000,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
45	Opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
RECETTES		0,00	0,00	380 160,00	0,00		1 507 160,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	380 160,00	0,00		1 507 160,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
45	Opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00

**IV – ANNEXES****A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE****01 – OPERATIONS NON VENTILABLES**

Article / compte nature (1)	Libellé	01 Opérations non ventilables
	DEPENSES	0,00
	RECETTES	1 127 000,00
106	Réserves	1 127 000,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

Envoyé en préfecture le 18/12/2023

Reçu en préfecture le 18/12/2023

Publié le


ID : 074-200071967-20231204-DEL2023_12_189-BF
A1.900

IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D’INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

FONCTION 0 – Services généraux

Article / compte nature (1)	Libellé	02 Administration générale							
		020 Admin. générale de la collectivité	021 Personnel non ventilé	022 Information, communication, publicité	023 Fêtes et cérémonies	024 Aide aux associations	025 Cimetières et pompes funèbres	026 Administration générale de l'Etat	028 Autres moyens généraux
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

Envoyé en préfecture le 18/12/2023

Reçu en préfecture le 18/12/2023

Publié le



ID : 074-200071967-20231204-DEL2023_12_189-BF

IV – ANNEXES							
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D’INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE							IV
							A1.900

FONCTION 0 – Services généraux (suite 1)

Article / compte nature (1)	Libellé	03 Conseils						
		031 Assemblée délibérante	032 Conseil éco.,social région./Conseil dév.	033 Conseil cult., éduc., env.	034 Conseil éco.,soc.,environ.,culture,éduc.		035 Conseil de territoire	038 Autres instances
					0341 Section éco., sociale et environnem.	0342 Section culture, éducation et sports		
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES		IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D’INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE		A1.900

FONCTION 0 – Services généraux (suite 2)

Article / compte nature (1)	Libellé	04 Coop.décent.,act° interrég.,eur.,intern.					TOTAL DU CHAPITRE
		041 Action relevant de la subvention globale	042 Actions interrégionales	043 Actions européennes	044 Aide publique au développement	048 Autres actions	
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

Envoyé en préfecture le 18/12/2023

Reçu en préfecture le 18/12/2023

Publié le


ID : 074-200071967-20231204-DEL2023_12_189-BF
A1.900-5

IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D’INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

FONCTION 0-5 – Gestion des fonds européens

Article / compte nature (1)	Libellé	051 FSE	052 FEDER	058 Autres		TOTAL DU CHAPITRE
				0580 FEADER	0581 FEAMP	
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

Envoyé en préfecture le 18/12/2023

Reçu en préfecture le 18/12/2023

Publié le

ID : 074-200071967-20231204-DEL2023_12_189-BF


IV
A1.901

IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D’INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

FONCTION 1 – Sécurité

Article / compte nature (1)	Libellé	10 Services communs	11 Police, sécurité, justice	12 Incendie et secours	13 Hygiène et salubrité publique	18 Autres interv. protect. personnes, biens	TOTAL DU CHAPITRE
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

Envoyé en préfecture le 18/12/2023

Reçu en préfecture le 18/12/2023

Publié le


ID : 074-200071967-20231204-DEL2023_12_189-BF
A1.90Z

IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D’INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

FONCTION 2 – Enseignement, formation professionnelle et apprentissage

Article / compte nature (1)	Libellé	20 Services communs	21			22		
			Enseignement du premier degré			Enseignement du second degré		
			211 Ecoles maternelles	212 Ecoles primaires	213 Classes regroupées	221 Collèges	222 Lycées publics	223 Lycées privés
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES										
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D’INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE										IV A1.902

FONCTION 2 – Enseignement, formation professionnelle et apprentissage (suite 1)

Article / compte nature (1)	Libellé	23 Enseignement supérieur	24 Cités scolaires	25 Formation professionnelle						26 Apprentissage	27 Formation sanitaire et sociale
				251 Insertion sociale et professionnelle	252 Formation professionnalisante personnes	253 Formation certifiante des personnes	254 Formation des actifs occupés	255 Rémunération des stagiaires	256 Autres		
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D’INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	IV A1.902

FONCTION 2 – Enseignement, formation professionnelle et apprentissage (suite 2)

Article / compte nature (1)	Libellé	28 Autres services périscolaires et annexes					29 Sécurité	TOTAL DU CHAPITRE
		281 Hébergement et restauration scolaires	282 Sport scolaire	283 Médecine scolaire	284 Classes de découverte	288 Autre service annexe de l'enseignement		
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

Envoyé en préfecture le 18/12/2023

Reçu en préfecture le 18/12/2023

Publié le


ID : 074-200071967-20231204-DEL2023_12_189-BF
A1.905

IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D’INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

FONCTION 3 – Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs

Article / compte nature (1)	Libellé	30 Services communs	31 Culture							
			311 Activités artist.,actions et manif.cult.	312 Patrimoine	313 Bibliothèques, médiathèques	314 Musées	315 Services d'archives	316 Théâtres et spectacles vivants	317 Cinémas et autres salles de spectacles	318 Archéologie préventive
		DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES		IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D’INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE		A1.903

FONCTION 3 – Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs (suite 1)

Article / compte nature (1)	Libellé	32					
		Sports (autres que scolaires)					
		321 Salles de sport, gymnases	322 Stades	323 Piscines	324 Centres de formation sportifs	325 Autres équipements sportifs ou loisirs	326 Manifestations sportives
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES							IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D’INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE							A1.903

FONCTION 3 – Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs (suite 2)

Article / compte nature (1)	Libellé	33 Jeunesse (action socio-éduc.) et loisirs			34 Vie sociale et citoyenne		39 Sécurité	TOTAL DU CHAPITRE
		331 Centres de loisirs	332 Colonies de vacances	338 Autres activités pour les jeunes	341 Egalité entre les femmes et les hommes	348 Autres		
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

Envoyé en préfecture le 18/12/2023

Reçu en préfecture le 18/12/2023

Publié le


ID : 074-200071967-20231204-DEL2023_12_189-BF
A1.904

IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D’INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

FONCTION 4 – Santé et action sociale (hors RSA)

Article / compte nature (1)	Libellé	41 Santé					
		410 Services communs	411 PMI et planification familiale	412 Prévention et éducation pour la santé	413 Sécurité alimentaire	414 Dispensaires et autres éta sanitaires	418 Autres actions
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

Envoyé en préfecture le 18/12/2023
Reçu en préfecture le 18/12/2023
Publié le


ID : 074-200071967-20231204-DEL2023_12_189-BF

IV – ANNEXES		IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D’INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE		A1.904

FONCTION 4 – Santé et action sociale (hors RSA) (suite 1)

Article / compte nature (1)	Libellé	42						
		Action sociale						
		420 Services communs	421 Famille et enfance				422 Petite enfance	
			4211 Actions en faveur de la maternité	4212 Aides à la famille	4213 Aides sociales à l'enfance	4214 Adolescence	4221 Crèches et garderies	4222 Multi accueil
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES							
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D’INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE							IV
							A1.904

FONCTION 4 – Santé et action sociale (hors RSA) (suite 2)

Article / compte nature (1)	Libellé	42					TOTAL DU CHAPITRE
		Action sociale					
		423 Personnes âgées			424 Personnes en difficulté	425 Personnes handicapées	
4231 Forfait autonomie	4232 Autres actions de prévention	4238 Autres actions pour les personnes âgées					
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.



IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D’INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

A1.904-4

FONCTION 4-4 – RSA

Article / compte nature (1)	Libellé	441 Insertion sociale	442 Santé	443 Logement	444 Insertion professionnelle	445 Evaluation des dépenses engagées	446 Dépenses de structure	447 RSA allocations	448 Autres dépenses au titre du RSA	TOTAL DU CHAPITRE
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

Envoyé en préfecture le 18/12/2023

Reçu en préfecture le 18/12/2023

Publié le


ID : 074-200071967-20231204-DEL2023_12_189-BF
A1.905

IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D’INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

FONCTION 5 – Aménagement des territoires et habitat

Article / compte nature (1)	Libellé	50 Services communs	51						
			Aménagement et services urbains						
			510 Services communs	511 Espaces verts urbains	512 Eclairage public	513 Art public	514 Electrification	515 Opérations d'aménagement	518 Autres actions d'aménagement urbain
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES		IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D’INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE		A1.905

FONCTION 5 – Aménagement des territoires et habitat (suite 1)

Article / compte nature (1)	Libellé	52 Politique de la ville	53 Agglomérations et villes moyennes	54 Espace rural et autres espaces de dév.	55 Habitat (Logement)				
					551 Parc privé de la collectivité	552 Aide au secteur locatif	553 Aide à l'accession à la propriété	554 Aire d'accueil des gens du voyage	555 Logement social
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES		IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D’INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE		A1.905

FONCTION 5 – Aménagement des territoires et habitat (suite 2)

Article / compte nature (1)	Libellé	56 Actions en faveur du littoral	57 Techno. de l'information et de la comm.	58		59 Sécurité	TOTAL DU CHAPITRE
				Autres actions			
				581 Réserves Foncières	588 Autres actions d'aménagement		
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D’INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

FONCTION 6 – Action économique

Article / compte nature (1)	Libellé	60 Services communs	61 Interventions économiques transversales	62 Structure d'animation et de dév. éco.	63 Actions sectorielles			
					631 Agriculture, pêche et agro-alimentaire		632 Industrie, commerce et artisanat	633 Développement touristique
					6311 Laboratoire	6312 Autres		
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D’INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	IV A1.906

FONCTION 6 – Action économique (suite)

Article / compte nature (1)	Libellé	64 Rayonnement, attractivité du territoire	65 Insertion éco. et éco.sociale, solidaire	66 Maintien et dév. des services publics	67 Recherche et innovation	68 Autres actions	TOTAL DU CHAPITRE
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D’INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

FONCTION 7 – Environnement

Article / compte nature (1)	Libellé	70 Services communs	71 Actions transversales	72					
				Actions déchets et propreté urbaine					
				720 Services communs collecte et propreté	721 Collecte et traitement des déchets			722 Propreté urbaine	
					7211 Actions prévention et sensibilisation	7212 Collecte des déchets	7213 Tri, valorisation, traitement déchets	7221 Actions prévention et sensibilisation	7222 Action propreté urbaine et nettoiemment
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
212	Agencements et aménagements de terrains	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
238	Avances commandes immo corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
102	Dotations et fonds d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES		IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D’INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE		A1.907

FONCTION 7 – Environnement (suite 1)

Article / compte nature (1)	Libellé	73 Actions en matière de gestion des eaux					74 Politique de l'air
		731 Politique de l'eau	732 Eau potable	733 Assainissement	734 Eaux pluviales	735 Lutte contre les inondations	
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
212	Agencements et aménagements de terrains	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
238	Avances commandes immo corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
102	Dotations et fonds d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES									
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D’INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE									IV
									A1.907

FONCTION 7 – Environnement (suite 2)

Article / compte nature (1)	Libellé	75 Politique de l'énergie					76 Préserv. patrim. naturel,risques techno.	77 Environnement infrastructures transports	78 Autres actions	TOTAL DU CHAPITRE
		751 Réseaux de chaleur et de froid	752 Energie photovoltaïque	753 Energie éolienne	754 Energie hydraulique	758 Autres actions				
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	380 160,00	0,00	0,00	380 160,00
212	Agencements et aménagements de terrains	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	216 160,00	0,00	0,00	216 160,00
238	Avances commandes immo corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	164 000,00	0,00	0,00	164 000,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	380 160,00	0,00	0,00	380 160,00
102	Dotations et fonds d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	380 160,00	0,00	0,00	380 160,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

Envoyé en préfecture le 18/12/2023

Reçu en préfecture le 18/12/2023

Publié le


ID : 074-200071967-20231204-DEL2023_12_189-BF
A1.908

IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D’INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

FONCTION 8 – Transports

Article / compte nature (1)	Libellé	80 Services communs	81 Transports scolaires	82 Transports publics de voyageurs						
				820 Services communs	821 Transport sur route	822 Transport ferroviaire	823 Transport fluvial	824 Transport maritime	825 Transport aérien	828 Autres transports
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

Envoyé en préfecture le 18/12/2023

Reçu en préfecture le 18/12/2023

Publié le



ID : 074-200071967-20231204-DEL2023_12_189-BF

IV – ANNEXES		IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D’INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE		A1.908

FONCTION 8 – Transports (suite 1)

Article / compte nature (1)	Libellé	83						
		Transports de marchandises						
		830	831	832	833	834	835	838
		Services communs	Fret routier	Fret ferroviaire	Fret fluvial	Fret maritime	Fret aérien	Autres transports
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D’INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	IV A1.908

FONCTION 8 – Transports (suite 2)

Article / compte nature (1)	Libellé	84 Voirie							
		841 Voirie nationale	842 Voirie régionale	843 Voirie départementale	844 Voirie métropolitaine	845 Voirie communale	846 Viabilité hivernale et aléas climatiques	847 Equipements de voirie	849 Sécurité routière
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

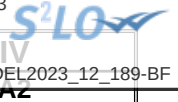
(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES									
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D’INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE									IV A1.908

FONCTION 8 – Transports (suite 3)

Article / compte nature (1)	Libellé	85 Infrastructures					86 Liaisons multimodales	87 Circulations douces	89 Sécurité	TOTAL DU CHAPITRE
		851 Gares, autres infrastructures routières	852 Gares et autres infrastructures ferrov.	853 Haltes, autres infrastructures fluviales	854 Ports, autres infrastructures portuaires	855 Aéroports et autres infrastructures				
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.



IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – VUE D'ENSEMBLE

Chapitre nature	Libellé	01 Opérations non ventilables	0 Services généraux (hors 01 et Gestion des fonds européens)	0-5 Gestion des fonds européens	1 Sécurité	2 Enseign., formation prof.,apprentissage	3 Cult., vie soc., jeun., sports, loisirs	4 Santé et action sociale (hors APA et RSA / Régularisation de RMI)	4-3 APA
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
011	Charges à caractère général	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
012	Charges de personnel et frais assimilés	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
67	Charges spécifiques	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
68	Dotations aux provisions, dépréciations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
013	Atténuations de charges	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
73	Impôts et taxes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
731	Fiscalité locale	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits spécifiques	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprises amort., dépréciations, prov.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

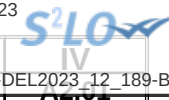
IV – ANNEXES

IV

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – VUE D'ENSEMBLE (suite)

A2

Chapitre nature	Libellé	4-4 RSA / Régularisation de RMI	5 Aménagement des territoires et habitat	6 Action économique	7 Environnement	8 Transports	9 Fonction en réserve	TOTAL
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	394 213,00	0,00		394 213,00
011	Charges à caractère général	0,00	0,00	0,00	138 000,00	0,00		138 000,00
012	Charges de personnel et frais assimilés	0,00	0,00	0,00	38 213,00	0,00		38 213,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	28 000,00	0,00		28 000,00
65	Autres charges de gestion courante	0,00	0,00	0,00	190 000,00	0,00		190 000,00
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
67	Charges spécifiques	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
68	Dotations aux provisions, dépréciations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	560 000,00	0,00		560 000,00
013	Atténuations de charges	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
73	Impôts et taxes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
731	Fiscalité locale	0,00	0,00	0,00	560 000,00	0,00		560 000,00
74	Dotations et participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
77	Produits spécifiques	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
78	Reprises amort., dépréciations, prov.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00

**IV – ANNEXES****A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE****01 – OPERATIONS NON VENTILABLES**

Article / compte nature (1)	Libellé	01 Opérations non ventilables
	DEPENSES	0,00
	RECETTES	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

Envoyé en préfecture le 18/12/2023

Reçu en préfecture le 18/12/2023

Publié le


ID : 074-200071967-20231204-DEL2023_12_189-BF
AZ.950

IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

FONCTION 0 – Services généraux

Article / compte nature (1)	Libellé	02 Administration générale							
		020 Admin. générale de la collectivité	021 Personnel non ventilé	022 Information, communication, publicité	023 Fêtes et cérémonies	024 Aide aux associations	025 Cimetières et pompes funèbres	026 Administration générale de l'Etat	028 Autres moyens généraux
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

Envoyé en préfecture le 18/12/2023

Reçu en préfecture le 18/12/2023

Publié le



ID : 074-200071967-20231204-DEL2023_12_189-BF

IV – ANNEXES							
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE							IV
							A2.930

FONCTION 0 – Services généraux (suite 1)

Article / compte nature (1)	Libellé	03						
		Conseils						
		031 Assemblée délibérante	032 Conseil éco.,social région./Conseil dév.	033 Conseil cult., éduc., env.	034 Conseil éco.,soc.,environ.,culture,éduc.		035 Conseil de territoire	038 Autres instances
					0341 Section éco., sociale et environnem.	0342 Section culture, éducation et sports		
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES		IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE		A2.930

FONCTION 0 – Services généraux (suite 2)

Article / compte nature (1)	Libellé	04 Coop.décent.,act° interrég.,eur.,intern.					TOTAL DU CHAPITRE
		041 Action relevant de la subvention globale	042 Actions interrégionales	043 Actions européennes	044 Aide publique au développement	048 Autres actions	
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

Envoyé en préfecture le 18/12/2023

Reçu en préfecture le 18/12/2023

Publié le

ID : 074-200071967-20231204-DEL2023_12_189-BF


IV
AZ.550-5

IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

FONCTION 0-5 – Gestion des fonds européens

Article / compte nature (1)	Libellé	051 FSE	052 FEDER	058 Autres		TOTAL DU CHAPITRE
				0580 FEADER	0581 FEAMP	
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

Envoyé en préfecture le 18/12/2023

Reçu en préfecture le 18/12/2023

Publié le


ID : 074-200071967-20231204-DEL2023_12_189-BF
AZ.951

IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

FONCTION 1 – Sécurité

Article / compte nature (1)	Libellé	10 Services communs	11 Police, sécurité, justice	12 Incendie et secours	13 Hygiène et salubrité publique	18 Autres interv. protect. personnes, biens	TOTAL DU CHAPITRE
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

Envoyé en préfecture le 18/12/2023

Reçu en préfecture le 18/12/2023

Publié le


ID : 074-200071967-20231204-DEL2023_12_189-BF
AZ.95Z

IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

FONCTION 2 – Enseignement, formation professionnelle et apprentissage

Article / compte nature (1)	Libellé	20 Services communs	20 Services communs	21 Enseignement du premier degré			22 Enseignement du second degré		
				211 Ecoles maternelles	212 Ecoles primaires	213 Classes regroupées	221 Collèges	222 Lycées publics	223 Lycées privés
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES										
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE										IV A2.932

FONCTION 2 – Enseignement, formation professionnelle et apprentissage (suite 1)

Article / compte nature (1)	Libellé	23 Enseignement supérieur	24 Cités scolaires	25 Formation professionnelle						26 Apprentissage	27 Formation sanitaire et sociale
				251 Insertion sociale et professionnelle	252 Formation professionnalisante personnes	253 Formation certifiante des personnes	254 Formation des actifs occupés	255 Rémunération des stagiaires	256 Autres		
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	IV A2.932

FONCTION 2 – Enseignement, formation professionnelle et apprentissage (suite 2)

Article / compte nature (1)	Libellé	28 Autres services périscolaires et annexes					29 Sécurité	TOTAL DU CHAPITRE
		281 Hébergement et restauration scolaires	282 Sport scolaire	283 Médecine scolaire	284 Classes de découverte	288 Autre service annexe de l'enseignement		
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

Envoyé en préfecture le 18/12/2023

Reçu en préfecture le 18/12/2023

Publié le


ID : 074-200071967-20231204-DEL2023_12_189-BF
AZ.955

IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

FONCTION 3 – Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs

Article / compte nature (1)	Libellé	30 Services communs	31 Culture							
			311 Activités artist.,actions et manif.cult.	312 Patrimoine	313 Bibliothèques, médiathèques	314 Musées	315 Services d'archives	316 Théâtres et spectacles vivants	317 Cinémas et autres salles de spectacles	318 Archéologie préventive
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

Envoyé en préfecture le 18/12/2023

Reçu en préfecture le 18/12/2023

Publié le



ID : 074-200071967-20231204-DEL2023_12_189-BF

IV – ANNEXES	
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	IV A2.933

FONCTION 3 – Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs (suite 1)

Article / compte nature (1)	Libellé	32					
		Sports (autres que scolaires)					
		321 Salles de sport, gymnases	322 Stades	323 Piscines	324 Centres de formation sportifs	325 Autres équipements sportifs ou loisirs	326 Manifestations sportives
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES							IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE							A2.933

FONCTION 3 – Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs (suite 2)

Article / compte nature (1)	Libellé	33 Jeunesse (action socio-éduc.) et loisirs			34 Vie sociale et citoyenne		39 Sécurité	TOTAL DU CHAPITRE
		331 Centres de loisirs	332 Colonies de vacances	338 Autres activités pour les jeunes	341 Egalité entre les femmes et les hommes	348 Autres		
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

Envoyé en préfecture le 18/12/2023

Reçu en préfecture le 18/12/2023

Publié le


ID : 074-200071967-20231204-DEL2023_12_189-BF
AZ.934

IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

FONCTION 4 – Santé et action sociale (hors APA et RSA/Régularisation de RMI)

Article / compte nature (1)	Libellé	41 Santé					
		410 Services communs	411 PMI et planification familiale	412 Prévention et éducation pour la santé	413 Sécurité alimentaire	414 Dispensaires et autres éts sanitaires	418 Autres actions
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES		IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE		A2.934

FONCTION 4 – Santé et action sociale (hors APA et RSA/Régularisation de RMI) (suite 1)

Article / compte nature (1)	Libellé	42							
		Action sociale							
		420 Services communs	421 Famille et enfance				422 Petite enfance		
			4211 Actions en faveur de la maternité	4212 Aides à la famille	4213 Aides sociales à l'enfance	4214 Adolescence	4221 Crèches et garderies	4222 Multi accueil	4228 Autres actions pour la petite enfance
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES		IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE		A2.934

FONCTION 4 – Santé et action sociale (hors APA et RSA/Régularisation de RMI) (suite 2)

Article / compte nature (1)	Libellé	42					TOTAL DU CHAPITRE	
		Action sociale			424 Personnes en difficulté	425 Personnes handicapées		428 Autres interventions sociales
		423 Personnes âgées						
		4231 Forfait autonomie	4232 Autres actions de prévention	4238 Autres actions pour les personnes âgées				
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

Envoyé en préfecture le 18/12/2023

Reçu en préfecture le 18/12/2023

Publié le


ID : 074-200071967-20231204-DEL2023_12_189-BF
AZ.554-3

IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

FONCTION 4-3 – APA

Article / compte nature (1)	Libellé	430 Services communs	431 APA à domicile	432 APA versée aux bénéf. en établissement	433 APA versée à l'établissement	TOTAL DU CHAPITRE
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

Envoyé en préfecture le 18/12/2023

Reçu en préfecture le 18/12/2023

Publié le


ID : 074-200071967-20231204-DEL2023_12_189-BF
AZ.554-4

IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

FONCTION 4-4 – RSA / Régularisation de RMI

Article / compte nature (1)	Libellé	441 Insertion sociale	442 Santé	443 Logement	444 Insertion professionnelle	445 Evaluation des dépenses engagées	446 Dépenses de structure	447 RSA allocations	448 Autres dépenses au titre du RSA	TOTAL DU CHAPITRE
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

Envoyé en préfecture le 18/12/2023

Reçu en préfecture le 18/12/2023

Publié le


ID : 074-200071967-20231204-DEL2023_12_189-BF
AZ.955

IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

FONCTION 5 – Aménagement des territoires et habitat

Article / compte nature (1)	Libellé	50 Services communs	51						
			Aménagement et services urbains						
		510 Services communs	511 Espaces verts urbains	512 Eclairage public	513 Art public	514 Electrification	515 Opérations d'aménagement	518 Autres actions d'aménagement urbain	
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES		IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE		A2.935

FONCTION 5 – Aménagement des territoires et habitat (suite 1)

Article / compte nature (1)	Libellé	52 Politique de la ville	53 Agglomérations et villes moyennes	54 Espace rural et autres espaces de dév.	55 Habitat (Logement)				
					551 Parc privé de la collectivité	552 Aide au secteur locatif	553 Aide à l'accession à la propriété	554 Aire d'accueil des gens du voyage	555 Logement social
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES		IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE		A2.935

FONCTION 5 – Aménagement des territoires et habitat (suite 2)

Article / compte nature (1)	Libellé	56 Actions en faveur du littoral	57 Techno. de l'information et de la comm.	58		59 Sécurité	TOTAL DU CHAPITRE
				Autres actions			
				581 Réserves Foncières	588 Autres actions d'aménagement		
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

FONCTION 6 – Action économique

Article / compte nature (1)	Libellé	60 Services communs	61 Interventions économiques transversales	62 Structure d'animation et de dév. éco.	63			
					Actions sectorielles			
					631		632 Industrie, commerce et artisanat	633 Développement touristique
					Agriculture, pêche et agro-alimentaire			
					6311 Laboratoire	6312 Autres		
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES		IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE		A2.936

FONCTION 6 – Action économique (suite)

Article / compte nature (1)	Libellé	64 Rayonnement, attractivité du territoire	65 Insertion éco. et éco.sociale, solidaire	66 Maintien et dév. des services publics	67 Recherche et innovation	68 Autres actions	TOTAL DU CHAPITRE
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

FONCTION 7 – Environnement

Article / compte nature (1)	Libellé	70 Services communs	71 Actions transversales	72					
				Actions déchets et propreté urbaine					
				720 Services communs collecte et propreté	721			722	
					Collecte et traitement des déchets			Propreté urbaine	
					7211	7212	7213	7221	7222
					Actions prévention et sensibilisation	Collecte des déchets	Tri, valorisation, traitement déchets	Actions prévention et sensibilisation	Action propreté urbaine et nettoiemnt
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
611	Contrats de prestations de services	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
617	Etudes et recherches	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
633	Impôts, taxes, versements (autre orga.)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
641	Rémunérations du personnel	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
645	Charges sécurité sociale et prévoyance	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
655	Contributions obligatoires	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
739	Reverst. et restit. sur impôts et taxes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
731	Fiscalité locale	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES		IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE		A2.937

FONCTION 7 – Environnement (suite 1)

Article / compte nature (1)	Libellé	73					74 Politique de l'air
		Actions en matière de gestion des eaux					
		731 Politique de l'eau	732 Eau potable	733 Assainissement	734 Eaux pluviales	735 Lutte contre les inondations	
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
611	Contrats de prestations de services	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
617	Etudes et recherches	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
633	Impôts, taxes, versements (autre orga.)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
641	Rémunérations du personnel	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
645	Charges sécurité sociale et prévoyance	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
655	Contributions obligatoires	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
739	Reverst. et restit. sur impôts et taxes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
731	Fiscalité locale	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

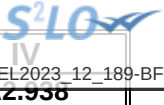
(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES								IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE								A2.937

FONCTION 7 – Environnement (suite 2)

Article / compte nature (1)	Libellé	75 Politique de l'énergie					76 Préserv. patrim. naturel,risques techno.	77 Environnement infrastructures transports	78 Autres actions	TOTAL DU CHAPITRE
		751 Réseaux de chaleur et de froid	752 Energie photovoltaïque	753 Energie éolienne	754 Energie hydraulique	758 Autres actions				
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	394 213,00	0,00	0,00	394 213,00
611	Contrats de prestations de services	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	50 000,00	0,00	0,00	50 000,00
617	Etudes et recherches	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	88 000,00	0,00	0,00	88 000,00
633	Impôts, taxes, versements (autre orga.)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	676,00	0,00	0,00	676,00
641	Rémunérations du personnel	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	26 416,00	0,00	0,00	26 416,00
645	Charges sécurité sociale et prévoyance	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	11 121,00	0,00	0,00	11 121,00
655	Contributions obligatoires	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	190 000,00	0,00	0,00	190 000,00
739	Reverst. et restit. sur impôts et taxes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	28 000,00	0,00	0,00	28 000,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	560 000,00	0,00	0,00	560 000,00
731	Fiscalité locale	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	560 000,00	0,00	0,00	560 000,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.



IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

FONCTION 8 – Transports

Article / compte nature (1)	Libellé	80 Services communs	81 Transports scolaires	82 Transports publics de voyageurs						
				820 Services communs	821 Transport sur route	822 Transport ferroviaire	823 Transport fluvial	824 Transport maritime	825 Transport aérien	828 Autres transports
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

Envoyé en préfecture le 18/12/2023

Reçu en préfecture le 18/12/2023

Publié le



ID : 074-200071967-20231204-DEL2023_12_189-BF

IV – ANNEXES		IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE		A2.938

FONCTION 8 – Transports (suite 1)

Article / compte nature (1)	Libellé	83						
		Transports de marchandises						
		830	831	832	833	834	835	838
		Services communs	Fret routier	Fret ferroviaire	Fret fluvial	Fret maritime	Fret aérien	Autres transports
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	IV A2.938

FONCTION 8 – Transports (suite 2)

Article / compte nature (1)	Libellé	84 Voirie							
		841 Voirie nationale	842 Voirie régionale	843 Voirie départementale	844 Voirie métropolitaine	845 Voirie communale	846 Viabilité hivernale et aléas climatiques	847 Equipements de voirie	849 Sécurité routière
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES									
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE									IV A2.938

FONCTION 8 – Transports (suite 3)

Article / compte nature (1)	Libellé	85 Infrastructures					86 Liaisons multimodales	87 Circulations douces	89 Sécurité	TOTAL DU CHAPITRE
		851 Gares, autres infrastructures routières	852 Gares et autres infrastructures ferrov.	853 Haltes, autres infrastructures fluviales	854 Ports, autres infrastructures portuaires	855 Aéroports et autres infrastructures				
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

Envoyé en préfecture le 18/12/2023

Reçu en préfecture le 18/12/2023

Publié le

ID : 074-200071967-20231204-DEL2023_12_189-BF


IV
111

IV – ANNEXES

ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DE LA DETTE – DETAIL DES CREDITS DE TRESORERIE

B1.1 – DETAIL DES CREDITS DE TRESORERIE (1)

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Date de la décision de réaliser la ligne de trésorerie (2)	Montant maximum autorisé au 01/01/N	Montant des tirages N-1	Montant des remboursements N-1		Encours restant dû au 01/01/N
				Intérêts (3)	Remboursement du tirage	
5191 Avances du Trésor						
5192 Avances de trésorerie						
51931 Lignes de trésorerie						
51932 Lignes de trésorerie liées à un emprunt						
5194 Billets de trésorerie						
5198 Autres crédits de trésorerie						
519 Crédits de trésorerie (Total)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Circulaire n° NOR : INTB8900071C du 22/02/1989.

(2) Indiquer la date de la délibération de l'assemblée autorisant la ligne de trésorerie ou la date de la décision de l'ordonnateur de réaliser la ligne de trésorerie sur la base d'un montant maximum autorisé par l'organe délibérant (article M. 4221-5 du CGCT).

(3) Il s'agit des intérêts comptabilisés au compte 6615.

IV – ANNEXES

ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DE LA DETTE – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE

B1.2 – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE (hors 16449 et 166)

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes à l'origine du contrat													
	Organisme prêteur ou chef de file	Date de signature	Date d'émission ou date de mobilisation (1)	Date du premier remboursement	Nominal (2)	Type de taux d'intérêt (3)	Index (4)	Taux initial		Devise	Périodicité des remboursements (6)	Profil d'amortissement (7)	Possibilité de remboursement anticipé O/N	Catégorie d'emprunt (8)
								Niveau de taux (5)	Taux actuariel					
163 Emprunts obligataires (Total)					0,00									
164 Emprunts auprès des établissements financiers (Total)					0,00									
1641 Emprunts en euros (total)					0,00									
1643 Emprunts en devises (total)					0,00									
16441 Emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie (total)					0,00									
165 Dépôts et cautionnements reçus (Total)					0,00									
167 Emprunts et dettes assortis de conditions particulières (Total)					0,00									
1671 Avances consolidées du Trésor (total)					0,00									
1672 Emprunts sur comptes spéciaux du Trésor (total)					0,00									
1675 Dettes pour METP et PPP (total)					0,00									
1676 Dettes envers locataires-acquéreurs (total)					0,00									
1678 Autres emprunts et dettes (total)					0,00									
168 Emprunts et dettes assimilés (Total)					0,00									
1681 Autres emprunts (total) (9)					0,00									

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes à l'origine du contrat										ID : 074-200071967-20231204-DEL2023_12_1			
	Organisme prêteur ou chef de file	Date de signature	Date d'émission ou date de mobilisation (1)	Date du premier remboursement	Nominal (2)	Type de taux d'intérêt (3)	Index (4)	Taux initial		Devise	dicité des remboursements (6)	Prom d'amortissement (7)	de rembour- sement anticipé O/N	gorie d'em- prunt (8)
								Niveau de taux (5)	Taux actuariel					
					0,00									
1682 Bons à moyen terme négociables (total)					0,00									
					0,00									
1687 Autres dettes (total)					0,00									
					0,00									
Total général					0,00									

(1) Si un emprunt donne lieu à plusieurs mobilisations, indiquer la date de la première mobilisation.

(2) Nominal : montant emprunté à l'origine.

(3) Type de taux d'intérêt : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe ; R : préfixé (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(4) Mentionner le ou les types d'index (ex : Euribor 3 mois).

(5) Indiquer le niveau de taux à l'origine du contrat.

(6) Indiquer la périodicité des remboursements : A : annuelle , B : bimestrielle, T : trimestrielle, X autre.

(7) Indiquer C pour amortissement constant, P pour amortissement progressif, F pour *in fine*, X pour autres à préciser.

(8) Catégorie d'emprunt à l'origine. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

(9) Y compris les avances remboursables consenties au titre de l'article 25 de la loi n°2020-935 du 30 juillet 2020 de finances rectificative pour 2020, portant attribution des avances remboursables sur les recettes fiscales prévues aux articles 1594 A et 1595 du code général des impôts

IV – ANNEXES

ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DE LA DETTE – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE

IV

B1.2

B1.2 – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE (hors 16449 et 166) (suite)

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes au 01/01/N											
	Couverture ? O/N (11)	Montant couvert	Catégorie d'emprunt après couverture éventuelle (12)	Capital restant dû au 01/01/N	Durée résiduelle (en années)	Taux d'intérêt			Annuité de l'exercice			ICNE de l'exercice
						Type de taux (13)	Index (14)	Niveau de taux d'intérêt à la date de vote du budget (15)	Capital	Charges d'intérêt (16)	Intérêts perçus (le cas échéant) (17)	
163 Emprunts obligataires (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
164 Emprunts auprès des établissements financiers (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1641 Emprunts en euros (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1643 Emprunts en devises (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
16441 Emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie (total) (10)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
165 Dépôts et cautionnements reçus (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
167 Emprunts et dettes assortis de conditions particulières (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1671 Avances consolidées du Trésor (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1672 Emprunts sur comptes spéciaux (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1675 Dettes pour METP et PPP (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1676 Dettes envers locataires-acquéreurs (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1678 Autres emprunts et dettes (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
168 Emprunts et dettes assimilés (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1681 Autres emprunts (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1682 Bons à moyen terme négociables (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1687 Autres dettes (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
Total général		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00

(10) S'agissant des emprunts assortis d'une ligne de trésorerie, il faut faire ressortir le remboursement du capital de la dette prévue pour l'exercice correspondant au véritable endettement.

(11) Si l'emprunt est soumis à couverture, il convient de compléter le tableau « détail des opérations de couverture ».

(12) Catégorie d'emprunt. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

(13) Type de taux d'intérêt après opérations de couverture : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(14) Mentionner l'index en cours au 01/01/N après opérations de couverture.

(15) Taux après opérations de couverture éventuelles. Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau à la date de vote du budget.

(16) Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 « Intérêts réglés à l'échéance » (intérêts décaissés) et intérêts éventuels dus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés à l'article 668.

(17) Indiquer les intérêts éventuellement reçus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés au 768.

IV – ANNEXES

ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DE LA DETTE – REPARTITION DES EMPRUNTS PAR STRUCTURE DE TAUX

B1.3 – REPARTITION DES EMPRUNTS PAR STRUCTURE DE TAUX (HORS A1)

Emprunts ventilés par structure de taux selon le risque le plus élevé (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat) (1)	Organisme prêteur ou chef de file	Nominal (2)	Capital restant dû au 01/01/N (3)	Type d'indices (4)	Durée du contrat	Dates des périodes bonifiées	Taux minimal (5)	Taux maximal (6)	Coût de sortie (7)	Taux maximal après couverture éventuelle (8)	Niveau du taux à la date de vote du budget (9)	Intérêts à payer au cours de l'exercice (10)	Intérêts à percevoir au cours de l'exercice (le cas échéant) (11)	% par type de taux selon le capital restant dû
Echange de taux, taux variable simple plafonné (cap) ou encadré (tunnel) (A)														
TOTAL (A)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Barrière simple (B)														
TOTAL (B)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Option d'échange (C)														
TOTAL (C)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Multiplieur jusqu'à 3 ou multiplieur jusqu'à 5 capé (D)														
TOTAL (D)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Multiplieur jusqu'à 5 (E)														
TOTAL (E)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Autres types de structures (F)														
TOTAL (F)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
TOTAL GENERAL		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00

(1) Répartir les emprunts selon le type de structure de taux (de A à F selon la classification de la charte de bonne conduite) en fonction du risque le plus élevé à courir sur toute la durée de vie du contrat de prêt et après opérations de couverture éventuelles.

(2) Nominal : montant emprunté à l'origine. En cas de couverture partielle d'un emprunt, indiquer séparément sur deux lignes la part du nominal couvert et la part non couverte.

(3) En cas de couverture partielle d'un emprunt, indiquer séparément sur deux lignes la part du capital restant dû couvert et la part non couverte.

(4) Indiquer la classification de l'indice sous-jacent suivant la typologie de la circulaire du 25 juin 2010 sur les produits financiers (de 1 à 6). 1 : Indice zone euro / 2 : Indices inflation française ou zone euro ou écart entre ces indices / 3 : Ecart indice zone euro / 4 : Indices hors zone euro ou écart d'indices dont l'un est hors zone euro / 5 : écarts d'indices hors zone euro / 6 : autres indices.

(5) Taux hors opération de couverture. Indiquer le montant, l'index ou la formule correspondant au taux minimal du contrat de prêt sur toute la durée du contrat.

(6) Taux hors opération de couverture. Indiquer le montant, l'index ou la formule correspondant au taux maximal du contrat de prêt sur toute la durée du contrat.

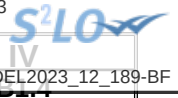
(7) Coût de sortie : indiquer le montant de l'indemnité contractuelle de remboursement définitif de l'emprunt au 01/01/N ou le cas échéant, à la prochaine date d'échéance.

(8) Montant, index ou formule.

(9) Indiquer le niveau de taux après opérations de couverture éventuelles. Pour les emprunts à taux variables, indiquer le niveau du taux à la date de vote du budget.

(10) Indiquer les intérêts à payer au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 et des intérêts éventuels à payer au titre du contrat d'échange et comptabilisés à l'article 668.

(11) Indiquer les intérêts à percevoir au titre du contrat d'échange et comptabilisés au 768.



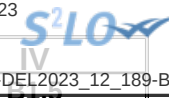
IV – ANNEXES

ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DE LA DETTE – TYPOLOGIE DE LA REPARTITION DE L'ENCOURS

B1.4 – TYPOLOGIE DE LA REPARTITION DE L'ENCOURS (1)

Indices sous-jacents		(1) Indices zone euro	(2) Indices inflation française ou zone euro ou écart entre ces indices	(3) Ecart d'indices zone euro	(4) Indices hors zone euro et écarts d'indices dont l'un est un indice hors zone euro	(5) Ecart d'indices hors zone euro	(6) Autres indices
Structure							
(A) Taux fixe simple. Taux variable simple. Echange de taux fixe contre taux variable ou inversement. Echange de taux structuré contre taux variable ou taux fixe (sens unique). Taux variable simple plafonné (cap) ou encadré (tunnel)	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
(B) Barrière simple. Pas d'effet de levier	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
(C) Option d'échange (swaption)	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
(D) Multiplicateur jusqu'à 3 ; multiplicateur jusqu'à 5 capé	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
(E) Multiplicateur jusqu'à 5	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
(F) Autres types de structures	Nombre de produits						0
	% de l'encours						0,00
	Montant en euros						0,00

(1) Cette annexe retrace le stock de dette au 01/01/N après opérations de couverture éventuelles.



IV – ANNEXES

ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DE LA DETTE – DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE

B1.5 – DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE (1)

Instruments de couverture (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunt couvert			Instrument de couverture									
	Référence de l'emprunt couvert	Capital restant dû au 01/01/N	Date de fin du contrat	Organisme co-contractant	Type de couverture (3)	Nature de la couverture (change ou taux)	Notionnel de l'instrument de couverture	Date de début du contrat	Date de fin du contrat	Périodicité de règlement des intérêts (4)	Montant des commissions diverses	Primes éventuelles	
												Primes payées pour l'achat d'option	Primes reçues pour la vente d'option
Taux fixe (total)		0,00					0,00				0,00	0,00	0,00
Taux variable simple (total)		0,00					0,00				0,00	0,00	0,00
Taux complexe (total) (2)		0,00					0,00				0,00	0,00	0,00
Total		0,00					0,00				0,00	0,00	0,00

(1) Si un instrument couvre plusieurs emprunts, distinguer une ligne par emprunt couvert.

(2) Il s'agit d'un taux variable qui n'est pas défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage.

(3) Indiquer s'il s'agit d'un *swap*, d'une option (*cap*, *floor*, *tunnel*, *swaption*).

(4) Indiquer la périodicité de règlement des intérêts : A : annuelle, M : mensuelle, B : bimestrielle, S : semestrielle, T : trimestrielle, X : autre.

IV – ANNEXES

ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DE LA DETTE – DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE

IV

B1.5

B1.5 – DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE (1) (suite)

Instruments de couverture (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Effet de l'instrument de couverture							
	Référence de l'emprunt couvert	Taux payé		Taux reçu (7)		Charges et produits constatés depuis l'origine du contrat		Catégorie d'emprunt (8)
		Index (5)	Niveau de taux (6)	Index	Niveau de taux	Charges c/668	Produits c/768	Avant opération de couverture
Taux fixe (total)						0,00	0,00	
Taux variable simple (total)						0,00	0,00	
Taux complexe (total) (2)						0,00	0,00	
Total						0,00	0,00	

(5) Indiquer l'index utilisé ou la formule de taux.

(6) Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau à la date de vote du budget.

(7) A compléter si l'instrument de couverture est un *swap*.

(8) Catégorie d'emprunt. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

Envoyé en préfecture le 18/12/2023

Reçu en préfecture le 18/12/2023

Publié le


ID : 074-200071967-20231204-DEL2023_12_189-BF

IV – ANNEXES

ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DE LA DETTE – DETTE POUR FINANCER L’EMPRUNT D’UN AUTRE ORGANISME

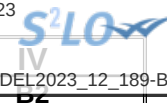
B1.6 – DETTE POUR FINANCER L’EMPRUNT D’UN AUTRE ORGANISME (1)

REPARTITION PAR PRÊTEUR	Dette en capital à l'origine (2)	Dette en capital au 01/01/N	Annuité à payer au cours de l'exercice	Dont	
				Intérêts (3)	Capital
TOTAL	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<u>Auprès des organismes de droit privé</u>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<u>Auprès des organismes de droit public</u>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<u>Dettes provenant d'émissions obligataires (ex : émissions publiques ou privées)</u>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

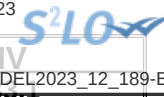
(1) Il s'agit des cas où une collectivité ou un établissement public accepte de prendre en charge l'emprunt au profit d'un autre organisme sans qu'il y ait pour autant transfert du contrat.
(2) La dette en capital à l'origine correspond à la part de dette prise en charge par la collectivité.
(3) Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 et des intérêts éventuels dus au titre du contrat d'échange et comptabilisés à l'article 668.

IV – ANNEXES**ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DE LA DETTE – AUTRES DETTES****B1.7 – AUTRES DETTES**

(Issues des engagements juridiques pris autres que ceux destinés à financer la prise en charge d'un emprunt)

**IV – ANNEXES****ANNEXES PATRIMONIALES – METHODES UTILISEES POUR LES AMORTISSEMENTS****METHODES UTILISEES POUR LES AMORTISSEMENTS**

Procédure d'amortissement (linéaire, dégressif, variable)	CHOIX DE L'ASSEMBLEE		Délibération du
	Biens de faible valeur - Seuil unitaire en deçà duquel les immobilisations de peu de valeur s'amortissent sur un an : 1000.00 €		2022-12-05
	Catégories de biens amortis	Durée (en années)	



IV – ANNEXES

ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DES PROVISIONS CONSTITUEES AU 01/01/N

PROVISIONS CONSTITUEES AU 01/01/N

Nature de la provision	Montant de la provision de l'exercice (1) A	Date de constitution de la provision	Montant des provisions constituées au 01/01/N B	Montant total des provisions constituées C = A + B	Montant des reprises de l'exercice D	SOLDE E = C - D
PROVISIONS SEMI-BUDGETAIRES (2)						
Provisions pour risques et charges (3)	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Provisions pour litiges	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Provisions pour pertes de change	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Provisions pour gros entretiens ou grandes révisions	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Provisions pour garanties d'emprunt	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Autres provisions pour risques	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Dépréciations (3)	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
- des immobilisations	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
- des stocks et encours	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
- des comptes de tiers	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
- des comptes financiers	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Total des provisions semi-budgétaires	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
PROVISIONS BUDGETAIRES (2)						
Provisions pour risques et charges (3)	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Provisions pour litiges	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Provisions pour pertes de change	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Provisions pour gros entretiens ou grandes révisions	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Provisions pour garanties d'emprunt	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Autres provisions pour risques	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Dépréciations (3)	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
- des immobilisations	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
- des stocks et encours	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
- des comptes de tiers	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
- des comptes financiers	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Total des provisions budgétaires	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00

					Envoyé en préfecture le 18/12/2023	
					Reçu en préfecture le 18/12/2023	
Nature de la provision	Montant de la provision de l'exercice (1) A	Date de constitution de la provision	Montant des provisions constituées au 01/01/N B	Montant total des provisions constituées C = A + B	Montant des reprises de l'exercice D	SOLDE E = C - D
TOTAL PROVISIONS	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Provision nouvelle ou abondement d'une provision déjà constituée.

(2) A renseigner selon que la collectivité applique le régime des provisions semi-budgétaires ou budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires afférentes.

(3) Indiquer l'objet de la provision (exemples : provision pour litiges au titre du procès, provisions pour dépréciation des immobilisations de l'équipement).

IV – ANNEXES**ANNEXES PATRIMONIALES – ETALEMENT DES PROVISIONS****B3.2 – ETALEMENT DES PROVISIONS (1)**

(1) Il s'agit des provisions figurant dans le tableau précédent « Etat des provisions » qui font l'objet d'un étalement, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables à la collectivité.

IV – ANNEXES

ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DES CHARGES TRANSFEREES

ETAT DES CHARGES TRANSFEREES							
Exercice	Nature de la dépense transférée	Durée de l'étalement (en mois)	Date de la délibération	Montant de la dépense transférée au compte 481 (I)	Montant amorti au titre des exercices précédents (II)	Montant de la dotation aux amortissements de l'exercice (c/6812) (III)	Solde (1)
TOTAL				0,00	0,00	0,00	0,00

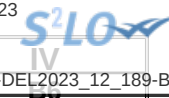
(1) Correspond au montant de la charge restant à amortir = I – (II + III).

Exercice	Nature de la dépense transférée	Durée de l'étalement (en mois)	Date de la délibération	Montant de la dépense transférée au compte 481 (I)	Montant amorti au titre des exercices précédents (II)	Montant de la dotation aux amortissements de l'exercice (c/6862) (III)	Solde (1)
TOTAL				0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Correspond au montant de la charge restant à amortir = I – (II + III).

IV – ANNEXES**ANNEXES PATRIMONIALES – DETAIL DES OPERATIONS POUR COMPTE DE TIERS****CHAPITRE D'OPERATIONS POUR COMPTE DE TIERS (Détail) (1)**

- (1) Ouvrir un cadre par opération pour compte de tiers.
- (2) Ensemble des réalisations connues (hors restes à réaliser).
- (3) A remplir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.
- (4) Total = Restes à réaliser N-1 + Nouveaux crédits votés.
- (5) Inscrire le chapitre et la nature des travaux.
- (6) Le chapitre 45 doit être détaillé conformément au plan de comptes, tant en dépenses qu'en recettes.
- (7) Indiquer le chapitre.



IV – ANNEXES

ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DES PRETS

Prêts (compte 274)

Bénéficiaires	Date de la délibération	Encours restant dû au 01/01/N	Montant de l'annuité à recouvrer		ICNE de l'exercice
			Capital	Intérêts	
Assortis d'intérêts (total)		0,00	0,00	0,00	0,00
Non assortis d'intérêts (total)		0,00	0,00		

IV – ANNEXES**ANNEXES PATRIMONIALES – ENGAGEMENTS HORS BILAN****ETAT SYNTHETIQUE DES ENGAGEMENTS DONNES**

Article		Dettes en capital à l'origine	Dettes en capital au 01/01/N	Annuité à verser au cours de l'exercice
8015	Emprunts garantis (1)	0,00	0,00	
8016	Contrats de crédit-bail (2)	0,00	0,00	0,00
8017	Subvention à verser en annuité (3)	0,00	0,00	0,00
8018	Autres engagements donnés			
	Marchés de partenariat (4)		0,00	0,00
	Au profit d'organismes publics (3)	0,00	0,00	0,00
	Au profit d'organismes privés (3)	0,00	0,00	0,00
	Dans le cadre d'une délégation de service public (3)	0,00	0,00	0,00
	Engagements liés à des opérations d'urbanisme et d'aménagement (3)	0,00	0,00	0,00

(1) A compléter depuis l'état des emprunts garantis.

(2) A compléter depuis l'état des contrats de crédit-bail.

(3) A compléter depuis l'état des autres engagements donnés.

(4) A compléter depuis l'état des marchés de partenariat.

IV – ANNEXES

ANNEXES PATRIMONIALES – ENGAGEMENTS HORS BILAN

ETAT SYNTHETIQUE DES ENGAGEMENTS RECUS (1)				
Article		Créance en capital à l'origine	Créance en capital au 01/01/N	Annuité à recevoir au cours de l'exercice
8026	Redevance de crédit-bail à recevoir (crédit-bail immobilier)	0,00	0,00	0,00
8027	Subvention à recevoir par annuité	0,00	0,00	0,00
8028	Autres engagements reçus			
	Recette grevée d'affectation spéciale (2)		0,00	
	Engagements reçus des entreprises	0,00	0,00	0,00
	A l'exception de ceux reçus des entreprises	0,00	0,00	0,00

(1) A remplir depuis l'état relatif aux autres engagements reçus.

(2) A remplir depuis l'état relatif aux recettes grevées d'affectation spéciale. Le montant de la créance en capital au 01/01/N correspond au reste à employer au 01/01/N, l'annuité à recevoir au cours de l'exercice correspond au solde entre les restes à employer au 01/01/N et les restes à employer au 31/12/N.

IV – ANNEXES

ANNEXES PATRIMONIALES – ENGAGEMENTS HORS BILAN

ETAT DES EMPRUNTS GARANTIS

Désignation du bénéficiaire	Année de mobilisation et profil d'amortissement de l'emprunt (1)		Objet de l'emprunt garanti	Organisme prêteur ou chef de file	Montant initial	Capital restant dû au 01/01/N	Durée résiduelle	Périodicité des remboursements (2)	Taux initial			Taux à la date de vote du budget (6)			Catégorie d'emprunt (7)	Indices ou devises pouvant modifier l'emprunt	Annuité garantie au cours de l'exercice	
	Année	Profil							Taux (3)	Index (4)	Taux actuariel (5)	Taux (3)	Index (4)	Niveau de taux			En intérêts (8)	En capital
Total des emprunts contractés par des collectivités ou des EP (hors logements sociaux)					0,00	0,00											0,00	0,00
Total des emprunts autres que ceux contractés par des collectivités ou des EP (hors logements sociaux)					0,00	0,00											0,00	0,00
Total des emprunts contractés pour des opérations de logement social					0,00	0,00											0,00	0,00
TOTAL GENERAL					0,00	0,00											0,00	0,00

(1) Indiquer C pour amortissement constant, P pour amortissement progressif, F pour in fine, X pour autres (à préciser).

(2) Indiquer la périodicité des remboursements A : annuelle ; B : bimestrielle ; T : trimestrielle ; X : autre.

(3) Type de taux d'intérêt : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe ; R : préfixé (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

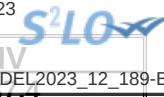
(4) Indiquer le type d'index (ex. EURIBOR 3 mois ...).

(5) Taux annuel, tous frais compris.

(6) Taux hors opération de couverture. Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau à la date de vote du budget.

(7) Catégorie d'emprunt hors opération de couverture. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

(8) Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 « Intérêts réglés à l'échéance » (intérêts décaissés).

**IV – ANNEXES****ANNEXES PATRIMONIALES – ENGAGEMENTS HORS BILAN****CALCUL DU RATIO D'ENDETTEMENT RELATIF AUX GARANTIES D'EMPRUNT**

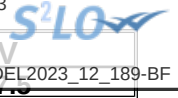
Calcul du ratio (1)	Valeur en euros	
Total des annuités déjà garanties à échoir dans l'exercice (2)	A	0,00
Total des premières annuités entières des nouvelles garanties de l'exercice (2)	B	0,00
Annuité nette de la dette de l'exercice (3)	C	0,00
Provisions pour garanties d'emprunts	D	0,00
Total des annuités d'emprunts garantis de l'exercice	I = A + B + C - D	0,00
Recettes réelles de fonctionnement	II	0,00
Part des garanties d'emprunt accordées au titre de l'exercice en % (4)	I / II	0,00

(1) Ratio défini aux articles L. 4253-1 ou L. 3231-4 ou L. 2252-1 du CGCT, conformément aux dispositions législatives applicables à la collectivité.

(2) Hors opérations visées par l'article L. 4253-2 ou L. 3231-4-4 ou L. 2252-2 du CGCT, conformément aux dispositions législatives applicables à la collectivité.

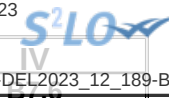
(3) Cf. définition de l'article D. 1511-30 du CGCT.

(4) Les garanties d'emprunt accordées au titre d'un exercice ne doivent pas représenter plus de 50 % des recettes réelles de fonctionnement de ce même exercice.

**IV – ANNEXES****ANNEXES PATRIMONIALES – ENGAGEMENTS HORS BILAN****ETAT DES CONTRATS DE CREDIT-BAIL RESTANT A COURIR (MOBILIER ET IMMOBILIER)**

Type et nature du bien ayant fait l'objet du contrat	Exer- cice d'ori- gine du con- trat	Désignation du crédit bailleur	Durée du contrat (en mois)	Montant de la redevance de l'exercice	Montant de la redevance sur la totalité du contrat	Montant des redevances restant à courir					
						N+1	N+2	N+3	N+4	Cumul restant (exercice N+5 et suivants)	Total (1)
Crédits-bails mobiliers					0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Crédits-bails immobiliers				0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total				0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Total = (N+1, N+2, N+3, N+4) + cumul restant.

**IV – ANNEXES****ANNEXES PATRIMONIALES – ENGAGEMENTS HORS BILAN****ETAT DES MARCHES DE PARTENARIAT PUBLIC-PRIVE**

									Montant de la rémunération du cocontractant restant à verser pour la durée restante du marché de partenariat (1)				
Libellé du contrat	Année de signature du marché	Organismes cocontractants	Nature des prestations prévues par le marché	Durée du marché (en mois)	Date fin de marché	Date mise en service équipement	Montant total prévu au titre du marché (TTC)	Annuité versée sur l'exercice	Part investissement		Part fonctionnement II	Part financement III	TOTAL I + II + III
									Part totale (2)	Dont part nette (3) I			
TOTAL				0			0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Montant de la rémunération restant à verser au 31/12/N.

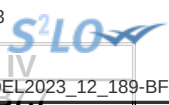
(2) Montant total de la rémunération relative à l'investissement restant à verser au 31/12/N.

(3) Montant inscrit à la colonne précédente déduction faite des participations d'autres collectivités publiques.

Envoyé en préfecture le 18/12/2023

Reçu en préfecture le 18/12/2023

Publié le


ID : 074-200071967-20231204-DEL2023_12_189-BF

IV – ANNEXES

ANNEXES PATRIMONIALES – ENGAGEMENTS HORS BILAN

ETAT DES RECETTES GREVEES D'UNE AFFECTATION SPECIALE				
Tableau récapitulatif des recettes grevées d'une affectation spéciale				
Libellé (1)	Restes à employer au 01/01/N	Montant recettes	Montant dépenses	Restes à employer au 31/12/N
Total	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Par exemple, taxe d'aménagement, taxe de séjour, FEDER, dons et legs grevés d'une affectation, toutes recettes grevées d'une affectation spéciale et non ventilables ou recettes ventilables mais pour lesquelles la collectivité souhaite un niveau de détail plus fin que dans la présentation croisée.

(2) Ouvrir un tableau par recette grevée d'une affectation spéciale et reproduire le tableau autant de fois que nécessaire pour décrire l'ensemble des recettes grevées d'une affectation spéciale.

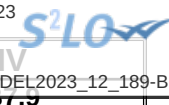
(3) Reste à employer au 31/12/N = reste à employer au 01/01/N + total recettes de l'exercice – total dépenses de l'exercice.

**IV – ANNEXES****ANNEXES PATRIMONIALES – ENGAGEMENTS HORS BILAN****ETAT DES AUTRES ENGAGEMENTS DONNES**

Année d'origine	Nature de l'engagement	Organisme bénéficiaire	Durée en années	Périodicité	Dette en capital à l'origine	Dette en capital au 1/1/N	Annuité à verser au cours de l'exercice
TOTAL					0,00	0,00	0,00
8017 Subventions à verser en annuités					0,00	0,00	0,00
8018 Autres engagements donnés					0,00	0,00	0,00
Au profit d'organismes publics					0,00	0,00	0,00
Au profit d'organismes privés (1)					0,00	0,00	0,00
Engagements liés à des délégations de service public					0,00	0,00	0,00
Engagements liés à des opérations d'urbanisme et d'aménagement					0,00	0,00	0,00

(1) Concernant les garanties accordées à l'Agence France Locale (Article L.1611-3-2 du CGCT) :

- l'« Organisme bénéficiaire » de la garantie est toute personne titulaire d'un « titre éligible » émis ou créé par l'Agence France Locale ;
- la rubrique « Périodicité » n'est pas remplie car la garantie n'a pas de périodicité. La garantie est d'une durée totale indiquée à la colonne qui précède ;
- la colonne « Dette en capital à l'origine » correspond au montant total de la garantie accordée aux titulaires d'un titre éligible ;
- la colonne « Dette en capital au 1/1/N » correspond au montant résiduel de la garantie au 1/1/N ;
- la colonne « Annuité à verser au cours de l'exercice » n'est pas remplie car l'octroi de la garantie n'implique pas que des versements annuels aient lieu. Des versements ne seront effectués qu'en cas d'appel de la garantie.

**IV – ANNEXES****ANNEXES PATRIMONIALES – ENGAGEMENTS HORS BILAN****ETAT DES AUTRES ENGAGEMENTS RECUS**

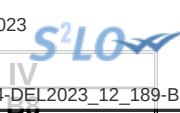
Année d'origine	Nature de l'engagement	Organisme émetteur	Durée en années	Périodicité	Créance en capital à l'origine	Créance en capital au 01/01/N	Annuité à recevoir au cours de l'exercice
TOTAL					0,00	0,00	0,00
8026 Redevance de crédit-bail restant à recevoir (crédit-bail immobilier)					0,00	0,00	0,00
8027 Subventions à recevoir par annuités (annuités restant à recevoir)					0,00	0,00	0,00
8028 Autres engagements reçus					0,00	0,00	0,00
A l'exception de ceux reçus des entreprises					0,00	0,00	0,00
Engagements reçus des entreprises					0,00	0,00	0,00

Envoyé en préfecture le 18/12/2023

Reçu en préfecture le 18/12/2023

Publié le

ID : 074-200071967-20231204-DEL2023_12_189-BF



IV – ANNEXES

ANNEXES PATRIMONIALES – SUBVENTIONS VERSEES

SUBVENTIONS VERSEES DANS LE CADRE DU VOTE DU BUDGET

Article (1)	Subventions (2)	Objet (3)	Nom de l'organisme	Nature juridique de l'organisme	Montant de la subvention
INVESTISSEMENT (total)					0,00
FONCTIONNEMENT (total)					0,00

(1) Indiquer l'article d'imputation de la subvention.
(2) Dénomination ou numéro éventuel de la subvention.
(3) Objet pour lequel est versée la subvention.

IV – ANNEXES

ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/N

IV
B9

B9 – ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/N

GRADES OU EMPLOIS (1)	CATEGORIES (2)	EMPLOIS BUDGETAIRES (3)			EFFECTIFS POURVUS SUR EMPLOIS BUDGETAIRES EN ETPT (4)		
		EMPLOIS PERMANENTS À TEMPS COMPLET	EMPLOIS PERMANENTS À TEMPS NON COMPLET	TOTAL	AGENTS TITULAIRES	AGENTS NON TITULAIRES	TOTAL
EMPLOIS FONCTIONNELS (a)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Directeur général des services		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Directeur général adjoint des services		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Directeur général des services techniques		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Directeur départemental - SDIS		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Directeur départemental adjoint - SDIS		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Emplois créés au titre de l'article L. 313-1 du CGFP		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE ADMINISTRATIVE (b)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE TECHNIQUE (c)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE SOCIALE (d)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE MEDICO-SOCIALE (e)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE MEDICO-TECHNIQUE (f)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE SPORTIVE (g)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE CULTURELLE (h)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE ANIMATION (i)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE POLICE (j)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE SAPEURS-POMPIERS (k)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
EMPLOIS NON CITES (l) (5)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL GENERAL (b + c + d + e + f + g + h + i + j + k + l)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Les grades ou emplois sont désignés conformément à la circulaire n° NOR : INTB9500102C du 23 mars 1995. Les emplois fonctionnels sont également comptabilisés dans leur filière d'origine.

(2) Catégories : A, B ou C.

(3) Emplois budgétaires créés par l'assemblée délibérante. Les emplois permanents à temps complet sont comptabilisés pour une unité, les emplois à temps non complet sont comptabilisés à hauteur de la quotité de travail prévue par la délibération créant l'emploi.

(4) Equivalent temps plein annuel travaillé (ETPT). Le décompte est proportionnel à l'activité des agents, mesurée par leur quotité de temps de travail et par leur période d'activité sur l'année :

ETPT = Effectifs physiques * quotité de temps de travail * période d'activité dans l'année

Exemple : un agent à temps plein (quotité de travail = 100 %) présent toute l'année correspond à 1 ETPT ; un agent à temps partiel, à 80 % (quotité de travail = 80 %) présent toute l'année correspond à 0,8 ETPT ; un agent à temps partiel, à 80 % (quotité de travail = 80 %) présent la moitié de l'année (ex : CDD de 6 mois, recrutement à mi-année) correspond à 0,4 ETPT (0,8 * 6 / 12).

(5) Emplois dont les missions ne correspondent pas à un cadre d'emploi existant.

IV – ANNEXES

ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/N

B9

D1.1 – ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/N (suite)

AGENTS NON TITULAIRES EN FONCTION AU 01/01/N	CATEGORIES (1)	SECTEUR (2)	REMUNERATION (3)		CONTRAT	
			Indice (8)	Euros	Fondement du contrat (4)	Nature du contrat (5)
Agents occupant un emploi permanent (6)				0,00		
Agents occupant un emploi non permanent (7)				0,00		
TOTAL GENERAL				0,00		

(1) CATEGORIES: A, B et C.

(2) SECTEUR ADM : Administratif.

TECH : Technique.

URB : Urbanisme (dont aménagement urbain).

S : Social.

MS : Médico-social.

MT : Médico-technique.

SP : Sportif.

CULT : Culturel.

ANIM : Animation.

POL : Police.

POMP : Sapeurs-pompiers.

X : Emplois non cités.

(3) REMUNERATION : Référence à un indice brut (indiquer le niveau de l'indice brut) de la fonction publique ou en euros annuels bruts (indiquer l'ensemble des éléments de la rémunération brute annuelle).

(4) CONTRAT : Motif du contrat (code général de la fonction publique - CGFP) :

332-23-1° : Accroissement temporaire d'activité pour une durée maximale de douze mois.

332-23-2° : Accroissement saisonnier d'activité pour une durée maximale de six mois.

332-24 : Contrat de projet pour une durée minimale d'un an et une durée maximale fixée par les parties dans la limite de six ans

332-13 : Remplacement d'un fonctionnaire autorisé à servir à temps partiel ou indisponible.

332-14 : Vacance temporaire d'un emploi.

332-8-1° : Absence de cadre d'emplois de fonctionnaires susceptibles d'assurer les fonctions correspondantes.

332-8-2° : Justifié par les besoins des services ou la nature des fonctions, sous réserve qu'aucun fonctionnaire territorial n'a pu être recruté dans les conditions prévues par le CGFP.

332-8-3° : Communes de moins de 1 000 habitants et groupements de communes regroupant moins de 15 000 habitants.

332-8-4° : Communes nouvelles issues de fusion de communes de moins de 1 000 habitants, pendant trois ans suivant la création, et le cas échéant, jusqu'au premier renouvellement du conseil municipal.

332-8-5° : Autres collectivités territoriales ou établissements mentionnés à l'article L. 4, pour les emplois dont la quotité de temps de travail est inférieure à 50 %.

332-8-6° : Emplois des communes (- 2 000 hab.) et des groupements de communes (-10 000 hab.) dont la création ou suppression dépend de la décision d'une autorité.

327-5 : Contractuel territorial sur emploi permanent - peut être nommé en qualité de fonctionnaire stagiaire par l'autorité territoriale.

332-10 : Contrat à durée indéterminée en application de l'article L. 332-8 avec un agent contractuel territorial qui justifie d'une durée de services publics de six ans au moins.

332-11 : Contrat à durée indéterminée lorsque l'agent contractuel territorial concerné remplit avant l'échéance de son contrat les conditions d'ancienneté mentionnées à l'article L. 332-10.

326-352 : Modalités particulières : recrutement sans concours, parcours d'accès à la fonction publique, personnes en situation de handicap (CGFP art. L326 et L.352).

343-1-343-3 : Emplois supérieurs de la fonction publique territoriale (emplois fonctionnels de direction).

333-1-333-10 : Collaborateurs de cabinet.

333-12 : Collaborateurs de groupes d'élus.

A : Autres.

(5) Indiquer si l'agent contractuel est titulaire d'un contrat à durée déterminée (CDD) ou d'un contrat à durée indéterminée (CDI). Les contrats particuliers devront être labellisés « A / autres » et feront l'objet d'une précision (ex : « contrats aidés »).

(6) Occupent un emploi permanent de la fonction publique territoriale, les agents non titulaires recrutés sur le fondement des articles 332-8, 332-13, 332-14, 326, 352 du CGFP, ainsi que les agents qui sont titulaires d'un contrat à durée indéterminée pris sur le fondement des articles 327-5, 332-10 et 332-11 du CGFP.

(7) Occupent un emploi non permanent de la fonction publique territoriale, les agents non titulaires recrutés sur le fondement des articles 332-23, 332-24, 333-1 à 333-10 et 333-12.

(8) Si un contrat fixe comme référence de rémunération un traitement hors échelle, il convient de mentionner le chevron conformément à l'article 6 décret 85-1148 du 20 octobre 1985.

**IV – ANNEXES****ANNEXES PATRIMONIALES****LISTE DES ORGANISMES DANS LESQUELS LA COLLECTIVITE A PRIS UN ENGAGEMENT FINANCIER****B10****LISTE DES ORGANISMES DANS LESQUELS LA COLLECTIVITE A PRIS UN ENGAGEMENT FINANCIER**

Les documents financiers et comptables de ces organismes sont mis à la disposition du public à (1).

Toute personne a le droit de demander communication à ses frais.

Nature de l'engagement (2)	Nom de l'organisme	Raison sociale de l'organisme	Nature juridique de l'organisme	Montant de l'engagement
Délégation de service public (3) (4)				
Détention d'une part du capital				
Garantie ou cautionnement d'un emprunt				
Subventions supérieures à 75 000 € ou représentant plus de 50 % du produit figurant au compte de résultat de l'organisme				
Autres				

(1) Hôtel de la collectivité et autres lieux publics désignés par la collectivité.

(2) Indiquer la date de la décision (délibérations, contrats ou décisions de l'exécutif).

(3) Préciser la nature de la délégation (concession, affermage, régie intéressée...).

(4) Les délégations pour lesquels un engagement hors bilan est constaté font l'objet d'une reprise dans l'état relatif aux autres engagements donnés.

Envoyé en préfecture le 18/12/2023

Reçu en préfecture le 18/12/2023

Publié le


ID : 074-200071967-20231204-DEL2023_12_189-BF

IV – ANNEXES

ANNEXES PATRIMONIALES – LISTE DES ORGANISMES DE REGROUPEMENT

LISTE DES ORGANISMES DE REGROUPEMENT AUXQUELS ADHERE LA COLLECTIVITE

DESIGNATION DES ORGANISMES	Date d'adhésion	Mode de participation (1)	Montant du financement
Syndicats mixtes (article L. 5721-2 du CGCT)			
EPCI			
Autres organismes de regroupement			

(1) Indiquer si le financement est fait par TPZ, TPU, TPU + fiscalité additionnelle ou sans fiscalité propre.

IV – ANNEXES

ANNEXES PATRIMONIALES – LISTE DES ETABLISSEMENTS PUBLICS CREES

LISTE DES ETABLISSEMENTS PUBLICS CREES

(1) Il s'agit de recenser les établissements publics créés par la collectivité pour l'exploitation directe d'un service public relevant de sa compétence.

Pour rappel, la collectivité a l'obligation de constituer une régie si le service concerné est de nature industrielle et commerciale (cf. article L. 1412-1 du CGCT) ou la faculté de constituer une régie si le service concerné est de nature administrative et n'est pas de ceux qui, par leur nature ou par la loi, ne peuvent être assurés que par la collectivité elle-même (cf. article L. 1412-2 du CGCT).

Les régies ainsi créées peuvent, au choix de la collectivité, être dotées :

- soit de la personnalité morale et de l'autonomie financière ;
- soit de la seule autonomie financière.

Cependant, il convient de préciser que seules les régies dotées de la personnalité morale et de l'autonomie financière sont dénommées établissement public et doivent être recensées dans cet état.



IV – ANNEXES	
ANNEXES PATRIMONIALES – LISTE DES SERVICES INDIVIDUALISES DANS UN BUDGET ANNEXE	

LISTE DES SERVICES INDIVIDUALISES DANS UN BUDGET ANNEXE

(1) Exemples de catégories : régie à seule autonomie financière, opérations d'aménagement, service social et médico-social.

IV – ANNEXES

ANNEXES BUDGETAIRES
EQUILIBRE BUDGETAIRE – DEPENSES

C1.1

DEPENSES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES

Art. (1)	Libellé (1)	Budget de l'exercice (hors RAR) (BP + BS + DM)	Propositions nouvelles	Vote (2)
DEPENSES TOTALES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES = A + B		I 0,00	0,00	II 0,00
16 Emprunts et dettes assimilées (A)		0,00	0,00	0,00
1631	Emprunts obligataires	0,00	0,00	0,00
1641	Emprunts en euros	0,00	0,00	0,00
1643	Emprunts en devises	0,00	0,00	0,00
16441	Opérations afférentes à l'emprunt	0,00	0,00	0,00
1671	Avances consolidées du Trésor	0,00	0,00	0,00
1672	Emprunts sur comptes spéciaux du Trésor	0,00	0,00	0,00
1678	Autres emprunts et dettes	0,00	0,00	0,00
1681	Autres emprunts	0,00	0,00	0,00
1682	Bons à moyen terme négociables	0,00	0,00	0,00
1687	Autres dettes	0,00	0,00	0,00
Dépenses et transferts à déduire des ressources propres (B)		0,00	0,00	0,00
10...	Reprise de dotations, fonds divers et réserves			
10...	Reversement de dotations, fonds divers et réserves			
139	Subv. invest. transférées cpte résultat	0,00	0,00	0,00

	Op. de l'exercice III = I + II	Restes à réaliser en dépenses de l'exercice précédent (3)	Solde d'exécution D001 (3)	TOTAL IV
Dépenses à couvrir par des ressources propres	0,00	0,00	1 127 000,00	1 127 000,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes.

(2) Crédits de l'exercice votés lors de la séance.

(3) Inscrire uniquement si le compte administratif est voté ou en cas de reprise anticipée des résultats de l'exercice précédent.

IV – ANNEXES

ANNEXES BUDGETAIRES
EQUILIBRE BUDGETAIRE – RECETTES

C1.2

RESSOURCES PROPRES

Art. (1)	Libellé (1)	Budget de l'exercice (hors RAR) (BP + BS + DM)	Propositions nouvelles	Vote (2)
RECETTES (RESSOURCES PROPRES) = a + b		V 380 160,00	0,00	VI 0,00
Ressources propres externes de l'année (a)		380 160,00	0,00	0,00
10221	TLE	0,00	0,00	0,00
10222	FCTVA	380 160,00	0,00	0,00
10226	Taxe d'aménagement (3)	0,00	0,00	0,00
10228	Autres fonds d'investissement	0,00	0,00	0,00
13146	Attributions compensation investissement	0,00	0,00	0,00
13156	Attributions compensation investissement	0,00	0,00	0,00
13246	Attributions compensation investissement	0,00	0,00	0,00
13256	Attributions compensation investissement	0,00	0,00	0,00
138	Autres subventions invest. non transf.	0,00	0,00	0,00
26...	Participations et créances rattachées			
27...	Autres immobilisations financières			
Ressources propres internes de l'année (b) (4)		0,00	0,00	0,00
15...	Provisions pour risques et charges			
169	Primes de remboursement des obligations	0,00	0,00	0,00
26...	Participations et créances rattachées			
27...	Autres immobilisations financières			
28...	Amortissement des immobilisations			
29...	Dépréciations des immobilisations			
31...	Matières premières (et fournitures) (5)			
33...	En-cours de production de biens (5)			
35...	Stocks de produits (5)			
39...	Dépréciation des stocks et en-cours			
481...	Charges à rép. sur plusieurs exercices			
49...	Dépréciation des comptes de tiers			
59...	Dépréciation des comptes financiers			
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00
021	Virement de la section de fonctionnement	0,00	0,00	0,00

	Opérations de l'exercice VII = V + VI	Restes à réaliser en recettes de l'exercice précédent (6)	Solde d'exécution R001 (6)	Affectation R1068 (6)	TOTAL VIII
Total ressources propres disponibles	380 160,00	0,00	0,00	1 127 000,00	1 507 160,00

	Montant
Dépenses à couvrir par des ressources propres	IV 1 127 000,00
Ressources propres disponibles	VIII 1 507 160,00
Solde	IX = VIII – IV (7) 380 160,00

(1) Les comptes 15, 169, 26, 27, 28, 29, 39, 481, 49 et 59 sont à détailler conformément au plan de comptes.

(2) Crédits de l'exercice votés lors de la séance.

(3) Le compte 10226 peut être utilisé uniquement par les communes et les établissements publics à fiscalité propre.

(4) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 sont présentés uniquement si la collectivité ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(5) Les comptes 31, 33 et 35 ne peuvent être utilisés que pour les budgets utilisant la comptabilité de stock. Par conséquent, seuls les budgets retraçant les dépenses et les recettes d'un lotissement ou d'une ZAC peuvent utiliser les comptes susmentionnés.

(6) Inscrire uniquement si le compte administratif est voté ou en cas de reprise anticipée des résultats de l'exercice précédent.

(7) Indiquer le signe algébrique.

Envoyé en préfecture le 18/12/2023

Reçu en préfecture le 18/12/2023

Publié le



ID : 074-200071967-20231204-DEL2023_12_189-BF

Envoyé en préfecture le 18/12/2023
Reçu en préfecture le 18/12/2023
Publié le
ID : 074-200071967-20231204-DEL2023_12_189-BF


IV
D1

IV – ANNEXES	
AUTRES ELEMENTS D’INFORMATION – LISTE DES SERVICES ASSUJETTIS A LA TVA ET NON ERIGES EN BUDGET ANNEXE	

LISTE DES SERVICES ASSUJETTIS A LA TVA ET NON ERIGES EN BUDGET ANNEXE

IV – ANNEXES**AUTRES ELEMENTS D'INFORMATION****SERVICES FERROVIAIRES REGIONAUX DE VOYAGEURS – VOLET 1 : BUDGET****D2.1****VOLET 1 – BUDGETAIRE (circulaire n° LBL/B/03/10082/C du 11 décembre 2003)**

DEPENSES			RECETTES		
FONCTIONNEMENT	Chapitre	Montant	FONCTIONNEMENT	Chapitre	Montant
Contribution régionale d'équilibre d'exploitation TTC		0,00	Compensation financière versée par l'Etat au titre de l'exploitation		0,00
Autres		0,00	Compensation financière au titre des tarifs sociaux fixés par l'Etat		0,00
			Matériel		0,00
Sous-total Fonctionnement		0,00	Sous-total Fonctionnement		(B) 0,00

INVESTISSEMENT	Chapitre	Montant			
Matériel		0,00			
Autres		0,00			
Sous-total Investissement		0,00	Effort propre de la Région (A – B)		(C) 0,00

TOTAL DEPENSES		(A) 0,00	TOTAL RECETTES (B + C)		0,00
----------------	--	----------	------------------------	--	------

IV – ANNEXES

AUTRES ELEMENTS D'INFORMATION

SERVICES FERROVIAIRES REGIONAUX DE VOYAGEURS – VOLET 2 : COMPTE D'EXPLOITATION

D2.2

Volet 2 – Compte TER SNCF (1) par la collectivité (circulaire n°LBL/B/03/10082/C du 11 décembre 2003)

Produits d'exploitation courante :	
Produits du trafic	0,00
Produits annexes au trafic	0,00
Compensations des réductions tarifaires	0,00
Travaux pour Tiers	0,00
Produits hors trafic	0,00
Total chiffre d'affaires	0,00
Versements des Collectivités	0,00
Production immobilisée et stockée	0,00
Total produits d'exploitation courante	0,00

Charges d'exploitation courante :	
Personnel – Masse salariale	0,00
Consommations intermédiaires	0,00
Péage RFF	0,00
Impôts, taxes et versements assimilés	0,00
Total charges d'exploitation courante	0,00

Facturations majeures :	
Achats stockés	0,00
Impôts et taxes hors FAP	0,00
Maintenance matériel roulant	0,00
Traction trains, conduite et logistique	0,00
Echange de locomotives entre Activités	0,00
Energie de traction électrique	0,00
Energie de traction diesel	0,00
Entretien/maintenance des installations fixes	0,00
Prestations télécoms	0,00
Echange de matériel roulant entre Activités	0,00
Prestations trains	0,00
Contribution de service Activité Gare	0,00
Transport en service	0,00
Total facturations majeures	0,00
Prestations de main d'œuvre inter-domaines :	0,00
- Dont Etablissements autres que EEX	0,00
- Dont Etablissements EEX	0,00
Autres facturations	0,00
Total facturations internes	0,00
TOTAL CHARGES (2)	0,00

Contributions aux ECE	0,00
-----------------------	------

EXCEDENT BRUT D'EXPLOITATION (3)	0,00
Dotations aux amortissements	0,00
Reprise de subvention et écart de réévaluation	0,00
Variation des provisions/transfert de charges	0,00
Autres produits et charges de gestion courante	0,00
Total dotations, reprises, transferts et autres	0,00
RESULTAT D'EXPLOITATION (4)	0,00
Résultat financier	0,00
RESULTAT COURANT (5)	0,00
Résultat spécifique	0,00
RESULTAT NET (6)	0,00

(1) A compléter par « approuvé » ou « non approuvé ».

(2) Total charges = total charges d'exploitation courante + total facturations majeures + total facturations internes.

(3) Excédent brut d'exploitation = total produits d'exploitation courante – total charges.

(4) Résultat d'exploitation = excédent brut d'exploitation – contribution aux ECE - total dotations, reprises, transferts et autres.

(5) Résultat courant = résultat d'exploitation + résultat financier.

(6) Résultat net = résultat courant + résultat spécifique.

Cette annexe correspond au modèle de présentation du compte d'exploitation figurant dans la convention SNCF, elle est donc susceptible de subir des modifications à l'initiative de la SNCF.



IV – ANNEXES

AUTRES ELEMENTS D'INFORMATION – DECISIONS EN MATIERE DE TAUX DES CONTRIBUTIONS

Libellés		Base notifiée (si connue à la date de vote)	Variation de la base / (N-1) (%)	Taux, coefficient ou forfait appliqués par décision de l'assemblée délibérante (%, unité ou €)	Variation du taux / N-1 (%)	Produit voté par l'assemblée délibérante	Variation du produit / N-1 (%)
Part régionale des ressources							
TICPE (part définie à l'art. 265 du code des douanes)	SP	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Gazole	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TICPE (majoration définie à l'art. 265 A bis du code des douanes)	SP	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Gazole	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Taxe sur les permis de conduire		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Taxe sur les certificats d'immatriculation des véhicules		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Taxe spéciale de consommation de produits pétroliers (1)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Taxe sur le transport public aérien et maritime (1)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Taxe relative à l'octroi de mer (1)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Droits assimilés au droit d'octroi de mer auxquels sont soumis les rhums et spiritueux (1)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Part départementale des ressources							
Taxe d'aménagement		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Taxe de publicité foncière et droit d'enregistrement		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Taxe sur la consommation finale d'électricité		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Taxe sur les remontées mécaniques des zones de montagne		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Part communale des ressources							
TFPB		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TFPNB		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CFE		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Taxe d'habitation sur les résidences secondaires		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL		0,00	0,00			0,00	0,00

(1) Taxes perçues par les collectivités d'Outre-mer.

(2) Détailler les taxes pour lesquelles la collectivité a un pouvoir de modulation.

IV – ANNEXES

AUTRES ELEMENTS D'INFORMATION – ETAT DE REPARTITION DE LA TEOM

(COMMUNES ET GROUPEMENTS DE 10 000 HABITANTS ET PLUS, article L. 2313-1)

SECTION D'INVESTISSEMENT – DEPENSES

DEPENSES (1)		
Article (2)	Libellé (2)	Montant
	Remboursement d'emprunts et dettes assimilées	0,00
	Acquisitions d'immobilisations	0,00
	Opérations d'équipement (1 ligne par opération)	0,00
	Autres dépenses éventuelles	0,00
	Opérations pour compte de tiers (1 ligne par opération)	0,00
	Total des dépenses réelles	0,00
040	Opérations ordre transf. entre sections	0,00
041	Opérations patrimoniales	0,00
	Total des dépenses d'ordre	0,00
	TOTAL GENERAL	0,00

SECTION D'INVESTISSEMENT – RECETTES

RECETTES (1)		
Article (2)	Libellé (2)	Montant
	Souscription d'emprunts et dettes assimilées	0,00
	Dotations et subventions reçues	0,00
	Autres recettes éventuelles	0,00
	Opérations pour compte de tiers (1 ligne par opération)	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00
	Total des recettes réelles	0,00
040	Opérations ordre transf. entre sections	0,00
041	Opérations patrimoniales	0,00
021	Virement de la section de fonctionnement (3)	0,00
	Total des recettes d'ordre	0,00
	TOTAL GENERAL	0,00

(1) Dépenses et recettes, directes et indirectes, afférentes à l'exercice de la compétence visée à l'article L. 2313-1 du CGCT.

(2) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la collectivité ou l'établissement.

(3) Montant des recettes de fonctionnement transféré en investissement pour le financement des dépenses d'investissement afférentes à l'exercice de la compétence susmentionnée.

IV – ANNEXES

AUTRES ELEMENTS D'INFORMATION – ETAT DE REPARTITION DE LA TEOM

(COMMUNES ET GROUPEMENTS DE 10 000 HABITANTS ET PLUS, article L. 2313-1)

SECTION DE FONCTIONNEMENT – DEPENSES

DEPENSES (1)		
Article (2)	Libellé (2)	Montant
011	Charges à caractère général	0,00
012	Charges de personnel et frais assimilés	0,00
65	Autres charges de gestion courante	0,00
66	Charges financières	0,00
67	Charges spécifiques	0,00
68	Dotations aux provisions, dépréciations (3)	0,00
014	Atténuations de produits	0,00
Total des dépenses réelles		0,00
042	Opérations ordre transf. entre sections	0,00
043	Opérations ordre intérieur de la section	0,00
023	Virement à la section d'investissement (4)	0,00
Total des dépenses d'ordre		0,00
TOTAL GENERAL		0,00

SECTION DE FONCTIONNEMENT – RECETTES

RECETTES (1)		
Article (2)	Libellé (2)	Montant
Recettes issues de la TEOM		0,00
Dotations et participations reçues		0,00
Autres recettes de fonctionnement éventuelles		0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	0,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00
76	Produits financiers	0,00
77	Produits spécifiques	0,00
78	Reprises amort., dépréciations, prov. (3)	0,00
013	Atténuations de charges	0,00
Total des recettes réelles		0,00
042	Opérations ordre transf. entre sections	0,00
043	Opérations ordre intérieur de la section	0,00
Total des recettes d'ordre		0,00

Envoyé en préfecture le 18/12/2023

Reçu en préfecture le 18/12/2023

Publié le



ID : 074-200071967-20231204-DEL2023_12_189-BF

RECETTES (1)		
Article (2)	Libellé (2)	
TOTAL GENERAL		0,00

(1) Dépenses et recettes, directes et indirectes, afférentes à l'exercice de la compétence visée à l'article L. 2313-1 du CGCT.

(2) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la collectivité ou l'établissement.

(3) Si la collectivité ou l'établissement applique les provisions semi-budgétaires.

(4) Montant des recettes de fonctionnement transféré en investissement pour le financement des dépenses d'investissement afférentes à l'exercice de la compétence susmentionnée.

IV – ANNEXES**ELEMENTS DU BILAN****ETAT DE VENTILATION DES DEPENSES ET RECETTES DES SERVICES D'EAU ET
D'ASSAINISSEMENT – SECTION DE FONCTIONNEMENT****D5.1**

Cet état ne contient pas d'information.

IV – ANNEXES**ELEMENTS DU BILAN****ETAT DE VENTILATION DES DEPENSES ET RECETTES DES SERVICES D'EAU ET
D'ASSAINISSEMENT – SECTION D'INVESTISSEMENT****D5.2**

Cet état ne contient pas d'information.

**V – ARRETE ET SIGNATURES****ARRETE ET SIGNATURES**

Nombre de membres en exercice : 0

Nombre de membres présents : 0

Nombre de suffrages exprimés : 0

VOTES :

Pour : 0

Contre : 0

Abstentions : 0

Date de convocation :

Présenté par (1),

A , le

Délibéré par l'assemblée (2), réunie en session

A , le

Les membres de l'assemblée délibérante (2),(3).

Certifié exécutoire par (1), compte tenu de la transmission en préfecture, le , et de la publication le

A , le

(1) Indiquer « la présidente » ou « le président ».

(2) Indiquer la nature de l'assemblée délibérante : du conseil régional de ..., de la Collectivité territoriale unique de ..., de la métropole de ..., du Conseil syndical de ...

(3) L'ajout des signataires est désormais facultatif.

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du lundi 04 décembre 2023 à 18h00

Certifié exécutoire
Reçu en Sous-Préfecture,

Le 18 DÉCEMBRE 2023

Publié ou notifié

Le _____

À Publier, le _____

L'an deux mille vingt-trois, le quatre du mois de décembre, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Pays d'Évian-Vallée d'Abondance, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, dans la salle Olympe de la commune de Publier sise 225, rue des Tilleuls à Publier (74500), sous la présidence de Madame Josiane LEI, Présidente.

Etaient présents :

Gérard COLOMER, Jacques GRANDCHAMP, Régis BENED, Élisabeth GIGUELAY, Paul GIRARD-DESPRAULEX, Jacques BURNET, Karole BONTAZ, Caroline SAITER, Georges BLANC, Bernadette BOUVIER, Justin BOZONNET, Monique BUFFET, Christelle CHESSEL, Pascal CHESSEL, Gérald DAVID-CRUZ, Sylviane DENIAU, Florence DUVAND, Noël DUVAND, Henri GATEAU, Anthony GAVET, Marie-Pierre GIRARD, Marie-Claude GIRARDOZ, Jean GUILLARD, Maxime JULLIARD, Isabelle LANG, Daniel MAGNIN, Ange MEDORI, Marie-Françoise PAUTHIER, Christian PODEVIN, Gilles TOURNIER.

Absents excusés :

Monique MAXIT donne pouvoir à Élisabeth GIGUELAY, Renato GOBBER donne pouvoir à Gérard COLOMER, Nadine WENDLING donne pouvoir à Caroline SAITER, Anne-Marie BALAIN donne pouvoir à Paul GIRARD-DESPRAULEX, Jean-Marc BOCHATON donne pouvoir à Justin BOZONNET, Corinne DELOT, Viviane DUCRETTET-VIOLLAZ donne pouvoir à Henri GATEAU, Virginie FAUCON, Bruno GILLET donne pouvoir à Marie-Françoise PAUTHIER, Dominique GIRAUD donne pouvoir à Sylviane DENIAU, Sonia HOUTOULE, Bruno HUVÉ, Pierre-André JACQUIER, Hervé LACHAT donne pouvoir à Anthony GAVET, Lise NICLOUD, Zohra OUCHCHANE, Laurent PERTUISET, Géraldine PFLIEGER, Nicolas RUBIN, Sébastien RUELOT donne pouvoir à Jacques BURNET, Marie-Claire SONNOIS, Anne-Cécile VIOLLAND donne pouvoir à Josiane LEI, Gilbert VUILLOUD, James WALKER donne pouvoir à Jacques GRANDCHAMP.

Secrétaire désigné	: Christian PODEVIN
Nombre de membres en exercice	: 55
Nombre de membres présents	: 31
Nombre de membres votants	: 43
Convocation	: mardi 28 novembre 2023

2023-12-190 – FINANCES PUBLIQUES – 7.1 - Attributions de Compensation définitive pour l'année 2023 et prévisionnelles pour l'année 2024

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu l'article 1609 nonies du Code Général des Impôts,
Vu la délibération 069-2017-3 du Conseil communautaire du 10 mars 2017 relative au versement des attributions de compensation,
Vu la délibération 266B-2017-12 du Conseil communautaire du 11 décembre 2017 relative à la régularisation du versement des attributions de compensation,
Vu la délibération 216-2018-12 du Conseil communautaire du 14 décembre 2018 relative à l'approbation des attributions de compensation,
Vu la délibération 241-2019-12 du Conseil communautaire du 19 décembre 2019 relative à l'approbation des attributions de compensation des communes révisées,
Vu la délibération 026-2020-2 du Conseil communautaire du 28 février 2020 relative à l'approbation des attributions de compensation des communes révisées,
Vu la délibération 163-2021-12 du Conseil communautaire du 6 décembre 2021 relative aux attributions de compensation définitives pour l'année 2021 et prévisionnelle pour l'année 2022,
Vu la délibération 163-2021-12 du Conseil communautaire du 6 décembre 2021 relative aux attributions de compensation définitives pour l'année 2021 et prévisionnelle pour l'année 2022,
Vu la délibération n°2022-06-59 du Conseil communautaire du 8 juin 2023 relative à la révision libre de l'attribution de compensation pour la commune de Publier,



Josiane LEI
Présidente

Vu la délibération n°2022-12-173-2 du Conseil communautaire du 5 décembre 2023 relative aux attributions de compensation définitives pour l'année 2022 et prévisionnelle pour l'année 2023,
Vu le rapport de la Commission Locale d'Évaluation des Charges Transférées du 22 septembre 2017,
Vu le rapport de la Commission Locale d'Évaluation des Charges Transférées du 27 septembre 2018,
Vu le rapport de la Commission Locale d'Évaluation des Charges Transférées du 6 septembre 2019,
Vu l'avis favorable du Bureau communautaire du 16 novembre 2023,
Vu l'avis favorable de la Commission finances du 27 novembre 2023,

Considérant que le mécanisme des Attributions de Compensation (AC) a été créé par la loi n°92-125 du 6 février 1992 relative à l'administration territoriale de la République,

Considérant qu'il a pour objet de garantir la neutralité budgétaire des transferts de ressources opérés lorsqu'un Établissement Public de Coopération Intercommunale à Fiscalité Propre (EPCI-FP) opte pour le régime de la Fiscalité Professionnelle Unique et lors de chaque transfert de compétence entre l'EPCI et ses communes membres. Ce mécanisme est prévu aux IV et au V de l'article 1609 nonies C du Code Général des Impôts (CGI),

Considérant que lorsque les EPCI ont adopté le régime de la Fiscalité Professionnelle Unique (FPU), ils perçoivent :

- La Cotisation Foncière des Entreprises (CFE) en intégralité ;
- La totalité de la part de Cotisation sur la Valeur Ajoutée des Entreprises (CVAE) revenant au bloc communal ;
- La totalité des fractions de l'Imposition Forfaitaire des Entreprises de Réseaux (IFER) revenant au bloc communal ;
- La Taxe sur les Surfaces Commerciales (TASCOM) en intégralité ;
- La taxe additionnelle à la Taxe Foncière sur les propriétés Non-Bâties ;
- Les taux additionnels à la Taxe d'Habitation et aux Taxes Foncières.

Considérant que la communauté de communes pays d'Évian - vallée d'Abondance a vocation à reverser à la commune le montant des produits de fiscalité professionnelle perçus par cette dernière, l'année précédant celle de la première application du régime de la FPU, en tenant compte du montant des transferts de charges opérés entre la commune et l'EPCI, calculé par la Commission Locale d'Évaluation des Charges Transférées (CLECT).

Les attributions de compensation définitives pour l'année 2023 et les attributions de compensation prévisionnelles pour l'année 2024 sont les suivantes :

Commune	Attribution de Compensation définitive pour l'année 2023 (€)	Attribution de Compensation prévisionnelle pour l'année 2024 (€)
Abondance	109 772	109 772
Bernex	6 281	6 281
Bonnevaux	41 213	41 213
Champanges	47 780	47 780
Chapelle d'Abondance (La)	127 758	127 758
Châtel	1 169 797	1 169 797
Chevenoz	83 610	83 610
Évian-les-Bains	1 910 493	1 910 493
Féternes	100 103	100 103
Larringes	59 908	59 908
Lugrin	206 844	206 844
Marin	136 614	136 614
Maxilly-sur-Léman	105 961	105 961
Meillerie	31 972	31 972
Neuvecelle	260 067	260 067
Novel	561	561

Commune	Attribution de Compensation définitive pour l'année 2023 (€)	Attribution de Compensation prévisionnelle pour l'année 2024 (€)
Publier	4 520 167	4 520 167
Saint-Gingolph	69 049	69 049
Saint-Paul-en-Chablais	129 454	129 454
Thollon-les-Mémises	- 31 853	- 31 853
Vacheresse	41 162	41 162
Vinzier	250 588	250 588
TOTAL	9 377 301	9 377 301

Il est précisé que les montants prévisionnels 2024 pourraient évoluer avec la mise en place du Pacte Financier et Fiscal entre les communes et la communauté de communes.

Le Conseil Communautaire à l'unanimité :

- **APPROUVE** les montants définitifs pour l'année 2023 de l'Attribution de Compensation des communes,
- **APPROUVE** les montants prévisionnels pour l'année 2024 de l'Attribution de Compensation des communes,
- **AUTORISE** Madame la Présidente de la communauté de communes pays d'Évian - vallée d'Abondance à prendre toutes les dispositions nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération,
- **AUTORISE** Madame la Présidente de la communauté de communes pays d'Évian - vallée d'Abondance à signer tout document, ainsi que tout acte à intervenir, dans le cadre de la mise en œuvre de la présente délibération.



Christian PODEVIN
Secrétaire de séance

Pour extrait conforme,



Josiane LEI
Présidente

La présente délibération peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou notification, d'un recours gracieux auprès de Madame la Présidente de la communauté de communes pays d'Évian – vallée d'Abondance, ou d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de Grenoble.

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

Séance du lundi 04 décembre 2023 à 18h00

Envoyé en préfecture le 18/12/2023
Reçu en préfecture le 18/12/2023
Publié le
ID : 074-200071967-20231204-DEL2023_12_190-DE

Certifié exécutoire
Reçu en Sous-Préfecture,

Le _____

Publié ou notifié

Le _____

À Publier, le _____

L'an deux mille vingt-trois, le quatre du mois de décembre, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Pays d'Evian-Vallée d'Abondance, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, dans la salle Olympe de la commune de Publier sise 225, rue des Tilleuls à Publier (74500), sous la présidence de Madame Josiane LEI, Présidente.

Etaient présents :

Gérard COLOMER, Jacques GRANDCHAMP, Régis BENED, Elisabeth GIGUELAY, Paul GIRARD-DESPRAULEX, Jacques BURNET, Karole BONTAZ, Caroline SAITER, Georges BLANC, Bernadette BOUVIER, Justin BOZONNET, Monique BUFFET, Christelle CHESSEL, Pascal CHESSEL, Gérald DAVID-CRUZ, Sylviane DENIAU, Florence DUVAND, Noël DUVAND, Henri GATEAU, Anthony GAVET, Marie-Pierre GIRARD, Marie-Claude GIRARDOZ, Jean GUILLARD, Maxime JULLIARD, Isabelle LANG, Daniel MAGNIN, Ange MEDORI, Marie-Françoise PAUTHIER, Christian PODEVIN, Gilles TOURNIER.

Absents excusés :

Monique MAXIT donne pouvoir à Elisabeth GIGUELAY, Renato GOBBER donne pouvoir à Gérard COLOMER, Nadine WENDLING donne pouvoir à Caroline SAITER, Anne-Marie BALAIN donne pouvoir à Paul GIRARD-DESPRAULEX, Jean-Marc BOCHATON donne pouvoir à Justin BOZONNET, Corinne DELOT, Viviane DUCRETTET-VIOLLAZ donne pouvoir à Henri GATEAU, Virginie FAUCON, Bruno GILLET donne pouvoir à Marie-Françoise PAUTHIER, Dominique GIRAUD donne pouvoir à Sylviane DENIAU, Sonia HOURTOULE, Bruno HUVÉ, Pierre-André JACQUIER, Hervé LACHAT donne pouvoir à Anthony GAVET, Lise NICLOUD, Zohra OUCHCHANE, Laurent PERTUISET, Géraldine PFLIEGER, Nicolas RUBIN, Sébastien RUELOT donne pouvoir à Jacques BURNET, Marie-Claire SONNOIS, Anne-Cécile VIOLLAND donne pouvoir à Josiane LEI, Gilbert VUILLOUD, James WALKER donne pouvoir à Jacques GRANDCHAMP.

Josiane LEI
Présidente

Secrétaire désigné	: Christian PODEVIN
Nombre de membres en exercice	: 55
Nombre de membres présents	: 31
Nombre de membres votants	: 43
Convocation	: mardi 28 novembre 2023

2023-12-190 – FINANCES PUBLIQUES – 7.1 - Attributions de Compensation définitive pour l'année 2023 et prévisionnelles pour l'année 2024

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu l'article 1609 nonies du Code Général des Impôts,
Vu la délibération 069-2017-3 du Conseil communautaire du 10 mars 2017 relative au versement des attributions de compensation,
Vu la délibération 266B-2017-12 du Conseil communautaire du 11 décembre 2017 relative à la régularisation du versement des attributions de compensation,
Vu la délibération 216-2018-12 du Conseil communautaire du 14 décembre 2018 relative à l'approbation des attributions de compensation,
Vu la délibération 241-2019-12 du Conseil communautaire du 19 décembre 2019 relative à l'approbation des attributions de compensation des communes révisées,
Vu la délibération 026-2020-2 du Conseil communautaire du 28 février 2020 relative à l'approbation des attributions de compensation des communes révisées,
Vu la délibération 163-2021-12 du Conseil communautaire du 6 décembre 2021 relative aux attributions de compensation définitives pour l'année 2021 et prévisionnelle pour l'année 2022,
Vu la délibération 163-2021-12 du Conseil communautaire du 6 décembre 2021 relative aux attributions de compensation définitives pour l'année 2021 et prévisionnelle pour l'année 2022,
Vu la délibération n°2022-06-59 du Conseil communautaire du 8 juin 2023 relative à la révision libre de l'attribution de compensation pour la commune de Publier,

Vu la délibération n°2022-12-173-2 du Conseil communautaire d'attributions de compensation définitives pour l'année 2022 et prévisionnelles pour l'année 2024 ;

Vu le rapport de la Commission Locale d'Évaluation des Charges Transférées du 22 septembre 2017,

Vu le rapport de la Commission Locale d'Évaluation des Charges Transférées du 27 septembre 2018,

Vu le rapport de la Commission Locale d'Évaluation des Charges Transférées du 6 septembre 2019,

Vu l'avis favorable du Bureau communautaire du 16 novembre 2023,

Vu l'avis favorable de la Commission finances du 27 novembre 2023,

Considérant que le mécanisme des Attributions de Compensation (AC) a été créé par la loi n°92-125 du 6 février 1992 relative à l'administration territoriale de la République,

Considérant qu'il a pour objet de garantir la neutralité budgétaire des transferts de ressources opérés lorsqu'un Établissement Public de Coopération Intercommunale à Fiscalité Propre (EPCI-FP) opte pour le régime de la Fiscalité Professionnelle Unique et lors de chaque transfert de compétence entre l'EPCI et ses communes membres. Ce mécanisme est prévu aux IV et au V de l'article 1609 nonies C du Code Général des Impôts (CGI),

Considérant que lorsque les EPCI ont adopté le régime de la Fiscalité Professionnelle Unique (FPU), ils perçoivent :

- La Cotisation Foncière des Entreprises (CFE) en intégralité ;
- La totalité de la part de Cotisation sur la Valeur Ajoutée des Entreprises (CVAE) revenant au bloc communal ;
- La totalité des fractions de l'Imposition Forfaitaire des Entreprises de Réseaux (IFER) revenant au bloc communal ;
- La Taxe sur les Surfaces Commerciales (TASCOM) en intégralité ;
- La taxe additionnelle à la Taxe Foncière sur les propriétés Non-Bâties ;
- Les taux additionnels à la Taxe d'Habitation et aux Taxes Foncières.

Considérant que la communauté de communes pays d'Évian - vallée d'Abondance a vocation à reverser à la commune le montant des produits de fiscalité professionnelle perçus par cette dernière, l'année précédant celle de la première application du régime de la FPU, en tenant compte du montant des transferts de charges opérés entre la commune et l'EPCI, calculé par la Commission Locale d'Évaluation des Charges Transférées (CLECT).

Les attributions de compensation définitives pour l'année 2023 et les attributions de compensation prévisionnelles pour l'année 2024 sont les suivantes :

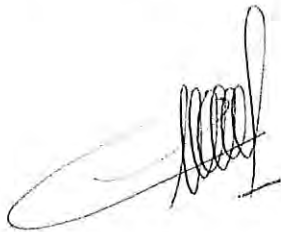
Commune	Attribution de Compensation définitive pour l'année 2023 (€)	Attribution de Compensation prévisionnelle pour l'année 2024 (€)
Abondance	109 772	109 772
Bernex	6 281	6 281
Bonnevaux	41 213	41 213
Champanges	47 780	47 780
Chapelle d'Abondance (La)	127 758	127 758
Châtel	1 169 797	1 169 797
Chevenoz	83 610	83 610
Évian-les-Bains	1 910 493	1 910 493
Féternes	100 103	100 103
Larringes	59 908	59 908
Lugrin	206 844	206 844
Marin	136 614	136 614
Maxilly-sur-Léman	105 961	105 961
Meillerie	31 972	31 972
Neuvecelle	260 067	260 067
Novel	561	561

Commune	Attribution de Compensation définitive pour l'année 2023 (€)	
	4 520 167	4 520 167
Publier	69 049	69 049
Saint-Gingolph	129 454	129 454
Saint-Paul-en-Chablais	- 31 853	- 31 853
Thollon-les-Mémises	41 162	41 162
Vacheresse	250 588	250 588
Vinzier	9 377 301	9 377 301
TOTAL		

Il est précisé que les montants prévisionnels 2024 pourraient évoluer avec la mise en place du Pacte Financier et Fiscal entre les communes et la communauté de communes.

Le Conseil Communautaire à l'unanimité :

- **APPROUVE** les montants définitifs pour l'année 2023 de l'Attribution de Compensation des communes,
- **APPROUVE** les montants prévisionnels pour l'année 2024 de l'Attribution de Compensation des communes,
- **AUTORISE** Madame la Présidente de la communauté de communes pays d'Évian - vallée d'Abondance à prendre toutes les dispositions nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération,
- **AUTORISE** Madame la Présidente de la communauté de communes pays d'Évian - vallée d'Abondance à signer tout document, ainsi que tout acte à intervenir, dans le cadre de la mise en œuvre de la présente délibération.



Christian PODEVIN
Secrétaire de séance

Pour extrait conforme,



Josiane LEI
Présidente

La présente délibération peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou notification, d'un recours gracieux auprès de Madame la Présidente de la communauté de communes pays d'Évian - vallée d'Abondance, ou d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de Grenoble.

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

Séance du lundi 04 décembre 2023 à 18h00

Certifié exécutoire
Reçu en Sous-Préfecture,

Le 18 DÉCEMBRE 2023

Publié ou notifié

Le 21 DÉCEMBRE 2023

À Publier, le 21 DÉCEMBRE 2023



Josiane LEI
Présidente

L'an deux mille vingt-trois, le quatre du mois de décembre, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Pays d'Evian-Vallée d'Abondance, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, dans la salle Olympe de la commune de Publier sise 225, rue des Tilleuls à Publier (74500), sous la présidence de Madame Josiane LEI, Présidente.

Etaient présents :

Gérard COLOMER, Jacques GRANDCHAMP, Régis BENED, Elisabeth GIGUELAY, Paul GIRARD-DESPRAULEX, Jacques BURNET, Karole BONTAZ, Caroline SAITER, Georges BLANC, Bernadette BOUVIER, Justin BOZONNET, Monique BUFFET, Christelle CHESSEL, Pascal CHESSEL, Gérald DAVID-CRUZ, Sylviane DENIAU, Florence DUVAND, Noël DUVAND, Henri GATEAU, Anthony GAVET, Marie-Pierre GIRARD, Marie-Claude GIRARDOZ, Jean GUILLARD, Maxime JULLIARD, Isabelle LANG, Daniel MAGNIN, Ange MEDORI, Marie-Françoise PAUTHIER, Christian PODEVIN, Gilles TOURNIER.

Absents excusés :

Monique MAXIT donne pouvoir à Elisabeth GIGUELAY, Renato GOBBER donne pouvoir à Gérard COLOMER, Nadine WENDLING donne pouvoir à Caroline SAITER, Anne-Marie BALAIN donne pouvoir à Paul GIRARD-DESPRAULEX, Jean-Marc BOCHATON donne pouvoir à Justin BOZONNET, Corinne DELOT, Viviane DUCRETTET-VIOLLAZ donne pouvoir à Henri GATEAU, Virginie FAUCON, Bruno GILLET donne pouvoir à Marie-Françoise PAUTHIER, Dominique GIRAUD donne pouvoir à Sylviane DENIAU, Sonia HOURTOULE, Bruno HUVÉ, Pierre-André JACQUIER, Hervé LACHAT donne pouvoir à Anthony GAVET, Lise NICOD, Zohra OUCHCHANE, Laurent PERTUISET, Géraldine PFLIEGER, Nicolas RUBIN, Sébastien RUELOT donne pouvoir à Jacques BURNET, Marie-Claire SONNOIS, Anne-Cécile VIOLLAND donne pouvoir à Josiane LEI, Gilbert VUILLOUD, James WALKER donne pouvoir à Jacques GRANDCHAMP.

Secrétaire désigné	: Christian PODEVIN
Nombre de membres en exercice	: 55
Nombre de membres présents	: 31
Nombre de membres votants	: 43
Convocation	: mardi 28 novembre 2023

2023-12-191 – FINANCES PUBLIQUES – 7.1 - Autorisation d'ouverture de crédits d'investissement avant le vote du Budget Primitif 2024

Vu l'article L.1612-1 du Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu la délibération n°2023-04-080 du Conseil communautaire du 12 avril 2023 relative au vote du budget primitif 2023,
Vu l'avis favorable du Bureau communautaire du 16 novembre 2023,
Vu l'avis favorable de la Commission finances du 27 novembre 2023,

Considérant que, dans l'attente du vote du budget, l'article L.1612-1 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) permet de liquider et mandater les dépenses d'investissements, dans la limite du quart des crédits inscrits à la section d'investissement du budget de l'exercice précédent, sous réserve d'y avoir été précédemment autorisé par l'assemblée délibérante, qui doit également préciser le montant et l'affectation des crédits ainsi utilisés.

Dans le cadre de cette disposition et afin de ne pas retarder les investissements courants, Madame la Présidente propose aux membres du Conseil Communautaire d'autoriser la liquidation et le mandatement des dépenses d'investissements suivantes, au titre du budget 2024, et ce dans les limites indiquées dans la colonne « 1/4 des crédits inscrits en 2023 » du tableau ci-dessous :

Étiquettes de lignes		Financé 2023	1/4 des crédits d'investissement 2023
▣ ASSAINISSEMENT COLLECTIF			
▣ I			
▣ D			
20	- IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	661 629,64 €	165 407,41 €
21	- IMMOBILISATIONS CORPORELLES	1 030 552,88 €	257 638,22 €
23	- IMMOBILISATIONS EN COURS	3 895 741,59 €	973 935,40 €
▣ R			
23	- IMMOBILISATIONS EN COURS	- €	- €
▣ BATIMENTS ACTIVITES ECONOMIQUES			
▣ I			
▣ D			
20	- IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	- €	- €
21	- IMMOBILISATIONS CORPORELLES	2 545 096,00 €	636 274,00 €
23	- IMMOBILISATIONS EN COURS	- €	- €
▣ BUDGET PRINCIPAL			
▣ I			
▣ D			
20	- IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	472 446,78 €	118 111,70 €
204	- SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT VERSEES	1 704 369,72 €	426 092,43 €
21	- IMMOBILISATIONS CORPORELLES	669 908,94 €	167 477,24 €
23	- IMMOBILISATIONS EN COURS	754 145,64 €	188 536,41 €
▣ R			
23	- IMMOBILISATIONS EN COURS	- €	- €
▣ DECHETS TRIS SELECTIFS			
▣ I			
▣ D			
20	- IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	8 100,00 €	2 025,00 €
21	- IMMOBILISATIONS CORPORELLES	2 538 520,40 €	634 630,10 €
▣ EAU POTABLE			
▣ I			
▣ D			
20	- IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	362 273,59 €	90 568,40 €
21	- IMMOBILISATIONS CORPORELLES	2 486 267,14 €	621 566,79 €
23	- IMMOBILISATIONS EN COURS	968 000,00 €	242 000,00 €
▣ R			
23	- IMMOBILISATIONS EN COURS	- €	- €
▣ GEMAPI			
▣ I			
▣ D			
20	- IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	- €	- €
21	- IMMOBILISATIONS CORPORELLES	216 160,00 €	54 040,00 €
23	- IMMOBILISATIONS EN COURS	164 000,00 €	41 000,00 €
▣ METHANISATION ET COMPOSTAGE			
▣ I			
▣ D			
20	- IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	82 524,00 €	20 631,00 €
21	- IMMOBILISATIONS CORPORELLES	923 036,53 €	230 759,13 €
▣ MOBILITE			
▣ I			
▣ D			
20	- IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	82 600,00 €	20 650,00 €
21	- IMMOBILISATIONS CORPORELLES	241 000,00 €	60 250,00 €

Le Conseil Communautaire à l'unanimité :

- **APPROUVE** la liquidation et le mandatement des dépenses d'investissement non encore déjà engagées, avant le vote du budget 2024, dans le respect de l'article L.1612-1 du Code Général des Collectivités Territoriales et des limites mentionnées dans le tableau ci-dessus (soit le 1/4 des crédits d'investissement inscrits en 2023),
- **AUTORISE** Madame la Présidente de la communauté de communes pays d'Évian - vallée d'Abondance à prendre toutes les dispositions nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération,
- **AUTORISE** Madame la Présidente de la communauté de communes pays d'Évian - vallée d'Abondance à signer tout document, ainsi que tout acte à intervenir, dans le cadre de la mise en œuvre de la présente délibération.



Christian PODEVIN
Secrétaire de séance

Pour extrait conforme,



Josiane LEI
Présidente

La présente délibération peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou notification, d'un recours gracieux auprès de Madame la Présidente de la communauté de communes pays d'Évian – vallée d'Abondance, ou d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de Grenoble.

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

Séance du lundi 04 décembre 2023 à 18h00

Envoyé en préfecture le 18/12/2023
Reçu en préfecture le 18/12/2023
Publié le
ID : 074-200071967-20231204-DEL2023_12_191-DE

Certifié exécutoire
Reçu en Sous-Préfecture,

Le _____

Publié ou notifié

Le _____

À Publier, le _____

Josiane LEI
Présidente

L'an deux mille vingt-trois, le quatre du mois de décembre, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Pays d'Évian-Vallée d'Abondance, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, dans la salle Olympe de la commune de Publier sise 225, rue des Tilleuls à Publier (74500), sous la présidence de Madame Josiane LEI, Présidente.

Etaient présents :

Gérard COLOMER, Jacques GRANDCHAMP, Régis BENED, Élisabeth GIGUELAY, Paul GIRARD-DESPRAULEX, Jacques BURNET, Karole BONTAZ, Caroline SAITER, Georges BLANC, Bernadette BOUVIER, Justin BOZONNET, Monique BUFFET, Christelle CHESSEL, Pascal CHESSEL, Gérald DAVID-CRUZ, Sylviane DENIAU, Florence DUVAND, Noël DUVAND, Henri GATEAU, Anthony GAVET, Marie-Pierre GIRARD, Marie-Claude GIRARDOZ, Jean GUILLARD, Maxime JULLIARD, Isabelle LANG, Daniel MAGNIN, Ange MEDORI, Marie-Françoise PAUTHIER, Christian PODEVIN, Gilles TOURNIER.

Absents excusés :

Monique MAXIT donne pouvoir à Élisabeth GIGUELAY, Renato GOBBER donne pouvoir à Gérard COLOMER, Nadine WENDLING donne pouvoir à Caroline SAITER, Anne-Marie BALAIN donne pouvoir à Paul GIRARD-DESPRAULEX, Jean-Marc BOCHATON donne pouvoir à Justin BOZONNET, Corinne DELOT, Viviane DUCRETTET-VIOLLAZ donne pouvoir à Henri GATEAU, Virginie FAUCON, Bruno GILLET donne pouvoir à Marie-Françoise PAUTHIER, Dominique GIRAUD donne pouvoir à Sylviane DENIAU, Sonia HOURTOULE, Bruno HUVÉ, Pierre-André JACQUIER, Hervé LACHAT donne pouvoir à Anthony GAVET, Lise NICLOUD, Zohra OUCHCHANE, Laurent PERTUISET, Géraldine PFLIEGER, Nicolas RUBIN, Sébastien RUELOT donne pouvoir à Jacques BURNET, Marie-Claire SONNOIS, Anne-Cécile VIOLLAND donne pouvoir à Josiane LEI, Gilbert VUILLOUD, James WALKER donne pouvoir à Jacques GRANDCHAMP.

Secrétaire désigné	: Christian PODEVIN
Nombre de membres en exercice	: 55
Nombre de membres présents	: 31
Nombre de membres votants	: 43
Convocation	: mardi 28 novembre 2023

2023-12-191 – FINANCES PUBLIQUES – 7.1 – Autorisation d'ouverture de crédits d'investissement avant le vote du Budget Primitif 2024

Vu l'article L.1612-1 du Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu la délibération n°2023-04-080 du Conseil communautaire du 12 avril 2023 relative au vote du budget primitif 2023,
Vu l'avis favorable du Bureau communautaire du 16 novembre 2023,
Vu l'avis favorable de la Commission finances du 27 novembre 2023,

Considérant que, dans l'attente du vote du budget, l'article L.1612-1 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) permet de liquider et mandater les dépenses d'investissements, dans la limite du quart des crédits inscrits à la section d'investissement du budget de l'exercice précédent, sous réserve d'y avoir été précédemment autorisé par l'assemblée délibérante, qui doit également préciser le montant et l'affectation des crédits ainsi utilisés.

Dans le cadre de cette disposition et afin de ne pas retarder les investissements courants, Madame la Présidente propose aux membres du Conseil Communautaire d'autoriser la liquidation et le mandatement des dépenses d'investissements suivantes, au titre du budget 2024, et ce dans les limites indiquées dans la colonne « 1/4 des crédits inscrits en 2023 » du tableau ci-dessous :

Étiquettes de lignes

Envoyé en préfecture le 18/12/2023

Reçu en préfecture le 18/12/2023

Publié le

ID : 074-200071967-20231204-DEL2023_12_191-DE

ASSAINISSEMENT COLLECTIF

I

D

20	- IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	661 629,64 €	165 407,41 €
21	- IMMOBILISATIONS CORPORELLES	1 030 552,88 €	257 638,22 €
23	- IMMOBILISATIONS EN COURS	3 895 741,59 €	973 935,40 €

R

23	- IMMOBILISATIONS EN COURS	- €	- €
----	----------------------------	-----	-----

BATIMENTS ACTIVITES ECONOMIQUES

I

D

20	- IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	- €	- €
21	- IMMOBILISATIONS CORPORELLES	2 545 096,00 €	636 274,00 €
23	- IMMOBILISATIONS EN COURS	- €	- €

BUDGET PRINCIPAL

I

D

20	- IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	472 446,78 €	118 111,70 €
204	- SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT VERSEES	1 704 369,72 €	426 092,43 €
21	- IMMOBILISATIONS CORPORELLES	669 908,94 €	167 477,24 €
23	- IMMOBILISATIONS EN COURS	754 145,64 €	188 536,41 €

R

23	- IMMOBILISATIONS EN COURS	- €	- €
----	----------------------------	-----	-----

DECHETS TRIS SELECTIFS

I

D

20	- IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	8 100,00 €	2 025,00 €
21	- IMMOBILISATIONS CORPORELLES	2 538 520,40 €	634 630,10 €

EAU POTABLE

I

D

20	- IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	362 273,59 €	90 568,40 €
21	- IMMOBILISATIONS CORPORELLES	2 486 267,14 €	621 566,79 €
23	- IMMOBILISATIONS EN COURS	968 000,00 €	242 000,00 €

R

23	- IMMOBILISATIONS EN COURS	- €	- €
----	----------------------------	-----	-----

GEMAPI

I

D

20	- IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	- €	- €
21	- IMMOBILISATIONS CORPORELLES	216 160,00 €	54 040,00 €
23	- IMMOBILISATIONS EN COURS	164 000,00 €	41 000,00 €

METHANISATION ET COMPOSTAGE

I

D

20	- IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	82 524,00 €	20 631,00 €
21	- IMMOBILISATIONS CORPORELLES	923 036,53 €	230 759,13 €

MOBILITE

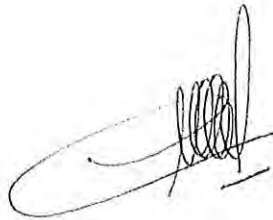
I

D

20	- IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	82 600,00 €	20 650,00 €
21	- IMMOBILISATIONS CORPORELLES	241 000,00 €	60 250,00 €

Le Conseil Communautaire à l'unanimité :

- **APPROUVE** la liquidation et le mandatement des dépenses d'investissement non encore déjà engagées, avant le vote du budget 2024, dans le respect de l'article L.1612-1 du Code Général des Collectivités Territoriales et des limites mentionnées dans le tableau ci-dessus (soit le 1/4 des crédits d'investissement inscrits en 2023),
- **AUTORISE** Madame la Présidente de la communauté de communes pays d'Évian - vallée d'Abondance à prendre toutes les dispositions nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération,
- **AUTORISE** Madame la Présidente de la communauté de communes pays d'Évian - vallée d'Abondance à signer tout document, ainsi que tout acte à intervenir, dans le cadre de la mise en œuvre de la présente délibération.



Christian PODEVIN
Secrétaire de séance

Pour extrait conforme,



Josiane LEI
Présidente

La présente délibération peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou notification, d'un recours gracieux auprès de Madame la Présidente de la communauté de communes pays d'Évian – vallée d'Abondance, ou d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de Grenoble.

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

Séance du lundi 04 décembre 2023 à 18h00

Certifié exécutoire
Reçu en Sous-Préfecture,

Le 18 DÉCEMBRE 2023

Publié ou notifié

Le 21 DÉCEMBRE 2023

À Publier, le 21 DÉCEMBRE 2023

L'an deux mille vingt-trois, le quatre du mois de décembre, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Pays d'Évian-Vallée d'Abondance, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, dans la salle Olympe de la commune de Publier sise 225, rue des Tilleuls à Publier (74500), sous la présidence de Madame Josiane LEI, Présidente.

Etaient présents :

Gérard COLOMER, Jacques GRANDCHAMP, Régis BENED, Élisabeth GIGUELAY, Paul GIRARD-DESPRAULEX, Jacques BURNET, Karole BONTAZ, Caroline SAITER, Georges BLANC, Bernadette BOUVIER, Justin BOZONNET, Monique BUFFET, Christelle CHESSEL, Pascal CHESSEL, Gérald DAVID-CRUZ, Sylviane DENIAU, Florence DUVAND, Noël DUVAND, Henri GATEAU, Anthony GAVET, Marie-Pierre GIRARD, Marie-Claude GIRARDOZ, Jean GUILLARD, Maxime JULLIARD, Isabelle LANG, Daniel MAGNIN, Ange MEDORI, Marie-Françoise PAUTHIER, Christian PODEVIN, Gilles TOURNIER.

Absents excusés :

Monique MAXIT donne pouvoir à Élisabeth GIGUELAY, Renato GOBBER donne pouvoir à Gérard COLOMER, Nadine WENDLING donne pouvoir à Caroline SAITER, Anne-Marie BALAIN donne pouvoir à Paul GIRARD-DESPRAULEX, Jean-Marc BOCHATON donne pouvoir à Justin BOZONNET, Corinne DELOT, Viviane DUCRETTET-VIOLLAZ donne pouvoir à Henri GATEAU, Virginie FAUCON, Bruno GILLET donne pouvoir à Marie-Françoise PAUTHIER, Dominique GIRAUD donne pouvoir à Sylviane DENIAU, Sonia HOURTOULE, Bruno HUVÉ, Pierre-André JACQUIER, Hervé LACHAT donne pouvoir à Anthony GAVET, Lise NICOD, Zohra OUCHCHANE, Laurent PERTUISET, Géraldine PFLIEGER, Nicolas RUBIN, Sébastien RUELOT donne pouvoir à Jacques BURNET, Marie-Claire SONNOIS, Anne-Cécile VIOLLAND donne pouvoir à Josiane LEI, Gilbert VUILLOUD, James WALKER donne pouvoir à Jacques GRANDCHAMP.



Josiane LEI
Présidente

Secrétaire désigné	: Christian PODEVIN
Nombre de membres en exercice	: 55
Nombre de membres présents	: 31
Nombre de membres votants	: 43
Convocation	: mardi 28 novembre 2023

2023-12-192 – FINANCES PUBLIQUES – 7.1 - Avance de trésorerie du budget principal au budget annexe méthanisation et compostage

Vu l'article L.1612-1 du Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu l'avis favorable du Bureau communautaire du 16 novembre 2023,
Vu l'avis favorable de la Commission finances du 27 novembre 2023,
Considérant que le budget annexe méthanisation et compostage est passé de l'instruction comptable M 14 à l'instruction comptable M 4 au 1^{er} janvier 2023.

Considérant que la trésorerie du budget annexe méthanisation et compostage était encore liée à celle du budget principal sur l'exercice 2023.

Considérant que le budget annexe méthanisation et compostage doit disposer de sa propre trésorerie au 1^{er} janvier 2024 et que cette trésorerie doit impérativement permettre son fonctionnement sur les premiers mois de l'année.

Considérant que la trésorerie du budget principal permet de faire une avance de trésorerie au budget annexe méthanisation et compostage.

Il est proposé de prévoir une avance de trésorerie de 500 000,00 € du budget principal au budget annexe méthanisation et compostage qui sera mobilisée partiellement ou intégralement en fonction des besoins en trésorerie du budget annexe méthanisation et compostage. L'avance sera sollicitée par la transmission de certificat d'administratif au Service de gestion comptable (SGC) de Thonon-les-Bains. L'avance de trésorerie consentie serait remboursée avant le 31 décembre 2025.

Le Conseil Communautaire par 41 voix pour et 2 voix contre de Daniel MAGNIN et de Maxime JULLIARD :

- **APPROUVE** l'avance de trésorerie de 500 000,00 € du budget principal au budget annexe méthanisation et compostage qui sera mobilisée partiellement ou intégralement en fonction des besoins en trésorerie du budget annexe méthanisation et compostage. L'avance sera sollicitée par la transmission de certificat d'administratif au Service de gestion comptable (SGC) de Thonon-les-Bains. L'avance de trésorerie consentie sera remboursée avant le 31 décembre 2025,
- **AUTORISE** Madame la Présidente de la communauté de communes pays d'Évian - vallée d'Abondance à prendre toutes les dispositions nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération,
- **AUTORISE** Madame la Présidente de la communauté de communes pays d'Évian - vallée d'Abondance à signer tout document, ainsi que tout acte à intervenir, dans le cadre de la mise en œuvre de la présente délibération.

Pour extrait conforme,



Christian PODEVIN
Secrétaire de séance



Josiane LEI
Présidente

La présente délibération peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou notification, d'un recours gracieux auprès de Madame la Présidente de la communauté de communes pays d'Évian – vallée d'Abondance, ou d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de Grenoble.

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

Envoyé en préfecture le 18/12/2023
Reçu en préfecture le 18/12/2023
Publié le *SLOW*
ID : 074-200071967-20231204-DEL2023_12_192-DE

Séance du lundi 04 décembre 2023 à 18h00

Certifié exécutoire
Reçu en Sous-Préfecture,

Le _____

Publié ou notifié

Le _____

À Publier, le _____

L'an deux mille vingt-trois, le quatre du mois de décembre, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Pays d'Évian-Vallée d'Abondance, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, dans la salle Olympe de la commune de Publier sise 225, rue des Tilleuls à Publier (74500), sous la présidence de Madame Josiane LEI, Présidente.

Etaient présents :

Gérard COLOMER, Jacques GRANDCHAMP, Régis BENEDE, Elisabeth GIGUELAY, Paul GIRARD-DESPRAULEX, Jacques BURNET, Karole BONTAZ, Caroline SAITER, Georges BLANC, Bernadette BOUVIER, Justin BOZONNET, Monique BUFFET, Christelle CHESSEL, Pascal CHESSEL, Gérald DAVID-CRUZ, Sylviane DENIAU, Florence DUVAND, Noël DUVAND, Henri GATEAU, Anthony GAVET, Marie-Pierre GIRARD, Marie-Claude GIRARDOZ, Jean GUILLARD, Maxime JULLIARD, Isabelle LANG, Daniel MAGNIN, Ange MEDORI, Marie-Françoise PAUTHIER, Christian PODEVIN, Gilles TOURNIER.

Absents excusés :

Monique MAXIT donne pouvoir à Elisabeth GIGUELAY, Renato GOBBER donne pouvoir à Gérard COLOMER, Nadine WENDLING donne pouvoir à Caroline SAITER, Anne-Marie BALAIN donne pouvoir à Paul GIRARD-DESPRAULEX, Jean-Marc BOCHATON donne pouvoir à Justin BOZONNET, Corinne DELOT, Viviane DUCRETTET-VIOLLAZ donne pouvoir à Henri GATEAU, Virginie FAUCON, Bruno GILLET donne pouvoir à Marie-Françoise PAUTHIER, Dominique GIRAUD donne pouvoir à Sylviane DENIAU, Sonia HOURTOULE, Bruno HUVÉ, Pierre-André JACQUIER, Hervé LACHAT donne pouvoir à Anthony GAVET, Lise NICOU, Zohra OUCHCHANE, Laurent PERTUISET, Géraldine PFLIEGER, Nicolas RUBIN, Sébastien RUELOT donne pouvoir à Jacques BURNET, Marie-Claire SONNOIS, Anne-Cécile VIOLLAND donne pouvoir à Josiane LEI, Gilbert VUILLOUD, James WALKER donne pouvoir à Jacques GRANDCHAMP.

Josiane LEI
Présidente

Secrétaire désigné	: Christian PODEVIN
Nombre de membres en exercice	: 55
Nombre de membres présents	: 31
Nombre de membres votants	: 43
Convocation	: mardi 28 novembre 2023

2023-12-192 – FINANCES PUBLIQUES – 7.1 - Avance de trésorerie du budget principal au budget annexe méthanisation et compostage

Vu l'article L.1612-1 du Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu l'avis favorable du Bureau communautaire du 16 novembre 2023,
Vu l'avis favorable de la Commission finances du 27 novembre 2023,
Considérant que le budget annexe méthanisation et compostage est passé de l'instruction comptable M 14 à l'instruction comptable M 4 au 1^{er} janvier 2023.

Considérant que la trésorerie du budget annexe méthanisation et compostage était encore liée à celle du budget principal sur l'exercice 2023.

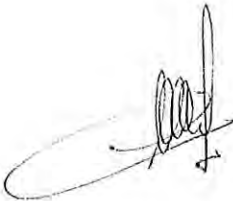
Considérant que le budget annexe méthanisation et compostage doit disposer de sa propre trésorerie au 1^{er} janvier 2024 et que cette trésorerie doit impérativement permettre son fonctionnement sur les premiers mois de l'année.

Considérant que la trésorerie du budget principal permet de faire une avance de trésorerie au budget annexe méthanisation et compostage.

Il est proposé de prévoir une avance de trésorerie de 500 000,00 € du budget principal au budget annexe méthanisation et compostage qui sera mobilisée partiellement ou intégralement en fonction des besoins en trésorerie du budget annexe méthanisation et compostage. L'avance sera sollicitée par la transmission de certificat d'administratif au Service de gestion comptable (SGC) de Thonon-les-Bains. L'avance de trésorerie consentie serait remboursée avant le 31 décembre 2025.

Le Conseil Communautaire par 41 voix pour et 2 voix contre de Daniel MAGNIN et de Maxime JULLIARD :

- **APPROUVE** l'avance de trésorerie de 500 000,00 € du budget principal au budget annexe méthanisation et compostage qui sera mobilisée partiellement ou intégralement en fonction des besoins en trésorerie du budget annexe méthanisation et compostage. L'avance sera sollicitée par la transmission de certificat d'administratif au Service de gestion comptable (SGC) de Thonon-les-Bains. L'avance de trésorerie consentie sera remboursée avant le 31 décembre 2025,
- **AUTORISE** Madame la Présidente de la communauté de communes pays d'Évian - vallée d'Abondance à prendre toutes les dispositions nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération,
- **AUTORISE** Madame la Présidente de la communauté de communes pays d'Évian - vallée d'Abondance à signer tout document, ainsi que tout acte à intervenir, dans le cadre de la mise en œuvre de la présente délibération.



Christian PODEVIN
Secrétaire de séance

Pour extrait conforme,



Josiane LEI
Présidente

La présente délibération peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou notification, d'un recours gracieux auprès de Madame la Présidente de la communauté de communes pays d'Évian – vallée d'Abondance, ou d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de Grenoble.

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

Séance du lundi 04 décembre 2023 à 18h00

Certifié exécutoire
Reçu en Sous-Préfecture,
Le 18 DÉCEMBRE 2023

Publié ou notifié
Le 21 DÉCEMBRE 2023

À Publier, le 21 DÉCEMBRE 2023

L'an deux mille vingt-trois, le quatre du mois de décembre, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Pays d'Evian-Vallée d'Abondance, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, dans la salle Olympe de la commune de Publier sise 225, rue des Tilleuls à Publier (74500), sous la présidence de Madame Josiane LEI, Présidente.

Etaient présents :

Gérard COLOMER, Jacques GRANDCHAMP, Régis BENEDE, Elisabeth GIGUELAY, Paul GIRARD-DESPRAULEX, Jacques BURNET, Karole BONTAZ, Caroline SAITER, Georges BLANC, Bernadette BOUVIER, Justin BOZONNET, Monique BUFFET, Christelle CHESSEL, Pascal CHESSEL, Gérald DAVID-CRUZ, Sylviane DENIAU, Florence DUVAND, Noël DUVAND, Henri GATEAU, Anthony GAVET, Marie-Pierre GIRARD, Marie-Claude GIRARDOZ, Jean GUILLARD, Maxime JULLIARD, Isabelle LANG, Daniel MAGNIN, Ange MEDORI, Marie-Françoise PAUTHIER, Christian PODEVIN, Gilles TOURNIER.

Absents excusés :

Monique MAXIT donne pouvoir à Elisabeth GIGUELAY, Renato GOBBER donne pouvoir à Gérard COLOMER, Nadine WENDLING donne pouvoir à Caroline SAITER, Anne-Marie BALAIN donne pouvoir à Paul GIRARD-DESPRAULEX, Jean-Marc BOCHATON donne pouvoir à Justin BOZONNET, Corinne DELOT, Viviane DUCRETTET-VIOLLAZ donne pouvoir à Henri GATEAU, Virginie FAUCON, Bruno GILLET donne pouvoir à Marie-Françoise PAUTHIER, Dominique GIRAUD donne pouvoir à Sylviane DENIAU, Sonia HOUTOULE, Bruno HUVÉ, Pierre-André JACQUIER, Hervé LACHAT donne pouvoir à Anthony GAVET, Lise NICOU, Zohra OUCHCHANE, Laurent PERTUISET, Géraldine PFLIEGER, Nicolas RUBIN, Sébastien RUELOT donne pouvoir à Jacques BURNET, Marie-Claire SONNOIS, Anne-Cécile VIOLLAND donne pouvoir à Josiane LEI, Gilbert VUILLOUD, James WALKER donne pouvoir à Jacques GRANDCHAMP.

Secrétaire désigné	: Christian PODEVIN
Nombre de membres en exercice	: 55
Nombre de membres présents	: 31
Nombre de membres votants	: 43
Convocation	: mardi 28 novembre 2023

2023-12-193 – FINANCES PUBLIQUES – 7.1 - Définition des durées d'amortissement spécifiques liées au budget annexe méthanisation et compostage

Vu le code Général des Collectivités Territoriales,
Vu le Code des juridictions financières,
Vu l'instruction budgétaire et comptable M57,
Vu l'article L. 2321-2-27 du C.G.C.T. relatif à l'obligation pour les communes dont la population est égale ou supérieure à 3500 habitants, d'amortir les immobilisations corporelles et incorporelles, l'amortissement étant considéré comme une dépense obligatoire au sein du budget,
Vu l'article R. 2321-1 du C.G.C.T. fixant les règles applicables aux amortissements des communes, et selon lequel les durées d'amortissement sont fixées par l'assemblée délibérante pour chaque catégorie de biens, sauf exceptions,
Vu la délibération n°2023-04-084 du 12 avril 2023 portant signature du protocole d'accord transactionnel relatif à la fin du contrat de délégation de service public du 29 janvier 2014 portant sur la réalisation et l'exploitation des installations du projet Terragr'eau,
Vu le protocole d'accord transactionnel du 20 avril 2023, entre la CCPEVA et la société TERRAGR'EAU,
Vu l'avis favorable de la Bureau communautaire du 16 novembre 2023,
Vu l'avis favorable de la Commission finances du 27 novembre 2023,

Considérant le protocole d'accord transactionnel du 20 avril 2023 met fin au contrat de délégation de service public du 29 janvier 2014 portant sur la réalisation et l'exploitation d'une unité de méthanisation, confié à la SAS Terragr'eau,

Considérant que le protocole d'accord transactionnel prévoit que les biens de retour indispensables au fonctionnement du service public sont remis à la CCPEVA, lesquels sont énumérés en annexe N°5 et 7 du protocole transactionnel au 20 avril 2023.

1. Biens de retour

Pour les biens de retour, il convient de poursuivre l'amortissement selon les principes suivants :

- Il y a lieu de leur attribuer une numérotation spécifique afin de les distinguer des futurs biens acquis par la CCPEVA. Aussi, le numéro attribué aux biens figurant dans l'annexe N°5 et 7 du protocole transactionnel se verra ajouter le préfixe REP pour reprise (ex : REPXXX),
- Les durées d'amortissement figurant dans l'annexe n° 5 et 7 du contrat de Délégation de Service Public Terragr'eau seront remplacées par celles définies dans le tableau figurant dans cette délibération,
- Il y a lieu de poursuivre l'amortissement à partir de leur valeur nette comptable (VNC) au 30 juin 2023, en fonction de la durée d'amortissement telle que définie dans la présente délibération,
- Pour les biens de reprise dont la VNC au 30 juin 2023 est inférieure à 1 000,00 €, il y a lieu de procéder à l'amortissement en une seule fois sur l'exercice 2023,
- Le bâtiment sera amorti sur une durée de 35 ans.

2. Biens acquis à partir du 1^{er} juillet 2023

Pour les biens acquis à partir du 1^{er} juillet 2023, la CCPEVA entend retenir des durées d'amortissements spécifiques, ci-dessous détaillées, et distinctes de celles prévues dans la version en vigueur du Règlement Budgétaire et Financier (ces spécificités seront intégrées lors de la prochaine révision du document). Ainsi, il est proposé de s'appuyer sur l'instruction budgétaire et comptable de la nomenclature comptable M4 applicable aux services publics locaux à caractère industriel et commercial, celle qui régit le budget Méthanisation, qui prévoit les durées suivantes en fonction de la nature comptable des biens et / ou de la catégorie des biens.

En effet, les durées d'amortissement des immobilisations corporelles et incorporelles sont fixées pour chaque bien ou chaque catégorie de biens par l'Assemblée délibérante, à l'exception des dépenses suivantes :

- les frais d'études et des frais d'insertion non suivis de réalisation qui sont amortis sur une durée maximale de 5 ans,
- les frais de recherche et de développement qui sont amortis sur une durée maximale de 5 ans ;
- les brevets qui sont amortis sur la durée du privilège dont ils bénéficient ou sur la durée effective de leur utilisation si elle est plus brève ;

Nomenclature spécifique M 4	Durée d'amortissement (en années)
Immobilisations corporelles et incorporelles dont le prix unitaire est inférieur à 1 000 €	1
Installations générales, agencements, aménagements des constructions (c/2135)	15
Installations complexes spécialisées et à caractère spécifique (c/2151, c/2153)	10
Matériel et outillage industriels (c/2154, c/2155)	10
Agencements et aménagements du matériel et outillage industriels (c/2157 et c/21757)	10
Installations générales, agencements, aménagements divers (c/2181)	10
Matériel de transport (c/2182)	5
Matériel de bureau et matériel informatique (c/2183)	5
Mobilier (c/2184)	5

Le Conseil Communautaire à l'unanimité :

- **APPROUVE** les durées d'amortissement comme décrites ci-dessus,
- **AUTORISE** Madame la Présidente de la communauté de communes pays d'Évian - vallée d'Abondance à prendre toutes les dispositions nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération,
- **AUTORISE** Madame la Présidente de la communauté de communes pays d'Évian - vallée d'Abondance à signer tout document, ainsi que tout acte à intervenir, dans le cadre de la mise en œuvre de la présente délibération.



Christian PODEVIN
Secrétaire de séance

Pour extrait conforme,



Josiane LEI
Présidente

La présente délibération peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou notification, d'un recours gracieux auprès de Madame la Présidente de la communauté de communes pays d'Évian - vallée d'Abondance, ou d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de Grenoble.

Certifié exécutoire
Reçu en Sous-Préfecture,
Le _____

Publié ou notifié
Le _____

À Publier, le _____

Josiane LEI
Présidente

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

Séance du lundi 04 décembre 2023 à 18h00

Envoyé en préfecture le 18/12/2023
Reçu en préfecture le 18/12/2023
Publié le
ID : 074-200071967-20231204-DEL2023_12_193-DE

L'an deux mille vingt-trois, le quatre du mois de décembre, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Pays d'Évian-Vallée d'Abondance, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, dans la salle Olympe de la commune de Publier sise 225, rue des Tilleuls à Publier (74500), sous la présidence de Madame Josiane LEI, Présidente.

Etaient présents :

Gérard COLOMER, Jacques GRANDCHAMP, Régis BENED, Élisabeth GIGUELAY, Paul GIRARD-DESPRAULEX, Jacques BURNET, Karole BONTAZ, Caroline SAITER, Georges BLANC, Bernadette BOUVIER, Justin BOZONNET, Monique BUFFET, Christelle CHESSEL, Pascal CHESSEL, Gérald DAVID-CRUZ, Sylviane DENIAU, Florence DUVAND, Noël DUVAND, Henri GATEAU, Anthony GAVET, Marie-Pierre GIRARD, Marie-Claude GIRARDOZ, Jean GUILLARD, Maxime JULLIARD, Isabelle LANG, Daniel MAGNIN, Ange MEDORI, Marie-Françoise PAUTHIER, Christian PODEVIN, Gilles TOURNIER.

Absents excusés :

Monique MAXIT donne pouvoir à Élisabeth GIGUELAY, Renato GOBBER donne pouvoir à Gérard COLOMER, Nadine WENDLING donne pouvoir à Caroline SAITER, Anne-Marie BALAIN donne pouvoir à Paul GIRARD-DESPRAULEX, Jean-Marc BOCHATON donne pouvoir à Justin BOZONNET, Corinne DELOT, Viviane DUCRETTET-VIOLLAZ donne pouvoir à Henri GATEAU, Virginie FAUCON, Bruno GILLET donne pouvoir à Marie-Françoise PAUTHIER, Dominique GIRAUD donne pouvoir à Sylviane DENIAU, Sonia HOURTOULE, Bruno HUVÉ, Pierre-André JACQUIER, Hervé LACHAT donne pouvoir à Anthony GAVET, Lise NICOUD, Zohra OUCHCHANE, Laurent PERTUISET, Géraldine PFLIEGER, Nicolas RUBIN, Sébastien RUELOT donne pouvoir à Jacques BURNET, Marie-Claire SONNOIS, Anne-Cécile VIOLLAND donne pouvoir à Josiane LEI, Gilbert VUILLOUD, James WALKER donne pouvoir à Jacques GRANDCHAMP.

Secrétaire désigné	: Christian PODEVIN
Nombre de membres en exercice	: 55
Nombre de membres présents	: 31
Nombre de membres votants	: 43
Convocation	: mardi 28 novembre 2023

**2023-12-193 – FINANCES PUBLIQUES – 7.1 - Définition des durées d'amortissement
spécifiques liées au budget annexe méthanisation et compostage**

Vu le code Général des Collectivités Territoriales,
Vu le Code des juridictions financières,
Vu l'instruction budgétaire et comptable M57,
Vu l'article L. 2321-2-27 du C.G.C.T. relatif à l'obligation pour les communes dont la population est égale ou supérieure à 3500 habitants, d'amortir les immobilisations corporelles et incorporelles, l'amortissement étant considéré comme une dépense obligatoire au sein du budget,
Vu l'article R. 2321-1 du C.G.C.T. fixant les règles applicables aux amortissements des communes, et selon lequel les durées d'amortissement sont fixées par l'assemblée délibérante pour chaque catégorie de biens, sauf exceptions,
Vu la délibération n°2023-04-084 du 12 avril 2023 portant signature du protocole d'accord transactionnel relatif à la fin du contrat de délégation de service public du 29 janvier 2014 portant sur la réalisation et l'exploitation des installations du projet Terragr'eau,
Vu le protocole d'accord transactionnel du 20 avril 2023, entre la CCPEVA et la société TERRAGR'EAU,
Vu l'avis favorable de la Bureau communautaire du 16 novembre 2023,
Vu l'avis favorable de la Commission finances du 27 novembre 2023,

Considérant le protocole d'accord transactionnel du 20 avril 2023 de service public du 29 janvier 2014 portant sur la réalisation et l'exploitation d'une unité de méthanisation, confié à la SAS Terragr'eau,

Considérant que le protocole d'accord transactionnel prévoit que les biens de retour indispensables au fonctionnement du service public sont remis à la CCPEVA, lesquels sont énumérés en annexe N°5 et 7 du protocole transactionnel au 20 avril 2023.

1. Biens de retour

Pour les biens de retour, il convient de poursuivre l'amortissement selon les principes suivants :

- Il y a lieu de leur attribuer une numérotation spécifique afin de les distinguer des futurs biens acquis par la CCPEVA. Aussi, le numéro attribué aux biens figurant dans l'annexe N°5 et 7 du protocole transactionnel se verra ajouter le préfixe REP pour reprise (ex : REPXXX),
- Les durées d'amortissement figurant dans l'annexe n° 5 et 7 du contrat de Délégation de Service Public Terragr'eau seront remplacées par celles définies dans le tableau figurant dans cette délibération,
- Il y a lieu de poursuivre l'amortissement à partir de leur valeur nette comptable (VNC) au 30 juin 2023, en fonction de la durée d'amortissement telle que définie dans la présente délibération,
- Pour les biens de reprise dont la VNC au 30 juin 2023 est inférieure à 1 000,00 €, il y a lieu de procéder à l'amortissement en une seule fois sur l'exercice 2023,
- Le bâtiment sera amorti sur une durée de 35 ans.

2. Biens acquis à partir du 1^{er} juillet 2023

Pour les biens acquis à partir du 1^{er} juillet 2023, la CCPEVA entend retenir des durées d'amortissements spécifiques, ci-dessous détaillées, et distinctes de celles prévues dans la version en vigueur du Règlement Budgétaire et Financier (ces spécificités seront intégrées lors de la prochaine révision du document). Ainsi, il est proposé de s'appuyer sur l'instruction budgétaire et comptable de la nomenclature comptable M4 applicable aux services publics locaux à caractère industriel et commercial, celle qui régit le budget Méthanisation, qui prévoit les durées suivantes en fonction de la nature comptable des biens et / ou de la catégorie des biens.

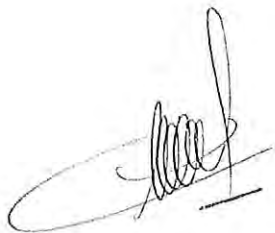
En effet, les durées d'amortissement des immobilisations corporelles et incorporelles sont fixées pour chaque bien ou chaque catégorie de biens par l'Assemblée délibérante, à l'exception des dépenses suivantes :

- les frais d'études et des frais d'insertion non suivis de réalisation qui sont amortis sur une durée maximale de 5 ans,
- les frais de recherche et de développement qui sont amortis sur une durée maximale de 5 ans ;
- les brevets qui sont amortis sur la durée du privilège dont ils bénéficient ou sur la durée effective de leur utilisation si elle est plus brève ;

Nomenclature spécifique M 4	Durée d'amortissement (en années)
Immobilisations corporelles et incorporelles dont le prix unitaire est inférieur à 1 000 €	1
Installations générales, agencements, aménagements des constructions (c/2135)	15
Installations complexes spécialisées et à caractère spécifique (c/2151, c/2153)	10
Matériel et outillage industriels (c/2154, c/2155)	10
Agencements et aménagements du matériel et outillage industriels (c/2157 et c/21757)	10
Installations générales, agencements, aménagements divers (c/2181)	10
Matériel de transport (c/2182)	5
Matériel de bureau et matériel informatique (c/2183)	5
Mobilier (c/2184)	5

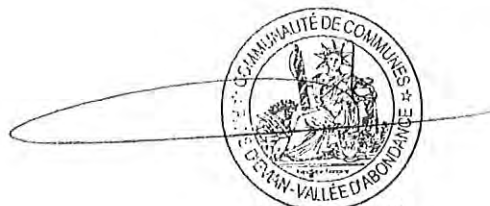
Le Conseil Communautaire à l'unanimité :

- **APPROUVE** les durées d'amortissement comme décrites ci-dessus,
- **AUTORISE** Madame la Présidente de la communauté de communes pays d'Évian - vallée d'Abondance à prendre toutes les dispositions nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération,
- **AUTORISE** Madame la Présidente de la communauté de communes pays d'Évian - vallée d'Abondance à signer tout document, ainsi que tout acte à intervenir, dans le cadre de la mise en œuvre de la présente délibération.



Christian PODEVIN
Secrétaire de séance

Pour extrait conforme,



Josiane LEI
Présidente

La présente délibération peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou notification, d'un recours gracieux auprès de Madame la Présidente de la communauté de communes pays d'Évian - vallée d'Abondance, ou d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de Grenoble.

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

Séance du lundi 04 décembre 2023 à 18h00

Certifié exécutoire
Reçu en Sous-Préfecture,

Le 18 DECEMBRE 2023

Publié ou notifié

Le 21 DECEMBRE 2023

À Publier, le 21 DECEMBRE 2023

L'an deux mille vingt-trois, le quatre du mois de décembre, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Pays d'Évian-Vallée d'Abondance, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, dans la salle Olympe de la commune de Publier sise 225, rue des Tilleuls à Publier (74500), sous la présidence de Madame Josiane LEI, Présidente.

Etaient présents :

Gérard COLOMER, Jacques GRANDCHAMP, Régis BENEDE, Elisabeth GIGUELAY, Paul GIRARD-DESPRAULEX, Jacques BURNET, Karole BONTAZ, Caroline SAITER, Georges BLANC, Bernadette BOUVIER, Justin BOZONNET, Monique BUFFET, Christelle CHESSEL, Pascal CHESSEL, Gérald DAVID-CRUZ, Sylviane DENIAU, Florence DUVAND, Noël DUVAND, Henri GATEAU, Anthony GAVET, Marie-Pierre GIRARD, Marie-Claude GIRARDOZ, Jean GUILLARD, Maxime JULLIARD, Isabelle LANG, Daniel MAGNIN, Ange MEDORI, Marie-Françoise PAUTHIER, Christian PODEVIN, Gilles TOURNIER.

Absents excusés :

Monique MAXIT donne pouvoir à Elisabeth GIGUELAY, Renato GOBBER donne pouvoir à Gérard COLOMER, Nadine WENDLING donne pouvoir à Caroline SAITER, Anne-Marie BALAIN donne pouvoir à Paul GIRARD-DESPRAULEX, Jean-Marc BOCHATON donne pouvoir à Justin BOZONNET, Corinne DELOT, Viviane DUCRETTET-VIOLLAZ donne pouvoir à Henri GATEAU, Virginie FAUCON, Bruno GILLET donne pouvoir à Marie-Françoise PAUTHIER, Dominique GIRAUD donne pouvoir à Sylviane DENIAU, Sonia HOURTOULE, Bruno HUVÉ, Pierre-André JACQUIER, Hervé LACHAT donne pouvoir à Anthony GAVET, Lise NICOU, Zohra OUCHCHANE, Laurent PERTUISET, Géraldine PFLIEGER, Nicolas RUBIN, Sébastien RUELOT donne pouvoir à Jacques BURNET, Marie-Claire SONNOIS, Anne-Cécile VIOLLAND donne pouvoir à Josiane LEI, Gilbert VUILLOUD, James WALKER donne pouvoir à Jacques GRANDCHAMP.

Secrétaire désigné	: Christian PODEVIN
Nombre de membres en exercice	: 55
Nombre de membres présents	: 31
Nombre de membres votants	: 43
Convocation	: mardi 28 novembre 2023

2023-12-194 – FINANCES PUBLIQUES – 7.1 - Admission en créances éteintes des budget annexes « Eau potable », « Assainissement » et « Déchets Tri »

Vu l'avis favorable du Bureau Communautaire du 16 novembre 2023,
Vu l'avis favorable de la Commission Finances du 27 novembre 2023,

Considérant que les créances éteintes qui interviennent suite à une décision juridique extérieure s'imposent à la collectivité créancière et s'opposent à toute action en recouvrement par la comptable.

Considérant que les jugements intervenus à l'issue des procédures de redressement ou de liquidation judiciaire (pour les sociétés), de surendettement ou de rétablissement personnel (pour les particuliers) ont pour effet « d'éteindre » juridiquement les créances concernées.

Celles-ci s'élèvent globalement à **5 217,64 €** et se répartissent par budgets :

- Budget eau potable : 202,36 €
- Budget assainissement : 4 995,28 €
- Budget déchets tri : 20,00 €

Josiane LEI
Présidente

62813 EAU POTABLE-CCPEVA

Liste des pièces de recouvrement ayant un code empêchement à poursuivre
arrêtée à la date du 28/09/2023

Numéro du lot	Date encaissement	Exercice de la pièce de recette	Référence de la pièce de recette		Montant de la PEC	Reste A Recouvrer	Empêchement à poursuivre
			N° Pièce	N° Ordre			
		2022	772	4	1,60	1,60	28/09/2023 : Assignment redress. jud./liquid. Jud.

62813 EAU POTABLE-CCPEVA

Liste des pièces de recouvrement ayant un code empêchement à poursuivre
arrêtée à la date du 28/09/2023

CREANCES ETEINTES 202.36 €

Numéro du lot	Date encaissement	Exercice de la pièce de recette	Référence de la pièce de recette		Montant de la PEC	Reste A Recouvrer	Empêchement à poursuivre
			N° Pièce	N° Ordre			
		2021	147	4	3,60	3,60	28/09/2023 : Assignment redress. jud./liquid. Jud.
		2021	147	3	6,72	6,72	28/09/2023 : Assignment redress. jud./liquid. Jud.
		2021	147	1	36,64	36,64	28/09/2023 : Assignment redress. jud./liquid. Jud.
		2022	312	1	92,40	92,40	28/09/2023 : Assignment redress. jud./liquid. Jud.
		2022	312	4	7,52	7,52	28/09/2023 : Assignment redress. jud./liquid. Jud.
		2022	312	3	13,16	13,16	28/09/2023 : Assignment redress. jud./liquid. Jud.
		2022	772	1	37,92	37,92	28/09/2023 : Assignment redress. jud./liquid. Jud.
		2022	772	3	2,80	2,80	28/09/2023 : Assignment redress. jud./liquid. Jud.

62801 ASST COLLECTIF-CCPEVA

Liste des pièces de recouvrement ayant un code empêchement à poursuivre
arrêtée à la date du 28/09/2023

Numéro du lot	Date encaissement	Exercice de la pièce de recette	Référence de la pièce de recette		Montant de la PEC	Reste A Recouvrer	Empêchement à poursuivre
			N° Pièce	N° Ordre			
		2020	10	2	129,98	129,98	28/09/2023 : Assignment redress. jud./liquid. Jud.
		2020	12	1	121,54	121,54	26/09/2023 : Assignment redress. jud./liquid. Jud.
		2017	71	1	11,69	11,69	25/09/2023 : Assignment redress. jud./liquid. Jud.
		2015	99	1	31,66	31,66	25/09/2023 : Assignment redress. jud./liquid. Jud.
		2016	105	1	29,20	29,20	25/09/2023 : Assignment redress. jud./liquid. Jud.
		2021	147	2	47,85	47,85	28/09/2023 : Assignment redress. jud./liquid. Jud.
		2019	165	2	127,64	127,64	25/09/2023 : Assignment redress. jud./liquid. Jud.
		2018	180	2	58,66	58,66	25/09/2023 : Assignment redress. jud./liquid. Jud.

62801 ASST COLLECTIF-CCPEVA

Liste des pièces de recouvrement ayant un code empêchement à poursuivre
arrêtée à la date du 28/09/2023

Numéro du lot	Date encaissement	Exercice de la pièce de recette	Référence de la pièce de recette		Montant de la PEC	Reste A Recouvrer	Empêchement à poursuivre
			N° Pièce	N° Ordre			
		2018	181	1	187,73	187,73	25/09/2023 : Assignment redress. jud./liquid. Jud.
		2018	279	1	67,11	67,11	21/09/2023 : Assignment redress. jud./liquid. Jud.
		2022	312	2	125,05	125,05	28/09/2023 : Assignment redress. jud./liquid. Jud.
		2019	314	1	552,47	552,47	25/09/2023 : Assignment redress. jud./liquid. Jud.
		2020	320	2	11,96	11,96	28/09/2023 : Assignment redress. jud./liquid. Jud.
		2019	339	1	43,66	43,66	21/09/2023 : Assignment redress. jud./liquid. Jud.
		2018	479	1	24,42	24,42	25/09/2023 : Assignment redress. jud./liquid. Jud.
		2020	625	1	23,66	23,66	26/09/2023 : Assignment redress. jud./liquid. Jud.

62801 ASST COLLECTIF-CCPEVA

Liste des pièces de recouvrement ayant un code empêchement à poursuivre
arrêtée à la date du 28/09/2023

Numéro du lot	Date encaissement	Exercice de la pièce de recette	Référence de la pièce de recette		Montant de la PEC	Reste A Recouvrer	Empêchement à poursuivre
			N° Pièce	N° Ordre			
		2022	772	2	39,71	39,71	28/09/2023 : Assignment redress. jud./liquid. Jud.
		2019	839	2	669,25	669,25	25/09/2023 : Assignment redress. jud./liquid. Jud.
		2020	857	2	326,17	326,17	25/09/2023 : Assignment redress. jud./liquid. Jud.
		2017	919	1	35,28	35,28	26/09/2023 : Assignment redress. jud./liquid. Jud.
		2017	948	1	53,87	53,87	26/09/2023 : Assignment redress. jud./liquid. Jud.
		2020	1003	1	81,65	81,65	21/09/2023 : Assignment redress. jud./liquid. Jud.
		2020	1011	1	22,50	22,50	21/09/2023 : Assignment redress. jud./liquid. Jud.
		2017	1285	1	30,00	30,00	25/09/2023 : Assignment redress. jud./liquid. Jud.

**Liste des pièces de recouvrement ayant un code empêchement à poursuivre
arrêtée à la date du 28/09/2023**

Numéro du lot	Date encaissement	Exercice de la pièce de recette	Référence de la pièce de recette		Montant de la PEC	Reste A Recouvrer	Empêchement à poursuivre
			N° Pièce	N° Ordre			
		2017	1294	1	311,49	311,49	25/09/2023 : Assignment redress. jud./liquid. Jud.
		2017	1312	1	30,00	30,00	25/09/2023 : Assignment redress. jud./liquid. Jud.
		2019	1385	1	178,86	178,86	26/09/2023 : Assignment redress. jud./liquid. Jud.
		2020	1464	2	135,00	135,00	25/09/2023 : Assignment redress. jud./liquid. Jud.
		2017	1658	1	726,49	726,49	25/09/2023 : Assignment redress. jud./liquid. Jud.
		2018	1676	1	492,39	492,39	25/09/2023 : Assignment redress. jud./liquid. Jud.
		2017	1730	1	251,60	251,60	25/09/2023 : Assignment redress. jud./liquid. Jud.
		2018	2446	1	16,74	16,74	25/09/2023 : Assignment redress. jud./liquid. Jud.

62802 DECHETS TRI SELECTIF-CCPEVA

**Liste des pièces de recouvrement ayant un code empêchement à poursuivre
arrêtée à la date du 26/09/2023**

Numéro du lot	Date encaissement	Exercice de la pièce de recette	Référence de la pièce de recette		Montant de la PEC	Reste A Recouvrer	Empêchement à poursuivre
			N° Pièce	N° Ordre			
		2022	275	1	20,00	20,00	25/09/2023 : Assignment redress. jud./liquid. Jud.

Le Conseil Communautaire à l'unanimité :

- **APPROUVE** les admissions en créances éteintes des budgets annexes « Eau potable », « Assainissement » et « Déchets Tri Sélectif »,
- **AUTORISE** à Madame la Présidente de la Communauté de Communes Pays d'Évian - Vallée d'Abondance à prendre toutes les dispositions nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération,
- **AUTORISE** sur l'autorisation à donner à Madame la Présidente de la Communauté de Communes Pays d'Évian - Vallée d'Abondance à signer tout document, ainsi que tout acte à intervenir, dans le cadre de la mise en œuvre de la présente délibération.



Christian PODEVIN
Secrétaire de séance

Pour extrait conforme,



Josiane LEI
Présidente

La présente délibération peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou notification, d'un recours gracieux auprès de Madame la Présidente de la communauté de communes pays d'Évian – vallée d'Abondance, ou d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de Grenoble.

Certifié exécutoire
Reçu en Sous-Préfecture,

Le _____

Publié ou notifié

Le _____

À Publier, le _____

Josiane LEI
Présidente

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

Séance du lundi 04 décembre 2023 à 18h00

Envoyé en préfecture le 18/12/2023

Reçu en préfecture le 18/12/2023

Publié le

ID : 074-200071967-20231204-DEL2023_12_194-DE

L'an deux mille vingt-trois, le quatre du mois de décembre, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Pays d'Evian-Vallée d'Abondance, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, dans la salle Olympe de la commune de Publier sise 225, rue des Tilleuls à Publier (74500), sous la présidence de Madame Josiane LEI, Présidente.

Etaient présents :

Gérard COLOMER, Jacques GRANDCHAMP, Régis BENED, Elisabeth GIGUELAY, Paul GIRARD-DESPRAULEX, Jacques BURNET, Karole BONTAZ, Caroline SAITER, Georges BLANC, Bernadette BOUVIER, Justin BOZONNET, Monique BUFFET, Christelle CHESSEL, Pascal CHESSEL, Gérald DAVID-CRUZ, Sylviane DENIAU, Florence DUVAND, Noël DUVAND, Henri GATEAU, Anthony GAVET, Marie-Pierre GIRARD, Marie-Claude GIRARDOZ, Jean GUILLARD, Maxime JULLIARD, Isabelle LANG, Daniel MAGNIN, Ange MEDORI, Marie-Françoise PAUTHIER, Christian PODEVIN, Gilles TOURNIER.

Absents excusés :

Monique MAXIT donne pouvoir à Elisabeth GIGUELAY, Renato GOBBER donne pouvoir à Gérard COLOMER, Nadine WENDLING donne pouvoir à Caroline SAITER, Anne-Marie BALAIN donne pouvoir à Paul GIRARD-DESPRAULEX, Jean-Marc BOCHATON donne pouvoir à Justin BOZONNET, Corinne DELOT, Viviane DUCRETTET-VIOLLAZ donne pouvoir à Henri GATEAU, Virginie FAUCON, Bruno GILLET donne pouvoir à Marie-Françoise PAUTHIER, Dominique GIRAUD donne pouvoir à Sylviane DENIAU, Sonia HOURTOULE, Bruno HUVÉ, Pierre-André JACQUIER, Hervé LACHAT donne pouvoir à Anthony GAVET, Lise NICOUD, Zohra OUCHCHANE, Laurent PERTUISET, Géraldine PFLIEGER, Nicolas RUBIN, Sébastien RUELOT donne pouvoir à Jacques BURNET, Marie-Claire SONNOIS, Anne-Cécile VIOLLAND donne pouvoir à Josiane LEI, Gilbert VUILLOUD, James WALKER donne pouvoir à Jacques GRANDCHAMP.

Secrétaire désigné	: Christian PODEVIN
Nombre de membres en exercice	: 55
Nombre de membres présents	: 31
Nombre de membres votants	: 43
Convocation	: mardi 28 novembre 2023

2023-12-194 – FINANCES PUBLIQUES – 7.1 - Admission en créances éteintes des budget annexes « Eau potable », « Assainissement » et « Déchets Tri »

Vu l'avis favorable du Bureau Communautaire du 16 novembre 2023,
Vu l'avis favorable de la Commission Finances du 27 novembre 2023,

Considérant que les créances éteintes qui interviennent suite à une décision juridique extérieure s'imposent à la collectivité créancière et s'opposent à toute action en recouvrement par la comptable.

Considérant que les jugements intervenus à l'issue des procédures de redressement ou de liquidation judiciaire (pour les sociétés), de surendettement ou de rétablissement personnel (pour les particuliers) ont pour effet « d'éteindre » juridiquement les créances concernées.

Celles-ci s'élèvent globalement à **5 217,64 €** et se répartissent par budgets :

- Budget eau potable : 202,36 €
- Budget assainissement : 4 995,28 €
- Budget déchets tri : 20,00 €

62813 EAU POTABLE-CCPEVA

Envoyé en préfecture le 18/12/2023

Reçu en préfecture le 18/12/2023

Publié le

ID : 074-200071967-20231204-DEL2023_12_194-DE

Liste des pièces de recouvrement ayant un code empêchement à poursuivre
arrêtée à la date du 28/09/2023

Numéro du lot	Date encaissement	Exercice de la pièce de recette	Référence de la pièce de recette		Montant de la PEC	Reste A Recouvrer	Empêchement à poursuivre
			N° Pièce	N° Ordre			
		2022	772	4	1,60	1,60	28/09/2023 : Assignment redress. jud./liquid. Jud.

62813 EAU POTABLE-CCPEVA

Liste des pièces de recouvrement ayant un code empêchement à poursuivre
arrêtée à la date du 28/09/2023

CREANCES ETEINTES 202.36 €

Numéro du lot	Date encaissement	Exercice de la pièce de recette	Référence de la pièce de recette		Montant de la PEC	Reste A Recouvrer	Empêchement à poursuivre
			N° Pièce	N° Ordre			
		2021	147	4	3,60	3,60	28/09/2023 : Assignment redress. jud./liquid. Jud.
		2021	147	3	6,72	6,72	28/09/2023 : Assignment redress. jud./liquid. Jud.
		2021	147	1	36,64	36,64	28/09/2023 : Assignment redress. jud./liquid. Jud.
		2022	312	1	92,40	92,40	28/09/2023 : Assignment redress. jud./liquid. Jud.
		2022	312	4	7,52	7,52	28/09/2023 : Assignment redress. jud./liquid. Jud.
		2022	312	3	13,16	13,16	28/09/2023 : Assignment redress. jud./liquid. Jud.
		2022	772	1	37,92	37,92	28/09/2023 : Assignment redress. jud./liquid. Jud.
		2022	772	3	2,80	2,80	28/09/2023 : Assignment redress. jud./liquid. Jud.

62801 ASST COLLECTIF-CCPEVA

Liste des pièces de recouvrement ayant un code empêchement à poursuivre
arrêtée à la date du 28/09/2023

Numéro du lot	Date encaissement	Exercice de la pièce de recette	Référence de la pièce de recette		Montant de la PEC	Reste A Recouvrer	Empêchement à poursuivre
			N° Pièce	N° Ordre			
		2020	10	2	129,98	129,98	28/09/2023 : Assignment redress. jud./liquid. Jud.
		2020	12	1	121,54	121,54	26/09/2023 : Assignment redress. jud./liquid. Jud.
		2017	71	1	11,69	11,69	25/09/2023 : Assignment redress. jud./liquid. Jud.
		2015	99	1	31,66	31,66	25/09/2023 : Assignment redress. jud./liquid. Jud.
		2016	105	1	29,20	29,20	25/09/2023 : Assignment redress. jud./liquid. Jud.
		2021	147	2	47,85	47,85	28/09/2023 : Assignment redress. jud./liquid. Jud.
		2019	165	2	127,64	127,64	25/09/2023 : Assignment redress. jud./liquid. Jud.
		2018	180	2	58,66	58,66	25/09/2023 : Assignment redress. jud./liquid. Jud.

62801 ASST COLLECTIF-CCPEVA

Envoyé en préfecture le 18/12/2023

Reçu en préfecture le 18/12/2023

Publié le

ID : 074-200071967-20231204-DEL2023_12_194-DE

Liste des pièces de recouvrement ayant un code empêchement à poursuivre
arrêtée à la date du 28/09/2023

Numéro du lot	Date encaissement	Exercice de la pièce de recette	Référence de la pièce de recette		Montant de la PEC	Reste A Recouvrer	Empêchement à poursuivre
			N° Pièce	N° Ordre			
[REDACTED]		2018	181	1	187,73	187,73	25/09/2023 : Assignment redress. jud./liquid. Jud.
[REDACTED]		2018	279	1	67,11	67,11	21/09/2023 : Assignment redress. jud./liquid. Jud.
[REDACTED]		2022	312	2	125,05	125,05	28/09/2023 : Assignment redress. jud./liquid. Jud.
[REDACTED]		2019	314	1	552,47	552,47	25/09/2023 : Assignment redress. jud./liquid. Jud.
[REDACTED]		2020	320	2	11,96	11,96	28/09/2023 : Assignment redress. jud./liquid. Jud.
[REDACTED]		2019	339	1	43,66	43,66	21/09/2023 : Assignment redress. jud./liquid. Jud.
[REDACTED]		2018	479	1	24,42	24,42	25/09/2023 : Assignment redress. jud./liquid. Jud.
[REDACTED]		2020	625	1	23,66	23,66	26/09/2023 : Assignment redress. jud./liquid. Jud.

62801 ASST COLLECTIF-CCPEVA

Liste des pièces de recouvrement ayant un code empêchement à poursuivre
arrêtée à la date du 28/09/2023

Numéro du lot	Date encaissement	Exercice de la pièce de recette	Référence de la pièce de recette		Montant de la PEC	Reste A Recouvrer	Empêchement à poursuivre
			N° Pièce	N° Ordre			
[REDACTED]		2022	772	2	39,71	39,71	28/09/2023 : Assignment redress. jud./liquid. Jud.
[REDACTED]		2019	839	2	669,25	669,25	25/09/2023 : Assignment redress. jud./liquid. Jud.
[REDACTED]		2020	857	2	326,17	326,17	25/09/2023 : Assignment redress. jud./liquid. Jud.
[REDACTED]		2017	919	1	35,28	35,28	26/09/2023 : Assignment redress. jud./liquid. Jud.
[REDACTED]		2017	948	1	53,87	53,87	26/09/2023 : Assignment redress. jud./liquid. Jud.
[REDACTED]		2020	1003	1	81,65	81,65	21/09/2023 : Assignment redress. jud./liquid. Jud.
[REDACTED]		2020	1011	1	22,50	22,50	21/09/2023 : Assignment redress. jud./liquid. Jud.
[REDACTED]		2017	1285	1	30,00	30,00	25/09/2023 : Assignment redress. jud./liquid. Jud.

Liste des pièces de recouvrement ayant un code empêchement à poursuivre
arrêtée à la date du 28/09/2023

Numéro du lot	Date encaissement	Exercice de la pièce de recette	Référence de la pièce de recette		Montant de la PEC	Reste A Recouvrer	Empêchement à poursuivre
			N° Pièce	N° Ordre			
		2017	1294	1	311,49	311,49	25/09/2023 : Assignment redress. jud./liquid. Jud.
		2017	1312	1	30,00	30,00	25/09/2023 : Assignment redress. jud./liquid. Jud.
		2019	1385	1	178,86	178,86	26/09/2023 : Assignment redress. jud./liquid. Jud.
		2020	1464	2	135,00	135,00	25/09/2023 : Assignment redress. jud./liquid. Jud.
		2017	1658	1	726,49	726,49	25/09/2023 : Assignment redress. jud./liquid. Jud.
		2018	1676	1	492,39	492,39	25/09/2023 : Assignment redress. jud./liquid. Jud.
		2017	1730	1	251,60	251,60	25/09/2023 : Assignment redress. jud./liquid. Jud.
		2018	2446	1	16,74	16,74	25/09/2023 : Assignment redress. jud./liquid. Jud.

62802 DECHETS TRI SELECTIF-CCPEVA

Liste des pièces de recouvrement ayant un code empêchement à poursuivre
arrêtée à la date du 26/09/2023

Numéro du lot	Date encaissement	Exercice de la pièce de recette	Référence de la pièce de recette		Montant de la PEC	Reste A Recouvrer	Empêchement à poursuivre
			N° Pièce	N° Ordre			
		2022	275	1	20,00	20,00	25/09/2023 : Assignment redress. jud./liquid. Jud.

Le Conseil Communautaire à l'unanimité :

- **APPROUVE** les admissions en créances éteintes des budgets annexes « Eau potable », « Assainissement » et « Déchets Tri Sélectif »,
- **AUTORISE** à Madame la Présidente de la Communauté de Communes Pays d'Évian - Vallée d'Abondance à prendre toutes les dispositions nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération,
- **AUTORISE** sur l'autorisation à donner à Madame la Présidente de la Communauté de Communes Pays d'Évian - Vallée d'Abondance à signer tout document, ainsi que tout acte à intervenir, dans le cadre de la mise en œuvre de la présente délibération.

Christian PODEVIN
Secrétaire de séance

Pour extrait conforme,



Josiane LEI
Présidente

La présente délibération peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou notification, d'un recours gracieux auprès de Madame la Présidente de la communauté de communes pays d'Évian - vallée d'Abondance, ou d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de Grenoble.